

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2014.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

OEUVRES

DE

M^{GR} GERBET

ÉVÊQUE DE PERPIGNAN

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.

*Tout exemplaire non revêtu de ma signature sera re-
puté contrefait.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Colras". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.

MANDEMENTS ET INSTRUCTIONS

DE

MONSEIGNEUR GERBET

ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

OBSERVATIONS

AU SUJET DES ATTENTATS

DIRIGÉS

CONTRE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE ⁽¹⁾

Perpignan, le 10 octobre 1859.

L'Église catholique est une famille surnaturelle, où, dans les temps d'affliction, toutes les larmes sont des prières. On y verse, sur les souffrances que le monde ne connaît pas, des pleurs que Dieu seul entend. Mais les larmes du Père commun ne sauraient être ni

(1) Cet écrit, précédé d'une courte circulaire, avait été adressé à tous les prêtres du diocèse.

ignorées ni solitaires. D'un bout de la terre à l'autre, chaque Église particulière les recueille dans son calice et les offre à Dieu. L'Église universelle n'imité pas les trois disciples qui accompagnèrent le Sauveur jusqu'au lieu où s'ouvrit pour lui la voie douloureuse. Ils n'avaient pas encore reçu les dons de l'Esprit consolateur, et ils ne purent veiller une heure avec Jésus souffrant et priant. Une autre conduite a été suivie, depuis que la charité a été répandue par l'Esprit-Saint dans les cœurs fidèles, pour les unir entre eux dans le cœur du même Père. Quand le Vicaire du Christ a ses heures d'angoisses, quand son oratoire ressemble, sous quelques rapports, à la grotte de Gethsémani, il n'y est pas seul : toute l'Église y veille avec lui, y souffre avec lui, y prie avec lui.

Le temps des grandes épreuves a recommencé pour le Saint-Père, lorsque des factieux, relevant à Bologne et dans les contrées voisines le drapeau de la révolte, l'ont agité sur des populations qu'intimidaient tout à la fois les souvenirs de ce que les terroristes ont fait chez elles il y a dix ans, et la prévision de ce qu'ils savent faire. Profondément attristé, Pie IX adressa alors à tous les évêques du monde catholique une lettre, bien expressive dans sa brièveté, dont chaque mot semblait être une larme tombée de son cœur pa-

ternel. Nous avons eu à peine le temps de la méditer, quand éclata l'annonce d'un événement inattendu qui sembla devoir donner aux affaires d'Italie un cours très-différent de celui que les hommes de désordre espéraient. Un signe de sérénité venait d'apparaître sur les champs de bataille. La poussière, soulevée sous les pas de quatre cent mille soldats prêts à s'entre-choquer, s'ouvrant tout à coup, laissa voir un traité de paix. Cet événement fut d'une consolation particulière pour le Saint-Père, qui avait été, comme il l'a dit lui-même, accablé de douleur à la vue de la lutte sanglante qui divisait des nations catholiques (1). Le titre que les deux empereurs lui offraient était un hommage rendu à sa haute dignité, comme prince temporel, et un lien destiné à rattacher les États de la Péninsule au trône de saint Pierre. On savait, d'ailleurs, que les préliminaires de Villafranca renfermaient des clauses rassurantes pour la restauration de l'ordre en Italie; et il y avait lieu d'espérer que toutes les rébellions fléchiraient sous le poids de ce grand acte. La nouvelle de cette paix fut accueillie, dans toute la France, avec des témoignages de satisfaction presque unanimes. Dans ces circonstances, nous crûmes nous

(1) Ad gravissimum, quo cum bonis omnibus propter bellum inter catholicas nationes excitatum premimur, dolorem maximus accessit mœror, etc. (*Allocution du 20 juin 1859.*)

conformer aux intentions présumées de Pie IX, en nous abstenant de publier sa douloureuse Encyclique, pour ne pas mêler des accents de tristesse à la joie publique d'autant plus vive qu'elle avait été imprévue. Mais, depuis lors, des événements sinistres, qui impliquent le renversement des bases de la paix, sont venus attrister et presque décourager l'espérance. La faction révolutionnaire, un moment déconcertée, a redoublé d'audace, elle a grandi en attentats, particulièrement dans une des provinces romaines; elle vient d'y consommer ses prévarications sacrilèges. En présence de pareils faits, nous avons dû, pour répondre aux désirs du Saint-Père, recommander aux prêtres et aux fidèles de s'unir à nous, dans de ferventes supplications, afin de demander tous ensemble au Dieu de la justice et de la miséricorde, pour le Souverain-Pontife le triomphe du droit, pour ses coupables ennemis la grâce du repentir, et d'exercer ainsi, avec toute l'Église catholique, la noble et chrétienne vengeance de la prière.

Mais devons-nous en ce moment nous borner à gémir et à prier? Nous parlerons à Dieu des attentats qui se commettent : est-ce que nous n'en parlerons pas aussi aux hommes? Laisserons-nous passer sous nos yeux la majesté du Saint-Siège outragé et spolié, sans

que d'énergiques protestations s'élèvent du sein de l'épiscopat? Ne semble-t-il pas aux catholiques de notre diocèse que les sentiments dont leurs cœurs sont pleins doivent avoir un organe, et que cet organe doit être la bouche de leur évêque? Nous ne voudrions pas tromper leur attente; nous voudrions encore moins manquer à ce qui nous paraît être pour nous un devoir.

On pense bien que, pour accomplir ce devoir, nous ne nous laisserons pas arrêter par les étranges prétentions de la presse anticatholique, qui voudrait nous condamner au silence sur ce qui se passe, sous le singulier prétexte qu'il s'agit, non de religion, mais de politique? Quoi! la souveraineté temporelle du Pape, instituée pour garantir la liberté de son ministère universel, n'est pas une question religieuse! La violation de la foi qui lui a été jurée, des serments de fidélité qui lui ont été faits, n'est pas une question religieuse! L'excommunication prononcée par le dernier des conciles généraux, par le Concile de Trente, qui fait loi dans toute l'Église, contre les envahisseurs des domaines ecclésiastiques, n'est pas une question religieuse! Les démonstrations impies, que les chefs de la faction spoliatrice provoquent partout où ils mettent le pied, qui éclatent à chaque pas qu'ils font,

ne sont pas des questions religieuses ! La propagande protestante, qui marche dans leurs fourgons, n'est pas une question religieuse ! Dans ses causes, dans ses effets immédiats, dans ses conséquences futures, la situation actuelle implique les plus grands intérêts de la religion. Elle est un outrage envers le passé, un attentat contre le présent, une effrayante menace pour l'avenir.

Les ennemis du Saint-Siège nous répètent, avec une apparente simplicité, que la souveraineté temporelle du Pontife ne tient, en aucune manière, au dogme. Mais d'abord, qu'en savent-ils ? Depuis quand sont-ils devenus de si doctes théologiens pour discerner la limite précise où les conséquences du dogme s'arrêtent ? Cette souveraineté est établie sur un principe révélé et sur un fait certain. Le principe révélé, c'est que le Chef de l'Église qui dirige l'enseignement de toutes les nations, *docete omnes gentes*, a droit d'exercer librement le ministère que Dieu lui a confié ; le fait certain, c'est que son indépendance politique est le plus sûr moyen de sauvegarder l'application de ce principe. Cette souveraineté n'est ni un article du symbole, ni un fait profane : elle est un fait protégé par un dogme. Et puis, outre les dogmes, est-ce qu'il n'y a pas la morale publique et privée dont l'Église est

dépositaire ? Que, dans un siècle où tant d'hommes flottent dans le scepticisme et ne trouvent de point fixe que dans leurs passions, une population égarée, un gouvernement avide de provinces, se moquent des règles chrétiennes de la morale politique : nous n'en avons pas moins la mission de proclamer ces règles, particulièrement lorsque leur violation attaque, par son principe et par ses résultats, un intérêt du premier ordre pour le monde catholique. Et enfin, est-ce que l'Église n'est que dogme et morale ? L'Église catholique est une société divine qui a ses conditions terrestres d'existence et de liberté. Elle les enseigne, elle les maintient, elle les défend avec une infatigable patience, et c'est ce qui irrite le plus ses ennemis. Ils lui pardonneraient d'être une abstraction religieuse, ils ne lui pardonnent pas d'être une société vivante. Quand nous leur parlons de l'enfer et du ciel, ils nous disent qu'ils n'ont pas le temps d'entendre ces choses de l'autre monde, parce que le siècle est aux choses de ce monde-ci ; et quand nous voulons les entretenir de choses de ce monde-ci, essentiellement liées à la cause de la religion, ils nous répondent : Qu'est-ce que vous nous dites là ? parlez-nous donc de l'autre monde. Nous leur parlerons, selon qu'il le faudra, de l'un et de l'autre, de l'un

par rapport à l'autre. Nous tâcherons d'être fidèles à tous nos devoirs, à ceux qu'ils tolèrent, et à ceux qui les importunent. Qu'ils se tranquilissent sur la seule fonction qu'ils nous recommandent, celle de bénir. Nous aurons assez de bénédictions pour toutes les œuvres que l'esprit du bien inspire; mais nous aurons aussi, autant qu'il sera nécessaire, des protestations contre les attentats qu'engendre l'esprit du mal. Cela ne doit surprendre personne; il y a dix-huit siècles que le monde est accoutumé à cela.

Le plus grand attentat du moment présent est dirigé contre la souveraineté temporelle des Papes. Ce n'est pas en soi quelque chose de nouveau. A diverses époques, cette souveraineté a eu sa part dans les tempêtes qui agitent la barque de saint Pierre. Elle a été attaquée par deux voies différentes, tantôt d'en haut, tantôt d'en bas, tantôt par des princes ambitieux, tantôt par des populations soulevées.

Dans le siècle même où elle a été agrandie par la piété de Charlemagne, elle a eu un ennemi insigne, le roi des Lombards; il s'appelait alors Didier. Ce roi des Lombards avait d'illustres exemples de vertu dans l'histoire de sa famille. Il avait reçu une éducation chrétienne. Il promit plusieurs fois, par lui ou par son ministre, de respecter le territoire des États de

l'Église. Mais il était tourmenté du besoin d'annexer à son royaume les contrées voisines, dont plusieurs étaient placées sous l'auguste sceptre du Souverain-Pontife. Les émissaires habiles et hardis qu'il y entretenait le servaient bien. Il arriva donc que, tout en protestant de sa profonde vénération pour le Chef de l'Église, le roi des Lombards s'adjugea la possession de Bologne, Ferrare, Faenza, Imola, Ravenne, ainsi que d'autres lieux compris dans l'exarchat de cette dernière ville, particulièrement dans la province qui s'appelait alors l'Émilie, et qui est aujourd'hui la Romagne. Il fallut que Charlemagne revînt de la Germanie pour le remettre dans l'ordre et punir ses usurpations. Autant le roi des Lombards était ennemi de l'Église Romaine, autant l'empereur des Francs lui était dévoué. Ces sentiments de fidélité et d'attachement inébranlable, qu'il manifesta dans cette circonstance, au début de sa longue carrière, qui le dirigèrent dans tout le cours de sa glorieuse vie, ont été consignés par lui, d'une manière bien solennelle, dans l'acte de ses dernières volontés. Il y a, dans l'histoire de l'ordre social européen constitué sur la base du christianisme, deux testaments vénérables entre tous : au commencement, celui de Charlemagne ; au déclin, celui de Louis XVI. Ce dernier testament regardait

particulièrement le passé : le roi martyr pria son fils de pardonner les crimes sous le coup desquels les antiques dynasties succombent. Le testament du grand empereur regarda l'avenir, il recommanda à ses fils, envers le Saint-Siège, ce dévouement inaltérable qu'il savait être un gage des bénédictions de Dieu sur les dynasties naissantes. « Au-dessus de toutes
 « choses, nous ordonnons que nos fils prennent la
 « protection et la défense de l'Église Romaine, comme
 « l'ont fait Charles notre aïeul, le roi Pépin notre
 « père, d'heureuse mémoire, et comme nous l'avons
 « fait nous-même; qu'avec l'aide de Dieu ils s'effor-
 « cent de la défendre contre ses ennemis, et qu'ils
 « maintiennent ses droits, selon leur pouvoir, et
 « autant que la raison le demandera (1). » Quelles qu'aient été, depuis cette époque, les vicissitudes des choses humaines, cette dernière parole de Charlemagne doit être immortelle dans le cœur de tous les princes catholiques, surtout des souverains de France et d'Autriche, qui ont recueilli, en grande partie, la succession de son empire.

(1) Super omnia autem jubemus atque præcipimus ut ipsi tres fratres curam et defensionem Ecclesiæ sancti Petri simul suscipiant, sicut quondam ab avo nostro Karolo, et beatæ memoriæ genitore nostro, Pippino rege, et a nobis suscepta est, ut eam cum Dei adjutorio ab hostibus defendere nitantur, et justitiam suam, quantum ad ipsos pertinet et ratio postulaverit, habere faciant.

Dans le douzième siècle, un autre genre d'attaques se produisit contre la monarchie pontificale. L'Italie vit s'élever un tribun, beau parleur, grand fabricant d'intrigues, d'artifices et de troubles, également habile à paraître au grand jour et à se retirer dans l'ombre. A la voix d'Arnaud de Bresce, toutes les mauvaises passions s'agitèrent, la démagogie reparut, la ruine de la souveraineté temporelle des Papes fut résolue. Il s'agissait de ressusciter la république romaine, le sénat, le peuple et le forum. Après avoir conspiré dans l'ombre, on fit une constitution. Mais ces fiers républicains surent se discipliner pour marcher vers leur but. Ils voulurent placer leur démocratie sous la protection d'un sceptre ; ils offrirent à Conrad, avec la propriété de tous les biens ecclésiastiques, l'empire de l'Italie : Conrad ne refusa pas. C'est à ces révolutionnaires que saint Bernard adressa cette prédiction : « Vous êtes près de votre ruine, au moment où vous vous obstinez dans ce que vous faites (1). »

Nous avons tenu à rappeler ces deux exemples, qui sont le type d'autres faits anciens ou rapprochés de notre temps, que nous passons sous silence. Le besoin d'annexion qui avait été si vif chez Didier, chez

(1) *Epist. CCXIII.*

l'ancien roi de la Lombardie, a recommencé aujourd'hui sur une plus grande échelle; les doctrines d'Arnaud de Bresce ont reparu, mais avec l'ampleur et la tournure que les systèmes modernes leur ont données. Ces deux principes se sont unis. L'artisan de l'annexion l'avait préparée depuis longtemps en faisant la cour à la révolution; et, de son côté, la révolution, satisfaite de ces avances, a offert son cœur et sa main en signant le contrat d'annexion. De ce mariage, conclu dans les conciliabules secrets, et célébré sur les places publiques, sont nées les monstruosité que nous voyons.

La situation révolutionnaire de l'Italie se compose sans doute d'éléments divers; mais, dans cette diversité, elle présente un caractère dominant qui constitue l'unité radicale de toutes les divergences. Cette unité a été parfaitement comprise et prévue par des hommes supérieurs dans la science du mal, qui avaient la vue longue, qui étaient l'aristocratie des conspirateurs. Dans la première moitié de ce siècle, il se forma en Italie une société secrète, qui prit le nom de Vente Suprême, et qui avait son siège dans les États Romains. Les autres sociétés secrètes, bien qu'hostiles à l'Église, se préoccupaient immédiatement de projets politiques : la Vente Suprême, *cui altior intellectus*, jugeait que ce n'étaient là que des

moyens secondaires, qui n'allaient pas droit au but ; qu'il fallait frapper plus haut et plus profondément, pour arriver à faire de l'Italie le vrai foyer d'une révolution universelle. Elle voulut donc subordonner toutes les vues et toutes les manœuvres des conspirateurs à une pensée fondamentale, la destruction du catholicisme. On peut s'en faire une idée par les extraits suivants, puisés dans ses abominables archives :

« Depuis que nous sommes établis en corps d'action, « et que l'ordre commence à régner au fond de la « Vente la plus reculée, comme au sein de celle la plus « rapprochée du centre, il est une pensée qui a toujours profondément préoccupé les hommes qui « aspirent à la régénération universelle : c'est la « pensée de l'affranchissement de l'Italie, d'où doit « sortir, à un jour déterminé, l'affranchissement du « monde entier, la république fraternelle et l'harmonie de l'humanité. Cette pensée n'a pas été encore « saisie par nos frères d'au delà des Alpes. Ils croient « que l'Italie révolutionnaire ne peut que conspirer « dans l'ombre, distribuer quelques coups de poignard à des sbires ou à des traîtres, et subir tranquillement le joug des événements qui s'accomplissent au delà des monts pour l'Italie, mais sans « l'Italie. Cette erreur nous a été déjà fatale à plusieurs

« reprises. Il ne faut pas la combattre avec des
 « phrases, ce serait la propager; il faut la tuer avec
 « des faits. Ainsi, au milieu des soins qui ont le pri-
 « vilège d'agiter les esprits les plus puissants de nos
 « Ventes, il en est un que nous ne devons jamais
 « oublier. La Papauté a exercé de tout temps une
 « action toujours décisive sur l'Italie. Par le bras, par
 « la voix, par le cœur de ses innombrables évêques,
 « prêtres, moines, religieuses et fidèles de toutes les
 « latitudes, la Papauté trouve des dévouements sans
 « cesse prêts au martyre et à l'enthousiasme. Partout
 « où il lui plaît d'en évoquer, elle a des amis qui
 « meurent, d'autres qui se dépouillent pour elle. C'est
 « un levier immense dont quelques Papes seuls ont
 « apprécié toute la puissance (encore n'en ont-ils usé
 « que dans une certaine mesure). Aujourd'hui, il ne
 « s'agit pas de reconstituer pour nous ce pouvoir,
 « dont le prestige est momentanément affaibli; notre
 « but final est celui de Voltaire et de la Révolution
 « française, l'anéantissement à tout jamais du catho-
 « licisme et même de l'idée chrétienne, qui, restée
 « debout sur les ruines de Rome, en serait la perpé-
 « tuation plus tard (1).... »

(1) *L'Église Romaine en face de la Révolution*, par M. Crétineau-Joly,
 t. II, p. 82.

« A mon dernier voyage en France, j'ai vu avec une
« satisfaction profonde que nos jeunes initiés appor-
« taient une extrême ardeur à la diffusion du car-
« bonarisme ; mais je trouve qu'ils précipitent un peu
« trop le mouvement. Selon moi, ils font trop de leur
« haine religieuse une haine politique. La conspira-
« tion contre le Siège romain ne devrait pas se con-
« fondre avec d'autres projets. Nous sommes ex-
« posés à voir germer dans le sein des sociétés
« secrètes d'ardentes ambitions ; ces ambitions, une
« fois maîtresses du pouvoir, peuvent nous aban-
« donner. La route que nous suivons n'est pas encore
« assez bien tracée pour nous livrer à des intrigants
« ou à des tribuns. Il faut décatholiciser le monde, et
« un ambitieux arrivé à ce but se gardera bien de
« nous seconder. La révolution dans l'Église, c'est la
« révolution en permanence, c'est le renversement
« obligé des trônes et des dynasties (1). »

Un pareil document ne laisse pas qu'à éclairer, quoiqu'il ne date pas d'hier, les origines de bien des choses qui ont lieu en ce moment. On nous objectera sans doute qu'il a déjà une antiquité de plusieurs années, et que les insurrections politiques, qu'on trouvait alors prématurées et compromettantes, ont

(1) *Ibid.*, p. 123.

pris le pas sur le projet qui avait directement pour but une révolution religieuse. Mais nous ne prétendons point exagérer la portée actuelle du mot d'ordre formulé par la Vente Suprême. C'est précisément parce que nous avons de fortes vérités à dire que nous ne sentons pas la tentation de rien outrer. Nous sommes loin d'affirmer que cet infernal programme ait été recueilli, dans toute sa plénitude, dans toute sa profondeur, par tous ceux qui coopèrent, d'une manière plus ou moins active, à la destruction de la souveraineté temporelle du Saint-Siège. Nous n'avons point de difficulté à penser que beaucoup d'entre eux, surtout dans les rangs inférieurs, sont, à l'heure qu'il est, principalement entraînés par des excitations et des passions politiques, dont ils acceptent, il est vrai, les conséquences irrégieuses, sans toutefois qu'on puisse affirmer qu'elles soient le mobile immédiat de leur conduite. Mais en résulte-t-il que le mépris et la haine de la religion catholique n'est pas le caractère général de ce parti? Est-ce qu'il ne commence pas à mettre en pratique plusieurs articles du programme dont il n'oserait pas avouer le principe fondamental? Les faits parlent : sans rappeler ici ses prouesses à Turin, à Milan, à Florence, voyez comment il se signale à Bologne. Il met la main sur les fondations

pieuses. Il s'efforce de corrompre le peuple par une presse qui sue l'irréligion. Il flagelle de ses outrages le Vicaire de Jésus-Christ. Les personnes consacrées à Dieu sont tournées en dérision sur ses théâtres, comme elles l'ont été à Paris en 93; l'honnêteté des mœurs, la pudeur, la vertu n'y sont pas respectées. Il poursuit de ses sarcasmes les pratiques du culte, les exercices de la dévotion envers la Très-Sainte Vierge, les plus enracinés dans les respects et les habitudes de la population (1). Malgré l'intérêt évident qu'il aurait à préserver de ces turpitudes impies la pose théâtrale qu'il prend en politique, il ne parvient pas à se contraindre. Sa nature l'emporte : il éclate par des coups d'essai qui le trahissent; il se livre, dans son berceau encore bien fragile et bien mal agencé, à des transports qui jettent une sinistre lumière sur ses gestes futurs.

(1) Non dubitarunt autem hujusmodi homines in ecclesiasticam quoque invadere potestatem, cum novas de Nosocomiis, Orphanotrophiis atque piis legatis, locis et institutis léges ediderint... Hos inter lamentabiles ausus non desinunt hujus factionis moderatores omnem eorum artem in corrupendis populorum moribus impendere per libros præsertim atque ephemerides, tum Bononiæ tum alibi editas, quibus fovetur quilibet audendi licentia, et Christi hic in terris Vicarius laceratur, ac religionis pietatisque exercitationes ludibrio habentur, precesque ad Immaculatam Sanctissimamque Dei Genitricem Virginem Mariam colendam, ejusque potentissimum patrocinium implorandum adhibitæ irridentur. In scenicis vero spectaculis publica morum honestas, pudor virtusque offenditur, et personæ Deo sacræ communi omnium contemptioni et irrisioni exponuntur. (*Allocution de Pie IX, dans le Consistoire secret du 26 septembre 1859.*)

En face de ces faits, qui osera s'inscrire en faux contre nous, lorsque nous affirmons que les idées exprimées dans le programme dont il vient d'être question, ont déteint sur ce parti, sur ses chefs surtout, et qu'elles se sont infiltrées, à des degrés divers, dans ses veines? Qu'importe à cet égard qu'il ait modifié partiellement, au profit d'un royalisme de circonstance, ses tendances politiques? Il n'en est pas moins visible à tous que, sous le rapport religieux, les conspirateurs secrets d'alors ont fait l'éducation des révolutionnaires publics d'aujourd'hui.

Après avoir signalé le caractère primitif et général de la faction rebelle qui domine à Bologne, nous allons la décomposer pour la bien connaître. Mais nous éliminerons d'abord certaines choses qui ne doivent pas être renfermées dans cette analyse, ou sur lesquelles ne doit pas porter le jugement accablant que méritent les vrais éléments de la faction.

Que, dans d'autres contrées de l'Italie, des hommes, serviteurs plutôt qu'amis des révolutions, éprouvent, envers d'augustes maisons d'origine étrangère une susceptibilité, qui n'est pourtant, d'après la récente note du *Moniteur*, qu'une malheureuse hallucination du sentiment national, ce fait est hors de notre sujet, et nous n'avons pas à l'apprécier ici, quoique nous

soyons très-convaincu que le *Moniteur* a parfaitement raison. Nous ne nous occupons en ce moment que de la faction qui usurpe la souveraineté des provinces de la Romagne. Ce motif ou ce prétexte de répulsion n'est pas de mise à l'égard de la Papauté. Depuis plusieurs siècles, les Papes ne sont pas seulement Italiens, ils le sont plus que tous les autres princes de la Péninsule, parce qu'ils le sont doublement, et par leur naissance et par leur élection, émanant d'un Corps auquel l'Italie fournit la très-grande majorité de ses membres. S'il venait à se former, dans les autres pays de la catholicité, un parti excentrique, qui se laissât aller à de fausses idées en sens inverse de celles qu'on propage en Italie, c'est lui qui serait tenté de se plaindre, non pas que la Papauté ne soit point assez italienne, mais qu'elle le soit trop; c'est lui qui reprocherait à l'Italie ce beau privilège, qu'un de ses fils, né dans un château ou dans une chaumière, soit toujours appelé à devenir le souverain du monde catholique. Les nations catholiques comprennent mieux les vraies grandeurs de l'Italie, que ne le font ses faux patriotes, parce qu'elles sont dégagées, à cet égard, de ces vues étroites, qui sont presque toujours l'effet des passions fougueuses. De l'aveu même de ses ennemis, la Papauté est la plus grande

institution qui existe sur la terre. Or, la plus forte raison pour choisir toujours le Pape parmi les Italiens, c'est que le sujet élu doit monter sur un trône italien. La Papauté spirituelle et temporelle est donc, pour cette partie du monde, une couronne à la fois universelle et nationale. Les tribuns piémontais de Bologne ont la vue si basse qu'ils ne voient plus cela.

Nous venons d'écarter ce prétexte de souveraineté étrangère comme étant lui-même très-étranger à la question romaine. Nous devons aussi mettre à part une classe d'hommes qui n'ont pas mérité d'être confondus avec la faction rebelle. Ces hommes croient que des améliorations doivent avoir lieu dans l'ordre civil des États de l'Église, qu'on peut accomplir ce progrès en développant les principes posés dans des statuts déjà existants, qu'il importe d'effacer les traces encore plus ou moins profondes de la centralisation française, pour redonner aux municipes, aux provinces, une vitalité qui perpétuerait les vraies traditions politiques de l'Italie; que l'institution élective, qui siège au cœur de l'État, en recevrait elle-même un nouveau degré de vie; que tout cela peut se faire sans se jeter dans les aventures, les périls et les catastrophes du régime parlementaire, qui assurément va bien moins encore à l'Italie qu'il n'a pu convenir à la

France. Quoique nous soyons persuadé, ainsi que nous avons déjà dit ailleurs (1), qu'à bien des égards, la masse du peuple se trouve, sous le sceptre pontifical, dans des conditions meilleures que dans beaucoup d'autres pays, nous concevons et cette manière de voir et ces vœux. Mais les hommes qui forment ces vœux ne font pas à la faction usurpatrice l'honneur de figurer dans ses rangs. Ce ne sont pas eux qui ont travaillé de tout leur pouvoir à entraver les intentions du Saint-Père, en le plaçant dans l'alternative d'ajourner les mesures qu'il médite ou de paraître les accorder à la révolte. Ce ne sont pas eux qui s'agitent pour briser les bases de la paix; qui, en livrant la moitié de la Péninsule à un seul gouvernement, rendraient impossible la Confédération italienne, destinée à donner à ce pays une unité qu'il n'a pas eue depuis tant de siècles. Ce ne sont pas eux qui détestent cette présidence honoraire de la Confédération, que l'empereur des Français, de concert avec l'empereur d'Autriche, a offerte au Pape. Ce ne sont pas eux qui préfèrent aux conseils bienveillants de la France, prodigue de son or et de son sang aux bords du Tessin et du Minicio, les suggestions de l'Angleterre, aussi empressée de mettre la main dans toutes les intrigues révolution-

(1) La question italienne en 1859. *Préface.*

naires de l'Italie qu'elle a été revêche à y mettre le pied sur un champ de bataille. Ce ne sont pas eux qui, en annonçant un hideux forfait, s'abstiendraient, comme vient de le faire la *Gazette de Parme*, de prononcer le mot de crime, et qui prépareraient une excuse aux assassins par une théorie officielle des *transports irrésistibles*. Non, ces hommes n'appartiennent pas à la faction rebelle, ils en sont éloignés de tout l'intervalle qui sépare la loyauté et la félonie, la modération et l'emportement, la Confédération italienne et l'absorption piémontaise.

Ne devons-nous pas aussi mettre à part une autre classe d'hommes, bien qu'elle suive le char de la faction? Pie IX nous l'a indiquée lui-même dans une de ses allocutions, en parlant de ceux qui ne sont peut-être que misérablement trompés, qui ne savent ce qu'ils font (1). Nous avons, en France, l'expérience de soixante ans de révolutions; nous avons pu remarquer, à diverses reprises, surtout dans les rangs de la jeunesse, la contagion de cette ignorance fougueuse, de cette exaltation aveugle, suivie de tristes regrets quand le moment du vertige est passé. La chimère d'une Italie formant un grand Piémont, chimère assez semblable à celle d'une Allemagne deve-

(1) *Aberrantes, quorum forsitan aliqui misere decepti nesciunt quid faciunt. (Alloc. du 26 septembre 1859.)*

nue prussienne, exerce sur de pauvres têtes une telle puissance de fascination, qu'elles voient tout dans ce rêve, excepté leur devoir.

Ces réserves faites, signalons les principaux éléments de la faction. Nous pouvons y remarquer l'action de six principes divers : la haine de la religion catholique, dont nous avons déjà parlé, l'ambition, la peur, l'absence du bon sens politique, le concours de tout ce qu'il y a de plus exagéré dans les anarchistes de l'Italie, et enfin les excitations d'un gouvernement qui a fomenté toutes les passions et organisé tous les désordres.

Les ennemis jurés du catholicisme ont la haute main dans ce mouvement, parce que, personnifiant les tendances irréligieuses et proclamant les doctrines politiques du moment, ils résument en eux tout le parti, et le tiennent par ses deux principes. Ses chefs ont beau protester, assez rarement toutefois, qu'ils sont catholiques : on juge de leurs paroles par leurs actes. En France, les fabricateurs du schisme de 1791 ont fait cent fois plus de phrases respectueuses envers l'Église. Mirabeau voulait qu'on plantât la croix sur la cime de tous les départements, et il n'en disait pas moins à ses confidents qu'il travaillait à *décatholiciser* la France.

Vient ensuite l'ambition qui s'agite dans tous les rangs et à tous les étages. Nous ne répéterons pas ici une vérité banale sur les miracles de patriotisme qu'elle produit dans les temps de révolution : nous ferons seulement remarquer, sous ce rapport, un caractère particulier de la révolution que le Piémont a provoquée. Le droit commun y est l'agrandissement des situations. Comment voulez-vous que des gens qui ont tout fait pour procurer à un gouvernement l'annexion d'une province, ne s'imaginent pas qu'il leur doit à son tour de leur annexer des places ? Leur journaux, qui en savent long là-dessus, s'évertuent à nous montrer une longue file de Fabricius et de Cincinnatus, qui se sont révélés tout à coup ; ils accusent d'être Autrichien tout Français qui ose douter de tant de vertus civiques. Pauvres gens, s'ils croient que l'Europe les croit !

La peur, qui est une grande puissance dans les révolutions, exerce dans les Romagnes une influence que l'on peut mesurer d'après ce qui s'est passé chez nous. La France est une nation militaire, aguerrie aux troubles politiques, et pourtant, dans les premiers mois de la révolution de Février, les proconsuls envoyés dans les départements parvinrent à tenir sous le joug de l'intimidation une partie de la France.

Qu'on se figure donc quel effet doivent produire sur des populations inhabiles à toute résistance les dictateurs d'un parti bien organisé, escorté de baïonnettes piémontaises et ayant pour arrière-garde les vétérans de Mazzini. La crainte, nous dira-t-on, ne peut régner dans les Romagnes, puisque les gouvernants actuels se montrent dévoués au maintien de la tranquillité matérielle. Mais une population peut être intimidée sans que les meurtres et les dévastations soient à l'ordre du jour, et voici comment les choses se passent. Au-dessous des chefs qui publient des proclamations plus ou moins rassurantes, il y a les subalternes qui propagent des menaces. Les premiers rédigent, dans leurs salons, des églogues constitutionnelles; les seconds, mêlés à tous les rangs de la population, y murmurent autre chose. Les uns font, autant que possible, patte de velours aux yeux de l'Europe; les autres, pénétrant dans l'intérieur des maisons, y montrent leurs griffes. Le plus terrible commissaire du ministre de l'Intérieur en 48 fut moins effarouchant que ne l'est, pour les paisibles habitants des campagnes, le plus petit agent de police du dictateur de Bologne.

L'absence du bon sens politique est aussi un élément de la faction. C'est un trait caractéristique de

ses orateurs. Ces hommes-là, nous les connaissons en France depuis soixante-dix ans. Ils s'appelaient alors, mais avec un autre talent et une autre taille, Lameth, Duport, Target, d'Éprémesnil. Au lieu d'attendre le développement des réformes qu'avait entreprises le noble et généreux Louis XVI, ils poussèrent, tout en se disant monarchiques, à la destruction du pouvoir, et ils frayèrent à la France la route des abîmes. Ces hommes sont toujours nombreux au commencement des révolutions : nous les retrouvons à Bologne. Ils se jettent, tête baissée, dans les aventures et les catastrophes politiques. Leur constitutionnalisme imberbe rêve pour leur province un régime dont la France, instruite par une longue expérience de déceptions, s'est détachée. Dans toutes les contrées de l'Italie, où il s'agit, ce parti a fait preuve d'un esprit malsain et d'un cerveau troublé. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la fameuse note du *Moniteur*, qui a essayé de lui faire entendre, en termes mesurés, qu'il a perdu la tête.

Quant au concours, à la fois sympathique et calculé, de tous les séides de l'anarchie, un mot suffit : Mazzini vient de délivrer à l'annexion un certificat de civisme.

Mais ces divers éléments, quelque pernicieux qu'ils soient, n'auraient point produit les résultats dont nous

sommes témoins, si des excitations externes ne les avaient mis dans un état de fermentation et d'incandescence, si une direction, partant de la même source, n'avait organisé l'insurrection. Avant, pendant et après les actes de révolte, le Piémont a tout mis en œuvre pour les faire naître, les développer, les consommer. Au commencement, ses provocations directes, assez visibles à travers les nuages dont il les enveloppait, étaient une iniquité bien odieuse, mais plus ou moins voilée. Sa coopération officielle par l'envoi de ses commissaires a été un mépris public du droit public. La sanction qu'il a donnée dernièrement, comme une chose toute simple, méritoire, glorieuse, à la déchéance du Pape dans les provinces de la Romagne, est une énormité hors ligne, qui avait été jusqu'ici sans exemple peut-être dans les annales des sociétés chrétiennes. Qu'un roi, qui s'est emparé d'un pays par la force des armes et qui le garde pour lui, réponde par des paroles flatteuses aux adresses de ses nouveaux sujets, c'est ce qui s'est vu dans tous les temps. Qu'une dictature révolutionnaire, qui se déclare en état de guerre contre toutes les monarchies, comme l'a fait en France la Convention, applaudisse publiquement à la destruction du pouvoir légitime dans les pays qu'elle a soulevés, cela s'est vu quelquefois. Mais qu'un

gouvernement qui se dit monarchique accepte solennellement, à la face du monde, du haut d'un trône, l'acte qui prononce à son profit la déchéance d'un autre gouvernement avec lequel il est en paix, et dont il a promis de respecter l'indépendance ; qu'il félicite les auteurs de cet acte, qu'il les caresse, qu'il les glorifie, qu'il les exhorte à persévérer, qu'il leur promette son appui dans les conseils de l'Europe : nous ne nous rappelons rien de pareil dans l'histoire des peuples civilisés. Si cette énormité pouvait passer impunément, si, par impossible, elle venait à être sanctionnée, on serait tenté de se demander ce qu'est devenue, non plus la loyauté politique, mais la pudeur sociale.

On prétend justifier tous ces méfaits, on les couvrant d'un nom souvent équivoque et souvent profané, le nom de la volonté nationale. En droit, nous nions le principe, tel qu'il est présenté par les révolutionnaires ; en bonne logique, nous nions que les deux gouvernements, qui mettent en avant ce principe en faveur des insurgés bolonais, puissent l'invoquer sans se contredire ; en fait, nous nions qu'il y ait eu à Bologne une expression de la volonté nationale, en tant que ce grand nom peut s'appliquer à de petites provinces.

En droit, nous nions le principe tel qu'il est présenté. Sans doute, un gouvernement ne peut s'établir et se conserver sans un consentement du peuple gouverné : mais tout consentement humain, individuel ou collectif, a besoin d'une vérité régulatrice qui constitue le titre radical de sa légitimité. Si le consentement est droit, il ne crée pas cette vérité, il ne fait que la proclamer ; s'il est vicieux, tout ce qu'il entreprend contre elle est nul de soi. Dieu lui-même, dit Bossuet, a besoin d'avoir raison, et lui seul a par lui-même toujours raison. Est-ce qu'il ne peut y avoir, pour une ville, une province, un peuple, des moments de vertige, et la raison doit-elle alors adorer toutes les folies ? Si un peuple, dit Rousseau, veut se faire du mal, (qui est-ce qui a le droit de l'en empêcher ? On lui a répondu : Tout le monde. Nous ne traitons pas ici ce sujet ; nous disons seulement que présenter la volonté d'une population comme étant, dans tous les cas possibles, quelque chose d'essentiellement droit, irréformable, comme étant la règle des règles, devant laquelle toute intelligence, toute conscience doit se prosterner, c'est une superstition absurde, c'est un fétichisme populaire.

En bonne logique, nous soutenons que les gouvernements, les hommes d'État, qui patronnent cette

maxime en faveur de la faction antipapale, n'ont pas le droit de la mettre en avant, qu'ils ne peuvent l'alléguer sans se contredire. Ces gouvernements sont le Piémont et l'Angleterre. Le Piémont sait parfaitement que, si la Savoie était libre aujourd'hui, elle serait française demain : se montre-t-il fort touché de ses vœux ? Il invoque, pour attirer à lui les États de la Péninsule, le principe très-élastique des aspirations nationales ; et ce principe, il le comprime, il l'étouffe chez un peuple qui, s'armant des doctrines mêmes proclamées à Turin, voudrait revendiquer sa nationalité française. Le Piémont ouvre les bras aux insurgés de la Toscane, des Duchés, de la Romagne, en leur disant : Vous êtes Italiens, que votre volonté soit faite ; et puis, se retournant vers les Savoisiens, il leur dit : Vous êtes Français, taisez-vous. Vérité au delà des Alpes, erreur en deçà.

Les hommes d'État de l'Angleterre péroront, quand cela les arrange, sur le respect qu'un gouvernement doit aux aspirations, aux vœux d'un peuple : ils s'en moquent, quand cela ne leur convient plus. C'est un argument qu'ils lancent dans le monde, ou qu'ils tiennent sous la remise, au gré de leurs intérêts variables. Comment l'Angleterre a-t-elle accueilli, dans le dernier siècle, la volonté nationale des États-Unis ? elle

l'a reçue à coups de canon. Récemment, les îles Ioniennes ont exprimé le vœu d'être réunies à la Grèce; elles ont prié le gouvernement britannique d'être leur organe auprès des puissances signataires du traité qui avait accordé à l'Angleterre le protectorat de ces îles. Ce vœu a été exprimé officiellement, non par une assemblée improvisée sous le coup d'une révolte, mais par les membres d'un parlement régulier, par les représentants légaux du pays, élus sous l'empire de la constitution existante : un mot, un seul mot de refus, froid, sec et dédaigneux, a été la réponse de l'Angleterre. La volonté du peuple Indien, qui prétendait n'être plus exploité par un comptoir de marchands étrangers, s'est prononcée, ce semble, d'une manière assez significative, et par malheur cruellement énergique. Les ministres anglais ont eu le droit de dire : Ce sont des barbares, il faut les punir; ils ont dit avant tout : Il faut les dompter, ce sont des rebelles. Soit : mais leurs amis de Bologne sont-ils donc autre chose?

Nous nions, en fait, qu'il y ait eu l'expression de la volonté d'un peuple. Cette volonté se manifeste par des votes libres : les votes ont-ils été bien libres entre la pression piémontaise et la menace d'être tenu pour suspect? Cette volonté se manifeste par des signes

authentiques. En matière d'élections, et surtout d'élections générales, le droit public prescrit des formalités, des précautions, des garanties protectrices de l'intégrité et de la sincérité du vote : ces règles, les ont-ils observées? Il s'en seraient vanté, et ils ne l'ont pas dit. La formation des listes n'a été, de leur aveu, comme on le verra tout à l'heure, qu'une opération arbitraire. La volonté d'un peuple se manifeste toujours sous la condition d'un certain nombre de dissidences, qui se produisent et parmi les électeurs et parmi les élus : l'histoire l'atteste, et la nature humaine l'explique. Cette condition aussi a fait défaut. Leurs journaux ont préconisé l'unanimité mathématique de leurs assemblées : les malheureux! ils auraient dû la faire. Comment n'ont-ils pas vu que c'est là le signe d'un parti qui obéit à un mot d'ordre? La volonté d'un peuple se manifeste surtout par la voie du suffrage universel. Il a été beau, leur suffrage universel! Voici ce qu'on lit dans un rapport officiel adressé au dictateur Cipriani, et reproduit textuellement par les journaux de la haute Italie et de l'Italie centrale : « Dans
« toutes les provinces unies on dressa des listes, en
« confiant ce travail à la bonne foi d'amis probes et
« honnêtes, auxquels il fut enjoint de le circon-
« scrire principalement aux seuls centres popu-

« lieux (1). » Ainsi, voilà des listes électorales dont la confection n'est confiée qu'à des frères et amis, et qui ont ordre de restreindre les élections à peu près aux seuls centres populeux, c'est-à-dire, d'exclure, pour un motif ou pour un autre, la grande majorité du peuple. Tout cela est factice, frelaté, mensonger, frauduleux. Il y a lieu de s'étonner que des journaux français, défenseurs du gouvernement impérial, désignent tout simplement sous le même nom de volonté nationale ce qui s'est accompli en France et ce qui s'est tripoté dans la Romagne. Est-ce qu'ils ne sentent pas qu'un pareil langage semble abaisser le plus grand acte qu'une nation ait fait pour exprimer son opinion, au niveau d'un escamotage politique !

Tels sont les principaux aspects sous lesquels se présentent à nous les origines, les caractères et les actes de la faction, qui a conspiré la ruine de la souveraineté temporelle du Chef de l'Église. Ce point de vue diffère assurément beaucoup de celui qu'une assez grande partie de la presse offre à ses lecteurs. Mais c'est pour cela même que nous avons cru à propos d'exposer franchement ce qu'elle dissimule, d'éclairer ce qu'elle cache. Nous croyons l'avoir fait sous la

(1) Per tutte le unite provincie, si diramarono le liste, raccomandole alla fede di probi ed onesti amici, ingiungendo loro di circoscrivere principalmente l'azione ai soli centri popolosi.

seule influence de la vérité et de la justice : ce qui n'empêchera peut-être pas bien des personnes de nous reprocher d'avoir franchi les bornes de la modération. A cet égard, tout dépend de savoir où il faut placer la borne ; et tant qu'on ne prend pas la peine de prouver qu'elle doit être posée ici ou là, ce reproche n'est lui-même qu'une récrimination arbitraire. Ce qui nous rassure, c'est que nos jugements les plus sévères sont renfermés, en substance, dans les Encycliques, les Allocutions du Chef de l'Église, et qu'ils ne sont qu'un simple développement de ses graves et solennelles paroles.

Mais nous devons écarter un autre reproche qu'on ne manquera pas de nous faire. On nous dira que, dans nos accusations contre les révolutionnaires des États de l'Église, nous n'avons considéré qu'une face de la situation actuelle, et qu'il en est une autre dont, pour être juste, il faut tenir compte. On nous représentera qu'il ne faut pas attribuer uniquement à des passions mauvaises ce qui peut s'expliquer par des griefs réels, et qu'on peut ressentir vivement des sujets de plainte sans être ni impie, ni insensé, ni pervers.

Nous répondons que nous n'avons nullement besoin d'apprécier ici ces griefs pour maintenir tout ce que

nous avons dit. Supposons, par forme d'argument, que le manifeste où ils sont exposés soit la vérité même, toute la vérité, rien que la vérité; que tout y soit présenté sous le jour le plus pur; qu'il n'y ait ni exagération, ni artifice, ni réticence : nous disons que, malgré tout cela, nous n'aurions rien à retrancher de nos accusations. Et, en effet, dans quels termes est posée actuellement la question? Le manifeste dont il s'agit est-il un cahier de doléances pour solliciter des mesures réformatrices? Non, il est un plaidoyer en faveur d'un attentat; il est l'œuvre d'une faction révolutionnaire, qui fait l'apologie de son existence. C'est sous ce point de vue qu'il faut le juger. Si ce parti avait suivi une marche régulière, s'il avait témoigné quelque confiance dans l'ascendant graduel de l'opinion publique, s'il avait conclu, non à la légitimité d'une révolution, mais à la nécessité des réformes, ceux qui n'auraient pas été de son avis se seraient abstenus d'attribuer à des dispositions perverses une conduite que des sentiments honorables auraient pu expliquer. Mais a-t-il mérité cette explication? Au moment même où ses griefs, quant à l'extérieur, n'avaient plus de base par suite du traité de Villafranca, et où le Souverain examinait, de concert avec une puissance amie, ce que les besoins

intérieurs de l'État pouvaient réclamer, ces hommes ont renversé de fond en comble le principe sur lequel repose l'ordre [social, et brisé par la force les complications que la sagesse politique travaillait à dénouer. Eh bien ! qu'on nous prouve que cette conduite est légitime, loyale, raisonnable ; qu'on nous fasse voir une vraie proportion entre ce qu'ils ont fait et ce qu'ils disent, entre leurs attentats et leurs doléances ; qu'on nous démontre qu'ils étaient placés dans une de ces situations extrêmes, irrémédiables, où une société peut se croire forcée de sortir des voies régulières afin de pourvoir à sa conservation. Tant qu'on ne nous aura pas fourni ces preuves, nous jugerons ces hommes, non d'après leurs plaintes, mais d'après leurs actes. Nous persisterons à attribuer leur conduite, non à des sentiments favorables à l'ordre social, mais aux principes désorganisateur qui l'ébranlent et le ruinent ; et si nous admettions leurs griefs, nous n'en serions pas moins en droit de condamner les passions qui leur ont fait chercher à ces griefs un affreux remède. En un mot, leurs griefs pourraient expliquer des instances pour une réforme, leurs passions seules expliquent une révolution. S'il y a, parmi eux, un nombre plus ou moins grand d'individus qui se soient fait illusion sur la culpabilité

de leur conduite, c'est qu'il y avait au fond de leurs âmes des dispositions préexistantes qui ont été complices de cette illusion; c'est que leur volonté a été de moitié dans les égarements de leur esprit; et il ne faut pas oublier que, dans les temps de révolution surtout, il y a des erreurs qui sont des crimes. C'est une grande misère de ce temps, que cette facilité à plaider la bonne foi en faveur des révolutionnaires politiques. Est-ce qu'il n'y a pas aussi des convictions chez les révolutionnaires sociaux, chez les publicistes du communisme, qui trouvent mauvais un système fondé sur la transmission héréditaire de la propriété, sur une distribution des biens de ce monde, réglée, non par la loi du mérite, mais par l'aveugle fatalité de la naissance? Est-ce qu'ils n'ont pas déroulé une suite d'arguments si spécieux, que l'Académie des sciences morales et politiques s'est crue obligée de publier coup sur coup je ne sais combien de traités, pour dissiper ou affaiblir l'illusion de ces sophismes? Qu'on y prenne garde: cette disposition à expliquer par des convictions sincères ce qu'il y a de plus extrême dans les commotions politiques, le renversement du pouvoir, ne laisse pas que d'avoir des conséquences qui portent encore plus loin; et, avant de se laisser aller sur cette pente, il serait prudent d'at-

tendre que la société ébranlée fût tout à fait raffermie sur ses bases.

Du reste, les avocats de l'insurrection bolonaise visent à autre chose que ce qu'ils plaident. Les arguments contenus dans leur mémoire en faveur d'une révolution dans la Romagne ont une portée plus vaste : ils seraient valables, en grande partie, pour les autres provinces des États de l'Église, pour Rome comme pour Ravenne. Les conséquences prévues de ce manifeste dépassent ses conclusions restreintes. Ce qu'il demande, c'est la soustraction d'une province à la souveraineté temporelle du Pape ; ce qu'il veut, c'est l'anéantissement complet de cette souveraineté. Personne ne peut s'y tromper : la séparation de la Romagne et son annexion au Piémont seraient les préliminaires d'une invasion que l'on se flatte d'opérer, sous une forme ou sous une autre, dans l'État Romain tout entier. Le but, c'est l'Italie soumise, avec Rome pour capitale, à un gouvernement qui serait révolutionnaire par son origine, anticatholique par son usurpation ; et le manifeste, rédigé à Bologne ou dicté à Turin, n'est qu'une préface hypocrite du programme de Mazzini.

Nous nous arrêtons, pressé par le temps, quoique nous ayons encore beaucoup de choses à dire. Que

serait-ce si, au lieu de nous renfermer, comme nous avons dû le faire, dans l'État Romain, nous portions nos regards sur ce qu'ont eu à supporter d'autres contrées de la Péninsule? Mais sans entrer, à ce sujet, dans des considérations politiques, qu'il nous soit permis, du moins, de protester contre l'indignité avec laquelle des hommes, qui sont plus que des insurgés, ont foulé aux pieds les sentiments qu'inspire la double majesté des grands souvenirs et des grandes infortunes. La descendante de trente rois, dans son berceau orpheline d'un père, et, dans sa jeunesse, veuve d'un époux, tombés tous deux sous le poignard des factions, avait, sous le soleil de l'Italie, un coin de terre royale, où elle retrouvait une ombre de ses destinées évanouies, et où elle mettait tous ses soins à préparer à son fils un peuple heureux. Ils ne lui ont pardonné ni ses aïeux, ni ses vertus importunes, ni ses espérances. Ils ont été brutalement insensibles à tout ce qu'ils ont fait souffrir à la princesse, à la femme, à la mère. Ils n'ont pas su prétexter, au moins par pudeur, que le sentiment était contraint de fléchir devant les duretés de la politique. Ils n'ont pas pu trouver un mot de vénération et de compatissance dans un cœur qu'ils n'ont pas. Mais faut-il s'étonner que la faction ingrate, qui n'avait

pas rougi de condamner à un exil forcé Pie IX, dont la clémence venait d'ouvrir à ses chefs les portes de la patrie, se soit moquée de l'émotion européenne qu'a excitée le sort de la Duchesse de Parme? Il y a des hommes qui ne respectent pas plus, chez les autres, la sympathie, qu'ils n'ont pu supporter en eux-mêmes la reconnaissance.

Cette absence, ce mépris de sentiments qui ne sont jamais entièrement étouffés dans des âmes honnêtes est un triste présage pour l'Italie. Ce symptôme suppose bien d'autres dégradations ; il ne se produit que là où le mal est déjà étendu et profond. Le dix-huitième siècle de la France passant au delà des Alpes ; les doctrines qui ont préparé chez nous la démagogie et le socialisme acceptées avec une imprudence aveugle ou une sinistre prévoyance ; l'irréligion enseignée au peuple ; les droits sacrés de la famille envahis par l'État ; les coups portés au principe de la monarchie héréditaire sur lequel repose l'ordre social européen ; les attentats contre la grande et sainte institution qui constitue la liberté vitale du monde catholique, voilà les éléments du terrible orage qui vient de fondre sur l'Italie, et d'y creuser des abîmes. Comment finira-t-il? Que sortira-t-il de ce chaos? Nous attendons la lumière, et nous conservons l'es-

pérance. Nous ne saurions croire que le moment soit arrivé où la France, fille aînée de l'Église, sera impuissante à remplir la mission séculaire que Dieu lui a confiée dans l'intérêt du monde chrétien. Nous ne doutons pas, ainsi que l'a dit un de nos plus vénérables collègues, qui a donné le signal des protestations de l'épiscopat (1), nous ne doutons pas de la sincérité des paroles de l'Empereur qui ont rassuré les catholiques, ni de la force des moyens dont il dispose pour en amener l'accomplissement. Nous prions Dieu de lui accorder une de ces inspirations qui font reculer le désordre, comme il lui en a déjà envoyé une qui a refoulé la guerre. Le moment est solennel et décisif. Deux cents millions de catholiques, disséminés dans toutes les contrées de la terre, ont les yeux fixés sur Rome et sur la France. Si la souveraineté temporelle du Chef de l'Église, sur laquelle s'appuie la liberté nécessaire à l'exercice de son pouvoir spirituel, venait à être brisée ou mutilée, ils croiraient tous que l'axe de la situation religieuse et politique a changé.

En attendant que l'issue se déclare, restons calmes, nous enveloppant de notre foi, nous retirant dans la prière. Dieu n'a pas donné aux événements de ce

(1) Monseigneur Parisis, évêque d'Arras.

monde, qui nous affectent le plus sensiblement, le pouvoir de nous troubler dans cet asile. Est-ce beaucoup pour nous, catholiques, qu'un orage de plus dans une tourmente de dix-huit siècles? Nous croyons, d'une foi ferme et sur la parole de Dieu, que la Papauté est la seule puissance qui ait reçu la promesse de n'être pas vaincue par le temps. Nous savons qu'elle emportera avec elle, dans le cours de ses immortelles destinées, l'indépendance dont elle aura besoin. Un jour viendra où elle sera la survivante de toutes les choses agitées ou immobiles qui sont autour de nous. Les dômes de Bologne et de Turin auront été usés par les âges; les événements qui remuent l'Italie seront relégués dans un coin reculé de l'histoire. La demeure funèbre des princes de la maison de Savoie ne sera plus que le caveau infréquenté d'une race éteinte. Alors, il y aura, dans la ville éternelle, un homme qui s'appellera le Pape, qui gardera le tombeau de saint Pierre et qui bénira le berceau de nouveaux peuples. Et quand, dans quelques moments de loisir, il se fera relire les annales du vieux temps, il distinguera à peine, parmi les flots des siècles, la vague d'aujourd'hui. Voilà les pensées où nos esprits se reposent au bruit de cette vague qui gronde. Nos ennemis, qui n'ont pas cette foi, nous l'envieraient,

s'ils pouvaient comprendre la paix et la sérénité qu'elle nous donne au milieu de toutes les choses qu'ils troublent, et qui, par un juste retour, leur rendent, à eux, plus d'agitations qu'elles n'en ont reçu.

C'est à vous surtout, ô Saint-Père, que cette paix appartient. Cette sérénité est une de vos vertus. Le monde le sait, et nous l'avons vu par nous-même. Lorsque, il y a dix ans, nous eûmes le bonheur de recevoir votre bénédiction, de recueillir quelques-unes de vos paroles sur le rocher de Gaëte, nous sentîmes, en vous écoutant, que les eaux de son port tranquille ne pouvaient jamais être aussi calmes que l'était votre âme. De nouveaux orages vous retrouvent inaccessible à ces tourmentes intérieures, qui sont, quoi qu'ils puissent dire, le partage des perturbateurs de l'ordre et leur première punition. Vous ressentez toutes les impressions de cette parole du Sauveur, *non turbetur cor vestrum*, parce que votre cœur est plus haut que votre trône, et qu'il se tient tout près du Dieu qui seul enseigne à souffrir. Vous êtes dans la paix, non pas seulement malgré vos tribulations, mais aussi à cause de vos tribulations; vous goûtez ce bien-être surnaturel que le Christ, dont vous êtes le Vicaire, a renfermé dans sa croix, dont il vous a légué une si grande part; vous savez jouir de vos souf-

frances. Pour nous, ô Père-bien-aimé, nous aspirons à jouir des consolations que nous prions Dieu de vous accorder, nous aspirons à vous en donner autant qu'il nous sera possible. Les évêques de France redoublent de vénération, d'obéissance, d'amour pour vous. La méchanceté de quelques-uns de vos fils produit un surcroît de piété filiale dans les autres parties de votre immense famille. Les liens qui unissent au Saint-Siège les Églises des diverses régions du globe se resserrent de tous les efforts qui sont faits pour briser une souveraineté, que toutes ces Églises savent être le bras temporel de la Providence dans le gouvernement spirituel du monde. Vous êtes le seul Roi pour qui l'on forme des vœux jour et nuit, et maintenant avec une ferveur croissante, dans les sanctuaires de l'Europe, les tentes de l'Orient et les huttes des tribus sauvages qui vous doivent leurs apôtres et leurs bienfaiteurs. Puissent les prières de la France, soutenues par cette prière universelle, contribuer beaucoup à obtenir bientôt la fin de vos épreuves ! Fasse le ciel qu'à toutes ces souffrances, si dignement supportées, succède une longue suite d'années meilleures, où vous puissiez dire que, sauf des vestiges trop durables du mal qui a été fait, il ne reste plus, de tant d'amertumes, que le repentir dans le cœur de vos ennemis, et le pardon dans le vôtre !

MANDEMENT

POUR

LE CARÈME DE L'AN DE GRACE 1860.

Sur la sanctification des souffrances.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Si nous ne vous adressons en ce moment qu'une trop courte instruction, nous croyons qu'un grand nombre d'entre vous ne seront pas surpris de cette brièveté. Ils ont pu savoir que quelques travaux extraordinaires, provoqués par les circonstances, nous

ont dérobé le temps que nous aurions voulu réserver pour notre prédication quadragésimale. Nous rentrons en ce moment dans le cercle de nos occupations ordinaires, en parlant uniquement aux fidèles de notre diocèse. Nous venons vous exhorter, Nos Très-Chers Frères, à vous renouveler, pendant le saint temps de Carême qui va s'ouvrir, dans l'esprit de foi, et à offrir à Dieu vos prières et vos bonnes œuvres, non pas seulement pour l'Église telle qu'elle existe extérieurement dans le monde, mais aussi pour l'Église telle qu'elle doit exister dans chacun de vous, afin d'y opérer l'œuvre de votre salut.

Dans ce but, nous choisissons, pour matière de vos réflexions, un sujet qui a dû se présenter bien naturellement à notre esprit : c'est la sanctification des souffrances. De même que l'Église, en passant par ces périodes de siècles qu'on nomme le temps, monte, de tribulations en tribulations, au séjour éternel qui lui est promis, de même chaque chrétien, en traversant cette suite de minutes dont se compose son existence terrestre, doit trouver, dans les épreuves qui lui sont départies, des degrés d'ascension (1), pour s'élever ici-bas dans la vie de la grâce, qui doit devenir un jour la vie de la gloire.

(1) Ascensiones in corde suo disposuit. (*Ps. LXXXIII*, v. 6.)

La souffrance est, à bien des égards, le grand mot de la vie humaine. Depuis la déchéance originelle jusqu'à la consommation finale, depuis la chute de l'homme jusqu'à la chute du monde, un long gémissement retentit. Saint Chrysostome, résumant en quelques mots les causes de ce cri de douleur qui se répète d'âge en âge dans tous les échos du temps, s'écriait lui-même : « Ici-bas nous trouvons
 « les maladies, les attaques, les morts prématurées, les calomnies, les traits de l'envie, les perturbations, les colères, la cupidité sous toutes ses formes, les pièges sans nombre, les sollicitudes quotidiennes, en un mot des maux qui se succèdent perpétuellement, et qui nous apportent des sujets de douleur qu'on ne saurait énumérer (1). » Lorsque ce grand orateur chrétien traçait ce tableau, il y a quinze siècles, ses auditeurs disaient : C'est bien vrai ; et, lorsque, dans quelques siècles, des prédicateurs, élevant la voix près des lieux funèbres où la génération actuelle ne sera même plus de la poussière, reproduiront ce même tableau, leurs auditeurs diront à leur tour : C'est bien vrai. C'est qu'en effet les maux,

(1) Ubi morbi, ubi insectationes, ubi præmaturæ mortes, ubi calumniæ, ubi invidiæ, ubi perturbatioues, ubi iræ, ubi cupiditates, ubi innumerabiles insidiæ, ubi quotidianæ sollicitudines, ubi perpetua sibi-que succedentia mala sunt, innumeros ex omni parte dolores afferentia. (*Sermo III sancti Chrysostomi in Oratione de S. Philog.*)

dont il contient un abrégé, ont leur source dans la condition morale et physique de l'humanité, à partir du jour fatal où *le péché est entré dans le monde, et, par le péché, la mort* (1).

Mais, si la douleur est le grand mot de la vie humaine, elle est, en même temps, un mot fondamental de la religion. Sur quoi repose le christianisme? Sur le dogme du Fils de Dieu fait homme, souffrant et mourant. Ce mystère, qui est la base du salut, transforme le caractère des souffrances. De même que la nature divine et la nature humaine sont unies hypostatiquement dans la personne du Verbe divin, de même les souffrances que nous recevons en état de grâce, et que nous acceptons chrétiennement, sont unies, d'une manière ineffable, à celles de l'Homme-Dieu; elles ne forment, en quelque sorte, qu'un seul tout avec l'adorable mystère de sa passion, et le chrétien doit alors appliquer à ses propres douleurs ce mot de l'Apôtre : *Je vis, mais ce n'est plus moi; c'est le Christ qui vit en moi, lui qui m'a aimé et qui s'est livré pour moi* (2).

Ainsi, grâce à cette foi, les peines de la vie sont

(1) Peccatum in hunc mundum intravit, et, per peccatum, mors. (Prov. c. V, v. 12.)

(2) Vivo, jam non ego, vivit verò in me Christus... qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me. (Galat., cap. II, v. 20.)

élevées bien au-dessus de ce que l'on pourrait se représenter, si l'on ne consultait que les plus saines idées de la sagesse humaine. Elles ne sont pas seulement une épreuve pour la vertu, elles sont le grand moyen de salut, puisqu'elles nous font entrer directement en participation du fait divin, qui est le principe de la rédemption. Elles ne sont pas seulement utiles, elles sont divinisées.

Voilà le vrai point de vue, le jour vrai sous lequel nous devons regarder en face les souffrances. Considérées hors de Jésus-Christ, elles ne sont que la triste union de l'homme avec les maux de cette vie; considérées en Jésus-Christ, elles sont une communion aux souffrances de l'Homme-Dieu. Quoique la matière en soit pénible à la nature, cette communion renferme la substance du bien-être surnaturel. Elle incorpore en nous, sous la forme de ce qu'il y a de sensible dans la douleur, un principe vivifiant plein de douceur et de consolation.

Efforçons-nous, N. T.-C. F., d'avancer dans cette science de la sanctification des maux qui forment notre part de la croix. Cette science est particulièrement la lumière du cœur, comme la science de la foi est en général la lumière de l'âme. Dans cette vie, notre esprit traverse les ombres de la foi; mais il y a

assez de clartés divines pour qu'il ne tombe pas dans l'incertitude, et qu'il attende en paix le jour où toutes les ombres se dissiperont dans la parfaite contemplation de la souveraine vérité. Notre cœur traverse les souffrances ; mais il y a assez de consolations divines, pour qu'il ne tombe pas dans le découragement, et qu'il attende avec patience le jour où tous les maux s'évanouiront dans la parfaite jouissance du souverain bien.

En méditant ces vérités, vous y puiserez, N. T.-C. F., des pensées, des sentiments, des résolutions bien appropriés au saint temps qui va commencer. Vous y trouverez d'abord un grand motif d'accepter sans mollesse les pratiques de la pénitence quadragésimale ; et si l'état de votre santé, le poids de vos travaux ne vous permettent pas de recueillir tous les fruits de ces œuvres d'expiation, vous saurez y suppléer par les fruits de la patience : *Fructum afferunt in mea patientia* (1). Ce que vous perdrez par cette impuissance involontaire de remplir toutes les obligations de la pénitence commune, vous le regagnerez par un surcroît de bonne volonté pour sanctifier vos souffrances particulières.

Vous trouverez aussi dans ces mêmes vérités un

(1) *Evang. S. Lucæ*, cap. viii, v. 15.

puissant motif de vous imposer généreusement les privations, les sacrifices que la charité réclame. Dans le plan de la Providence, les maux des pauvres ne devraient se composer que des peines, toujours bien pesantes, qu'il leur resterait à supporter, après que les riches auraient rempli, à leur égard, toutes leurs obligations. Sans doute, les déshérités de la terre doivent sanctifier aussi la portion de leurs souffrances, provenant de la violation des devoirs que la charité impose aux heureux de ce monde, de même que chacun de nous, quelle que soit sa condition, doit sanctifier les peines que lui font éprouver les torts des autres envers lui. Mais, si cette part de souffrances, supportée chrétiennement par les pauvres, contribue à leur salut, elle n'en est pas moins un grand obstacle au salut des riches qui la leur laissent subir, et le même fait, qui est une matière de mérite pour les uns, est en même temps un principe de ruine spirituelle pour les autres. Préservez-vous de ce malheur, vous tous qui n'avez pas à souffrir des maux de l'indigence. Ne vous faites pas de ce surcroît de peines, qui pèserait sur elle, un fardeau bien plus lourd pour votre conscience. Acceptez donc les privations généreuses; et compensez par la force de votre charité l'infirmité de vos pénitences.

En méditant la doctrine chrétienne des souffrances, ne vous sentirez-vous pas excités aussi à compatir de tout cœur aux maux de l'Église notre sainte Mère, aux afflictions de notre Père commun? Ce n'est pas simplement comme homme, comme chrétien, qu'il est abreuvé d'amertumes : c'est surtout comme Père. Soyons donc plus que jamais ses fils, non-seulement par notre ferme persévérance dans tous les sentiments catholiques, mais aussi par un redoublement de respectueuse sympathie, et tâchons d'égaliser, s'il est possible, notre piété filiale à ses douleurs. Prêtres et fidèles, nous répondrons tous à l'appel qu'il nous fait par ces paroles de l'Encyclique qu'il vient d'adresser à tous les évêques de la catholicité : « Nous vous de-
« mandons principalement et avec les plus vives ins-
« tances, Vénérables Frères, de vouloir bien, en union
« avec Nous, adresser sans relâche, ainsi que les
« fidèles confiés à votre soin, les prières les plus fer-
« ventes au Dieu très-bon et très-grand, pour qu'il
« commande aux vents et à la mer, qu'il Nous as-
« siste de son secours le plus efficace, qu'il assiste
« son Église, qu'il se lève et juge sa cause; pour que,
« dans sa bonté, il éclaire de sa grâce céleste tous les
« ennemis de l'Église et de ce Siège Apostolique; enfin,
« que, par sa vertu toute-puissante, il daigne les ra-

« mener dans les sentiers de la vérité, de la justice et
« du salut. Et afin que Dieu invoqué incline plus faci-
« lement son oreille à Nos prières, aux vôtres et à
« celles de tous les fidèles, demandons d'abord, Véné-
« rables Frères, les suffrages de l'Immaculée et Très-
« Sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui est la
« mère très-aimante de nous tous, notre espoir le plus
« fidèle, la protection efficace et la colonne de l'Église,
« et dont le patronage est le plus puissant auprès de
« Dieu. Implorons aussi les suffrages du bienheureux
« prince des Apôtres, que le Christ, Notre-Seigneur,
« a établi la pierre de son Église, contre laquelle les
« portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir; im-
« plorons également les suffrages de Paul, son frère
« dans l'apostolat, et enfin ceux de tous les saints qui
« règnent avec le Christ dans les cieux. Connaissant,
« Vénérables Frères, toute votre religion et le zèle sa-
« cerdotal qui vous distingue éminemment, Nous ne
« doutons pas que vous ne vouliez vous conformer
« avec empressement à Nos vœux et à Nos demandes.
« Et en attendant, pour gage de Notre charité très-
« ardente pour vous, Nous vous accordons avec amour
« et du fond du cœur à vous-mêmes, Vénérables
« Frères, et à tous les clercs et fidèles laïques confiés
« aux soins de chacun de vous, la bénédiction aposto-
« lique, jointe au souhait de toute vraie félicité. »

MANDEMENT

POUR LA PUBLICATION

DE L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

EN DATE DU 19 JANVIER DE L'AN DE GRACE 1860 (1).

La Papauté et l'Incarnation.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grande voix vient encore de retentir dans le monde catholique. Elle s'y fait entendre aussi calme que si celui qui parle n'était pas au milieu d'une affreuse tempête ; aussi affectueuse que s'il n'était pas cruellement outragé dans ses droits de souverain, et

(1) Voir le texte de l'*Encyclique* à l'appendice, à la fin du 2^e volume.

profondément blessé dans ses sentiments de père , aussi forte que s'il avait dans sa main tout ce qu'on appelle force en ce monde. Vous sentirez toute la puissance de cette parole, qui tombe sur vos consciences au milieu du deuil solennel de toute l'Église. Vous y reconnaîtrez la triple majesté d'un pouvoir immortel, d'une justice suprême et d'une suprême douleur. Vous comprenez qu'elle défend, non pas les intérêts religieux de quelque pays en particulier, mais les droits généraux de la catholicité, et qu'elle s'élève à la hauteur de cette grande cause.

Quoique nous ne puissions rien ajouter à cette parole auguste qui ait pour effet de fortifier l'impression qu'elle produit par elle-même, nous n'en joindrons pas moins notre faible voix à celle de Pie IX, pour répondre à l'invitation qu'il nous fait. Dans l'Encyclique que nous publions, il presse tous les évêques du monde de soutenir la cause du Saint-Siège avec un redoublement de constance et de courage. Nous avons déjà entrepris de remplir, à cet égard, une partie de nos devoirs par des écrits récents, et nous saisissons avec empressement cette occasion bénie de faire un nouveau pas dans la même voie. Sans répéter ici ce que nous avons dit ailleurs, nous vous suggérerons quelques pensées, qui présentent sous un point de

vue particulier les attentats dont nous apprendrons bientôt peut-être la consommation.

Les attaques dirigées contre la Papauté, ont des analogies frappantes avec celles qui ont directement pour but l'adorable personne de Jésus-Christ. Les Pères ont souvent enseigné que le Sauveur est le type de ce qui est et de ce qui s'accomplit dans l'Église. Ils ont fait remarquer l'image de l'Incarnation dans ce qui constitue le principe, l'âme et l'organisme de l'Église catholique, en un mot, dans l'ensemble et dans les principales parties de cette société divine. C'est sous ce point de vue que nous allons considérer la Papauté. Nous concevrons par là pourquoi les coupables erreurs qui tendent à dénaturer son institution sont, dans un ordre différent, une image, une reproduction des principes hétérodoxes, qui ont prétendu altérer et détruire le dogme de l'Incarnation sur lequel porte tout le Christianisme.

L'Incarnation est l'union de la nature divine et de la nature humaine dans l'unité de la personne du Verbe divin. Ces deux natures restent distinctes l'une de l'autre. Il y a dans le Christ deux volontés, l'une divine, l'autre humaine ; mais il n'y a qu'une seule personne. Par l'Incarnation, le Fils de Dieu est devenu le Fils de l'homme : éternel, il est né dans le

temps ; impassible, il s'est mis dans les liens de la souffrance ; immortel, il a été sujet aux coups de la mortalité ; en un mot, Dieu s'est placé dans les conditions de l'humanité.

La Papauté, considérée dans sa double constitution, renferme l'union de deux natures de pouvoirs, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, dans l'unité d'une même personne. Ces deux pouvoirs restent distincts : il y a dans le Pape la volonté du pontife et celle du monarque ; mais elles sont régies par une seule et même personnalité. En vertu de cette union, le Chef de l'Église est entré dans la condition des souverainetés terrestres. L'autorité religieuse s'est adjoint la forme d'une autorité politique. Le pouvoir spirituel, qui s'étend à tous les lieux, a pris, en un lieu déterminé, une espèce de corps dans un pouvoir temporel.

Sous les rapports que nous venons d'indiquer, la Papauté est donc une image de l'Incarnation. Ceux qui blasphèment le Christ et son Église se moqueront de ces rapprochements ; mais nous n'écrivons pas pour eux.

On connaît les objections contre la divinité du Sauveur, que les Juifs cherchèrent dans les conditions et les circonstances où il se trouvait placé par son huma-

nité. Plusieurs de ces objections se sont reproduites, sous diverses formes, dans les hérésies des premiers siècles : c'est là que nous les prendrons.

Il y eut, dès cette époque, différentes sectes de gnostiques, qui prétendirent qu'il était indigne de Dieu, l'Esprit infini, de s'unir à la matière, à la chair de l'homme. Suivant eux, un pareil dogme abaissait la majesté suprême : il matérialisait la divinité. En conséquence, ils voulaient le bannir pour spiritualiser le christianisme. Du reste, l'histoire a prouvé que, tout en méprisant théoriquement la matière, ils étaient fort loin de la haïr dans la pratique.

Nous retrouvons de nos jours ce genre de gnosticisme appliqué à la Papauté. Nous venons de voir surgir des docteurs qui voudraient détruire la souveraineté temporelle du Pape, afin, disent-ils, de spiritualiser l'Église en la délivrant de tant de soins matériels, qui compromettent et abaissent sa dignité. Voilà les exhortations qu'ils adressent à l'Église du dix-neuvième siècle et des dix siècles précédents. Mais leur spiritualisme doit remonter plus haut. Ils auraient pu dire, au même titre, à l'Église du quatrième siècle, qu'on l'aurait purifiée en la débarrassant de son organisation civile, comme propriétaire. Mais l'Église du temps de Dioclétien, de Caracalla, de Domitien; l'É-

glise des catacombes avait reçu des donations, des propriétés, elle les conservait, elle les laissait s'accroître : il aurait donc fallu lui rendre aussi le service de la dégager de ce matérialisme. Il faut convenir que le principe d'où part l'argument va assez loin ; mais il vient de bien loin aussi : son terme est à une grande distance de son origine. Car chacun sait que ces conceptions si spiritualistes émanent, en général, d'une source qui ne l'est guère.

Dans les premiers siècles, des chefs de secte, tout en admettant que le Fils de Dieu s'est uni à la nature humaine, s'étaient mis à soutenir que celle-ci avait été tellement absorbée dans la nature divine, qu'il n'en restait plus rien de réel et de distinct. Trouve-t-on dans les objections contre la Papauté quelque erreur qui ait de l'analogie avec cette bizarre conception ? Divers ennemis de la grande institution catholique avaient demandé catégoriquement la destruction du pouvoir temporel du Pape ; mais aucun d'eux n'avait encore imaginé de dire que ce pouvoir devait être tellement absorbé dans son pouvoir spirituel, qu'il ne s'en distinguerait plus, et qu'il n'aurait d'autre fonction que d'ouvrir à ceux qui seraient censés lui être soumis, les perspectives et les jouissances du monde spirituel. Il a fallu arriver jusqu'à nos jours,

jusqu'à l'année dernière, pour trouver une erreur anti-papale qui ait pris cette tournure-là.

Les adversaires de la Papauté ont demandé pourquoi son pouvoir spirituel n'a pas eu, dès le premier siècle de l'Église, une espèce de corps dans une souveraineté politique? Plusieurs sophistes avaient demandé aussi pourquoi le Fils de Dieu ne s'était pas incarné dès les premiers temps du genre humain, pourquoi quarante siècles d'attente? On leur avait répondu que Dieu procède, en général, par voie de préparation; que la venue du Christ avait été préparée principalement de deux manières; d'abord, parce que la religion révélée avait contenu les prémices, les figures, les ébauches du grand mystère, qui s'étaient graduellement développées; secondement, parce que l'état du genre humain, durant ces siècles d'attente, faisait sentir le besoin d'une grande intervention divine. On a répondu, d'une manière analogue, à la question des sophistes ennemis de la Papauté. Le pouvoir temporel des Papes a été préparé aussi de deux manières. En premier lieu, le germe de ce pouvoir était renfermé dans la puissance matérielle et la liberté que procuraient à l'Église les propriétés qu'elle avait acquises successivement dès son origine, et qui s'étaient développées surtout depuis le quatrième siècle. En second

lieu, les perturbations qui s'étaient produites dans le gouvernement de l'Église, avant que la souveraineté politique des Papes fût définitivement constituée, avaient fait sentir le besoin de cette institution.

En indiquant ces rapprochements, nous n'ignorons pas que nos adversaires s'écrieront que nous assimilons, d'une manière choquante, le pouvoir temporel du Pape à la nature humaine du Christ. Laissons-les dire : ils sont dans l'habitude de dénaturer les pensées et les paroles qui leur déplaisent. Toutes les personnes sensées comprendront parfaitement que nous ne faisons que signaler des analogies entre ces deux choses, pour montrer que les objections contre l'une renferment des principes qui servent aussi de base aux objections contre l'autre.

C'est ce que nous allons faire encore ressortir par un dernier trait. Dans tous les temps, la grande pierre d'achoppement pour les infidèles a été dans les abaissements et les souffrances de l'Homme-Dieu. Aussi saint Paul disait déjà que les Juifs cherchaient les signes de la puissance, que les Grecs cherchaient la sagesse, et qu'il prêchait, lui, Jésus crucifié, qui était un scandale pour les uns et les autres, mais qui est dans la réalité la force et la sagesse de Dieu. C'est en pénétrant profondément dans cette pensée de l'a-

pôtre, qu'un des premiers orateurs chrétiens des temps modernes a consacré son magnifique sermon du vendredi-saint, non pas simplement à exposer la passion du Sauveur, mais à faire voir le triomphe de la puissance et de la sagesse divine dans ce mystère où la fausse sagesse du monde ne voit qu'infirmité et folie : *Dei virtutem et Dei sapientiam*. La même vérité peut trouver son application dans l'histoire générale des époques où la Papauté a eu son Gethsémani, son prétoire, son calvaire. Mais, pour nous borner à ce qui a lieu présentement, n'est-il pas visible pour nous tous que les abaissements et les douleurs, qui accablent le Pape comme souverain temporel, font éclater la force et la sagesse divine qui lui sont données comme vicaire de Dieu ? Voyez ce qui se passe depuis que le temps des grandes angoisses a recommencé pour lui, et l'a ramené au jardin des Oliviers. De tous les points de la terre, les anges de la prière lui ont apporté, pour le consoler et le soutenir, d'innombrables témoignages de vénération et d'attachement. Quel souverain, dans l'éclat de sa puissance, pourrait se flatter de régner ainsi sur les cœurs, de posséder cet immense empire moral qui reste fidèle à Pie IX dans ses revers ? Quel monarque, aux jours de l'infortune, se sentirait fort de cet universel amour ? *Dei virtutem*.

Voyez l'attitude qu'il a prise, sur le sommet de ses tribulations. Il déclare, à la face du monde, avec une imperturbable fermeté, qu'il est prêt à souffrir les épreuves les plus dures, les plus amères, et à donner sa vie plutôt que d'abandonner en aucune sorte la cause de Dieu, de l'Église et de la justice : *Dei virtutem*. Remarquez le langage qu'il a constamment tenu dans toutes les Encycliques qu'il a adressées à l'Église de Dieu sur ces fatales perturbations. Les publicistes révolutionnaires allèguent les faits; Pie IX invoque les principes. Ils professent tous le respect pour les révoltes; Pie IX proclame le respect pour les droits. Ils ne sont préoccupés que des expédients du moment; Pie IX fixe ses regards sur les règles qui sont la protection de l'avenir. Voilà la sagesse de Dieu : *Dei sapientiam*. Il fait entendre qu'on ne brise pas impunément les lois conservatrices de la société; que les attentats, dirigés contre lui, auront ailleurs des contre-coups; qu'il n'appartient qu'à Dieu seul de dire à un incendie révolutionnaire : *Tu n'iras pas plus loin*. Voilà la sagesse qu'il recommande : *Dei sapientiam*. Oui, l'intrépide, le sage, le saint Pontife peut répéter ces mots de l'apôtre : « Lorsque je suis affaibli, c'est « alors que je suis puissant (1)..... La prudence de

(1) *Cùm enim infirmor, tunc potens sum. (II Cor., 12-10.)*

« la chair est la mort : la prudence de l'esprit est la
« vie (1). »

Unissons-nous à tous les sentiments de sa grande âme. Soyons fiers des sublimes vertus de notre chef, comme nous sommes tristes de ses souffrances im-
méritées. Rallions-nous autour de son trône sacré, dont l'intégrité protège nos intérêts les plus saints, et dont les débris porteraient malheur. Quoi qu'il arrive, nous redirons, comme Bossuet l'a dit lui-même, que
« tous les droits de ce trône ne peuvent, sans sacri-
« lége, être envahis, enlevés, ni rappelés sous la do-
« mination séculière. » Serrons-nous de plus près autour de cette chaire immortelle, dépositaire incorruptible des enseignements révélés. C'est par la voix des successeurs de Pierre que nous connaissons toutes les doctrines de l'Église catholique d'une manière assurée; et, pour un peuple catholique, il n'y a, en matière de théologie, d'autres traditions nationales que les traditions générales de l'Église. Grâce à Dieu, cette vérité est plus fortement sentie de nos jours qu'elle ne l'a été à d'autres époques. Toute tentative, en sens contraire, serait un anachronisme fatal qui rencontrerait une résistance universelle. Mais, pour

(1) *Prudentia carnis mors est : prudentia autem spiritus vita. (Ad Roman., 8-6.)*

demeurer fermes dans tous ces sentiments, soyons constants dans la prière. Prions *l'auteur et le consommateur de notre foi* de tourner nos épreuves à notre sanctification ; de nous rendre dignes du chef couronné d'épines que nous contemplons à Rome, et, embrasant de cœur la croix plantée au Vatican, tâchons de rendre au bien-aimé Pie IX, par nos supplications ferventes, quelque chose des secours qu'il nous donne par ses magnanimes bénédictions.

CIRCULAIRE

*Au Clergé et aux fidèles du diocèse de Perpignan
au sujet de l'emprunt romain.*

En cours de visite pastorale,
à Mont-Louis, 29 juin 1860.

NOS CHERS DIOCÉSAINS,

Il est une pensée qui s'est répandue partout avec une rapidité merveilleuse. C'est que les peuples catholiques doivent, par des contributions volontaires, prendre part aux charges extraordinaires qui pèsent sur le Saint-Siège, dans les graves circonstances où il se trouve placé. Quels ont été, dans les rangs des fidèles, les premiers propagateurs de cette pensée ?

Nul ne peut le dire. Ce n'est personne, parce que c'est tout le monde.

L'œuvre, qui est connue sous le nom de *Denier de Saint-Pierre*, et qui peut accepter toute autre dénomination que l'on préférerait, a déjà commencé à s'organiser dans notre diocèse. Nous lui avons témoigné notre vive sympathie; nous avons protégé ses débuts, nous lui avons annoncé d'autres encouragements pour favoriser son succès. Mais une communication que nous venons de recevoir réclame notre attention et notre sollicitude pour une autre œuvre qui a le même but, et dont la réalisation est plus urgente.

Le Saint-Père a ouvert un emprunt, pour subvenir, dans les conjonctures actuelles, aux besoins du Trésor pontifical. Il appelle les populations catholiques à y concourir. « Nous sommes certain, dit-il, dans son « Ordre Souverain, d'après les témoignages nom-
« breux que nous avons reçus, à notre grande conso-
« lation, de toutes les populations chrétiennes du
« monde, que nous ne placerons pas en vain notre
« confiance en elles, et qu'elles viendront à notre
« aide, en prenant part à cet emprunt dans des con-
« ditions qui permettront même l'emploi de petits
« capitaux. » C'est à une invitation aussi formelle du

Chef de l'Église qu'il faut s'empressez aujourd'hui de répondre. C'est sur une nécessité aussi impérieuse que nous devons concentrer, pour le moment, nos soins et notre activité.

Est-il nécessaire de retracer la situation qui a déterminé cet appel du Souverain Pontife ? Le monde entier la connaît, et tous les cœurs catholiques en ont ressenti le coup. La révolte et l'usurpation ont enlevé au Pape ses plus riches provinces. Il en est résulté, dans les revenus des États de l'Église, une diminution d'autant plus funeste, que les mêmes événements, qui ont amoindri les ressources du Saint-Père, lui imposent un surcroît extraordinaire de dépenses, pour se défendre contre les périls dont ils l'entourent. Il y a donc, en ce moment, dans le flanc de la Papauté, une large blessure : la laisserons-nous sans bandage ? Le monde catholique se serait efforcé sans doute de la couvrir par des offrandes désintéressées : mais l'appel qui nous est fait se réduit à nous demander des offrandes lucratives. Ce prêt sacré sera un mélange de piété chrétienne et d'économie domestique. Cette générosité fructueuse n'a pas sans doute par elle-même le mérite du don pur ; mais, inspirée surtout par l'esprit de foi, elle montera presque au même niveau, et Dieu rendra aux âmes des inté-

rêts bien supérieurs à ceux que la main recevra.

Pour faciliter le succès de cette catholique opération dans notre diocèse, nous publions, à la suite de notre présente circulaire, le Règlement général de l'emprunt et le Règlement spécial pour la France.

On verra que beaucoup de fidèles, qui n'auraient pas la possibilité d'y souscrire chacun isolément, pourront s'y associer en se concertant pour prendre ensemble une action, dont le chiffre ne dépasse pas une addition de petites sommes. Le clergé s'y montrera en première ligne. Nous avons la confiance qu'outre les ecclésiastiques qui sont en état de faire plus, les prêtres de chaque canton, réunis ou divisés par groupes, tiendront à honneur que leur doyenné soit dignement représenté dans cette coalition généreuse. Nous n'ignorons pas que leurs ressources sont, en général, bien faibles ; mais nous savons aussi que leur foi est forte ; et la foi, qui peut transporter les montagnes, saura trouver le moyen de porter quelques fonds à l'emprunt du Pape.

Nous savons aussi que ce pays renferme un bon nombre de familles vraiment religieuses, auxquelles leur aisance permettra de suivre, à divers degrés, en cette circonstance si solennelle et si urgente, les inspirations d'un sentiment qu'on peut appeler le pa-

triotisme catholique. La sympathie avec laquelle elles ont accueilli l'annonce du Denier de Saint-Pierre se fera sentir aussi à l'emprunt de Saint-Pierre. C'est surtout grâce à elles que ce diocèse prendra honorablement sa place dans la souscription qu'il faut offrir au Père commun. Il y aura dans leur concours autant de joie qu'il y a de tristesse dans les événements qui le provoquent. Puisse notre dévouement aux malheurs du bien-aimé Pie IX égaler, pour ainsi dire, la dignité intrépide avec laquelle il en supporte le poids, et la confiance qu'il témoigne dans la réponse qui sera faite par ses enfants aux menaces de ses ennemis!

En contribuant, prêtres et fidèles, par nos souscriptions, nos conseils, notre influence, à une bonne réussite de l'emprunt papal, nous n'oublierons pas qu'il s'agit d'une œuvre exclusivement catholique. Conservons-lui soigneusement ce caractère sacré, qui la place en dehors et au-dessus des dissentiments politiques. Nulle parole imprudente ou passionnée ne doit altérer la pureté de cette offrande.

Prions Dieu de bénir ce que nous allons faire, et remercions notre Père, qui est dans les cieux, de nous avoir ménagé une si belle occasion de témoigner notre piété filiale envers Celui qui est son représentant sur la terre.

INSTRUCTION PASTORALE

SUR DIVERSES ERREURS DU TEMPS PRÉSENT

NOS CHERS COOPÉRATEURS,

A travers toutes les vicissitudes de ce monde, il est une chose sur laquelle l'Église de Dieu veille avec une sollicitude suprême, sans qu'aucun événement, aucune catastrophe puisse en détourner ses regards. Cette chose, c'est la doctrine catholique. L'Église a reçu l'ordre de la préserver de tout ce qui lui porterait atteinte, de n'en permettre, à aucun degré, l'altération, de n'en céder aucune parcelle. Elle n'a pas, à cet égard, la liberté dont les philosophes et les politiques jouissent par rapport à leurs propres conceptions,

Comme elles sont le produit de leur intelligence, ils peuvent les publier ou les taire, les modifier par des concessions, transiger sur les principes ou sacrifier les conséquences. Ils disposent de ce qui forme leur propriété intellectuelle. Mais la doctrine de l'Église ne lui appartient pas ainsi : *Mea doctrina non est mea*. Elle n'en est pas propriétaire, mais dépositaire. Il lui a été dit : « Conservez ce qui vous a été confié et n'a pas été
 « inventé par vous, ce que vous avez reçu et non ima-
 « giné. Ce n'est pas une chose de génie, mais de doc-
 « trine ; ce n'est pas une usurpation de la raison pri-
 « vée, mais une tradition publique. Elle est venue à
 « vous, elle ne vient pas de vous : comme vous n'en êtes
 « pas l'auteur, vous n'avez à son égard que le devoir
 « de gardien (1). » Le divin Fondateur de l'Église lui a promis qu'elle s'acquitterait de cette charge avec une fidélité incorruptible jusqu'à la consommation des siècles ; et quand viendra le dernier jour, elle remettra à Dieu, sur le tombeau des choses humaines, le dépôt de toutes les vérités qu'elles a reçues au cénacle, et qui remontent, par leurs bases, jusqu'au berceau de l'humanité.

(1) Quod tibi creditum, non quod à te inventum ; quod accepisti, non quod excogitasti ; rem non ingenii, sed doctrinæ ; non usurpationis privatæ, sed publicæ traditionis ; rem ad te perductam, non à te prolatam ; in qua auctor non debes esse, sed custos. (*Commonit. Vincent. Lirin.*)

Pour remplir cette mission, l'Église doit signaler, repousser, condamner les erreurs qui tendent à corrompre la pureté de sa doctrine, sous quelque forme qu'elles se présentent, et quels que soient les noms dont elles se couvrent. Chaque siècle a les siennes ; mais il se rencontre des moments de recrudescence où elles se multiplient et s'accumulent dans un très-court espace de temps. Il arrive alors quelque chose d'analogue à ce qui se passe dans le monde physique, lorsque, à la suite d'une perturbation dans le cours des saisons, on voit se répandre dans l'atmosphère des nuées d'êtres malfaisants, ordinairement moins nombreux, moins actifs et moins visibles. De même, les grandes commotions intellectuelles et sociales font éclore ou apparaître des essaims d'idées fausses et corruptrices, qui s'abattent sur les âmes, et qui semblent, suivant un des traits marqués par le prophète des destinées de l'Église, avoir reçu le *pouvoir de nuire aux hommes qui n'ont point sur le front le signe de Dieu* (1).

On ne saurait méconnaître que le triste fléau intellectuel et moral dont nous parlons s'est produit récemment au sujet des événements révolutionnaires de l'Italie. Il s'est fait une prodigieuse fermentation

(1) Præceptum est illis ne læderent..... nisi tantùm homines qui non habent signum Dei in frontibus suis. (*Apoc.*, c. ix.)

d'erreurs, de sophismes, de calomnies, qui ont eu pour but d'exciter les attentats, d'en favoriser les développements, de glorifier ce qui s'était déjà accompli, et de pousser à une consommation plus complète et plus radicale. Sans doute plusieurs des principes mis en avant avaient déjà été proclamés en d'autres temps ; mais on a redoublé d'activité et d'efforts pour les propager, dans tous les rangs de la société, par les journaux, les revues, les publications de tout genre. Diverses erreurs de détail ont été des applications nouvelles de doctrines antérieures. D'autres n'existaient qu'en germe, les circonstances les ont fait éclore et grandir. D'autres étaient comme engourdies, elles ont été réchauffées au foyer des révolutions. Enfin, pour affaiblir les principes de la doctrine catholique, qui touchaient aux événements, on l'a combattue aussi sur d'autres points qui n'y avaient pas un rapport aussi direct. A l'appui des faits particuliers qu'ils voulaient justifier, les scribes du désordre ont invoqué des théories qui ont une portée beaucoup plus vaste, et l'on s'est mis à soutenir, sur certaines matières, des thèses de philosophie, dont le dix-huitième siècle, dans ses productions les plus célèbres et les plus erronées, n'avait pas dépassé les limites.

Ces aberrations ont reçu l'empreinte d'une époque

où la société est ébranlée dans ses fondements. Elles sont loin de ressembler à certains désordres de l'intelligence qui ont éclaté dans des temps où le spiritualisme dominait les esprits et communiquait une sorte d'élévation aux erreurs mêmes. Elles sont, non des conceptions idéales, mais des maximes anarchiques. Les événements qui les ont fait surgir leur ont nécessairement imprimé ce caractère. Ce sont surtout les attentats dirigés contre la souveraineté politique du Chef de l'Église qui ont provoqué cette insurrection doctrinale. Sous cette impulsion prédominante, ces erreurs ont été conduites, de proche en proche, à embrasser dans leurs attaques les principes constitutifs de l'ordre spirituel, de l'ordre temporel et les rapports de l'un avec l'autre. Au lieu de se déchaîner directement contre les articles de la foi et de la loi divine qui renferment les mystères, les sacrements, le culte, elles se sont concentrées sur la partie de la doctrine sacrée qui est relative aux droits de l'Église de Dieu et aux lois fondamentales de la société humaine. Elles sont, en un mot, sous ces deux aspects, un protestantisme social.

Plusieurs des erreurs actuelles sont opposées, d'une manière si manifeste, à la foi, qu'elles ont été repoussées instinctivement par le sentiment catholique des

populations. Mais il n'en est pas de même de l'impression que beaucoup d'autres idées fausses, moins visiblement hétérodoxes, ont faite sur un grand nombre d'esprits, qui ne sont pas hostiles à la religion, qui lui sont même sincèrement attachés. Elles y ont affaibli la vigueur du sens catholique, déraciné des vérités importantes, vicié des notions saines. Elles ont semé des principes de corruption intellectuelle, dont les fruits seraient d'autant plus tristes, que ces germes vénéneux sont tombés, en partie, sur une terre qui n'était pas mauvaise.

Des causes particulières ont favorisé les illusions que ces erreurs ont produites dans les rangs mêmes des fidèles. C'est d'abord cette idée, assez répandue, qu'une opinion est catholiquement libre, dès qu'elle ne contredit pas un article de foi expressément défini. Cette idée est elle-même une grande erreur. Dans les jugements dogmatiques, l'Église ne se borne pas à réprouver les hérésies formelles ; elle censure d'autres propositions comme erronées, voisines de l'hérésie, dangereuses pour la foi et les mœurs, schismatiques, scandaleuses, séditieuses, subversives de la hiérarchie. Elle emploie ces expressions et d'autres encore pour repousser des assertions auxquelles elle n'attache pas la note d'hérésie. Cette jurisprudence doctrinale est

très-salutaire, alors même que ces qualifications, au lieu d'être appliquées à tel ou tel point en particulier, tombent sur un ensemble de propositions répréhensibles. « Ces sortes de jugements nous règlent dans « l'ordre de la foi, parce que c'est pour la conservation « de la foi que l'Église les prononce, et parce qu'ils « servent à garantir la foi des fidèles, en les mettant « en garde contre les propositions qui insinuent, qui « favorisent ou qui enseignent l'erreur (1). »

Il est facile de concevoir pourquoi l'Église, dans sa sollicitude pour l'intégrité du dépôt qui lui est confié, ne s'arrête pas à la condamnation des hérésies proprement dites. Pour qu'une chose se trouve dans le cas d'être sauvegardée, il n'est pas nécessaire que les attaques auxquelles elle est exposée lui portent des coups mortels ; il suffit qu'elle soit lésée ou menacée. Prenez pour exemple l'organisme humain : il y a des violences, des poisons qui lui donnent la mort ; il y en a d'autres qui lui sont nuisibles sans être aussi funestes. De même, outre les hérésies qui tuent la foi, on voit se produire, particulièrement à certaines époques, des erreurs qui la blessent à quelque degré, qui la débilitent, qui la compromettent.

C'est pour n'être pas bien pénétrés de cette vérité

(1) Lettre des Evêques de France au Roi en 1728.

tutélaire, que tant d'hommes, tout en protestant de leur aversion pour celles des erreurs actuelles qui portent visiblement le caractère de l'hérésie ou de l'irréligion, se laissent néanmoins influencer par des opinions très-condamnables, sous prétexte qu'elles ne sont pas formellement contraires à ce qui est énoncé dans les professions de foi, les enseignements du prône ou les leçons du catéchisme.

Une autre cause a contribué à propager cette illusion. Ce sont des idées vagues et confuses sur la nature même des objets auxquels se rapportent toutes ces erreurs sociales. Ces objets sont l'ordre spirituel et l'ordre temporel. La notion de chacun de ces ordres est-elle bien précise dans beaucoup d'esprits, quelque instruits qu'ils puissent être à d'autres égards? Sont-ils très-éclairés sur les matières mixtes? Ces deux ordres étant à la fois distincts dans leur essence et connexes dans leurs rapports, n'est-il pas bien facile d'abuser de leur distinction pour les séparer, ou de leur connexion pour les confondre? Or, si l'on considère la situation respective de l'Église et de l'État, telle qu'elle se présente aujourd'hui dans plusieurs pays, la tendance des législations, la pente des doctrines, ne conçoit-on pas que le grand abus le plus à craindre de nos jours n'est point l'immixtion du spirituel dans le

temporel, mais l'invasion du temporel dans le spirituel? Quel homme de bon sens voudra soutenir que notre siècle est aussi favorable à des thèses scolastiques qui attribueraient à l'Église ce qui ne rentre pas dans ses droits, qu'il est naturellement fertile en sophismes politiques qui dénie à l'Église ce qui lui appartient? De là une foule d'assertions aussi erronées que dangereuses, qui sont acceptées d'autant plus facilement que les livres sérieux, où sont développées les vraies notions de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, ne se trouvent qu'entre les mains d'un petit nombre de personnes studieuses, tandis que les feuilles légères, qui embrouillent, frelatent, dénaturent ces notions, soit à dessein, soit par ignorance, pénètrent journellement dans toutes les classes de la société.

Cette situation, où des erreurs révoltantes au premier coup d'œil se produisaient avec un entourage d'idées captieuses, ne permettait pas aux organes de la religion de rester muets. Il y a sans doute des temps où la prudence peut retenir les paroles; il n'y en a point où la crainte doive les enchaîner. Dans certains moments, dit le grand saint Hilaire, « le silence serait « un signe de timidité, et non une marque de modé-
« ration : s'il peut être dangereux » pour la cause de la religion « de ne se taire jamais, le serait-il moins de

« toujours scetaire (1)? » Il y a, de plus, des circonstances où le mutisme ne serait pas seulement un danger, mais une prévarication, parce qu'il favoriserait la propagation d'un mal contagieux. Ces temps étaient arrivés, et l'on a senti généralement qu'il fallait opposer aux grands bruits de l'erreur autre chose qu'un grand silence.

Le Vicaire de Jésus-Christ a donné à toute l'Église des avertissements, qui sont un fanal pour la conscience de tous les catholiques. Dans les actes qu'il a dû publier pour protester contre des faits criminels, il a signalé, d'une manière générale, les principes qui en sont les complices. Il a demandé qu'on secondât partout sa parole apostolique; et l'on ne saurait y réussir plus efficacement qu'en développant tout ce qu'elle renferme, pour en faire l'application à tout ce qu'elle repousse.

Deux moyens principaux s'offrent à cet effet : la condamnation et la réfutation. La condamnation, qui indique aux fidèles, sous une forme authentique et précise, les aberrations doctrinales dont ils doivent se préserver ; la réfutation, qui a pour but de faire con-

(1) *Ulterius enim tacere diffidentiae signum est, non modestiae ratio, quia non minus periculi est semper tacuisse, quam nunquam. (Lib. adv. Constantium.)*

cevoir aux amis et aux ennemis de la foi l'inanité et la fausseté des doctrines hétérodoxes.

Le second de ces moyens a déjà été employé, soit dans des ouvrages antérieurs, qui ont sapé d'avance les principes des erreurs présentes, soit dans des écrits récents, qui ont combattu à la fois ces principes et leur nouvelle application. Les Évêques, entourés des nobles et utiles auxiliaires qu'ils ont trouvés dans les rangs du clergé et des laïques, ont réfuté avec plus ou moins de développements des opinions funestes. L'enseignement par voie d'autorité ne constitue pas toutes les fonctions de l'épiscopat en matière de doctrine ; la polémique y a eu aussi une place dès les premiers temps du christianisme. Il est dit que saint Paul « disputait avec les Grecs (1), » et « qu'il réfutait publiquement les Juifs (2). » Les Juifs d'aujourd'hui, ce sont tous ceux qui ont pris à tâche de calomnier la Papauté pour provoquer son crucifiement ; les Grecs, ce sont les habiles, qui se sont exercés à embrouiller les notions du droit, et qui ont si bien rempli le rôle d'assembleurs de nuages. Lorsque le temps sera venu de faire une tranquille histoire de cette polémique, on verra tout ce qu'il y a eu de versatile, d'inconsistant

(1) Disputabat cum Græcis. (*Act.*, c. ix, v. 29.)

(2) Judæos revincebat publicè. (*Ibid.*, c. xviii, v, 28.)

et de délabré dans les thèses factices qu'on a opposées aux principes éternels d'ordre et de justice soutenus par l'épiscopat. Il y a, il est vrai, dans les instructions pastorales des évêques, une partie dont l'avenir seul pourra fournir une démonstration matériellement évidente : ce sont les prédictions qu'ils ont faites sur les conséquences futures des doctrines qu'ils ont combattues, comme ils en ont fait, à d'autres époques, au sujet d'autres systèmes d'erreur. Dans le dix-septième siècle, les grands controversistes catholiques avaient annoncé que le protestantisme ruinerait graduellement les principaux dogmes chrétiens qu'il avait reçus de l'Église et emportés avec lui. Le protestantisme s'écria que cette prédiction était une calomnie ; l'histoire en fait une vérité. De même, nous sommes fondés à croire que, si le protestantisme social, dont nous voyons actuellement une des manifestations les plus significatives, obtenait un triomphe durable, il finirait par attaquer lui-même ceux des principes sociaux qu'il veut encore retenir. Nous pensons qu'il est logiquement une préparation à d'autres ruines, et que bien des idées, tournées aujourd'hui contre la *tyrannie* spirituelle et politique, seront retournées plus tard, si Dieu n'y met ordre, contre l'institution *oppressive* et *tyrannique* de la propriété. Du reste, de

quelque manière que l'on apprécie cette polémique sur l'avenir, les catholiques savent que celle qui touche au présent a fait son devoir, et le bruit de ses nobles luttes a rempli le monde.

Mais, tout en reconnaissant les services que cette polémique a rendus, on peut se demander s'il n'y a pas lieu de recourir aussi à un moyen d'un autre ordre; s'il n'est pas à propos, dans l'intérêt des fidèles, que des condamnations doctrinales détaillées, complètent ce que les réfutations ont commencé. Il est vrai que les enseignements consignés dans les actes officiels de l'épiscopat impliquent déjà une réprobation de plusieurs doctrines fausses, surtout de celles qui se lient, d'une manière directe, aux perturbations récentes. Toutefois il reste à savoir s'il n'est pas opportun, pour quelques pays du moins, d'en venir à quelque chose de plus formel et de plus spécifique. Nous n'avons point le droit de soulever cette question pour d'autres diocèses: nous la renfermons dans les limites de celui sur lequel nous devons veiller. La connaissance que nous avons de sa situation religieuse nous fournit deux données importantes sous le point de vue dont il s'agit. Si, d'un côté, nous avons appris que, dans la classe de la société où l'intelligence est cultivée, un cer-

tain nombre de nos diocésains se sont laissé troubler par les erreurs actuelles, nous savons, d'un autre côté, que cette contrée si catholique renferme, dans une proportion plus grande, comparativement à d'autres parties de la France, une foule d'hommes qui n'ont besoin que d'être avertis en ce moment par quelque acte solennel pour ne pas s'écarter de la saine doctrine, ou pour y rentrer, s'ils ont fait quelques pas hors d'elle. Nous avons de bonnes raisons de penser qu'une sorte de jugement, dans lequel leur Évêque résumerait, d'une manière nette et précise, un ensemble de propositions fausses et pernicieuses, pour les repousser, en vertu de l'autorité divine dont il est investi, exercerait sur ceux dont nous parlons une influence salutaire. Nous croyons même que, pour obtenir ce résultat, il ne serait pas besoin de faire lire dans les chaires du diocèse une publication de ce genre, heureusement inutile pour beaucoup de fidèles, et qu'il suffirait de l'adresser au clergé en lui recommandant de la communiquer à toutes les personnes qui pourraient en tirer un bon fruit. Cette pensée nous préoccupe depuis quelque temps, et les conseils que nous avons pris à ce sujet l'ont affermie en nous. Aussi, après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, après avoir demandé au *Père des lumières* les grâces

qu'il nous a promises pour l'accomplissement de nos devoirs, surtout dans les circonstances difficiles, nous avons résolu de faire ce qui nous semble entrer dans les exigences de notre charge pastorale.

C'est au Souverain Pontife seul qu'il appartient de discerner les temps et les conjonctures où il peut être nécessaire de rendre des jugements dogmatiques adressés à l'Église universelle ; c'est lui qui en apprécie les motifs, qui en choisit les moments, dans sa souveraine sagesse. Mais nous savons par l'histoire ecclésiastique que le Vicaire de Jésus-Christ a souvent approuvé la sollicitude des évêques, qui avaient cru devoir promulguer, sous une forme ou sous une autre, des règles doctrinales appropriées aux besoins urgents de leurs propres diocèses, avec l'intention de suivre en tout l'esprit du Saint-Siège et de défendre ses enseignements ou ses droits. Ces actes épiscopaux ne sont sans doute ni décisifs ni irréformables, comme le sont les définitions du Siège Apostolique. Si celui qui est, par l'ordre de Dieu, le Docteur de toute l'Église, venait à juger qu'une ou plusieurs des propositions qui nous paraissent condamnables n'ont rien de contraire à la vraie doctrine, le moment où il nous ferait entendre sa pensée à cet égard serait l'instant même où nous porterions à la connaissance du public, avec la plus

scrupuleuse exactitude, les rectifications qu'il nous aurait indiquées. Mais il nous semble que nous pourrions conserver une humble confiance de n'avoir pas franchi les justes bornes, et que nous aurons moins à craindre d'être allé trop loin que d'être resté en deçà de ce qu'il aurait été peut-être convenable de faire.

Nous croyons aussi que personne ne pourra méconnaître le véritable caractère de cette Instruction Pastorale. On verra qu'elle se renferme, comme toutes nos autres publications officielles, dans une sphère plus élevée que celle où les adversaires de l'épiscopat l'accusent de se placer. Nous ne faisons pas de la politique, nous faisons de l'orthodoxie. Les erreurs que nous avons en vue seraient condamnables dans tous les temps, alors même qu'elles ne seraient que spéculatives. Si, de nos jours, elles ont été appliquées aux faits, c'est une grande raison de s'élever contre elles avec plus d'éclat. Les catholiques sont d'autant plus forts qu'ils voient avec plus de netteté que certaines luttes remontent inévitablement des faits aux croyances. L'Église, vulnérable dans sa situation matérielle, est inexpugnable dans sa foi ; et, lorsque sa puissance externe subit des injustices et des revers, c'est d'ordinaire le moment de développer son énergie interne, en attaquant, dans la région des doctrines, le

principe des coups qui lui sont portés dans ses intérêts les plus légitimes.

Telles sont, Nos très-chers Coopérateurs, les considérations qui nous déterminent à vous signaler comme hétérodoxes ou menaçantes un certain nombre d'assertions émises et soutenues par la presse anticatholique, dans les questions qui touchent aux vérités sur lesquelles repose l'ordre spirituel et l'ordre temporel. Les unes ont été déjà condamnées, les autres n'ont pas encore été l'objet d'une censure expresse, sous la forme où elles se produisent. Les unes sont évidemment opposées à des points de foi ; les autres sont, à divers degrés, contraires à la saine doctrine ; et quelques-unes, au moins pernicieuses, surtout aujourd'hui, particulièrement à raison du but que se proposent ceux qui voudraient les faire prévaloir.

En rédigeant ce triste résumé, nous avons cru devoir joindre aux erreurs du moment quelques autres doctrines contemporaines d'une date moins récente. Quoiqu'elles n'aient pas un rapport immédiat aux événements que toute l'Église déplore, elles sont solidaires des erreurs actuelles, soit parce qu'elles les contenaient en germe, soit parce qu'elles ont produit dans les idées un ébranlement favorable à des aberrations de tout genre.

Les propositions que nous avons le plus remarquées sont les suivantes :

I

DE LA RELIGION ET DE LA SOCIÉTÉ.

1. — Le progrès de la civilisation demande que la société humaine soit constituée sur des bases purement temporelles, placées en dehors des croyances religieuses.

2. — La loi morale, régulatrice des actions humaines, est radicalement séparable de la religion, et cette loi n'a nul besoin d'une sanction divine.

3. — L'intelligence humaine est renfermée dans les limites des sensations ; la morale, dans le calcul des intérêts ; la politique, dans les combinaisons de la force.

4. — L'énergie spontanée de l'intelligence humaine est telle que toute révélation divine est inutile pour l'ordre social.

5. — On viole les règles de la théologie, ainsi que les limites dans lesquelles elle doit se renfermer, en affirmant que le dogme de la déchéance originelle et le dogme de la régénération fournissent des lumières sur les conditions et les lois de la société humaine.

6. — L'invariabilité des dogmes chrétiens est un obstacle au progrès social.

7. — La tendance de la théologie catholique est favorable, non à l'abolition, mais à la perpétuité de l'esclavage.

8. — Le christianisme, tel qu'il est enseigné par l'Église catholique, n'a pas exercé et n'est pas de nature à exercer une influence salutaire sur le droit civil, le droit politique et le droit des gens.

9. — La doctrine évangélique sur l'assistance fraternelle ne concerne que les individus, et elle n'est applicable, en aucun cas, aux rapports réciproques des sociétés politiques, en faveur de gouvernements légitimes injustement attaqués par des ennemis intérieurs ou extérieurs.

10. — La maxime, *chacun pour soi*, appliquée aux gouvernements, est l'expression d'un égoïsme légi-

time, lequel doit constituer la vraie base des rapports internationaux.

11. — La piraterie, interdite par la loi de Dieu envers les particuliers, est licite à l'égard des États.

II

DES DEUX PUISSANCES.

12. — Le bien de la société humaine exige qu'il n'y ait pas deux puissances distinctes, l'une spirituelle, l'autre temporelle.

13. — L'union de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel détruit la distinction des deux puissances, et implique l'absorption, par le pouvoir spirituel, des droits qui sont de l'essence du pouvoir temporel.

14. — L'union de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel est essentiellement contraire à la bonne constitution des sociétés humaines.

15. — L'union de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel doit être considérée comme un état accidentel

et passager, déterminé par les circonstances d'une époque, et non comme l'état normal de la société régénérée par le Christianisme.

16. — Dans toute société bien constituée, la législation et les actes du gouvernement doivent avoir pour règle une indifférence systématique entre la vérité et l'erreur en matière de religion.

17. — S'il est théologiquement vrai que chaque nation chrétienne doive faire partie d'une seule et même Église universelle, soumise à un Chef suprême, il serait politiquement utile que chacune d'elles constituât une Église nationale sous la suprématie du Chef de l'État.

18. — Ce serait une bonne chose que chaque peuple ou chaque gouvernement catholique eût, en matière de théologie, des traditions nationales, différentes de la tradition générale de l'Église.

19. — Les gouvernements politiques peuvent imposer, soit au clergé, soit aux fidèles, des ecthèses ou formulaires théologiques qui ne seraient pas approuvés par le Saint-Siège ou les conciles généraux.

20. — Si des évêques et des prêtres sont actuellement détenus et poursuivis dans quelques contrées de l'Italie, parce qu'ils ne reconnaissent qu'au pouvoir spirituel, et non au pouvoir civil, le droit d'ordonner des prières et des cérémonies religieuses, ils ne doivent pas être considérés comme souffrant pour la défense d'un principe catholique.

21. — La théologie catholique induit à soutenir que les affaires purement temporelles sont du ressort de la puissance spirituelle.

22. — L'Église ne doit ni établir des prescriptions ni rendre des décisions qui aient ou puissent avoir des conséquences obligatoires pour les consciences, relativement à l'usage chrétien de choses temporelles.

23. — Il est contraire à l'esprit de l'Évangile que l'Église possède des biens temporels, et elle ne peut légitimement recevoir ou acquérir des propriétés destinées à l'entretien de ses ministres, aux besoins du culte et à l'assistance des pauvres.

III

DE LA PUISSANCE SPIRITUELLE.

24. — Le gouvernement de l'Église institué par Jésus-Christ n'est pas vraiment monarchique.

25. — Les gouvernements peuvent légitimement entreprendre d'arrêter la circulation de la vie catholique, en mettant obstacle aux relations du Saint-Siège avec les différentes parties de la catholicité.

26. — Un évêque ou un concile provincial s'écarte des règles de la théologie, en défendant d'enseigner, dans le ressort de sa juridiction, que les jugements les plus importants et les plus solennels du Souverain Pontife ont besoin d'une sanction extrinsèque.

27. — Les lois de l'Église ne deviennent obligatoires en conscience, que moyennant une promulgation ou publication faite par le pouvoir civil.

28. — Lorsqu'il se présente des cas de nécessité ou de grande utilité, dans lesquels le Pape doit exercer

son pouvoir par des actes placés en dehors ou au-dessus des canons en vigueur dans toute l'Église, ce n'est pas à lui qu'il appartient de juger si ces cas existent.

29. — Il n'appartient pas au Pape de décider si les usages et coutumes des Églises particulières doivent être maintenus.

30. — Aucune autorité ecclésiastique, y compris le Pape et les conciles généraux, n'a le droit d'excommunier un souverain.

31. — L'autorité spirituelle du Pape est naturellement hostile à celle des souverainetés temporelles.

32. — La théologie catholique enseigne que les chefs des sociétés politiques dépendent du Pape dans l'administration de ce qui constitue le domaine propre de l'ordre temporel.

IV

DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE.

33. — Le premier Pape qui a accepté une souveraineté temporelle et les princes qui ont contribué à cette institution ont erré.

34. — La souveraineté temporelle du Pape est contraire à la doctrine de l'Évangile.

35. — Elle n'est pas d'une haute importance pour les intérêts spirituels de la catholicité.

36. — Elle n'est pas compatible avec les principes d'un bon gouvernement temporel.

37. — Il est faux que cette souveraineté temporelle revête un caractère spirituel en vertu de sa destination sacrée.

38. — On tombe dans une confusion de principes, ou tout au moins dans l'exagération, lorsqu'on affirme, selon les termes de Bossuet, que « les droits de ce trône ne peuvent, sans sacrilège, être envahis, enlevés ni rappelés sous la domination séculière. »

39. — Un Pape, qui prononce une excommunication contre les envahisseurs des États de l'Église, n'emploie les armes spirituelles que dans un intérêt mondain.

40. — L'excommunication prononcée par le Concile général de Trente contre les envahisseurs des do-

maines ecclésiastiques, repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique.

41. — Les principes et les serments qui obligent les Papes à maintenir l'intégrité des États de l'Église, se réduisent à une règle qui les astreint à ne pas distraire une partie quelconque de ces États en faveur de leurs propres parents.

42. — Le monde catholique n'a aucune espèce de droit à la conservation et à l'intégrité du pouvoir temporel du Pape.

43. — La conscience des catholiques ne doit considérer le concours qu'ils peuvent prêter aux intérêts temporels du Saint-Siège que comme une affaire qui n'a aucun caractère religieux.

V

DU POUVOIR TEMPOREL.

44. — L'existence d'un pouvoir dans chaque société politique n'est pas nécessaire de droit divin.

45. — Le précepte énoncé par l'apôtre saint Paul en ces termes : « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, » n'exprime qu'une obligation transitoire, et ne s'applique ni à toutes les époques, ni à tous les genres de société.

46. — La volonté populaire est une autorité qui n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes.

47. — Si un peuple veut se faire du mal, personne n'a le droit de l'en empêcher.

48. — Les maximes révolutionnaires, suivant lesquelles chaque monarque n'est que le premier commis du peuple, sont identiques, quant au sens, aux passages dans lesquels saint Thomas d'Aquin et d'autres théologiens disent que le monarque est une personification de la communauté.

49. — En cas d'abus graves et prolongés, l'insurrection est un droit, et même un devoir.

50. — Les principes d'insurrection, proclamés en faveur d'événements récents en Italie, concordent avec le sentiment que des théologiens très-estimés dans l'Église ont soutenu en parlant de la tyrannie.

51. — La monarchie héréditaire est une institution contraire aux principes du droit naturel et à l'esprit de l'Évangile.

52. — La tradition de l'Église catholique renferme un enseignement favorable au despotisme.

53. — En toute société politique, chrétiennement constituée, il n'y a aucun droit qui n'ait son principe et sa source dans le droit illimité de l'État.

VI

DE LA FAMILLE.

54. — La société domestique ou la famille tire de la loi civile la légitimité de son existence.

55. — Il est à désirer, pour le bien de la société, qu'il soit généralement reconnu que les conditions essentielles du lien conjugal doivent varier au gré des gouvernements et des opinions nationales.

56. — Le progrès social doit amener l'abolition de l'indissolubilité du mariage.

57. — Les causes matrimoniales ne regardent pas les juges ecclésiastiques.

58. — Le précepte, promulgué par saint Paul, sur la soumission que la femme doit à son mari, est contraire à la légitime émancipation de la femme ; ou, s'il a été bon pour le passé, il ne l'est pas pour l'avenir.

59. — Le perfectionnement social demande que, par l'affaiblissement du pouvoir paternel, il soit introduit dans la famille un régime de liberté, en vertu duquel le père soit aussi peu gouvernant, et les enfants aussi peu gouvernés qu'il est possible.

VII

DE LA PROPRIÉTÉ.

60. — La propriété est contraire à la loi de justice, ainsi qu'à la loi de charité et de fraternité chrétienne.

61. — La propriété n'est pas fondée sur le droit naturel, et repose uniquement sur le droit civil.

62. — Il est conforme aux saines doctrines de la

théologie et du droit public d'admettre que les gouvernements sont les vrais propriétaires des biens possédés par les églises, les corporations religieuses, les hospices, les provinces et les communes.

63. — Les règles de la théologie morale sur la charité, suivant lesquelles il est dit que les riches doivent prendre sur leur superflu pour subvenir aux nécessités des pauvres, n'expriment qu'un conseil et non un précepte.

64. — La bonne économie politique demande qu'il soit établi, dans chaque État, un régime qui ait pour principe et pour effet d'interdire à l'Église et aux particuliers l'exercice de la charité envers les indigents.

VIII

DU SOCIALISME EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ ET EN MATIÈRE
D'ÉDUCATION.

65. — Les propriétés appartiennent à la nation, les enfants appartiennent à la nation.

66. — Le droit de propriété est une concession de la souveraineté nationale ; le droit des pères de famille sur l'éducation de leurs enfants est une concession de la souveraineté nationale.

67. — La bonne constitution de la société demande que la nation, représentée par l'État, ait, sous une forme ou sous une autre, directement ou indirectement, le monopole de tous les établissements d'éducation et de toutes les propriétés, individuelles ou collectives.

IX

DE L'ÉTAT RELIGIEUX.

68. — Les obligations spéciales qui constituent fondamentalement les ordres religieux n'ont pas leurs racines dans l'Évangile.

69. — Les ordres religieux sont une institution étrangère aux principes constitutifs du Christianisme.

70. — La perpétuité des vœux religieux peut, ainsi

que l'indissolubilité du lien conjugal, être combattu par des raisons solides, fondées sur l'inconstance de la nature humaine, les exigences de la liberté et les règles de la prudence.

71. — Les communautés religieuses qui ne sont pas vouées à des œuvres extérieures de charité n'ont pas une raison légitime d'existence.

72. — Par leurs prières, leurs actes expiatoires, leurs exemples d'abnégation, elles ne pratiquent la charité que d'une manière stérile et chimérique.

73. — Si les corporations religieuses, qui s'occupent d'œuvres extérieures de charité, rendent des services, ce n'est point parce qu'elles font des vœux, mais quoiqu'elles fassent des vœux.

74. — La saine politique exige que les gouvernements catholiques aient pour maxime et pour règle de mettre, *à priori*, en état de suspicion, les ordres religieux.

X

DE L'ORDRE MATÉRIEL.

75. — Quoi qu'il en soit de la fin dernière des individus dans un autre monde, le but suprême auquel les sociétés politiques doivent subordonner et rapporter toutes les lois et toutes leurs actions, est l'exploitation de la matière.

76. — A ceux qui prétendent que le paganisme a trop exalté la chair, on peut répondre que le Christianisme a trop exalté l'esprit.

77. — Les maximes de l'Évangile ont pour effet de paralyser les développements légitimes de l'activité humaine dans l'ordre matériel.

78. — L'élément matériel doit prédominer dans l'éducation de la jeunesse.

79. — La loi religieuse, qui prescrit, à certains jours, la cessation des travaux matériels pour favoriser

la culture spirituelle, est contraire aux principes d'une bonne économie politique.

XI

DE DIVERSES CALOMNIES ET INJURES PROFÉRÉES
OU RENOUVELÉES A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

80. — Le gouvernement temporel des Papes a été un fléau pour les habitants des États de l'Église et pour l'Italie entière.

81. — Les formules d'excommunication adoptées par le Saint-Siège renferment des expressions contraires à la dignité des choses saintes.

82. — Les protestations des évêques du monde catholique en faveur de la souveraineté temporelle du Pape, ont été l'effet de passions politiques.

83. — En donnant des témoignages de satisfaction et des encouragements à l'association pour la *Propagation de la Foi*, aux *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul*, et autres sociétés analogues, les Papes ont ap-

prouvé des institutions hypocrites, qui affichent un but, et en poursuivent un autre.

84. — Les exercices religieux extraordinaires, que donnent des prêtres séculiers ou réguliers appelés à cet effet par les évêques, ne produisent en général qu'un vain bruit de religion, et sont par eux-mêmes contraires à la paix publique.

85. — En France, les communautés religieuses s'écartent de l'esprit de l'Évangile pour accaparer des richesses : elles sont un des plus grands dangers pour le pays, une des plus grandes plaies sociales.

Voilà, Nos très-chers Coopérateurs, la déplorable et odieuse liste que nous avons cru devoir dérouler sous vos yeux. Vous repousserez ce qu'elle contient, comme votre évêque le condamne. En vous affermissant de plus en plus dans les principes opposés à ces erreurs vivantes, parlantes et agissantes, vous contribuerez, pour ce qui vous concerne, à la parfaite intégrité de la doctrine sacrée et à la défense de l'Église. Vous servirez aussi la cause des sociétés politiques, en concourant au maintien des vérités, bases divines de l'ordre, qui peuvent être méconnues dans des moments de

vertige ou de scepticisme social, mais qui, tôt ou tard, ramènent à elles, par la force des choses, les populations qui s'en sont écartées sous le coup des sophismes et des passions.

C'est pour seconder, selon la mesure de nos forces, la mission de l'Église sous ces deux rapports, que nous vous adressons cette Instruction Pastorale, adaptée aux besoins des temps présents. Vous sentirez, nous le croyons, que dans l'accomplissement de ce devoir nous nous sommes dégagé de tout autre entraînement que celui du devoir lui-même. Plus cet acte est important par son objet et par son caractère, plus nous avons dû y mettre de gravité, de simplicité et de modération. Le fond est assez fort par lui-même : nous aurions craint de l'affaiblir en y ajoutant les vivacités de la forme. La seule chose qu'il faille y joindre, c'est l'ardeur de nos communes prières, non-seulement pour tous ceux qui sont fidèles aux saintes doctrines, mais encore pour tous ceux qui les abandonnent ou qui les combattent. Les adversaires de l'Église seront ainsi, même à leur insu, ses obligés, et s'ils peuvent se soustraire aux vérités qu'elle enseigne, ils n'échapperont pas du moins à son inévitable charité.

Pour vous, en lisant cette Instruction Pastorale, considérez, non la faiblesse de son auteur; mais la

puissance des vérités auxquelles elle se rapporte et des motifs qui nous la dictent. Nous avons dû nous-même faire abstraction de cette faiblesse, pour ne voir que cette puissance. Nous nous sommes efforcé d'entrer dans les dispositions où se trouvait le grand évêque cité plus haut, lorsque à la fin d'une lettre dogmatique, il adressait à ses frères ces paroles qui expriment aussi, croyons-nous, nos sentiments, quoiqu'elles les surpassent : « Si j'ai oublié, leur disait-il, le peu que je suis pour traiter de choses si importantes, c'est que mon amour pour vous m'y a forcé : c'est ma foi qui vous a parlé. Ma conscience me rend ce témoignage, que j'ai payé ainsi à l'Église une partie du prix de ma charge militante, et que j'ai dû lui offrir dans le Christ, par cette lettre basée sur les doctrines évangéliques, la voix de mon épiscopat (1). »

Recevez, Nos chers Coopérateurs, les vœux que nous formons pour qu'il vous soit accordé de conserver, au milieu des agitations de ce temps, cette paix que le Sauveur a promise à tous ceux qui, *affermis*

(1) Humilitatis meæ immemor de tantis rebus... amore vestri coactus hæc scripsi ; et quæ ipse credebam locutus sum, conscius mihi hoc me Ecclesiæ militiæ meæ stipendium debere, et per has litteras episcopatus mei in Christo vocem, secundum doctrinas evangelicas destinare. (*De Synod. adv. Arian.*)

dans la foi et inébranlables dans l'espérance (1), suivent la route de la vérité et de la justice (2).

Donné à Notre-Dame de Font-Romeu, en cours de Visite pastorale, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire de notre évêché, le jour de la fête de saint Apollinaire, 23 juillet de l'an de grâce 1860.

(1) *Ep. B. Pauli ad Coloss.*, c. I, v. 23.

(2) *Eccli.*, c. XXXIV; v. 22.

LETTRE PASTORALE

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES

EN FAVEUR DES CHRÉTIENS DE SYRIE

Vernet-les-Bains, 5 août 1860.

NOS CHERS DIOCÉSAINS,

La Providence frappe, cette année, coup sur coup, à la porte de tous les cœurs qui s'ouvrent aux inspirations généreuses. Elle assiège en quelque sorte la bienfaisance chrétienne, elle lui fait des sommations comme la miséricorde divine peut en faire. Pouvons-nous être surpris qu'il doive y avoir, pour la charité,

une période d'efforts extraordinaires dans l'espace de quelques mois, où des maux si peu ordinaires se pressent et s'accumulent?

Tandis que l'Italie, bouleversée si profondément, voit ses rives menacées par de nouvelles tempêtes, un orage de larmes et de sang vient de s'abattre sur la chrétienté de la Syrie. Un immense cri de douleur a retenti sous les cèdres du Liban et sous les palmiers de Damas. Nous n'avons pas besoin de remettre ici sous vos yeux un affreux tableau, de rappeler ces guet-apens du massacre, ces assassinats en grand si perfidement prémédités, ces vociférations du fanatisme le plus sauvage se mêlant au râle des victimes et au bruit des incendies, ces enfants égorgés sur les genoux de leurs mères, ces raffinements de cruauté, ces profanations, ces outrages qui font tache même sur ce fond d'horreurs; et, en face de tout cela, d'abominables représentants de l'ordre, complices des crimes qu'ils devaient arrêter, et plus hideux dans leur inaction que les assassins eux-mêmes dans leurs fureurs. Les journaux ont déroulé devant leurs lecteurs les longues lettres qui leur arrivaient toutes rouges de sang chrétien; et il n'est pas un hameau si retiré, si étranger qu'il soit aux bruits de ce monde, où n'ait pénétré quelque chose de ces horribles récits.

Vingt mille chrétiens massacrés ! voilà le mot qui est à l'ordre du jour dans toute l'Europe, dans toutes les cabanes et sur tous les trônes, excepté peut-être un seul, autour duquel on a plus l'habitude de compter par guinées que par victimes.

Mais, après les massacres, la faim. Les populations, qui ont échappé aux glaives, aux massues, aux flammes, se sont dirigées vers quelques points des côtes de la Syrie, où elles ont trouvé un refuge. Elles y sont arrivées à peines vêtues, exténuées, tombant d'inanition. Les premiers secours qu'on a pu leur procurer sont énormément disproportionnés à leurs besoins de tout genre. Les agents consulaires de la France, qui partout personnifient en eux la bienfaisance aussi hautement qu'ils représentent l'honneur, appellent à grands cris d'indispensables ressources. Du pain ! du pain ! nous entendons de temps en temps ce mot, prononcé devant nos portes, à voix basse, par une mère pour ses enfants : il nous est adressé aujourd'hui par une grande voix, par la voix des dépositaires de l'autorité et de la générosité française en Syrie, nobles mendiants pour tout un peuple, qui nous demandent du pain pour sa faim d'aujourd'hui, et un surplus pour sa misère de demain, de ce demain qui sera long, puisque ces pauvres gens ont tout

perdu. Si ces secours n'arrivaient pas, la faim aurait peut-être bientôt creusé autant de fosses que la barbarie musulmane a fait de cadavres.

La France ne sera pas moins empressée de protéger les chrétiens de Syrie par sa charité que par ses armes. Ses généreux soldats vont arborer son drapeau sur ces rives sacrées où leurs ancêtres avaient relevé la croix. Ils y retrouveront les traces de Godefroy de Bouillon, et les souvenirs toujours vivants de son royaume de Jérusalem. Nous ne savons point quelle part la Providence divine réserve à la France, lorsque s'accompliront, bientôt peut-être, les destinées de ce qu'on appelle encore l'Empire Ottoman. Nous ne dirons point que cette expédition française ressemble à une espèce d'avant-garde pour une prise de possession. Elle n'est point un calcul de la politique, mais elle est peut-être un présage de la Providence. Dieu fait souvent de la stratégie pour l'avenir, là où les hommes ne voient qu'une généreuse tactique du moment. Si donc présage il y a, aidons de tout notre pouvoir le présage. Faisons servir l'or de notre charité, comme le fer de nos soldats, à développer, dans un moment aussi efficace, l'antique sympathie de ces populations pour la France, et apprenons-leur, par un dévouement éclatant, à reconnaître d'abord en elle la souveraineté de

la bienfaisance. Dieu fera le reste, si nous en sommes dignes. Le sang de ces milliers de fidèles immolés en haine de la foi, ce sang qui monte vers le ciel comme une vengeance et comme une prière, demandera sans doute au Christ que cette religieuse contrée s'abrite, quand le moment en sera venu, sous le sceptre de la nation qui aura porté le plus haut la justice contre ses oppresseurs et la fraternité pour son malheureux peuple.

Mais, Nos chers Diocésains, notre charité ne serait point marquée complètement du sceau chrétien, si elle ne s'exerçait pas aussi par la prière. Nous devons prier pour tous ces fidèles, pour ceux qui sont tombés sous les coups de la barbarie et pour ceux qui sont restés debout, mais brisés. Que le Dieu de la justice et de la miséricorde donne aux uns sa gloire, aux autres sa paix, qui surpasse toute douleur. Lui seul peut accorder ces consolations intimes, qui sont le pain, le vêtement, l'abri des âmes : nous les lui demanderons pour ces âmes si exposées au désespoir. Mais nous lui demanderons pour nous la grâce de répondre à son appel, lorsqu'il veut se servir de nous pour donner à nos infortunés frères le pain du corps, avec quelques moyens de ranimer les cendres de leurs foyers dévastés, d'enclorre leurs cimetières agrandis, et de réparer

peu à peu les ruines de leurs sanctuaires. N'oublions pas que les regards de ces populations sont principalement tournés vers nous : l'espérance dans la nation française est leur tradition nationale. C'est un des beaux titres de noblesse de la France, que d'avoir été reconnue par le monde entier comme la protectrice des Lieux saints et des tribus catholiques qui en sont voisines. Noblesse oblige : tenons notre rang dans la charité, comme nous le tiendrions, s'il le fallait, dans la guerre. La plus grande grâce que Dieu puisse accorder à un peuple, comme peuple, c'est l'intelligence et le sentiment de la mission qu'il lui a confiée. Aussi, dans la circonstance présente, nous pouvons appliquer à la France ce que l'Apôtre disait aux chrétiens individuellement : « Efforcez-vous d'assurer par vos « bonnes œuvres, votre vocation et le choix qui a été « fait de vous (1). »

Nous espérons, Nos chers Diocésains, que vous recevrez nos supplications en faveur de cette chrétienté désolée avec les sentiments dont vous nous avez déjà donné tant de marques. Toutefois, quelle que soit notre confiance en vos dispositions, nous aurions désiré pouvoir procurer à nos trop faibles paroles l'appui d'une

(1) *Satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis. (II Pet., c. 1, v. 10.)*

autre voix qui est sans égale sur la terre pour les inspirations de la charité comme pour les enseignements de la foi. On a récemment annoncé que le Saint-Père, s'élevant au-dessus de ses propres douleurs, vient d'adresser aux évêques de la Syrie une Encyclique touchante, qui emprunte un lustre particulier aux malheurs du Saint-Siège. Les splendeurs de la charité brillent sur le Vatican, au milieu de tant de noirs complots qui grondent autour de lui, semblable à ces montagnes dont le sommet se couronne de clartés bienfaisantes, au-dessus des nuages sinistres qui roulent sur leurs flancs. Nous regrettons que cette lettre, sortie du cœur de Pie IX, n'ait pas encore toute la publicité que les catholiques désirent, surtout en France où il y aurait tant d'écho pour un cri de douleur parti de si haut. Mais, si nos paroles sont en ce moment privées de cet appui, vous saurez leur rendre, par votre bonne volonté, l'efficacité qu'elles en auraient reçue. Non, vous ne serez pas fatigués de nos instances répétées, dans un temps où les malheurs se multiplient plus vite que nos lettres pastorales, et vous sentirez qu'en présence de tant de maux, il ne pouvait y avoir d'intolérable pour nous que le silence, comme il n'y a d'impossible pour vous que l'insensibilité. Comme chrétiens et comme Français, votre générosité

est de trop bonne trempe pour s'user au contact des nouvelles calamités qui l'implorent.

En conséquence, nous avons réglé ce qui suit :

1° Le jour de la fête de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge, et le dimanche suivant, il sera fait une quête pour venir au secours des chrétiens de Syrie, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, à la messe principale et aux autres messes, ainsi qu'à vêpres avant la bénédiction du Saint-Sacrement. Cette quête sera annoncée, les jours susdits, à la messe paroissiale, et aussi à la première messe dans toutes les églises où le Saint-Sacrifice est offert deux fois. Elle sera faite aux messes paroissiales et aux vêpres, par MM. les Curés. Si, dans quelques paroisses, une quête est réservée, lesdits jours, de droit ou par l'usage, pour une Œuvre de charité locale, nous invitons les directeurs ou les directrices de cette Œuvre à céder leur quête en faveur des chrétiens de Syrie.

2° MM. les Curés feront parvenir, le plus tôt possible, le produit des quêtes au secrétariat de notre évêché, d'où il sera immédiatement envoyé à sa destination par la voie la plus prompte. Le montant de la somme fournie par chaque paroisse sera inscrit nominativement dans un tableau général, qui sera publié et distribué au clergé diocésain.

3° Nous exhortons MM. les Curés à se concerter avec MM. les Marguilliers relativement à la célébration d'une messe de *Requiem* pour les fidèles trépassés dans la persécution de Syrie, et nous recommandons à tous les prêtres de se souvenir, au moins durant un mois, de cette chréienté désolée, au *memento* des vivants et des morts. En outre, ils réciteront à la messe, pendant trois jours, les oraison, secrète et post-communion *contrà persecutores et malè agentes*. Nous recommandons aussi aux communautés religieuses et aux personnes pieuses de communier aux mêmes intentions.

Notre présente Lettre Pastorale sera lue à la grand' messe, le jour de l'Assomption, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

MANDEMENT

PUBLIANT L'ALLOCUTION (1)

PRONONCÉE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE

Dans le Consistoire secret du 28 septembre 1860

ET ORDONNANT

DES PRIÈRES PUBLIQUES DANS TOUTES LES ÉGLISES DU DIOCÈSE.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Les attentats qui se sont accomplis récemment en Italie ne nous permettaient pas de garder le silence. Une Lettre Pastorale, où s'exprimaient notre indignation et notre douleur, était sur le point d'être achevée,

(1) Voir le texte de l'allocution du Saint-Père à la fin du 2^e vol. (*Appendice* n^o 3.)

lorsque nous avons reçu l'Allocution que le Pape vient de prononcer au sein du Sacré Collège. Profondément ému à la lecture de cette harangue apostolique, pleine de larmes et foudroyante de vérités, nous nous sommes déterminé à refaire notre travail, pour qu'il suivît de plus près toutes les pensées, toutes les émotions du Saint-Père, et il nous semble que nous ne pouvons mieux vous communiquer nos propres sentiments qu'en les faisant passer dans un commentaire de son auguste parole.

Vous connaissez, Nos très-chers Frères, les événements exécrables qui ont donné lieu à cette proclamation de Pie IX. Le gouvernement piémontais, déchirant ses propres déclarations, s'est précipité brusquement sur les États de l'Église avec des masses écrasantes. La perfidie et la force ont amené les rapides succès de cette invasion. Du haut des collines où ils sont parvenus, les avant-postes de l'armée sarde ont pu voir la croix du dôme de Saint-Pierre, et les pieds de ses chevaux ont foulé les champs qui touchent aux catacombes des martyrs. On annonçait qu'elle devait planter ses tentes sous les murs de Rome, à deux pas de la porte qui vit entrer Charlemagne. Elle a même espéré que des régiments français ne se lasseraient point d'assister, l'arme au bras, au

spectacle du plus grand brigandage politique des temps modernes.

L'Allocution de Pie IX a flétri, en caractères ineffaçables, les débuts de cette invasion. Le gouvernement piémontais, ayant vu qu'il ne pouvait ni corrompre à force d'argent ni séduire par la ruse les provinces restées fidèles, y a envoyé, comme agents provocateurs, des hordes de bandits, chargés d'ouvrir cette glorieuse campagne. Des hommes de sac et de corde ont été les éclaireurs et les fourriers de régiments qui portent sur leurs étendards, non le croissant de Mahomet, mais la croix de Savoie...

Cette façon de comprendre l'honneur militaire s'accorde bien avec le profond mépris que ce gouvernement a témoigné pour le droit des gens. La violation de ce droit a eu lieu de trois manières, exactement marquées dans l'Allocution papale. La première se rapporte à ce qui a précédé l'invasion. On avait déclaré au gouvernement pontifical que les troupes rassemblées près de la frontière de ses États ne songeaient pas à les envahir, et qu'elles étaient là pour en défendre l'entrée à des bandes d'aventuriers, qui pourraient tenter d'y faire irruption. Mais, lorsqu'on donnait cette assurance, le principal motif qu'on a allégué ensuite comme prétexte de la guerre, savoir, la pré-

sence de soldats étrangers dans les troupes romaines, existait déjà. Comment un fait, qui n'empêchait pas le Piémont de se comporter, prétendait-il, en bon voisin à l'égard du Pape, est-il devenu précisément la raison de le traiter en ennemi ? Soyez tranquille, disait-on au gouvernement romain, nous protégeons vos frontières contre toute irruption, quoique votre armée ne soit pas exclusivement indigène ; et peu après on lui a dit : Comme votre armée n'est pas exclusivement indigène, nous faisons irruption au delà de vos frontières pour nous emparer de vos États. Voilà le rôle qu'a joué le Piémont. C'est grâce à cette perfidie que le général de l'armée pontificale, rassuré du côté des troupes sardes, a dû tourner son plan d'un autre côté. Les impostures diplomatiques du Piémont ont frayé à ses soldats une route honteusement facile. Cette déloyauté meurtrière, qui a déterminé le cours des événements, a fait de cette campagne un guet-apens d'un bout à l'autre ; et les dépêches hypocrites de Turin sont tachées du sang des dernières victimes même qui ont succombé sous Ancône.

La seconde violation du droit des gens éclate dans la sommation impérieuse que le principal ministre du roi de Sardaigne, ce grand huissier de la révolution,

a adressé au Cardinal Secrétaire d'État de Sa Sainteté pour exiger, avec une effronterie sans égale, que les étrangers, admis au service du Saint-Père, fussent chassés de l'armée pontificale. Qui ne sait que, suivant les règles les plus élémentaires, les plus universellement reconnues, aucun État ne peut prescrire à un autre État indépendant ce qu'il doit faire ou ne pas faire dans l'organisation de sa force armée? Est-ce que la plupart des gouvernements européens n'enrôlent pas ou ne se croient pas le droit d'enrôler sous leurs drapeaux des auxiliaires étrangers? Est-ce que ce principe n'a pas été reconnu dans cette fameuse brochure, si vantée par le Piémont, où l'on proposait de confier la garde de la souveraineté temporelle du Pape, non à des soldats romains, mais à des troupes fournies par les divers États de l'Italie? Est-ce qu'à l'heure qu'il est, la France n'a pas un corps d'occupation à Rome? et comment un souverain, qui a le droit d'accepter le secours de troupes étrangères pour la sûreté de sa capitale, n'aurait-il pas même le droit pour protéger d'autres parties de ses États qu'il possède au même titre? S'il y a un monarque auquel on ne puisse contester cet attribut essentiel de tout pouvoir politique indépendant, c'est assurément le Pontife Romain, qui, comme Père de tous les ca-

tholiques, comme chef de leur commune patrie, doit pouvoir accueillir tous ceux de ses fils qui, par principe religieux, demandent à être admis dans les troupes pontificales, et à concourir à la défense de l'Eglise. La prétention du ministre sarde est donc tout simplement une extravagance diplomatique à l'appui d'une infamie. Avant que l'Allocution de Pie IX ne lui infligeât les noms qu'elle mérite, la raison publique avait déjà fait justice de cette criminelle absurdité, dans les rangs même de ceux qui sont les ennemis du Saint-Siège; et les journaux protestants de l'Angleterre, les plus favorables au Piémont, ont eu du moins la pudeur d'avouer qu'il n'y avait pas l'ombre de sens commun et de probité politique dans son inqualifiable prétention.

Faut-il dire un mot des prétextes subsidiaires mis en avant dans un acte public? Le Piémont veut protéger les autorités pontificales contre les violences auxquelles elles seraient exposées, lui! Il veut assurer, à coups de canon, la libre expression des sentiments publics, lui! Il veut rétablir en Italie les bases de l'ordre moral, lui!...

Nous voyons en tout ceci l'accomplissement d'une juste loi qui domine la parole humaine. Quand un homme d'esprit essaye de justifier sa conduite par des

raisons sottes, c'est qu'il cache les vraies. Quand il extravague dans ce qu'il dit, c'est qu'il a honte de ce qu'il veut. Quand il se résigne à être manifestement un hâbleur, c'est qu'il sent dans son âme quelque chose de plus déshonorant que le mensonge de sa bouche. Les gouvernements n'échappent pas à cette loi ou plutôt elle pèse particulièrement sur eux. Lorsqu'ils se livrent à la perversité, elle les condamne inexorablement à l'absurdité : c'est leur première punition.

La troisième violation du droit des gens n'a pas été moins insigne. L'invasion a commencé presque au moment où l'on recevait à Rome le papier qui contenait la menace d'une invasion. Une déclaration de guerre, remise en temps utile, est la lumière qui doit toujours éclairer d'avance les sombres projets d'une lutte sanglante : le Piémont s'est affranchi de ce devoir, comme un homme qui va faire un mauvais coup ne se fait pas précéder d'un flambeau. Les troupes de Victor-Emmanuel ont pénétré dans les États de l'Église, avec escalade et effraction, comme des voleurs de nuit.

Cette triple violation des lois qui régissent la guerre chez les peuples chrétiens fait reculer la société jusqu'au droit païen. Le gouvernement sarde participe, à certains égards, aux idées et aux habitudes de la civi-

lisation commune, émanée de cette religion même dont il veut briser le centre; mais ce civilisé, avec ses procédés à la Vandale, est de la vraie race des conquérants barbares. On dirait un Genséric adouci, qui croit qu'on ne le reconnaîtra pas parce qu'il s'est fait Machiavel.

Après avoir défendu le droit des gens contre les barbares d'aujourd'hui, Pie IX défend l'honneur de sa faible et glorieuse armée contre une tactique très-familière aux révolutionnaires de tous les temps.

Les coups qui ont précédé ou accompagné les hostilités matérielles contre une élite de braves sont sans précédent dans les guerres grandes ou petites du dix-neuvième siècle. Des journaux officiels du Piémont, des hommes d'Etat du Piémont, des généraux du Piémont ont oublié ou n'ont jamais su qu'un gouvernement qui attaque l'armée de son ennemi avec le stylet de la calomnie et de l'outrage, déshonore d'avance l'épée qu'il tournera contre elle. A la rencontre d'un adversaire qui était un contre dix, le Piémont a envoyé de grosses injures en avant de ses gros bataillons. Par sa violation du droit des gens, il s'était placé en dehors des lois de la civilisation; par ses lâches insultes, il a forfait aux lois de l'honneur militaire, tel qu'il est compris chez les na-

tions chrétiennes. Rappelez-vous, ou écoutez : On a inventé, on a dénoncé à toute l'Europe une pièce ignoble, par laquelle le général de l'armée romaine, ce type du chevalier français, aurait ordonné le sac et le pillage. Oui, il y a eu une proclamation d'un général, qui poussait ses soldats à des rigueurs *inexorables* ; mais cette proclamation-là, ce mot-là, qui rappelle certains ordres du jour de Westermann dans la Vendée, ce ne sont pas les troupes du Pape qui ont eu la honte de les subir.

Ce même général sarde n'a pas rougi d'accoler, dans un de ses bulletins, une idée de lâcheté au nom du héros de Constantine, à ce nom synonyme de l'intrepidité et de la gloire. Il y a des gens qui croient qu'il leur est aussi facile de prendre l'honneur d'un grand homme que de voler une province.

Ce même insulteur, et d'autres aussi, ont traité de vils aventuriers ces Français, Belges, Irlandais, Allemands, Espagnols, Polonais, qui sont venus se ranger sous la bannière pontificale. Pour ne citer que quelques noms, les amis, les compagnons des Pimodan, Prince de Ligne, Gontaut-Biron, Rohan-Chabot, Bourbon-Chalus, Guébriant, Charette, Puységur, Sabran, Villèle, Renneville, de Maistre, sont des mercenaires ! Ils ont quitté leurs foyers paisibles et honorés, leurs

familles, leur fortune, poussés par la soif de l'or et l'amour du pillage ! Les gens qui ont dit cela sont ceux-là même qui fraternisent avec les blouses rouges des routiers de Garibaldi.

Cette pratique d'outrages officiels vient d'avoir un bien triste complément. Dans une récente proclamation à ses troupes, où il affecte de peser sur le mot de vaincus, où il se dresse sur les vaincus aussi fièrement que si le nombre était une victoire, le roi de Sardaigne, puisqu'il faut le nommer, déclare que ses rapides succès sont une récompense divine, parce que, lui, il sert Dieu et que le Pape ne le sert pas. Le Dieu dont il parle, est-ce le Dieu de l'Église ou l'Être-Suprême de la Convention ? Hélas ! il suffirait de lire un trop véridique passage de l'Allocution, pour savoir de quelle manière le gouvernement, dont Victor-Emmanuel croit être le roi, sert, depuis deux ans surtout, le Dieu de l'Église catholique. Que de souillures sur cette couronne autrefois si sainte ! Quel aveuglement dans le cœur de celui qui s'est fait le chef de ceux qui n'ont point de chef ! Quelle joie sinistre sur le front de ce fils dégénéré de l'Église ! Que d'iniquités dans cette parricide main ! Elle n'aurait pas signé sans doute le décret qui vient de glorifier, en style de Robespierre, le nom d'un des derniers régicides ; mais cette royale

main s'apprête à serrer affectueusement celle qui est encore chaude de ce décret assassin.

Nous sentons, Nos très-chers Frères, en traçant ces lignes, que les pages d'un Mandement, d'une Instruction pastorale seraient étonnées, en temps ordinaire, de s'ouvrir à des considérations dans le genre de celles que nous venons de résumer. Mais, est-ce que les abominations que le Souverain-Pontife a été obligé, par le devoir de sa charge, de signaler à l'indignation du monde catholique, sont de l'ordre commun ? Les actes pontificaux extraordinaires produisent des mandements épiscopaux qui le sont aussi. Nous ne faisons que commenter les paroles de l'Allocution du Pape, et il est sans doute bien permis à un évêque de faire un pareil commentaire. Lorsque le Pape et les évêques n'allèguent pas des faits précis, on leur reproche de se perdre dans de vagues généralités ; lorsqu'ils citent des faits accusateurs, avec les détails nécessaires pour les bien caractériser, on trouve qu'ils manquent à la dignité ou à la modération de leur ministère. Nous ne serons pas dupes de cet absurde dilemme. Quand on attaquera l'Église avec des doctrines, nous réfuterons ces doctrines ; quand on la poursuivra avec des faits menteurs, nous résisterons à coup de faits vrais, qui blessent au cœur l'imposture. Nous ne sortirons point

pour cela de notre ministère, c'est au contraire par là que nous y resterons. La sainteté de la justice, la souveraineté du droit, la dignité du Saint-Siège, l'honneur de ses actes, la réputation de ceux qui ont donné ou offert leur vie pour son service, sont toutes choses fort chrétiennes : c'est être en plein christianisme que de défendre ces choses-là comme elles doivent être défendues selon le genre des attaques, de démolir les outrages dont on les couvre, de dire nettement, les preuves en main, ce que sont leurs calomniateurs, leurs profanateurs, leurs persécuteurs, dût-on recourir à des paroles beaucoup plus dures que les nôtres, dont le Sauveur lui-même, avec toute sa mansuétude, n'a pas dédaigné de se servir.

Détournons nos regards des turpitudes, et reposons-les sur un spectacle bien différent. Voyez, dans un coin de l'Italie, ces jeunes bataillons, rassemblés, formés, électrisés par un général vieux de gloire. Les sentiments qui attachent le soldat à sa famille, à son roi, à sa patrie, sont élevés chez eux à un sentiment surnaturel. La famille, dont ils viennent défendre la maison paternelle, c'est la catholicité; le monarque qu'ils servent, c'est le Vicaire du Christ; la patrie, à la voix de laquelle ils sont accourus, c'est la patrie des âmes. Cette petite armée sent qu'elle est bien avec

Dieu et avec la mort. Le courage y bouillonne dans le calme profond des consciences. Elle est à la fois frémissante et recueillie. Elle prie sur l'affût de ses canons, ou s'y ferait, au besoin, des croix avec les pommeaux des épées, comme fit Bayard mourant. Elle sait que la victoire ne peut lui échapper, la victoire qui rend maître d'un champ de bataille, ou celle, dit Bossuet, qui met le monde entier sous nos pieds. C'est avec ces sentiments qu'elle va lutter contre un ennemi colossal qui s'appelle le nombre. Elle se met en marche, le nombre l'attend. Elle prend position, le nombre la cerne. Elle se précipite, le nombre l'écrase. Oui, ils ont été défaits; mais il y a, comme dit un de nos vieux écrivains, il y a des défaites triomphantes à l'envi des victoires. Il y a plus d'audace dans leur résistance qu'il n'y a eu de courage dans les masses toujours croissantes qui les ont accablés. Ils n'ont pas été battus, ils ont été décimés. L'armée sarde a eu recours, pour prendre une maison défendue par quelques-uns de ces braves, aux moyens militaires que l'on emploie pour briser les places fortes. Leur héroïsme a vaincu les lâches calomnies de leurs ennemis. Beaucoup d'entre eux sont morts comme mouraient les martyrs, et comme ne mourront pas leurs insulteurs. L'Église vient de revoir quelque chose qui rappelle la foi et

le courage de son ancienne légion Thébaine. Les champs de Castelfidardo et de Lorette auront, dans les annales de la religion, une place presque aussi belle que celle qui est réservée à la vallée d'Agaune.

Dieu de bonté ! que de pareilles pensées ont de puissance pour adoucir les regrets de ces familles, qui viennent de donner des héros à l'Église de la terre, et des élus à l'Église du ciel ! Si le Sauveur tient compte d'un verre d'eau offert en son nom, à quel prix estimera-t-il le don de tout leur sang versé pour sa cause ? S'il y a des larmes consolables avant toutes les autres, c'est assurément celles que répandent à cette heure tant de parents et d'amis prosternés dans leur douleur et relevés par leur foi. Ils doivent sans doute prier pour ces âmes chéries, mais avec une intime confiance qu'elles prieront bientôt ou qu'elles prient déjà pour eux. Celui à qui Dieu a dit : « Je te donnerai les clefs « du royaume des cieux, » se charge de hâter l'entrée de celles de ces âmes qui attendraient encore que la porte s'ouvrît. Dans tous ces foyers, où elles ont laissé une place vide, naguère si bien remplie, on lira, en même temps que les tristes lignes de l'extrait mortuaire, ces paroles du Vicaire de Jésus-Christ, qui sont bien plus qu'un brevet de gloire, qui sont presque un certificat d'immortalité bienheureuse : « Nous pouvons

« à peine contenir Nos larmes en voyant combien de
« valeureux soldats, de jeunes gens d'élite surtout, que
« leurs sentiments religieux et leur noble cœur avaient
« fait voler à la défense du pouvoir temporel de l'É-
« glise romaine, ont trouvé la mort dans cette injuste
« et cruelle invasion. Nous sommes douloureusement
« ému du deuil qui va rejaillir sur leurs familles. Plût
« à Dieu que Nous pussions sécher leurs larmes par
« Nos paroles ! Ce ne sera pas pour elles, Nous en
« avons la confiance, une faible consolation et un mé-
« diocre soulagement que la mention si honorifique et
« si méritée que Nous faisons de leurs enfants et de
« leurs proches expirés, à raison de l'éclatant exemple
« de foi, de dévouement et d'amour envers Nous et ce
« Siège, qu'ils ont, en immortalisant leur nom, donné
« au monde chrétien. Nous entretenons assurément
« l'espérance que tous ceux qui ont glorieusement suc-
« combé pour la cause de l'Église, obtiendront cette
« paix et cette béatitude éternelles, que Nous avons
« demandées et que Nous ne cesserons de demander
« au Dieu très-bon et très-grand. »

L'Église de Dieu, leur immortelle famille, doit consacrer, par des signes extérieurs et durables, la perpétuité de ses regrets et de ses hommages d'aujourd'hui. A la sortie du service funèbre, qui vient d'être

célébré dans la cathédrale de Paris, on a prodigué les témoignages de la plus chaleureuse sympathie au fils du général de Pimodan, destiné à goûter si jeune ce qu'il y a de plus vif dans la douleur et de plus pur dans la gloire : on a embrassé dans cet enfant tous les compagnons d'armes et de mort de son illustre père. Mais ces démonstrations d'un lieu et d'un jour, quelque prix que l'Église y attache, ne suffisent pas à sa manière de sentir. Les victimes que nous vénérans appartiennent aux diverses contrées du monde catholique, et leur mémoire a droit de participer visiblement à ce caractère de durée que le catholicisme imprime toujours à sa reconnaissance. A Rome, le lieu universel, on va ériger en leur honneur un monument que la ville éternelle emportera avec elle dans son avenir. Mais pourquoi chacun des diocèses qui ont fourni leur contingent à la glorieuse liste n'aurait-il pas aussi un monument spécial, une pierre au moins, où seraient gravés les noms qu'il doit revendiquer? Cette pierre serait sans doute placée de préférence dans les églises qui ressemblent par leur caractère propre, par leurs souvenirs, à celle de Montmartre, dans les chapelles consacrées à saint Maurice, le commandant de la légion Thébaine, à saint Louis, le chef des croisés. Cette modeste glori-

fication, reproduite dans chacun des pays où ces héros chrétiens ont eu leur berceau ou leur résidence habituelle, serait tout à la fois une consolation pour la piété de leurs concitoyens, une récompense pour leurs familles, un honneur pour leurs diocèses, une protestation vengeresse contre les outrages de leurs ennemis, une leçon pour la postérité.

Oh ! que notre faible voix ne retrouve-t-elle, pendant une heure seulement, quelque force pour prononcer, dans la chaire de notre cathédrale, devons-nous dire, leur oraison funèbre ou leur panégyrique ! Nous ne pouvons que convoquer les habitants de la bonne ville de Perpignan au service solennel qui doit les réunir dans cette église, où le recueillement, nous en sommes sûr, sera si profond, que la pieuse assemblée ne pourra avoir, dans ses prières pour ces nobles victimes, d'autres distractions que celles qui viendraient des images de leur gloire. Puissent du moins ces lignes, que nous leur offrons, obtenir pour quelques jours une humble et petite place parmi les hommages qui leur sont rendus, comme une inscription peu durable qui serait écrite au bas d'un grand monument.

Mais, Nos très-chers Frères, il ne s'agit pas seulement de la catastrophe où les défenseurs du Saint-Siège ont péri ; il s'agit d'événements qui feraient pé-

rir les principes mêmes de l'ordre social, s'il était aussi facile de tuer des vérités que des soldats. L'issue du dernier combat n'est qu'un fatal épisode dans l'ensemble des calamités qui pèsent sur l'Église et qui menacent le monde.

L'Allocution du Souverain Pontife résume en ces termes la formidable question. « C'est pour Nous une « occasion opportune d'engager tous les princes de « l'Europe à examiner sérieusement, avec toute la « maturité et la sagesse de leurs conseils, quels « grands et innombrables maux renferment les détes- « tables événements que Nous déplorons. Il s'agit, en « effet, d'une monstrueuse violation qui s'est accom- « plie d'une manière si perverse contre le droit uni- « versel des gens, et qui, si elle n'était entièrement « comprimée, ne laisserait plus de force et de sécurité « à aucun droit légitime. Il s'agit d'un principe de ré- « bellion que favorise honteusement le gouvernement « piémontais, et qui donne facilement à comprendre « quels dangers menacent chaque jour les gouver- « nements, et quels fléaux ce principe entraîne pour « toute société civile, puisqu'on ouvre ainsi une issue « au fatal *communisme*. Il s'agit de conventions solen- « nelles qui exigent et garantissent l'intégrité de « Notre souveraineté temporelle comme celle des.

« autres souverainetés européennes. Il s'agit de la
« violente spoliation de ce pouvoir qui, par une mer-
« veilleuse disposition de la Providence divine, a été
« donné au Pontife romain pour exercer avec une
« entière liberté son ministère apostolique dans
« l'Église toute entière. »

Bien des personnes ne remarqueront pas assez la phrase prophétique où le Pape dit que ce qui se passe ouvre la brèche au communisme. Une des grandes illusions de beaucoup d'hommes qui se croient conservateurs, est de méconnaître la liaison des principes politiques qui troublent aujourd'hui l'Europe avec les questions appelées sociales, qui l'ont ébranlée il y a dix ans, et qui pourront se dresser de nouveau dans moins de temps peut-être. S'il est permis à un État de prendre à un autre ce qui lui appartient, pourquoi ne serait-il pas licite à une classe de la société d'en agir de même à l'égard d'une autre classe? On reproche à un gouvernement dont on veut usurper la place une administration mauvaise qui fait, dit-on, souffrir le peuple; mais est-ce que les souffrances de l'immense classe des prolétaires ne pèsent pas un peu plus que des abus d'administration, et dès-lors ne l'autoriseraient-elles pas, au même titre, à prendre la place des propriétaires? On allègue, en faveur du vol politique, les instincts, les aspirations de la majorité :

mais les communistes veulent satisfaire, disent-ils aussi, les aspirations de la grande majorité du genre humain, peu contente du sort que lui fait la distribution de la richesse, non suivant la règle du mérite, mais par le privilège de naissance. On subordonne tous les droits à une certaine idée d'unité nationale, on veut faire tomber les barrières qui divisent, en plusieurs États, des populations qu'on prétend devoir n'en former qu'un seul; mais n'y a-t-il pas dans la famille humaine une division plus incisive que celle des États, la division héréditaire des riches et des pauvres? Les communistes, à leur tour, subordonnent tous les droits à l'idée d'une unité sociale où toute division de classes disparaîtrait. Voilà les points de corrélation de deux systèmes. Voilà pourquoi nous vous disons que vous n'êtes pas les maîtres d'arrêter le principe de spoliation au degré qui vous convient, et que, par la logique des choses, Cavour doit enfanter Proudhon. Vainement objecteriez-vous qu'il y a eu déjà dans le monde des spoliations semblables à celle que le Piémont vient d'accomplir dans les États de l'Église, et qu'elles n'ont pourtant pas produit une effervescence communiste. La liaison du vol politique et du vol social ne pouvait pas se manifester aux époques où l'un de ces deux termes n'existait pas : en est-il de même aujourd'hui?

Êtes-vous bien sûrs que le communisme d'en bas ne se sentira pas encouragé par un certain communisme d'en haut, et qu'à l'égard des droits d'autrui, les échoppes de Turin auront plus de scrupules que le trône?

L'Allocution parle en outre d'un principe qui a été introduit de nos jours dans le monde chrétien, le principe qu'on appelle de non-intervention. Nous commenterons aussi, à ce sujet, les paroles du Chef de l'Église, qui renferment tant de choses en peu de mots. Nous ne craignons pas de nous expliquer, au nom du Christianisme, au nom du droit public qu'il a créé, sur un principe que nous considérons, avec le Saint-Père, comme opposé, dans sa généralité, aux règles de la morale politique des sociétés chrétiennes, et comme pernicieux dans l'application particulière que l'on en ferait à l'oppression du faible par le fort. Nous ne connaissons, du reste, aucun document officiel qui constate que le gouvernement de la France soit enchaîné à cette théorie anglaise pour tous les cas, même les plus extrêmes. Nous la prendrons telle qu'elle est formulée dans les journaux révolutionnaires de Paris, de Londres et de Turin, qui, en la reproduisant tant de fois dans leurs colonnes, n'ont oublié qu'une seule chose, le soin de la prouver une seule fois.

La non-intervention peut être présentée comme doctrine générale, ou comme mesure relative.

Sous le premier rapport, elle a été inconcrue, non-seulement dans les siècles où tous les gouvernements admettaient, en principe, que la morale du christianisme devait être leur règle, mais aussi durant une grande partie de la période suivante, où plusieurs gouvernements ont commencé à se faire une morale particulière. Aussi on a eu besoin de créer un mot nouveau pour désigner cette doctrine. Celui qu'elle porte, qui n'a pas une tournure française, qui est un néologisme dans notre langue accuse son origine étrangère. C'est en Angleterre qu'elle a été proclamée pour la première fois, par des hommes d'État, il y a une quarantaine d'années. Elle a surgi chez nous après la révolution de juillet; elle a grandi à la révolution de février. Aujourd'hui tous les révolutionnaires de l'Europe demandent qu'elle ait en France une hospitalité inviolable. Sa naissance, son éducation, sa marche ne sont pas, comme on voit, très-rassurantes : elle chemine à la suite des perturbations politiques, comme l'ombre suit le corps.

Cette doctrine, prise dans sa généralité, ne peut avoir que l'une ou l'autre de ces deux bases, ou toutes les deux à la fois. Elle suppose que, lorsqu'un gou-

vernement légitime est mis en péril par des ennemis intérieurs ou extérieurs, il n'y a aucun moyen de discerner le droit, ou que, tout en reconnaissant le droit, on ne doit pas lui accorder aide et protection, quand on a le pouvoir de le faire. Dans le premier cas, c'est une profession de scepticisme ; dans le second, c'est la consécration de l'égoïsme.

La non-intervention, lorsqu'elle n'est qu'une mesure accidentelle et relative à des circonstances particulières, est nécessairement soumise, comme toutes les mesures de ce genre, à des règles qui déterminent sa moralité politique. Ces règles sont, au fond, identiques à celles qui constituent les devoirs privés dans les cas d'oppression du faible par le fort. Ce sont les mêmes devoirs, mais exhaussés et agrandis, quoiqu'ils puissent du reste, subir des modifications accessoires, lorsqu'ils sont transportés dans le monde politique. Si le faible ne réclame pas le secours, ou même le repousse, si le fort ne peut lui venir en aide sans s'exposer à se perdre, s'il n'a avec lui que des relations vagues et lointaines, la conscience publique pourra absoudre son inaction ou son impuissance. Mais si l'opprimé invoque le secours d'hommes qui demeurent près de lui, s'ils sont en état de lui prêter main-forte, s'il n'est pas pour eux un voisin seule-

ment, mais un ami, un frère ou quelque chose de plus, sur quoi se fondera-t-on pour affirmer que le sentiment chrétien ou le droit public chrétien ne sauraient leur dicter le devoir de l'assistance, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un gouvernement? Sortez de là, vous tombez dans le matérialisme social. Des philosophes du dix-huitième siècle ont soutenu qu'un peuple n'est qu'une collection d'individus qui ont l'égoïsme pour loi. Des publicistes de nos jours émettent, à propos de la non-intervention, des maximes du même genre. Elles aboutissent à dire que l'humanité, que le monde chrétien n'est qu'une collection d'individualités nationales qui doivent être systématiquement égoïstes. Qu'ils le voient ou qu'ils ne le voient pas, voilà le fond de leur doctrine. La grande idée de la communauté des États chrétiens a disparu, et avec elle le noble sentiment qui, dans l'ordre politique lui-même, fait du titre d'opprimé une puissance.

L'application de cette malheureuse doctrine aux circonstances présentes aurait un caractère tout à fait exceptionnel d'iniquité et d'inconséquence. Faut-il redire que le gouvernement temporel du Chef de l'Église n'est pas un simple gouvernement; qu'il est la condition de la légitime et nécessaire indépendance d'un pouvoir qui est le centre de tout un monde religieux?

Toutes les puissances catholiques vénèrent dans le Pape, non pas seulement un ami, un frère, mais un père, et les autres puissances qui, en reconnaissant, comme le disait M. de Bonald, le divin fondateur du Christianisme pour père commun, sont nées de mères différentes, ont des liens de parenté avec le Pape par les populations catholiques qui font partie de leur famille nationale. Le vice du principe dont il s'agit atteindrait donc ici les plus grandes proportions qu'il puisse avoir. D'un autre côté, il impliquerait dans ce cas une odieuse contradiction. L'intervention existe déjà et suit son cours, par le fait de l'invasion des États de l'Église. Il s'agit d'intervenir contre ceux qui interviennent, d'intervenir en faveur de la justice et du droit des gens, contre ceux qui interviennent contre ces lois fondamentales de l'ordre social. Le principe, soutenu avec tant d'ardeur par les feuilles révolutionnaires, ne serait donc, dans l'application qu'elles réclament en ce moment, qu'une carte d'impunité, ou, pour mieux dire, un certificat de faveur et de privilège, accordé au brigandage politique, et signé par l'Europe.

Cette sanction est exigée par le Piémont avec une hauteur qui serait bien humiliante pour l'Europe si elle restait impunie. Dans le discours qu'il vient de

prononcer à Turin, le premier ministre du roi de Sardaigne ne prie pas les autres puissances de lui donner cette attestation de bonne conduite, il les somme de la lui délivrer. Il dit à l'Europe en termes assez clairs : Ou nous entretiendrons en Italie un foyer permanent de troubles, de révolutions, de guerres, qui ne vous permettra pas d'être tranquille, ou bien, en dépit de vos protestations, vous approuverez ce que nous avons fait. Il exprime l'espoir que l'Europe capitulera.

Nous ignorons l'avenir, mais nous n'avons pas oublié le passé. Lorsque en 93, la royauté périt, les gouvernements dirent : Nous sommes innocents de ce sang-là. Les bouleversements de l'Europe ont prouvé que Dieu n'avait pas accepté cette justification : les choses les plus stables eurent leurs ruines. Aujourd'hui il s'agit de savoir si on tolérera l'immolation de la plus auguste et de la plus sainte des souverainetés, et l'Europe regarde. Si elle s'en lavait aussi les mains, la justice de Dieu accepterait-elle cette incompréhensible innocence ?

Quel que doive être le cours de la justice, tournons-nous, Nos très-chers Frères, du côté de la miséricorde pour implorer son assistance. Que de motifs de prières en ce moment ! Le Saint-Père, qui s'avance dans le chemin de la croix, est arrivé à une station où éclate,

en traits plus vifs, le sort de l'auguste victime. Les scènes de la Passion du Sauveur prirent un caractère prononcé, lorsque des soldats dépouillèrent le Christ de ses vêtements ; son Vicaire vient d'être dépouillé de la presque totalité de ses États par les soldats d'un nouveau Prétoire : prions. Le Chef de l'Église déclare, dans son Allocution, que « ses angoisses
« sont si grandes, sa situation si pleine de périls qu'il
« se trouve presque obligé de s'occuper, même mal-
« gré lui, des mesures à prendre pour sauvegarder sa
« dignité. » Attendons et prions. Les puissances de l'Europe délibèrent pour savoir s'il est opportun qu'elles se rangent du côté du juste, ou du côté de celui qui s'est signalé, suivant les expressions de l'Évangile, par des séditions, des vols à main armée, et qui s'est fait en ce genre un renom insigne. Prions, demandons pour elles les inspirations de la sagesse divine, et même les bons conseils de la sagesse humaine. Une armée française fait sentinelle autour de Rome : prions pour que la mission de cette noble armée s'étende jusqu'aux limites de la justice ; pour qu'il ne soit pas loisible à l'iniquité audacieuse de lui tracer d'autres bornes, et de lui dire : Tu ne passeras pas. Pour appuyer toutes ces demandes auprès de Dieu, nous lui présenterons les larmes du

Saint-Père, les angoisses de l'Église et le sang de ses défenseurs.

Mais, vous le savez, Nos très-chers Frères, les circonstances sont telles que les prières, offertes pour le Père commun, doivent être accompagnées des secours que la piété filiale sent le besoin de lui offrir. Nos exhortations à ce sujet vous ont été transmises, et elles ont produit déjà d'heureux fruits. Toutefois nous les confirmerons aujourd'hui en vous communiquant ces paroles qui viennent de nous arriver de Rome, et qui, pour n'avoir pas été consignées dans une allocution, n'en expriment pas moins, nous en avons la certitude, les pensées de Pie IX. « La somme offerte par
« la piété des fidèles à leur Père commun a été, et elle
« l'est encore, employée à l'assistance du Trésor pu-
« blic, dont les ressources, diminuées par la marche
« de l'invasion, ont déchu outre mesure dès l'instant
« où, par suite de l'irrésolution des gouvernements
« d'Europe et d'autres circonstances sur lesquelles il
« convient de garder le silence, cette invasion a pu
« s'étendre impunément presque sous les murs de
« Rome, après les pertes subies en campagne par la
« petite armée pontificale (pertes qu'à cause de son
« immense minorité l'on pourrait qualifier de glo-
« rieuses), et après le grand nombre de prisonniers

« faits par l'agresseur plus fort, qui, par des menaces
« et des séductions, tente maintenant d'ébranler la foi
« jurée. Le Saint-Père éprouve une grande consola-
« tion à voir en la générosité de ses enfants le moyen
« que lui offre la Providence de pouvoir subvenir,
« jusqu'à un certain point, aux besoins croissants du
« Trésor. Et tandis que, malgré tous les embarras
« auxquels il pourrait être livré, il ne se déciderait
« jamais à accepter aucune offre de secours pécu-
« niaires qui lui serait faite, moyennant pacte et con-
« ditions de la part d'un ou de plusieurs de ceux que
« l'on appelle les Grands de la terre, il ne saurait refu-
« ser l'obole que continueront à lui offrir spontané-
« ment les fidèles du monde catholique. Si un tel se-
« cours lui a été utile à d'autres époques, il est
« aujourd'hui plus que jamais opportun, attendu que,
« par suite du malheur des circonstances, il est diffi-
« cile de pourvoir à l'entretien de tant de militaires et
« de nombreux fonctionnaires publics, qui, fidèles à
« leur devoir, ont abandonné leurs postes au moment
« de l'invasion sacrilège et se sont rendus là où la fidé-
« lité les appelait. Le Saint-Père, fermement persuadé
« que la protection du Très-Haut abrégera le cours
« des épreuves actuelles, a aussi la pleine confiance
« que le pieux et généreux concours des fidèles conti-

« nuera d'alléger une pénible détresse, que nous espérons pouvoir qualifier de momentanée (1). » Ces paroles, Nos très-chers Frères, auront de l'écho dans vos cœurs, et, nous n'hésitons pas à le dire, dans vos consciences. Les ecclésiastiques, les laïques pieux et zélés, les dames qui comprennent les exigences de cette charité centrale et universelle aussi bien que les sollicitudes de la charité locale, s'attacheront à faire ressortir tout ce que cet appel renferme de si noble et de si pressant. Ils diront aux fidèles : Pourrions-nous refuser, catholiques français, aux malheurs, aux nécessités du Saint-Siège le don de quelques pièces d'argent, lorsque des catholiques de toute nation viennent de lui donner tout leur sang ?

Vous savez aussi, Nos très-chers Frères, que vous ne devez pas seulement être fervents dans vos prières, généreux dans vos actes, mais fermes et résolus sur les principes. Les défaillances dont vous pouvez être témoins ne doivent pas plus énerver vos convictions que votre courage ne doit ployer sous le coup des événements. La vérité ne mérite jamais mieux un amour intrépide, que lorsqu'elle est trahie par la faiblesse et opprimée par la force. C'est particulièrement alors qu'il faut, en servant sa cause, porter haut, non-

(1) *Giornale di Roma.*

seulement le front, mais surtout le cœur. L'humilité chrétienne s'allie très-bien avec cette fierté d'âme, qui défie les iniquités triomphantes de vaincre en nous l'espérance de l'avenir qui leur est réservé.

Voilà les dispositions avec lesquelles nous devons assister à une époque si fatalement solennelle. Il s'agit, non d'une révolution dans un pays, mais d'une révolution dans le monde chrétien. La société oscille entre deux principes. Si elle se range d'un côté, la construction de l'ordre pourra recommencer. Si elle se précipite de l'autre, les idées finiront par être encore plus troublées que les événements, et dans ce chaos il périra en Europe bien d'autres choses que la petite armée romaine.

A CES CAUSES,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

I. — L'Allocution prononcée par Notre Saint-Père le Pape Pie IX dans le Consistoire secret du 28 septembre 1860, et dont nous donnons ci-après le texte latin et une traduction française, sera publiée, au

prône, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche qui suivra la réception de notre présent Mandement.

Ce Mandement sera lu, le même jour, dans lesdites églises et chapelles, en tout ou en partie, sans omettre, en aucun cas, les quatre derniers paragraphes et le dispositif.

La lecture de l'Allocution et du Mandement ne sera accompagnée d'aucune réflexion.

II. — Le dimanche où notre Mandement aura été lu, il sera chanté, à l'issue de la messe paroissiale, avec toute la solennité convenable, un *De Profundis* pour le repos des âmes du général, des officiers et des soldats qui sont morts récemment en défendant les droits du Saint-Siège. Ce chant sera suivi de l'oraison : *Deus cujus misericordiæ non est numerus*.

Un service solennel sera célébré à la même intention, le vendredi 19 du présent mois, dans notre église cathédrale. Le clergé de toutes les paroisses de la ville y assistera.

Tous les prêtres du diocèse réciteront, pendant huit jours, à la messe, *servatis rubricis*, l'oraison *Deus veniæ largitor*, et les oraisons correspondantes. Ils sont invités à prier aussi, au *Memento* des vivants, pour les

familles de ces défunts, ainsi que pour les blessés et tous les dignes soldats de l'armée pontificale.

III. — Chaque dimanche, jusqu'à l'ouverture de l'Avent, on chantera, à la bénédiction du Saint-Sacrement, avant le *Tantum ergò*, les Litanies des Saints, qui seront suivies des oraisons *A cunctis nos*, — *Deus omnium fidelium pastor*, — *Ecclesie tue, quæsumus Domine, preces placatus admitte*.

Les prêtres continueront de réciter à la messe les oraisons pour le Pape, selon les dispositions de notre circulaire du 10 octobre 1859.

IV. Comme l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement est un des moyens les plus puissants pour l'obtention du secours d'en haut, et pour la consolation des fidèles, surtout dans les grandes tribulations de l'Église, nous croyons opportun, en attendant que les préparatifs de cette précieuse institution pour tout le diocèse soient achevés, de régler provisoirement que cette adoration aura lieu, à partir du premier dimanche de l'Avent prochain inclusivement, dans les églises paroissiales et les chapelles des communautés religieuses de notre ville épiscopale, conformément aux instructions que nous leur ferons adresser, et

selon l'ordre indiqué dans le tableau qui marquera les jours fixés pour chacune d'elles.

V. — Nous accordons toutes les indulgences qu'un évêque peut concéder, à chacune des prières, démarches, actions et offrandes se rapportant à l'œuvre destinée à recueillir les dons des fidèles pour subvenir aux nécessités pressantes du Saint-Siège.

VI. — Nous exhortons les communautés religieuses et les personnes pieuses à offrir des communions et des prières selon toutes les intentions que nous venons d'indiquer.

Et sera notre présent Mandement adressé à tous les membres du vénérable chapitre de notre église cathédrale, et à tous les archiprêtres, doyens, curés et succursalistes, ainsi qu'aux aumôniers des communautés religieuses, et des établissements publics du diocèse.

Donné à Perpignan en notre Palais Épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du pro-secrétaire de notre évêché, le 10 octobre de l'an de grâce 1860.

MANDEMENT

POUR L'ŒUVRE

DU DENIER DE SAINT-PIERRE.

Décembre 1860.

Nos TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous nous sommes déjà occupé, à diverses reprises, de l'Œuvre si nécessaire et si excellente connue sous le nom de Denier de Saint-Pierre. Après avoir donné une première impulsion, nous avons fait, dans une réunion du clergé diocésain, une conférence spéciale où nous avons exposé, non pas seulement les raisons de premier ordre qui donnent à cette Œuvre le caractère d'un vrai devoir, mais aussi les moyens que

chaque curé peut employer pour l'établir et la propager parmi ses paroissiens. Nous en avons également signalé l'urgence dans une publication que nous avons adressée au clergé et aux fidèles de notre diocèse, en sollicitant, au sujet de la situation du Saint-Siège, le triple concours de leur indignation, de leurs prières et de leurs offrandes.

Vous avez compris comme nous, N. -T.-C. F., nous n'en doutons pas, que la nécessité du Denier de Saint-Pierre, loin de diminuer, grandit avec les événements. Aussi les fruits que votre piété a déjà produits sont considérés par nous comme les prémices de résultats plus importants, plus durables, plus proportionnés au but.

Le moment est arrivé où cette Œuvre doit être établie sur des bases qui favoriseront à la fois sa consistance et son activité. C'est pour faciliter ce progrès que nous publions un Mandement rédigé de telle sorte qu'il pourra être, nous l'espérons, éminemment populaire. Nous en avons écarté plusieurs considérations, qui ne seraient peut-être pas suffisamment à la portée d'une classe nombreuse de lecteurs. Il est imprimé en français et en catalan, pour être affiché, dans ces deux langues, aux portes de toutes les églises. Nous nous sommes abstenu de lui donner

l'étendue que le sujet pourrait demander : nos ouvriers, nos laboureurs, nos vigneron, nos laborieuses mères de famille n'ont guère le temps de lire de longues pages, et les publications abrégées sont plus facilement commentées, dans les veillées du soir, sous le toit de chaque maison chrétienne.

La grande Œuvre dont il s'agit se rattache à un principe très-simple, qui peut frapper toutes les intelligences. La religion catholique ne consiste pas dans des rapports purements intérieurs de l'âme avec Dieu. Elle existe sous la forme d'une société extérieure, d'une Église universelle, divine par son institution, mais sujette en même temps à des nécessités humaines. La chaîne de ses besoins matériels s'étend depuis le plus petit village jusqu'à la capitale du monde chrétien. Dans chaque paroisse, la construction et la décoration des édifices sacrés, l'entretien décent du pasteur, les frais quotidiens du culte, l'achat même des pains qui doivent servir d'hosties, imposent des dépenses sacrées. Chaque diocèse possède des établissements nécessaires qui profitent à toutes les paroisses, et qui ne peuvent être soutenus habituellement que par des revenus ou par des subsides. Enfin, à Rome, au centre du monde catholique, se trouve la Papauté, que Notre-Seigneur a chargée du gouver-

nement de l'Église toute entière. Cette administration universelle a aussi ses nécessités, et rien de plus naturel que d'appeler les fidèles de tous les pays à lui venir en aide par des dons extraordinaires, lorsque ses ressources ordinaires sont insuffisantes, comme ils le font, dans des circonstances analogues, pour les institutions paroissiales ou diocésaines. Tout se tient dans cet ensemble : il forme, à des degrés divers d'importance, un seul et même ordre de choses. Aussi les ennemis de la Papauté, qui veulent arrêter ou entraver le Denier de Saint-Pierre, laissent-ils percer de temps en temps le désir d'attaquer, dans chaque paroisse, les moyens d'existence des établissements même de la charité catholique destinés au soulagement des pauvres.

Or, le Saint-Siège peut se trouver, en ce qui concerne ses besoins matériels, dans des positions différentes, suivant qu'il jouit de ses droits, ou qu'il est placé sous le coup des persécutions et des désastres. Il y a eu des époques, il y a eu une longue suite de siècles, pendant lesquels, avec les fonds dont il disposait, il venait au secours des églises souffrantes dans les diverses parties du monde. Aujourd'hui, par le malheur des temps, c'est l'ordre inverse qui s'établit : le Saint-Siège a besoin des secours que toutes

les églises du monde peuvent lui fournir. Il suffit de remarquer le contraste que présentent ces deux situations opposées, pour comprendre l'étendue et la force des devoirs nouveaux que nous devons accomplir.

Vous connaissez, N. T.-C. F., les déplorables événements qui ont amené cette position du Souverain Pontife. D'une part, des révoltes impies, des invasions sacrilèges lui ont enlevé la plus grande partie de ses États, et ont tari pour lui, dans la même proportion, la source des revenus annuels que les impôts produisaient. Les propriétés que le Saint-Siège possédait dans les pays aujourd'hui soustraits à son obéissance lui sont volées, et, dans l'intérieur du territoire qui lui reste, le contre-coup des événements, traînant avec lui le malaise et les souffrances des particuliers, affecte, de la manière la plus fâcheuse, les ressources de l'État. D'autre part, les nombreux fonctionnaires des provinces usurpées, qui se sont résignés à perdre leurs places plutôt que de trahir leurs serments, ont reflué vers Rome, et le Pape ne peut leur laisser la misère pour prix de leur fidélité. Il a dû, en outre, créer et entretenir une armée proprement dite. Il a été dans la nécessité de recourir à un emprunt, afin de pourvoir aux besoins urgents de l'État et aux dépenses qu'entraîne inévitablement l'administration centrale

de l'Église catholique. Ainsi il y a eu tout à la fois une énorme suppression de revenus, et une formidable augmentation de charges.

La nécessité de secourir le Saint-Siège, qu'il est si facile de comprendre d'après ce simple aperçu de la situation, est constatée par voie d'autorité. Elle est certifiée par les déclarations de Pie IX, par les témoignages de tous les évêques de la catholicité, par des aveux que la seule force de la vérité a pu arracher.

Plusieurs documents authentiques, émanés du Saint-Siège, ne laissent aucun doute à ce sujet. Nous remarquons, entre autres, les Brefs Apostoliques, par lesquels le Saint-Père vient d'accorder de grandes faveurs spirituelles à l'Archiconfrérie établie à Rome pour l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, et autres Confréries du même genre qui sont canoniquement établies dans les diverses parties de la chrétienté.

Considérez, en second lieu, les témoignages des Évêques du monde catholique qui certifient les besoins de l'Église. L'unanimité qui existe sur ce fait rappelle l'accord qui s'est produit pour la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge. Ce sont, sans doute, deux ordres de choses différents : il s'agit, dans l'un, d'une vérité appartenant au dépôt de la révélation ; dans

l'autre, d'une nécessité temporaire du Saint-Siège. Mais, si nous avons, pour le point de doctrine, une certitude de foi, nous avons, pour le point de fait, une évidence constatée par l'assentiment de toutes les Églises.

Joignez enfin à ces témoignages les aveux des hommes même qu'on ne soupçonnera pas de partialité en faveur de la souveraineté temporelle du Pape. Il y a eu, l'année dernière, de tristes écrits qui ont demandé que le domaine temporel fût réduit à l'état où nous le voyons. Eh bien ! ils ont avoué, ils ont protesté que des secours extérieurs devraient indispensablement suppléer aux ressources que le Souverain-Pontife perdrait à l'intérieur : tant cette nécessité est incontestable, tant cette vérité est évidente pour des yeux même fermés à d'autres vérités qui eussent prévenu d'épouvantables malheurs, si elles n'avaient pas été méconnues.

Le principe est donc généralement admis. Mais comment doit-il être appliqué ? On ne peut imaginer que deux moyens : des subsides qui seraient fournis par les gouvernements catholiques, ou des dons offerts par les populations catholiques.

En fait, les subsides des puissances n'existent pas, et rien ne prouve qu'elles pourraient se mettre

d'accord à cet égard. En droit, le Souverain-Pontife repousse cette combinaison, parce qu'il pense qu'elle est contraire à la dignité, à la liberté, à l'autorité du Saint-Siège. Le sentiment du monde catholique est conforme à cette pensée du Chef de l'Église.

Reste donc le second moyen, qui diffère du premier sous plusieurs rapports essentiels. Les subsides politiques seraient nécessairement pris sur la masse des impôts que supporte un pays, ils seraient ainsi une contribution forcée ; les dons des populations fidèles sont volontaires. Les subsides pèseraient sur tous les citoyens sans excepter les membres des sociétés religieuses qui ne reconnaissent pas le Pape pour leur père ; les dons de la foi et de la piété sont des offrandes de famille. Loin de nuire à la dignité et à l'indépendance du Souverain-Pontife, ils font ressortir l'une et fortifient l'autre, puisqu'il est alors appuyé sur des témoignages extraordinaires de vénération et de tendresse, qui entourent de toutes parts, dans sa personne sacrée, la majesté d'une infortune auguste.

Pour toutes ces raisons, Nos très-chers Frères, le bon sens le plus ordinaire, la plus vulgaire bonne foi suffisent pour reconnaître que cette mesure est, non pas seulement un moyen, mais un moyen nécessaire, puisqu'il est le seul, de pourvoir actuellement aux

suprêmes besoins du Chef de l'Église. Quelques personnes demandent s'il s'agit en cela d'un simple conseil, ou d'une véritable obligation. Nous ne voulons rien exagérer; mais nous vous dirons franchement ce qui nous paraît établi sur des principes très-solides. Pour nous faire bien comprendre, nous prendrons un terme de comparaison. Supposez qu'il s'agisse d'une localité qui renferme des familles malheureuses, placées dans une nécessité commune, grave ou extrême. Incontestablement Dieu veut qu'on leur vienne en aide. Toutefois, on ne saurait affirmer que tel ou tel particulier y soit spécialement astreint; mais si les habitants se renvoient les uns aux autres, le soin d'accomplir ce devoir, et que, par l'effet de cette décharge insouciance, ces familles ne soient pas assistées, la loi divine aura été enfreinte, et Dieu, à l'heure de son jugement, règlera la part de chacun dans cette prévarication. Le Vicaire de Jésus-Christ est aujourd'hui le pauvre sublime du monde chrétien; il est dans la plus grave des nécessités, comme Pontife et comme Souverain. L'obligation de le secourir est donc certaine. Mais si chacun se disait: Je ne le ferai pas, parce que d'autres le feront à ma place, il en résulterait, en définitive, la complète violation d'un vaste devoir. Que si des catholiques s'abs-

tiennent, non parce qu'ils se trouvent dans une impuissance réelle, mais parce qu'ils sont dupes de quelque illusion ou de quelque ignorance, Dieu jugera ces excuses. S'ils refusent leur concours par suite de dispositions répréhensibles qu'ils aperçoivent ou qu'ils n'aperçoivent pas au fond de leurs âmes, ils seront examinés devant Dieu, non-seulement sur ces dispositions, mais sur les effets nuisibles qu'elles auront produits dans la circonstance actuelle. Voilà ce que nous répondons à ceux qui proposent ici un cas de conscience en matière de stricte obligation. Du reste, nous sommes persuadé qu'une grande partie de nos diocésains n'a pas besoin d'une discussion pareille. Ils ne feront que consulter les inspirations de leur amour filial, et cet amour ne questionne pas, il agit.

Ajoutons une autre remarque qui s'applique particulièrement à notre pays. Les évêques ne seraient pas dans la nécessité de solliciter avec autant d'instance la piété des fidèles, si le clergé avait conservé son antique patrimoine. Ces biens lui ont été enlevés vers la fin du dernier siècle, et Rome, dès le commencement du siècle actuel, a contribué à la pacification de la France, en prescrivant de ne pas troubler la conscience des nouveaux possesseurs. Mais lorsqu'on se

rappelle ces faits, ne doit-on pas reconnaître qu'indépendamment des raisons communes aux autres contrées, il est bien équitable de suppléer plus ou moins aux magnifiques offrandes que le clergé français eût déposées aujourd'hui aux pieds du Souverain-Pontife, s'il eût pu prendre sur ses revenus, non le denier, mais le million de Saint-Pierre ?

Voyons maintenant les objections. On a dit, on redira qu'il ne s'agit en ce moment que du pouvoir temporel et non de l'autorité spirituelle du Pape. Le bon sens est vraiment fatigué d'entendre répéter cette solennelle absurdité. Ne nous laissons pourtant pas de redire que la souveraineté politique du Pape est une espèce de corps que la Providence a donné à son pouvoir religieux. Si, dans les paroisses, dans les diocèses, on détruisait les murs des églises, les édifices des séminaires, on n'aurait sans doute frappé immédiatement que des pierres, des objets matériels qui sont le corps des choses spirituelles : mais dirait-on qu'on n'aurait pas atteint, dans leurs besoins essentiels, les choses spirituelles elles-mêmes ? Ce qu'on ferait alors en petit dans un étroit espace, c'est ce qu'on veut faire en grand, pour le monde catholique, lorsqu'on prétend détruire le pouvoir temporel, qui est l'enveloppe et la sauvegarde de l'indépendance du pouvoir

spirituel, à qui Dieu a confié le gouvernement de son Église.

On a dit qu'une politique hostile emprunte des armes à l'Œuvre dont nous parlons. C'est précisément le contre-pied de la vérité. Ce qui peut fournir ces armes, ce n'est pas la subvention, c'est la situation ; ce n'est pas le Denier de Saint-Pierre, c'est le brisement du trône de Saint-Pierre ; ce n'est pas l'adoucissement du mal, c'est l'extrémité du mal. Est-ce qu'une politique hostile n'aurait pas plus beau jeu, si les catholiques français n'étaient pas libres de concourir, avec ceux des autres pays, au développement d'une Œuvre qui rend, à quelque degré, cette situation moins désastreuse ?

Et puis, sont-ce des idées politiques qui remuent, en faveur du Denier de Saint-Pierre, les Églises de l'Irlande, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse et de l'Espagne ? C'est une grande misère que de soupçonner dans cet entraînement catholique autre chose que le catholicisme. Si, en quelques lieux, la politique a paru altérer l'essence de cette Œuvre sainte, est-il juste, est-il sensé d'apprécier, d'après des faits accidentels et locaux, le caractère fondamental d'un mouvement universel ? Le seul fait général, le voici : c'est la piété filiale qui conspire.

Peut-être y a-t-il parmi nous quelques chrétiens, aux idées étroites et pusillanimes, qui seront peu disposés à favoriser la propagation du Denier de Saint-Pierre, par la crainte que cette Œuvre de charité, universelle dans son objet, ne porte préjudice aux institutions de la charité locale. Hommes de peu de foi, avez-vous jamais remarqué que la respectueuse générosité d'une famille envers son chef vénéré se soit tournée en calamité pour quelqu'un de ses enfants? Ne comprenez-vous pas que toutes les grâces divines, méritées par les bienfaiteurs du Père terrestre de la grande famille de Dieu, produiront dans leurs cœurs un accroissement de charité, et par conséquent une augmentation dans la part des pauvres? Oh! ne vous laissez pas aller à la pensée si peu catholique que nous venons de signaler : ne laissez pas échapper cette malheureuse parole. Anathème à cette objection! Ceux qui seraient tentés de la faire ne comprennent pas tout ce qu'elle renferme. S'ils la creusaient jusqu'au fonds, ils verraient eux-mêmes qu'elle ressemble trop à cette parole si tristement fameuse depuis les jours de la passion du Sauveur : *A quoi bon cette perte? Ut quid perditio hæc?*

Dira-t-on que les collectes pour le Denier de Saint-Pierre devront fatiguer la charité, déjà chargée de

tant d'autres œuvres? Aux personnes qui croiraient pouvoir, au milieu d'une effroyable crise, se réfugier dans cette excuse, nous répondrons ce qu'elles répondraient elles-mêmes à quiconque prétendrait que la bienfaisance ne doit pas redoubler d'efforts dans le temps de famine ou de choléra.

Vous le voyez, Nos très-chers Frères, aucune de ces objections ne saurait affaiblir les raisons capitales qui s'adressent à votre foi et à votre piété, et qui doivent être pour votre conscience des sollicitations si fortes qu'on ne peut mieux les caractériser qu'en les appelant des prières impérieuses. Mais il ne suffit pas qu'une œuvre, considérée en elle-même, se présente comme nécessaire; il y a une autre nécessité, celle de la réussite. A cet égard, le Denier de Saint-Pierre peut être conçu sous trois modes différents.

Le premier consisterait en des offrandes purement individuelles. Assurément la faculté qu'a chaque citoyen de faire à qui que ce soit des dons qui n'auraient rien d'antisocial ni dans leur principe, ni dans leurs effets, est un droit dont il doit jouir sous toute espèce de régime politique. Mais tout droit qu'elle est, elle ne peut produire des résultats proportionnés à un grand but, si les offrandes doivent être strictement individuelles, c'est-à-dire isolées les unes des autres. Il ne

suffit pas qu'il y ait une multitude d'hommes bien disposés ; il faut, dans chaque localité, un homme qui soit un centre actif pour toutes ces bonnes dispositions éparses et solitaires. Ne sait-on pas que pour l'Œuvre dont il s'agit, comme pour toutes les autres de même genre, beaucoup d'âmes, malgré leur bienveillance, ne donnent que lorsqu'on leur demande, qu'elles ne préviennent pas un appel, mais qu'elles l'attendent ? L'expérience ne permet pas le moindre doute sur ce point ; et cela est vrai surtout lorsque le produit total se compose de dons en eux-mêmes peu considérables. L'année dernière, on s'est occupé dans toute la France de fournir du linge et de la charpie pour les glorieux blessés de notre armée. Le sentiment national était assurément très-vif à cet égard, et pourtant qui pourrait affirmer que cette œuvre eût réussi complètement, si la bonne volonté de chaque individu eût été abandonnée à elle-même ? Dans une circulaire que nous publiâmes à ce sujet, nous disions qu'il devait y avoir, dans les divers lieux, des espèces de délégués, « spécialement chargés, non pas seulement de « provoquer les offrandes, mais aussi de les recevoir. » Ce qui était nécessaire ou utile pour l'œuvre d'alors ne l'est pas moins pour celle d'aujourd'hui. Hors de ces conditions, c'est une belle plante qui s'étiôle au mo-

ment même où elle sort de terre. Reconnaître la liberté des offrandes, pourvu qu'elles soient isolées, c'est mettre en avant un principe dont on arrête en même temps les conséquences. C'est, en proclamant l'utilité, la réduire à la presque nullité.

Le second mode est diamétralement opposé à celui dont nous venons de parler. Le Denier de Saint-Pierre se produirait sous la forme d'une vaste association qui étendrait son réseau sur le pays, et qui aurait son administration centrale, ses comités, ses réunions périodiques, ses bureaux, ses agents, ses correspondances. Il a été déclaré que cette organisation serait illégale, tant qu'elle n'aurait pas reçu une autorisation formelle du gouvernement.

Mais il y a un troisième mode, qui ne présente ni l'impuissance du premier, ni les inconvénients du second. Le Denier de Saint-Pierre peut éviter les étroites proportions des choses purement individuelles, sans prendre le caractère d'une association extraordinaire, spécialement créée pour cet objet. L'évêque se met à la tête : il a ses coopérateurs naturels dans les curés ; et ceux-ci à leur tour peuvent se choisir, comme ils le font souvent dans d'autres cas analogues, quelques auxiliaires de bonne volonté. Cette Œuvre existe alors dans les mêmes conditions et sous les mêmes garan-

ties que toutes les autres œuvres de la charité catholique, qui rentrent dans les devoirs et les droits de l'administration épiscopale. Les rapports des curés avec leur évêque ne sont pas le produit d'une association factice : ils appartiennent à l'essence même de la société divine que Jésus-Christ a fondée. Le concours que trois ou quatre bons paroissiens peuvent prêter à leur pasteur dans un but déterminé par l'autorité diocésaine, ne constitue pas non plus un ordre nouveau : ce concours a existé dans tous les temps et dans tous les lieux. On ne saurait donc voir dans une œuvre ainsi conçue une sorte de gouvernement improvisé et occulte ; mais en même temps elle aura des résultats supérieurs à ce que peut produire le simple laisser-aller des choses qui ne reçoivent pas une impulsion commune. La bonne volonté, souvent un peu languissante, y trouvera l'aide et la force que donne une organisation naturelle, régulière, irréprochable ; et les manifestations de la piété filiale, placées à l'abri de tout soupçon d'illégalité, échapperont aussi, nous l'espérons, au malheur d'être trop peu fécondes.

En vous expliquant les motifs et l'organisation de cette Œuvre, nous avons, Nos très-chers Frères, parlé principalement à votre intelligence. Est-il besoin que nous nous adressions aussi à votre cœur ? Ce sont les

événements eux-mêmes qui lui parlent. Les afflictions du Saint-Père vont toujours croissant. Son âme est triste jusqu'à la mort. Il est outragé et dépouillé. On voudrait ne lui laisser qu'un sceptre de roseau qui serait bien vite brisé, et une éternelle couronne d'épines. Ses ennemis l'abreuvent de vinaigre et de fiel : le Vatican est son Calvaire. Il n'est aucun de nous qui n'ambitionnerait la puissance d'adoucir toutes ses douleurs : malheureusement nous ne pouvons rien pour beaucoup d'entre elles. Mais il en est une qui pèse bien lourdement sur sa tête, sur son cœur, et qu'il nous est facile de soulager à quelque degré. Dans la passion du Sauveur, Simon le Cyrénéen, quelque touché qu'il eût pu être, eût été impuissant à écarter toutes les horreurs dont il était témoin ; mais il aida du moins Jésus-Christ à porter sa croix. Faisons de même à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ, en nous humiliant toutefois de ce que, par nos offrandes, nous ne faisons que toucher sa croix du bout des doigts, et que nous la rendons moins accablante pour lui, sans que pour nous elle soit pesante.

Il suffira en effet que ces offrandes, inspirées par un sentiment commun à tous les fidèles, se proportionnent dans une mesure plus ou moins grande, aux inégalités sociales. La classe supérieure, celle qui a les

privilèges et les devoirs de l'opulence, peut faire beaucoup en retranchant quelque chose. Que de sommes d'argent qui risquent d'être sacrifiées à d'implacables futilités, quand la charité n'est pas là pour dire aux flots roulants du luxe, à cette marée toujours montante : Tu n'iras pas plus loin ! Heureusement, il y a beaucoup de maisons où elle se fait écouter ; il y en a où elle règne. Dans la classe moyenne, les familles chez lesquelles fleurissent des habitudes d'ordre et des sentiments de foi savent toujours faire la part de Dieu. Les rangs inférieurs de la société occupent souvent une place distinguée dans les bonnes œuvres. On y rencontre des merveilles de l'esprit de sacrifice. Nous ne citerons ici que l'exemple de cette pauvre servante de Perpignan, qui s'est obstinée à consacrer cent francs au Denier de Saint-Pierre. Mais la meilleure volonté est forcée, en bien des cas, de se borner à des dons si faibles, si imperceptibles, pour ainsi dire, aux yeux des hommes, qu'elle serait tentée elle-même de les dédaigner. Nous conjurons les fidèles de ne pas se laisser arrêter par la mauvaise crainte de paraître donner presque rien. Il n'y a pas de presque rien, là où il y a tout ce que l'on peut. N'oublions pas que c'est la multiplicité des petites sommes qui produit de grands résultats, comme la pureté des intentions, cachées

dans une simple obole, produit de grands mérites.

Allons, Nos très-chers Frères, mettez-vous résolument à l'œuvre. Travaillez-y avec ardeur et persévérance. Jadis vos pères, s'animant à ce cri : *Dieu le veut*, marchèrent aux croisades. Il s'agit aujourd'hui d'une croisade, non de sang, mais d'offrandes. Que votre charité donc se mette en marche, en répétant : *Dieu le veut !* Nous saluons d'avance tout ce que vous ferez, et nous vous adressons, avec confiance, ce mot de saint Paul, qui est l'éloge le plus sublime des sacrifices que la charité inspire, et qui s'applique, d'une manière bien éminente, à la subvention sacrée que nous vous proposons de fonder en ce moment : « C'est par de semblables hosties qu'on mérite Dieu : *Talibus enim hostiis promeretur Deus* (1). »

(1) *Ep. ad Hebr. XIII, 16.*

MANDEMENT

POUR

LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1861.

**Sur la participation des Fidèles
aux souffrances de l'Église.**

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous vous avons rappelé, l'année dernière, à l'ouverture du saint temps du Carême, que la grande science de la vie humaine est celle qui nous apprend à bien souffrir. Mais cette science ne s'applique pas seulement aux souffrances particulières qui nous affligent comme hommes; elle comprend aussi les dou-

leurs générales auxquels nous participons comme membres de l'Église, et qui nous frappent bien moins dans notre individualité personnelle, dans ce qui nous distingue des autres êtres humains, que dans cette unité divine où, par la foi et la charité, tous les fidèles ne forment, pour ainsi dire, qu'une seule âme. Cette partie de la doctrine évangélique sur les souffrances doit avoir sa place dans nos méditations, surtout aux époques où la Providence la met à l'ordre du jour de la piété chrétienne.

Le mystère des douleurs renferme un ordre de communications intimes du Sauveur avec son Église. Jésus-Christ est aussi constamment avec elle comme souffrante qu'il lui est présent comme enseignante. En donnant à ses apôtres la grande mission qui ne finira qu'avec le temps, il leur a dit : « Allez, enseignez toutes les nations... voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Mais le Sauveur est à la fois la lumière éternelle et la patience infinie ; il est le docteur suprême et la suprême victime. Comme docteur, il assiste son Église, en lui communiquant son infaillible lumière : comme victime, il l'assiste en la faisant participer à son inépuisable patience ; et de même qu'il perpétue pour elle le cénacle où descend l'esprit de vérité, il prolonge

aussi pour elle le calvaire où se renouvelle l'immolation.

On voit en Jésus-Christ les merveilleux rapports de deux choses aussi dissemblables que la vérité et la souffrance. La vérité, enseignée par lui, révélait le prix des tribulations, et ceux qui commençaient à les goûter pour lui croissaient dans l'intelligence et l'amour de la vérité qu'il enseignait. Ce même ordre se reproduit dans l'Église. D'une part, mieux on connaît la doctrine de l'Évangile, mieux on apprécie la valeur des afflictions de l'Église, que l'Évangile a prédites ; et d'autre part, ces afflictions, dignement supportées, augmentent dans chaque âme la lumière évangélique, et inspirent plus de courage pour la propager. C'est une chose admirable que la vérité qui éclaire l'esprit et la souffrance qui obscurcit le cœur s'unissent si étroitement dans le christianisme, que par la souffrance la vérité pénètre profondément dans le cœur, et que par la vérité la souffrance éclaire et vivifie l'esprit lui-même. Il y a entre elles une association intime, où nous voyons une image de l'union qui existe dans le Christ entre la nature impassible de Dieu et la nature passible de l'homme.

L'enseignement de Jésus-Christ, la passion de Jésus-Christ se sont trouvés en face de deux classes

d'hommes pervertis. Les pharisiens, les scribes, surtout par l'orgueil, ont été les auteurs de sa passion, parce qu'ils avaient pris en haine son enseignement. D'autres hommes, principalement aveuglés par les penchants matériels qui fermaient leurs yeux à cet enseignement, sont restés insensibles à sa passion. L'Église rencontre aussi ces deux classes. Les impies, les chefs des hérésies l'ont persécutée, parce qu'ils s'étaient insurgés contre sa doctrine. Quoique toutes les passions concourent à provoquer les grandes révoltes de l'esprit, c'est surtout l'orgueil qui les consomme. Mais il y a, dans le sein même de l'Église, d'autres hommes, qui, sans protester obstinément contre sa doctrine, demeurent indifférents à ses tribulations; et, quoique l'orgueil ait sa part dans cette insensibilité, elle a sa principale cause dans l'engourdissement spirituel que produit l'attachement déréglé aux choses matérielles. Les premiers ont brisé le lien de la foi, qui unit les enfants de Dieu dans le sein de leur mère commune; les seconds s'affranchissent du lien de la charité, qui fait compatir aux douleurs de cette mère.

Dans tous les temps, l'Église a eu des hérésies à combattre, des tribulations à supporter; mais il y a des époques où se produit une grande recrudescence

de ces deux maux. Aux ténèbres de l'erreur, l'Église a opposé les lumières de ses docteurs ; aux violences de la persécution, le courage de ses généreux confesseurs de la foi. Elle a exprimé sa doctrine par de plus solennelles déclarations ; elle a manifesté sa patience séculaire par des souffrances plus éclatantes ; et le nom de Concile, sous lequel elle a désigné les assemblées où ses évêques, unis à leur Chef suprême, reçoivent l'esprit de vérité au pied des autels, a été donné aussi par les anciens actes aux réunions de ses martyrs dans les sépulcres des catacombes, comme pour marquer qu'elle puisait sa force dans les unes et dans les autres.

Que si l'on demande pourquoi l'Église, au lieu de rencontrer de temps en temps quelque hérésie ou quelque tribulation, peut nous montrer dans son histoire une longue suite d'épreuves de l'un et de l'autre genre, il n'est pas difficile de l'expliquer. Elle a vu surgir une foule d'hérésies, parce qu'elle enseigne une foule de dogmes sur Dieu, sur l'origine de l'homme, sur sa destination, sur les moyens de parvenir de l'une à l'autre ; parce qu'elle contrecarre l'esprit d'erreur sur tous les points de ce vaste cercle de vérités. De même elle s'est vue en butte à une multitude de souffrances que lui ont infligées les passions humaines,

parce qu'elle enseigne une multitude de préceptes contre toutes les passions ; parce que, au lieu de n'être sévère que sur un ou deux points au sujet desquels ceux des mauvais penchants qui n'y seraient pas intéressés la laisseraient tranquille, son code moral proclame toutes les obligations des individus, des familles, des sociétés ; parce qu'en promulguant ces devoirs, en réclamant leur application, en s'élevant contre leur violation, elle poursuit les penchants déréglés dans toutes les voies et sur tous les points où ils se montrent et s'agitent. Sa loi morale est universelle comme son symbole. Cette double universalité nous fait comprendre la perpétuité des agressions dirigées contre ses préceptes et contre sa doctrine.

Que si l'on demande, en particulier, pourquoi l'Église catholique a eu souvent à soutenir, pour la défense de sa liberté, des luttes prolongées, auxquelles on ne trouve rien à comparer dans les annales des autres sociétés religieuses, il est également aisé de répondre à cette question. Les autres Églises renferment, d'une manière plus ou moins visible, un ferment d'indifférence dogmatique et d'asservissement politique. Elles ne résistent pas ou elles résistent mal à la décomposition religieuse, et elles sont dociles à se soumettre à la suprématie civile. L'Église catholique

seule combat avec une fermeté inflexible pour l'intégrité de sa doctrine et le maintien de sa légitime indépendance. L'histoire nous prouve que l'Église a été opprimée parce qu'elle est non une servante, mais une reine.

Nous venons de vous présenter, Nos très-chers Frères, quelques traits du caractère distinctif de l'Église, comme enseignante et comme souffrante. Mais, pour bien reconnaître, à cet égard, les desseins de Dieu, il faut remarquer que l'assistance de Jésus-Christ se rapporte à des vues diverses, selon qu'elle s'applique aux enseignements ou aux tribulations de la société divine qu'il a fondée. En la dirigeant comme enseignante, il veut que non-seulement elle garde la foi dans toute son intégrité, mais aussi qu'elle travaille à en accroître la diffusion. En soutenant l'Église comme souffrante, il veut qu'elle recueille les mérites des souffrances, mais en même temps qu'elle travaille à faire décroître l'intensité des souffrances elles-mêmes. La raison de cette différence, c'est que les vérités qu'elle doit enseigner ont leur principe en Dieu, tandis que les afflictions qu'elle doit supporter, en les sanctifiant, ont leur cause dans les passions des hommes. Cette source des tribulations de l'Église tend sans cesse à diminuer l'empire

de la foi ; et la foi, à mesure qu'elle s'étend, rétrécit de plus en plus cette source coupable. Mais, tant que les afflictions durent, et dans la limite où elles subsistent, il faut les supporter avec autant de patience que si elles avaient une cause juste, et leur résister avec fermeté dans leurs rapports avec leur cause injuste. Il faut tout à la fois agir contre elles, parce que le principe qui les produit et les perpétue affaiblit le règne de la vérité, et se servir d'elles, parce qu'au moyen des souffrances sanctifiées Dieu fortifie l'action de la vérité dans le monde.

Si vous méditez sur ce sujet, Nos très-chers Frères, vous serez éclairés, animés, consolés par ce grand spectacle où l'on voit s'accomplir les promesses de Jésus-Christ, qui, en assistant son Église contre les erreurs opposées à la doctrine qu'elle est chargée de conserver, la soutient aussi dans les afflictions qui doivent exercer sa patience. Il lui a dit : « Enseignez, « vous ne faillirez pas ; souffrez, vous ne succomberez « pas. Celui qui éclairera votre parole, c'est moi ; ce- « lui qui inspirera votre courage, c'est moi. Vous au- « rez ma force comme vous avez ma lumière. Vous « êtes mon corps mystique, et je suis votre tête, pour « vous diriger, votre cœur, pour vous conforter et « vous consoler. Ma présence en vous n'est point par-

« tielle, mais complète, autant qu'elle peut l'être dans
« les conditions de la vie présente, et *je suis avec vous,*
« avec tous mes attributs de Sauveur, *jusqu'à la con-*
« *sommation des siècles.* »

En réfléchissant sur le même sujet, vous comprendrez encore que, suivant les desseins de Dieu, il est nécessaire que les tribulations de l'Église soient tout à la fois sanctifiées par les bonnes dispositions avec lesquelles on les subit, et combattues dans les effets nuisibles que produit par elles le mauvais principe d'où elles émanent. Pour entrer dans ces vues, le chrétien doit, avec la grâce de Dieu, développer dans son cœur la double force de la patience et du zèle. La patience porte, le zèle agit. L'une est le point d'appui, l'autre est le levier. Le zèle, qui n'aurait pas la patience pour base, ne serait pas durable : la patience, que le zèle n'accompagnerait pas, serait inerte. C'est par la patience que le zèle est préservé de tout ce qui ne serait qu'imprudence ; mais à son tour le zèle empêche la douceur de la patience de dégénérer en faiblesse. Le zèle, aussi bien que les autres vertus, doit *porter ses fruits dans la patience*, comme dans une bonne terre qui les fait mûrir ; mais cette terre, pour être vraiment féconde, doit recevoir les semences du zèle. C'est par l'une de ces vertus que le chrétien, selon la

parole de Jésus-Christ, possède son âme : *In patientia vestra possidebitis animas vestras* (1). C'est par l'autre qu'il ne possède son âme que pour la mettre tout entière au service de Dieu, suivant ce mot du Prophète : « Seigneur, le zèle de votre maison me consume. *Zelus domûs tuæ comedit me* (2). »

Vous comprendrez également, Nos très-chers Frères, que tout ce qu'il y a de plus pur et de plus fort dans ces dispositions de nos âmes doit se rapporter à la situation actuelle du Saint-Siège. Le centre de la foi est devenu le centre des plus grandes tribulations. C'est aussi vers ce point qu'il faut faire converger tous les sentiments que le zèle, fortifié dans les épreuves de la patience, peut inspirer. Toute l'Église doit y envoyer des consolations et des bienfaits. Vous vous montrerez fidèles à cette mission par l'empressement avec lequel vous répondrez à l'appel que nous vous avons adressé en faveur du Denier de Saint-Pierre. Ce sera une bien bonne manière de sanctifier votre Carême. La pensée des calamités si pesantes que vous contribuerez à alléger vous rendra plus légères et plus faciles les mortifications déjà bien adoucies de la pénitence quadragésimale. Les prières que votre piété

(1) *Luc, XXI, 19.*

(2) *Ps. LXVIII, 12.*

multiplie en ce saint temps seront offertes à Dieu par le Pontife qui le remerciera des offrandes de votre charité. En vous préparant à recevoir le bienfait de l'absolution qui fait tomber les liens du péché, vous penserez, avec une humble satisfaction, que vous avez voulu être les bienfaiteurs de Celui qui a tout pouvoir de délier sur la terre et dans le ciel. Lorsque vous vous avancerez vers la sainte table, vers le céleste banquet de la grande famille des chrétiens, vous sentirez que les bénédictions du Père commun vous y accompagnent; et un jour, à cette heure dernière où il ne reste de toutes les tribulations que les bonnes œuvres qu'elles ont provoquées, vous éprouverez une plus vive impression de confiance, quand le ministre des miséricordes divines vous accordera, de la part du Vicaire de Jésus-Christ, auquel vous aurez été si dévoués, cette indulgence plénière qui s'étend sur toutes les fautes de la vie.

LETTRE PASTORALE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

DE PERPIGNAN.

Sur l'invasion des États du Saint-Siège.

Perpignan, 5 mars 1861.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Les douloureuses pensées, qui nous ont inspiré l'Instruction que nous vous avons adressée au commencement de ce Carême, ne nous avaient pas fait prévoir que nous devrions, avant la fin de ces quarante jours, déposer dans votre sein des paroles en-

core plus tristes. Tandis que vous vous préparez à recueillir et à méditer, pendant la grande semaine, les souvenirs des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ, la Passion de son Vicaire paraît approcher d'un terme fatal. Le Sauveur semble redire en ce moment aux persécuteurs du juste cette terrible parole : *Ce que vous faites, faites-le vite* (1). Les signes du temps nous font pressentir que nous aurons, cette année, un incomparable Vendredi-Saint, et une solennité de Pâques bien sombre.

Nous nous sommes efforcé de vous fortifier contre cette épreuve, en vous la signalant d'avance depuis longtemps, parce que la sagesse chrétienne nous apprend que les tentations, attachées aux grands scandales de ce monde, sont moins dangereuses lorsqu'on est armé contre elles, dit saint Grégoire, du bouclier de la prévoyance (2). Dans les écrits que nous nous sommes fait un devoir de publier durant le cours des quinze derniers mois, nous avons annoncé, comme l'ont fait nos Vénérables Collègues, que les ennemis de la Papauté, avides de ses ruines, voudraient marcher jusqu'au bout de honte en honte et de crime en crime. Les proclamations des évêques renfermaient

(1) *Quod facis, fac citius. (Joan., XIII, 27.)*

(2) *Si contra hæc per præscientiæ clypeum munimur. (Homil., XXXV.)*

une histoire anticipée de ce que vous avez vu. Mais les avertissements « sont-ils crus, dit Bossuet, dans « les temps de vertige, et ne se rit-on pas de ces prophéties ? » Il y a autour de nous des hommes qui nous reprochaient des craintes exagérées, qui nous accusaient de troubler arbitrairement les consciences. Vous pouvez maintenant reconnaître, à la lueur sinistre des événements, si les évêques vous ont trompés.

On a essayé d'affaiblir l'autorité de nos paroles par une étrange insinuation. En louant le patriotisme de l'épiscopat, on a gémi sur sa crédulité. Le clergé, disent-ils, a été la dupe des vieux partis. Les vieux partis ont évoqué des souvenirs d'il y a cinquante ans pour faire naître des soupçons d'hier : voilà ce qui fait que l'épiscopat n'a pas été muet. Le bruit de tout ce qui s'écroule en Italie n'aurait pas suffi pour réveiller sa parole. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ces vieux partis français ont su duper en même temps les évêques de tous les autres pays du monde et les faire parler tout juste comme les évêques de France. On veut que les bonnes âmes croient fermement à cette sorcellerie des vieux partis, et on dit que c'est nous qui sommes crédules. De pareilles puérilités couvrent fort peu l'horrible grandeur de la situa-

tion, et les sornettes vont mal au bord d'un abîme.

Au point où les choses sont arrivées, nous croyons fort inutile de parler de principes à certains publicistes en vogue. Tout leur a été dit et rien n'a été entendu. Ils sont aussi sceptiques sur les vérités malheureuses, qu'ils sont tranchants en faveur des faits qui prospèrent. Il ne s'agit plus de définir les choses, il n'y a plus de définitions. Essayez, en moulant vos idées sur ce qui se dit à l'appui de ce qui se fait en Italie, d'expliquer ce que c'est que le droit des gens, la loyauté, la justice : vous ne parviendrez pas à vous en tirer. Il faut laisser à l'avenir le soin de reprendre ces superstitions d'autrefois. Mais, sans revenir en ce moment sur les vérités qui constituent le droit, nous voulons du moins protester contre les faussetés de fait, qui se pressent et s'accroissent à mesure que leur but approche.

Le Saint-Père a refusé de sacrifier les principes commis à sa garde, et les droits du monde catholique dont il est dépositaire : voilà la vérité. Mais, quand on vous dit qu'il n'a consulté que ses convenances personnelles en demeurant inflexible sous le poids des plus épouvantables malheurs : voilà la fausseté.

Le Pape Pie IX est une grande figure qu'on essaye en vain de rapetisser. Dans les rangs même de ceux

que leurs opinions séparent de nous, quel cœur, non subjugué par la haine ou par la servilité, ne sent pas un mouvement de respect pour le noble et saint vieillard qui, seul, appuyé sur sa conscience, proclame, dans le silence des souverainetés, les vérités tutélaires qu'elles murmurent tout bas, et se tient debout, haut et ferme, sur les débris de tout ce qui fléchit dans cette universelle défaillance. Les catholiques se rappellent qu'un pareil spectacle a été donné au monde, il y a cinquante ans. Pie VII supporta tout, comme aujourd'hui Pie IX, plutôt que de trahir les droits de l'univers catholique confiés à sa garde. L'impartiale histoire, qui n'a pas tardé de remettre à leur place le premier de ces Papes et ses détracteurs, aura la même justice pour le second : voilà la vérité.

Mais, quand on jette sur la face vénérable du Chef de l'Église portant sa croix les phrases que nous avons lues ou entendues récemment, nous les reconnaissons aussi. Que ne disaient pas du captif de Savone et de Fontainebleau les directeurs de l'opinion publique ? C'était un petit esprit, incapable de comprendre les grandes idées de l'empereur ; c'était un entêté, sourd aux plus sages remontrances ; il subissait le joug d'une coterie, et il n'ouvrait l'oreille qu'aux suggestions des ennemis de la France. Ils disaient tout ce

qu'on dit en ce moment de Pie IX dans certains écrits et certains discours. Nulle puissance sur la terre n'arrêtera sur nos lèvres ce cri de la justice : voilà la fausseté.

Le Pape s'était montré disposé, dès les premières ouvertures, à accepter le projet d'une confédération italienne, en demandant que les bases de cette nouvelle organisation fussent déterminées. Il avait d'autant moins de répugnance pour cette proposition, qu'il avait lui-même, à une autre époque, frayé les voies à une combinaison du même genre. Le projet, consigné dans les préliminaires de Villafranca, confirmé par les stipulations de Zurich, a succombé, non assurément par suite d'un mauvais vouloir de la part du gouvernement romain, mais par l'effet de l'opposition du cabinet de Londres, qui est parvenu à faire prévaloir le programme anglais, fruit de ses intrigues, sur le programme français, scellé par nos victoires : voilà la vérité.

Mais, quand on essaye de voiler cette vérité en vous parlant de sarcasmes contre le projet d'une confédération italienne qui se sont produits, dit-on, à Paris et à Rome, comme s'il ne pouvait pas y avoir à Rome aussi bien qu'à Paris des sarcasmes de toute sorte, qui n'impliquent nullement la responsabilité du Chef

de l'État et de ses ministres ; quand on se tient, à ce sujet, dans un vague artificieux, parce que, d'une part on voudrait insinuer que ces propos hostiles sont le fait du gouvernement romain, et que, d'autre part on ne pourrait l'articuler nettement sans s'exposer à un démenti irréfutable ; quand, en un mot, on ramasse de misérables cancans de police sur quelques individus, pour dénigrer la politique d'un gouvernement qui n'a pas recours, il faut en convenir, à des procédés du même genre : voilà la fausseté.

Le Pape a refusé, non point de promulguer des réformes, mais de les promulguer sous le coup de l'insurrection, parce qu'il n'ignorait pas que tout souverain qui cède à une insurrection triomphante est perdu si ses concessions sont acceptées, ou déshonoré si elles ne le sont pas, et parce qu'il savait aussi que, dans l'état des choses, ces réformes ne seraient ni imposées par la puissance qui les recommandait, ni reçues volontairement par ceux auxquels elle recommandait de les offrir : voilà la vérité.

Mais, lorsqu'on vous présente une conduite aussi digne comme un entêtement déplorable, une conduite aussi droite et sensée comme un coupable aveuglement, et qu'on veut faire porter sur elle la responsabilité des abominations qui ont suivi : voilà la fausseté.

Le Pape a refusé de prendre le roi de Sardaigne pour vicaire. Il a refusé de donner sa confiance à l'homme qui est le chef obstiné ou le serviteur docile de toutes les machinations contre lui. Il a refusé d'accepter pour son *alter ego* le voleur de ses provinces. Il a refusé de lui donner pleins pouvoirs pour détruire les établissements catholiques, pour favoriser l'invasion du protestantisme, pour confier l'éducation de la jeunesse à des athées, pour propager l'irréligion parmi les peuples. Cela n'était pas dans les intentions du gouvernement français, nous le savons; il n'en est pas moins certain que cela était dans la logique des faits : voilà la vérité.

Mais, lorsqu'on vous laisse ignorer que le Piémont lui-même répudiait cet étrange expédient; qu'il sentait qu'un vicariat du Pape ne pouvait pas être dans son rôle; qu'il repoussait toute ingérence, même nominale, du Saint-Père dans les provinces qui auraient été confiées à son fabuleux vicaire: lorsqu'on se permet ces réticences pour imputer au Pape seul les suites d'un refus : voilà la fausseté.

Le Pape n'a pas accepté d'autres propositions qui s'offraient avec une tournure différente, mais qui renfermaient au moins implicitement l'abandon de principes dont il avait refusé le sacrifice : voilà la vérité.

Mais, quand on vous signale comme un nouveau genre de refus ce qui n'était que sa persistance à ne pas s'écarter de la route que lui avait tracée sa conscience : voilà la fausseté.

Le Pape croyait que le roi de Sardaigne s'abstiendrait d'envahir les provinces restées fidèles au Saint-Siège, comme il en avait donné l'assurance. Il croyait que le principe même de non-intervention obligerait le gouvernement français à ne pas permettre l'intervention armée du Piémont dans les États voisins d'une puissance indépendante; il croyait qu'interpréter ce principe dans un autre sens, c'eût été supposer que toutes les affaires de la Péninsule étaient des affaires intérieures du Piémont, et effacer par là même, *a priori*, la constitution politique de l'Italie, reconnue par les traités, y compris le récent traité de Zurich; il croyait cela : voilà la vérité.

On nous dit d'un autre côté, que le Piémont ne pensait pas d'abord à mal; que cet agneau n'avait pas la moindre envie de manger l'herbe d'autrui, mais que l'anarchie, dans laquelle son ami Garibaldi plongeait le royaume de Naples, lui avait donné du scrupule, et qu'il s'était cru obligé en conscience d'aller y porter remède; que, par malheur, les États de l'Église se trouvaient sur son chemin, et qu'en les tra-

versant l'appétit lui était venu de les garder pour lui, parce qu'il craignait que ses bons amis ne s'y conduisissent pas bien, et parce qu'il y avait à Rome quelque chose qui troublait son eau. Quand on vous débite sérieusement de pareilles choses, soyez sûrs qu'on leur fait beaucoup d'honneur en se bornant à dire : voilà la fausseté.

Le Pape ne peut livrer à personne la métropole du catholicisme. Il ne peut reconnaître, à plus forte raison, que la cité sainte, demeure des Papes depuis saint Pierre, chef-lieu des conclaves pour l'élection des Souverains Pontifes, rendez-vous obligatoire de tous les évêques, unique centre des affaires spirituelles du monde chrétien, doive être placée sous la surveillance, la pression, la griffe d'un gouvernement ennemi. Il ne peut admettre que les établissements, les sanctuaires, les monuments sacrés de cette ville, faite par les Papes comme une ruche par les abeilles, deviennent la proie d'un spoliateur couronné, précédé de Garibaldi et suivi de Mazzini : *Barbarus has segetes!* Il ne peut consentir à préparer lui-même un avenir où ce gouvernement, maître de l'éducation, qu'il conduirait à Rome comme il le fait ailleurs, s'attacherait à peupler de générations anticatholiques la capitale de la catholicité. Il ne peut constituer la Pa-

pauté dans un état de blocus religieux, sous l'empire duquel la correspondance de tous les diocèses des cinq parties du monde avec Rome, passerait par les mains d'une douane et d'une police aujourd'hui très-hostiles et toujours très-suspectes. Il ne peut, en un mot, briser ainsi les nécessités, les garanties, les sentiments les plus profonds du catholicisme : voilà la vérité.

Mais, quand on vous dit que la souveraineté temporelle du Piémont sur Rome se concilierait avec l'indépendance spirituelle du Chef de l'Église ; qu'elle le laisserait tranquille et libre, parce qu'elle n'aurait pas lieu de se défier de lui, ni lui d'elle ; que, par un miracle inouï jusqu'à ce jour, on verrait régner une mutuelle confiance entre le spoliateur et le spolié, entre l'opprimeur et la victime ; qu'en un mot le Piémont ne serait pas le geôlier de la Papauté, mais son pieux gardien : voilà la fausseté.

Le Pape s'appuie, comme on vient de le dire au Sénat, « sur le sentiment des catholiques du
« monde entier, et ce sentiment invincible est que
« tout ce qui sera fait contre la souveraineté tem-
« porelle du Pape sera toujours nul de plein
« droit (1) : » voilà la vérité.

(1) Discours de M. le vicomte de Suleau, séance du 2 mars 1861.

Mais, lorsque l'on vient vous dire que la masse des catholiques, en France et dans les autres pays du monde, ne ressent pas le coup des événements qui remuent ce qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité, suivant le récent aveu d'une trop célèbre brochure : voilà la fausseté.

Tel est, si l'on prend seulement quelques points principaux et saillants, le résumé en quelque sorte statistique de ce qui est vrai et de ce qui n'est pas vrai. Ce tableau des faussetés de fait complètera ce que nous vous avons expliqué précédemment sur les vérités de principe. En prenant part, selon la mesure de nos forces, à une sainte lutte, nous n'avons fait que suivre les vieilles traditions de l'épiscopat catholique. Il y a dix-huit siècles qu'il est accoutumé à dire aux puissants de ce monde, lorsqu'ils se font illusion sur les principes de la justice : Cela n'est point permis, *non licet*. Il est accoutumé aussi, depuis dix-huit siècles, à dire aux écrivains et aux discoureurs qui présentent, sous un jour faux, les faits d'une cause juste : Ce que vous alléguiez ne tient pas, *non valet*. Toutes les fois que l'épiscopat a rempli l'un ou l'autre de ces devoirs, il a eu la consolation d'entendre dire, autour de lui ou au-dessus de lui, qu'il avait pris ses passions pour sa cons-

cience. L'Évangile nous apprend ce que vaut cette consolation ; il nous recommande de nous réjouir de ces injures imméritées : *gaudete*.

Nous n'avons pas besoin d'efforts pour pardonner le mal qu'on dit de nous ; mais nous pourrions avoir besoin de plus de force pour supporter le mal immense qui peut éclater d'un moment à l'autre. La nécessité de maintenir le pouvoir temporel de la Papauté trouvera-t-elle un appui au moment suprême ? On ne nous a pas donné d'assurance à cet égard ; on a laissé planer sur Rome le sombre nuage d'une incertitude désolante. Doit-on craindre qu'à l'instant où ce nuage s'ouvrira, il ne nous laisse voir ce double spectacle : d'une part, le Souverain Pontife placé, par l'irruption des baïonnettes révolutionnaires jusqu'à la porte du Vatican, dans l'alternative de la captivité ou de l'exil ; d'autre part, le chef de ceux qui n'ont point de chef s'installant, sur l'autre rive du Tibre, dans la demeure sacrée des Papes, et logeant près de lui Garibaldi dans les appartements du Conclave ? Celui qui s'en va, de ville en ville, dormir sans remords dans le lit des princes ses parents dépossédés par lui, s'imaginerait, en arrivant au Quirinal, monter le degré le plus haut de la destinée. Mais nous avons trop de confiance dans la

justice de Dieu pour ne pas espérer que ce degré serait la borne où cette destinée se briserait. Si nous venions à passer sous les murs de ce palais, pendant qu'une royauté sacrilège y prendrait ses ébats, nous nous rappellerions un trait rapporté par Grégoire de Tours. Il s'entretenait avec un prélat de ses amis, nommé Salvius, à l'entrée de la villa de Braine, habitée par le roi Chilpéric de sinistre mémoire. « N'apercevez-vous rien, lui dit son interlocuteur, « sur le toit de cette maison? — Je n'y vois, lui répondit Grégoire de Tours, qu'une espèce de « conde toiture que le roi y a fait poser récemment. « — Vous n'y découvrez pas autre chose? — Non; et « vous qu'y voyez-vous donc? » Salvius, avec un profond soupir, lui dit : « Je vois le glaive de la « colère divine tiré du fourreau et suspendu sur cette « maison. » Ce Salvius devait être quelque fanatique du sixième siècle, qui avait la tête montée par les passions des vieux partis de ce temps-là. Toutefois, sa vision fut bientôt de l'histoire. Nous croyons qu'il y a aujourd'hui un bon nombre de fanatiques comme lui.

Mais, de quelque manière que l'on juge nos sentiments sur le sort qui attend les révolutionnaires d'Italie, nous pouvons du moins indiquer, d'une ma-

nière peu mystique et très-positive, l'effet que produirait la destruction de la Papauté temporelle sur une très-grande masse de catholiques français. On se fait de singulières illusions au sujet de leurs dispositions réelles. Les catholiques ont exprimé leurs sentiments dans un langage plein de cette dignité que la foi inspire à la douleur. Mais ils ne s'agitent pas, ils ne hurlent pas, ils ne font pas de tapage à la façon des démagogues. Ils traitent leurs affaires avec les administrations civiles, sans leur parler du Vatican à propos d'un mur mitoyen ou d'une fontaine communale. Ils ne font pas du sentiment avec le juge de paix ou le percepteur; ils en font encore moins avec les gendarmes. Ils ont, en certains cas, de fort bonnes raisons pour ne pas laisser échapper des mots trop vifs. Les commissaires de police peuvent donc écrire, dans leurs rapports, que l'agitation reste tranquille. Mais ce ne sont là que des causes secondaires et en quelque sorte matérielles de ce qu'on appelle sa tranquillité. La cause morale, la cause principale est dans certaines idées qui se partagent entre les catholiques, et surtout dans la foi qui leur est commune. Beaucoup d'entre eux sont persuadés que les forces révolutionnaires d'Italie, qui restent unies pendant qu'elles ont à combattre, s'entre-choqueront après, et qu'elles

trouveront un principe de mort dans leur dernière victoire. D'autres, qui, en fait d'espérances, se refuseraient à rien éteindre, pas même une mèche encore fumante, persistent à croire que la Papauté ne tardera pas à recevoir, de quelque côté, un secours extérieur, destiné à remplir la grande mission que la Providence montre du doigt aux souverainetés catholiques.

Quoi qu'il en soit, tous savent que l'Église est à l'épreuve des tempêtes ; et, comme ils sont profondément convaincus que la souveraineté temporelle, garantie de l'indépendance spirituelle, est une nécessité religieuse, ils prédisent que la main de Dieu, soit par des coups terribles, soit par des moyens plus doux, saura diriger les événements vers la restauration de ce pouvoir. Ils sont donc calmes, comme on l'est lorsqu'on n'est pas abattu et qu'on ne peut pas l'être. Mais, que sous ce calme il n'y ait pas un trouble profond ; que, sous la surface de cette mer, il n'y ait pas des courants d'une grande force : voilà l'illusion. Le fait est que les catholiques sont inquiets, alarmés, douloureusement froissés. Ils se sentent opprimés, dans leurs intérêts les plus légitimes, par les attentats et les projets des révolutionnaires italiens contre l'indépendance du Chef de l'Église. Ils trouvent au fond de

leurs cœurs d'amers mécomptes, en comparant la fin au commencement, la confiante sécurité du commencement avec les tristes réalités de la fin. Ils croient entrevoir dans l'avenir de terribles épreuves. Nous ne prétendons point qu'ils ressentent de la même manière toutes ces impressions : telle nuance est plus vive chez celui-ci, telle autre chez celui-là ; mais chacun d'eux participe à une impression commune. Or, en présence de cette situation, on peut affirmer que cet état des esprits, comparé à leur état précédent, est un fait grave dans l'ordre politique. On peut croire, sans se tenir dans les régions mystiques, qu'il constitue, je ne dis pas le déplacement, mais la perturbation d'une grande force morale, dont, il y a dix ans, la France a vu les effets dans un autre sens. On peut dire qu'il y a, sous ce rapport, un principe de dislocation dans les rouages de l'opinion publique et du suffrage universel. Voilà notre conviction profonde. Qu'on ne pense pas, toutefois, qu'en signalant ce fait incontestable, nous voulions en exagérer les proportions. Les annuaires disent qu'il y a en France environ trente-quatre millions de catholiques. Mais nous savons très-bien, nous sommes plus que beaucoup d'autres à portée de savoir qu'un grand nombre n'appartiennent à l'Église que sur les registres des bap-

têmes et des enterrements. Abaissez donc bien au-dessous de ce chiffre celui des catholiques réels, qui tiennent au moins par quelque côté à leur religion, lors même qu'ils n'en pratiquent pas tous les devoirs ; qui veulent la transmettre à leurs enfants ; qui répugnent soit à la trahir, soit à la blesser, parce qu'ils se réservent la consolation de mourir dans ses bras : qu'on réduise, si on le veut, leur nombre à vingt millions. Eh bien ! savez-vous combien il y en a dans ce nombre qui ne sont pas satisfaits de ce qui se passe ; qui le regrettent sincèrement, tout bas peut-être, s'ils croient que leurs fonctions ne leur permettent pas de le faire tout haut ; qui ressentent, à divers degrés, les mécomptes, les tristesses, les inquiétudes de la population religieuse ; qui disent que, si cela avait dépendu d'eux, nous n'en serions pas où nous en sommes ? Combien y en a-t-il qui pensent ainsi dans ces vingt millions, dont, après tout, il faut tenir compte ? Il y en a vingt millions. Mais les habiles se moquent de cela ; ils disent que c'est une affaire de sacristie.

Lorsque, au commencement de ce siècle, il fut question d'un concordat avec le Saint-Siège, Cabanis et ses amis du Tribunat s'écrièrent qu'on allait sacrifier à des intérêts de sacristie les principes de la

révolution, comme on répéta, quelques années après, lors de l'enlèvement et de la captivité de Pie VII, que la sacristie devait fléchir devant les exigences du système continental. A une époque plus rapprochée de nous, lorsque les catholiques français réclamaient une loi équitable sur l'éducation, on disait que les évêques voulaient la liberté de l'enseignement ou le martyre, mais qu'il n'auraient ni l'un ni l'autre, malgré les émeutes des sacristies. Sous la République, l'Assemblée Nationale comprit autrement la question : elle tint aussi fort peu de compte du même mot, dans une circonstance solennelle, quoi qu'il fût vociféré sur tous les bancs de la montagne contre l'expédition romaine. Quant il s'agit d'un intérêt religieux qui a ses racines dans tous les temps et tous les pays, la sacristie, c'est le monde catholique.

Nos humbles sacristies, Messieurs, n'ont pas la puissance qu'on leur attribue, mais elles en ont une autre bien réelle. Car elles touchent à l'autel où nous puisons tous, avec la charité qui adoucit les blessures, une constance qui ne se courbe pas devant les erreurs ou les passions des hommes, et une foi imperturbable en la justice de Dieu.

MANDEMENT

POUR

LE CARÈME DE L'AN DE GRACE 1862.

Sur la prochaine réunion des Évêques à Rome.

Vous avez déjà pu apprendre, Nos très-chers Frères, que le Souverain Pontife vient d'inviter tous les évêques du monde catholique à se rendre, pour la solennité de la Pentecôte, dans la métropole du christianisme, à moins qu'ils ne soient retenus par quelque circonstance impérieuse. Dans d'autres époques, une réunion pareille n'aurait pu avoir lieu à une date si

rapprochée de la convocation. Mais de nos jours, où les distances sont abrégées, quelques mois suffisent pour qu'un primat d'Irlande, attiré par un appel du Chef de l'Église, se rencontre dans les murs de Rome avec un évêque de Pékin, et que le prélat qui gouverne la jeune chrétienté de la Nouvelle-Zélande donne, au pied de la chaire de saint Pierre, le baiser de paix à des pontifes venus des montagnes de l'Arménie et des plaines de Babylone. La facilité plus grande des communications, si utile dans l'ordre matériel, rend aussi d'éminents services dans le monde spirituel, et, tout en répondant aux besoins qui résultent des diversités nationales, elle sert efficacement les intérêts de l'unité religieuse.

Cette réunion sera douce au cœur de notre bien-aimé Père. Quelle consolation pour lui de voir arriver, par toutes les routes du globe, ces évêques qui lui apporteront les hommages de la sympathie et de l'amour des Églises disséminées sur la surface de la terre ! Quelle consolation pour eux d'être réunis auprès de Pie IX dans ces jours de tempête, comme les Apôtres l'étaient autour de saint Pierre, pendant que les blasphèmes et les menaces des ennemis du Sauveur battaient la porte du Cénacle. Les peuples fidèles recevront aussi une impression qui adoucira leurs

peines et atténuera leurs alarmes. Ils savent, par les oracles de la foi, que l'Esprit de Dieu plane sur ces saintes assemblées, et par les témoignages de l'histoire, que leurs prières ont toujours eu des résultats heureux pour toute l'Église.

A l'annonce de la grande réunion qui vient d'être convoquée à Rome, votre souvenir se reporte, sans doute, vers une autre réunion du même genre que la ville sainte a vue il y a huit ans. Celle-ci eut pour but la glorification de la Mère de Dieu : celle qui se prépare est aussi occasionnée par une glorification surnaturelle, la canonisation d'illustres martyrs. Mais quelle différence entre les deux époques ! Un large et profond intervalle s'est creusé entre le calme religieux d'alors et les bouleversements d'aujourd'hui. En comparant ces deux situations, beaucoup d'âmes ont dit à Dieu dans l'amertume de leurs cœurs : Seigneur, nous avons espéré que la proclamation du dogme, qui a complété sur la terre le culte de la Reine des cieux, serait l'aurore de jours prospères pour votre Église, et cependant que voyons-nous ?

Nous leur dirons, Nos très-chers Frères, que, si elles sont portées à se laisser aller au découragement, c'est qu'elles ont trop précipité leur espérance. Dans l'ordre surnaturel, ce sentiment doit être réglé par

des pensées supérieures à celles qui se rapportent aux affaires mondaines. Dieu, qui possède l'éternité, a donné l'immortalité à son Église. Ses desseins éternels sur cette immortelle société ne se mesurent pas selon les calculs qui servent à compter, dans les choses purement humaines, les pas du temps. Dieu n'a pas besoin de se presser dans l'exécution de ses plans, d'accélérer, dans l'étroit espace de quelques années, la réalisation des espérances légitimes auxquelles il réserve un accomplissement séculaire. Quand donc l'espoir de notre piété va plus vite que l'action de sa Providence, nous ne devons pas être tentés de dire : Désespérons ; nous devons dire seulement : Attendons.

L'histoire de l'Église, qui nous offre une suite de faits à l'appui de cette règle, nous en fournit particulièrement une confirmation bien adaptée à nos préoccupations présentes. Il y a eu deux époques principales dans la glorification terrestre de la sainte Vierge : l'une, au cinquième siècle, lorsque l'Église, réunie à Éphèse en concile universel présidé par un légat du Pape, décerna solennellement à Marie le titre qui exprime sa maternité divine ; l'autre, de nos jours, lorsque le Pape, entouré à Rome d'une multitude d'évêques accourus de tous les points du monde catholique, promulgua, comme dogme de la foi, la splendeur sans

ombre de la divine Mère. A la première de ces époques, la joie et l'espérance furent bien grandes aussi dans toute la catholicité. Et cependant, qu'arriva-t-il ? Les prospérités furent bientôt étouffées sous un déluge de maux. Quelques années passent, et les Vandales s'abattent sur Rome, la dévastent, et emportent sur leurs vaisseaux les dépouilles de ses églises. Après de nouveaux malheurs, les Goths font de la ville sainte un désert. Ils en chassent les habitants vers une autre contrée, et ne laissent que quelques prêtres pour garder les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul dans ces lieux désolés, qui semblaient être devenus le sépulcre de tout un peuple. Dans une grande partie de la chrétienté, les institutions sociales s'écroulent, les populations sont décimées, et l'on voit s'accumuler en quelques années presque autant de ruines que les générations précédentes avaient élevé de constructions durant plusieurs siècles.

Au milieu de ces désastres, les peuples fidèles auraient pu s'écrier aussi : Que sont devenues les espérances ? et, en disant cela, ils se seraient trompés. On pouvait déjà entrevoir, à travers les ombres qui couvraient l'Europe, les signes d'un meilleur avenir. Dieu tournait tous ces événements à la préparation d'un ordre social chrétien, où la royauté du Christ fut re-

connue, et devint le centre auquel se coordonnèrent les pouvoirs, les institutions et les lois. Gardons ces souvenirs pour ne pas trop faiblir dans nos espérances. Du fond de nos douleurs, nous pouvons voir apparaître quelques présages consolants, qui deviendront, ce semble, de plus en plus significatifs. La foi et l'activité religieuse se réveillent dans tous les pays où elles s'étaient endormies. Des pensées de retour au sein de l'Église fermentent dans le cœur des chrétientés de l'Orient qu'un vieux schisme a égarées ; et, aux extrémités de l'Asie, arrosées, pendant les trois derniers siècles, du sang de nos martyrs, les barrières, qui arrêtaient la prédication de l'Évangile, s'arrêtent ou s'abaissent.

Mêlons, Nos très-chers Frères, ces pensées de confiance à nos trop justes gémissements. Joignons-les aux prières qui seront faites pour le Père commun, pour tous les évêques qui veulent se rassembler à Rome autour de sa croix. Demandons à Dieu que cette triste joie ne leur soit pas disputée, et que, dans aucun pays, rien n'arrête, sur la route de la ville sainte, les pèlerins de l'épiscopat catholique.

Mais, en saluant de loin cette réunion de pontifes, pensez à une réunion de fidèles qui vous touche de plus près, et dont vous êtes appelés à faire partie. Il

est une assemblée à laquelle le Souverain Pasteur des âmes vous convoquera tous dans quelques jours : c'est celle qui a lieu devant la table de la communion. Jeunes et vieux, riches et pauvres, vous y êtes attendus ; et vous pécheurs, qui depuis longtemps peut-être n'avez pas répondu à l'invitation de Dieu, rappelez-vous qu'il y a là une place qui réjouit plus que toute autre les anges du ciel, et que vous l'aurez si vous la voulez. Un peu de bonne résolution suffit pour écarter ce qui vous en détourne. Considérez que chaque passion, assez forte pour vous arrêter sur la route qui conduit là, n'est pourtant qu'un fantôme trompeur ; et que les illusions, qui vous paraissent d'un poids si léger, ne vous séduisent qu'en vous accablant. Réveillez-vous de vos songes, levez-vous, et allez au Sauveur qui vous dit : *Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai* (1). Prenez donc rang parmi ceux qui se réuniront autour de lui, et ne vous éloignez pas de cette assemblée annuelle, présidée par la bonté divine.

Le tribunal de la réconciliation est la porte par laquelle on y entre. Elle s'ouvre devant l'humilité et se ferme sur la paix de l'âme. Écoutez à ce sujet les con-

(1) Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. (S. Matth., c. xi, v. 28.)

fidences trop peu connues d'un des plus fiers esprits de notre temps, qui a occupé un rang bien élevé dans la philosophie, l'éloquence et la politique. Voici ce qu'écrivait à un de ses amis M. Royer-Collard, en parlant de ses rapports avec le prêtre vénérable qu'il s'était choisi pour confesseur : « Quand j'ai reçu votre
« lettre, je descendais mon escalier pour aller chez
« lui. Vous savez comme on y est reçu. J'y suis re-
« tourné avant-hier, et, dans le second entretien, tout
« s'est accompli de part et d'autre. J'ai été sincère, je
« n'ai rien retenu, rien déguisé, rien accommodé à ma
« vanité. Je ne triomphe pas, je n'en ai pas sujet ; mais
« j'en éprouve une véritable satisfaction. J'ai fait ce
« qui dépend de moi ; je suis rentré dans l'ordre, et je
« suis résolu comme vous à n'en plus sortir. » Peu de
temps après, il disait dans une autre lettre au même
personnage : « Je comprends bien, mon cher ami, que
« vous ne soyez pas content de vous. Nous avons été
« trop longtemps dans la mauvaise voie pour rentrer
« amoureusement dans la bonne. Toutefois, je prends
« confiance dans la résolution que nous avons prise
« et dans laquelle nous persistons, de vivre dans l'or-
« dre, soumis, repentants, reconnaissants, et ren-
« voyant l'irréparable à la miséricorde (1). » Nous

(1) Ces extraits de lettres ont été publiés dernièrement par M. Nisard, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

remercions la plume brillante qui vient de nous révéler ces belles et chrétiennes paroles. Elles sont bien propres à faire une impression salutaire sur beaucoup d'esprits qui sont dans l'état d'où l'illustre philosophe a été si heureux de sortir.

En rentrant, comme lui, dans l'ordre par la soumission et le repentir, on retrouve un calme intérieur qui est d'autant mieux senti que les choses extérieures sont plus troublées. Heureux tous ceux qui ont dans leur âme un asile impénétrable aux coups des événements publics et privés, et qui sont assez forts pour supporter toutes les agitations, excepté celles de la conscience ! Leur vie terrestre, si secouée qu'elle soit dans ce qu'elle a de mobile, repose sur une base divine que nul orage du temps ne peut ébranler. En elle s'accomplit cette parole du Sauveur : « La pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle n'a point été renversée, parce qu'elle est fondée sur la pierre (1). »

(1) Et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit; fundata enim erat super petram. (*S. Matth.*, c. vii, v. 25.)

CONFÉRENCE
SUR ROME

PRONONCÉE

A L'OUVERTURE DE LA RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE

Perpignan, 12 octobre 1862.

MESSIEURS,

Depuis les commencements de mon épiscopat, j'ai eu, chaque année, la satisfaction de me voir entouré, à pareille époque, de la plus grande partie du clergé de mon diocèse. Je puis dire que ces réunions ont été, pour moi comme pour vous, une source de pensées

qui sanctifient et d'espérances qui consolent. Ces pieux exercices dont l'utilité est si bien prouvée par l'expérience, cette maison qui devient, pendant quelques jours, un cénacle diocésain où nous nous recueillons tous dans la méditation de nos devoirs, ce synode de prières, ces fortes paroles que nous adresse un de ces hommes de Dieu qui se dévouent à prêcher ceux qui prêchent les autres, ces relations journalières de l'évêque avec ses coopérateurs, soit dans des entretiens particuliers, soit dans des conférences qu'il fait à toute l'assemblée, en un mot, tous les principes d'édification qui se produisent dans ce congrès spirituel, où chacun de nous fournit et prend sa part, laissent sur nos années sacerdotales une salutaire empreinte.

Mais quoique toutes ces réunions aient fondamentalement le même objet, les mêmes règles, le même but, il peut s'en rencontrer qui sortent, sous quelque rapport, de l'ordre commun. Ne vous semble-t-il pas que la retraite ecclésiastique de cette année doit vous offrir, du moins à son ouverture, un caractère particulier qui soit un reflet des circonstances extraordinaires au milieu desquelles s'est trouvé celui qui la préside? Votre évêque a récemment assisté à un autre congrès religieux, à une des assemblées les plus so-

lennelles et les plus édifiantes qui puissent avoir lieu. Je crois que des années de méditation dans le désert de saint Jean-Baptiste n'auraient pas accumulé dans mon âme autant d'impressions profondément chrétiennes que ne l'a fait, en quelques semaines, mon séjour dans la ville de saint Pierre. Saint Grégoire de Nazianze commença un de ses discours par annoncer à ses auditeurs qu'il sortait de la solitude, et qu'il leur apportait les grâces qu'il y avait reçues. Pour moi, messieurs, je suis revenu vers vous, non du fond d'une retraite solitaire, mais du sein d'une multitude où j'ai senti circuler de toutes parts le souffle de Dieu. J'ai respiré l'esprit de tout l'épiscopat; je me suis pénétré de sa piété envers les saints que le Ciel couronne, et de son dévouement au Saint-Siège que les passions de la terre persécutent. Quoique j'aie partagé entre ces deux sentiments mes journées qui passaient trop vite, j'ai recueilli en même temps, autant qu'il m'a été possible de le faire, les inspirations que l'aspect monumental de Rome donne toujours à ceux qui les cherchent et qui les demandent.

Je ne dois pas garder entièrement pour moi les choses écrites dans cette page de ma vie. En vous réunissant autour de votre évêque, vous avez compté, sans doute, qu'il vous ferait quelques communica-

tions à cet égard. Nous allons donc, pendant cette conférence, nous transporter par la pensée dans la ville sainte. Une pareille excursion ne troublera pas le recueillement de cette retraite, et ne pourra qu'en accroître la ferveur.

En rentrant à Rome, j'y apportais les souvenirs d'une résidence de dix ans, pleine de charmes et de lumières. J'y ai revu les anciens monuments qui m'étaient si chers, j'en ai trouvé de nouveaux. Depuis l'origine de Rome chrétienne, des progrès s'y font de siècle en siècle et d'année en année, par un mouvement tranquille et continu : ils s'accomplissent, non par voie d'explosion bruyante, mais par l'effet d'une végétation naturelle. Le malheur des temps n'a point étouffé cette fertilité romaine. Je voudrais pouvoir faire ici la liste de tout ce qu'elle a produit dans les dernières années. Plusieurs travaux bien dignes d'être appréciés ont probablement échappé à l'attention de la foule qui a passé rapidement par les rues de cette ville, au mois de juin. Mais qui n'a remarqué avec bonheur que la basilique de Saint-Paul, sortie de ses ruines, voit s'achever sa décoration splendide ? Elle déroule aux regards cette incomparable série des portraits des Papes depuis saint Pierre, qu'on sent être encore plus imposante vis-à-vis de la royauté incertaine

qui prétend usurper la place de cette dynastie éternelle. On a commencé la restauration d'une autre basilique du quatrième siècle où reposent les corps des deux martyrs les plus célèbres, saint Étienne de Jérusalem et saint Laurent de Rome. D'autres œuvres, qui frappent moins la vue, touchent le cœur. La charité a marché de pair avec la piété monumentale. Quoique ses établissements fussent déjà plus nombreux dans la ville sainte qu'ils ne le sont, toute proportion gardée, dans aucune autre ville du monde, les institutions créées par la bienfaisance chrétienne, et surtout par celle des Papes, se sont encore multipliées ou agrandies. Les plus paisibles travaux de la science ont fait aussi leur chemin à travers les alarmes et les désastres. Ceux d'entre vous qui ont visité Rome cette année ont pu constater que l'archéologie religieuse, déblayant de plus en plus ses routes souterraines, a éclairé par de nouveaux jets de lumière les mystérieux recoins des catacombes. L'histoire, l'épigraphie, la connaissance de la peinture sacrée, l'interprétation de la sculpture symbolique des anciens sarcophages, se sont enrichies d'une foule d'observations aussi intéressantes pour la science que pour la foi. Je regrette beaucoup de n'avoir pu consacrer que des moments trop courts à ces magni-

fiques études : parmi les tristesses de nos jours, les belles heures sont rares, et l'on sent mieux le prix de celles qui nous échappent.

Mais, en revoyant les merveilles monumentales de Rome, je n'éprouvais plus, messieurs, cette satisfaction si calme que j'avais goûtée dans mes visites d'autrefois. Des pensées sombres venaient importuner mes plus douces impressions. Je me disais par moments : Serait-il possible que la métropole du catholicisme devînt le chef-lieu des persécuteurs de la papauté? Rome sera-t-elle leur récompense et leur couronne? Leur sera-t-il donné de prévaloir contre son essence, de la métamorphoser à leur image, et d'y effacer l'empreinte auguste de tous les âges chrétiens? Les dotations sacrées, dont plusieurs remontent au siècle de Constantin, seront-elles la proie d'un socialisme parlementaire, aveugle précurseur d'un autre socialisme? Cette multitude d'édifices religieux, cette population de temples, qui caractérise si bien la capitale du christianisme, sera-t-elle décimée, sera-t-elle mise, partiellement au moins, en coupe réglée, sous prétexte que le nombre en est trop grand pour les besoins du culte, et que la confiscation en serait sollicitée par les besoins d'un mauvais budget? Les catacombes passeront-elles sous la juridiction d'un ins-

pecteur des carrières? Les journaux qui vouent l'Église à la proscription ou à la servitude seront-ils vendus sous les arceaux du Colisée et sur les degrés du Vatican? Quand ces pensées m'obsédaient, je levais les yeux vers le ciel, et puis, je me disais que le drapeau de la France, vieux symbole de loyauté et d'honneur, ne pourrait ni s'associer à la perpétration de ces infamies, ni reculer à leur approche.

Le caractère de la ville sainte, d'autant plus intéressant aujourd'hui qu'il est plus menacé, pourrait me fournir, messieurs, le sujet de plusieurs entretiens avec vous. J'aimerais à vous signaler les monuments relatifs à saint Pierre, le consécrateur de cette Rome dont on médite la profanation. J'appellerais aussi votre attention sur d'autres particularités qui, bien qu'anciennes, se trouvent avoir un côté nouveau par leur rapport avec les épreuves que traverse la papauté. Mais ces détails ne sauraient trouver une place dans les conférences de notre retraite, et je les réserve pour un autre travail. Je veux seulement vous dire un mot d'un monument funèbre qui est loin d'être un des plus apparents, mais qui est aujourd'hui un des plus parlants. Lorsqu'on visite la basilique construite au quatrième siècle par le Pape saint Damase, dont elle a retenu le nom, on s'arrête devant

le sépulcre de l'infortuné M. Rossi, qui périt, il y a quatorze ans, sous le poignard de la faction unitaire pour n'avoir pas voulu ce qu'on veut maintenant, et qui fut comme enseveli dans les sympathies de tous les honnêtes gens. Sa tombe, voisine de l'escalier où il reçut le coup mortel, donne à réfléchir. On sait qu'il avait cédé, dans sa jeunesse, à des entraînements politiques hostiles à ces intérêts sacrés au service desquels il a mis plus tard sa haute intelligence et son courageux dévouement. Ce souvenir pouvait se présenter naturellement à l'esprit de ceux qui liraient son épitaphe. Il était donc convenable que, sans rappeler ce passé, elle ne le laissât entrevoir qu'à travers le voile du pardon suprême. C'est ce qu'elle a fait avec la plus grande délicatesse. Elle est ainsi conçue : « Je me suis voué à la défense de la meilleure des causes ; Dieu fera miséricorde (1). » Cette épitaphe est l'expression vraie des sentiments qu'il a emportés dans la mort. Quelle leçon pour tous ces jeunes Italiens qui se précipitent dans une voie où il a tant regretté d'avoir fait quelques pas ! En méditant son inscription funèbre, ils en recevraient de bons conseils, si les avertissements pouvaient être entendus dans les

(1) *CAVSAM OPTIMAM TVENDAM MIHI ASSVMPSI
MISEREBITVR DEVS.*

temps de vertige. Puissent beaucoup d'entre eux mériter aussi, avant leurs derniers jours, que le pardon soit écrit sur leur tombe !

J'ai cru, messieurs, répondre à votre désir en vous parlant d'abord des impressions que j'ai reçues à l'aspect de Rome. Passons maintenant aux événements qui s'y sont accomplis.

Pendant que ses ennemis organisaient dans l'ombre ce qui a éclaté quelques semaines après, elle se préparait tranquillement à célébrer une des plus pompeuses et des plus touchantes cérémonies du catholicisme. On voyait arriver par chaque bateau des réunions d'évêques de divers pays, qui se rendaient à l'invitation du Saint-Père, et des chœurs de pèlerins qui avaient préludé, durant le trajet, aux chants sacrés de la fête. Les consistoires où devaient être recueillis les suffrages pour la canonisation se tenaient dans une des belles salles du Vatican, si orné de tableaux et de souvenirs. La basilique de Saint-Pierre, assez magnifique par elle-même pour fournir à toutes les solennités qui peuvent s'y produire un cadre resplendissant, se revêtait néanmoins de décorations nouvelles appropriées à la cérémonie extraordinaire qui allait avoir lieu.

La canonisation des saints est une institution qui a

ses racines dans les dogmes catholiques et les sentiments sociaux. Bien que surnaturelle dans son principe, son objet et son but, elle tient sous un autre rapport, à une loi qui régit toute société civilisée. Chaque grande nation glorifie d'une manière authentique ses héros. Leurs tombeaux sont honorés ; leurs noms sont inscrits dans les fastes publics, quelquefois même sur des arcs de triomphe. Les poésies nationales redisent ce qu'ils ont fait de plus éclatant. La peinture traduit dans son langage une partie de cette histoire, et l'on cherche à leur donner, par des statues de marbre ou d'airain, une sorte de présence perpétuelle au milieu de leurs concitoyens. Lorsque cette glorification ne se trompe pas dans son objet, elle est, par rapport au passé, un juste hommage de reconnaissance pour les services rendus, et, pour l'avenir, une exhortation à imiter de beaux exemples. Elle serait marquée d'un triste signe de décadence, la nation chez qui s'éteindraient les sentiments qui inspirent, comme dit Benoît XIV, ce culte humain, cette espèce de canonisation civile ; elle se placerait en dehors d'une loi sociale. Transportez maintenant cette loi dans une sphère supérieure ; faites-la passer de l'ordre de la nature dans l'ordre de la grâce, vous avez la canonisation des saints. L'Église a ses héros ; elle sait les re-

connaître dans l'humilité d'une vie obscure comme dans l'éclat des grandes actions, dans les camps et dans les ateliers, sous la pourpre et sous la bure. Elle leur rend la gloire, qu'ils n'ont point cherchée. Elle inscrit leurs noms dans le livre auguste qui contient les prières du sacrifice qu'elle offre en tous lieux. Des temples, où la piété allume des flambeaux de chaque jour devant leurs images séculaires, sont placés sous leur invocation. Sur tous les points de la terre, on chante des hymnes à leur louange, et, pour comble d'honneurs, leur tombeau est un autel. La gloire que l'Église a une fois consacrée est aussi durable qu'elle est universelle. Dans nos édifices religieux du dix-neuvième siècle, à côté des chapelles où l'on vénère les saints les plus récents, nous en voyons d'autres qui sont dédiées à des martyrs du premier siècle.

Des écrivains protestants ont voulu assimiler les canonisations catholiques aux apothéoses païennes. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur l'opposition radicale qui existe entre le culte, sans limites déterminées, que l'ancienne Rome rendait aux hommes qu'elle avait divinisés, et le culte limité et relatif que Rome chrétienne rend aux serviteurs de Dieu qu'elle a glorifiés. Deux autres différences très-caractéristiques donnent la mesure de l'intervalle qui sépare sous

ce rapport, le monde païen et le monde catholique.

Dans la Rome des Césars, les « honneurs célestes, » comme dit Tacite, n'étaient point accordés à des hommes privés; ils n'étaient décernés qu'à des empereurs ou à des femmes de leur famille. C'était une prolongation du trône au delà de la tombe. L'apothéose reposait donc sur l'idée d'un privilège renfermé dans l'enceinte du palais impérial. La canonisation des saints est l'expression de l'égalité des hommes devant Dieu, sauf la différence des mérites personnels. Toutes les inégalités terrestres disparaissent dans cette gloire. L'esclave Vital, qui reçut dans la persécution de Dioclétien, la couronne du martyr, est honoré comme Domitille, nièce de Titus et de Domitien. De nos jours, l'image de l'humble bergère de Pibrac brillera sans doute bientôt, dans beaucoup d'églises, près des monuments commémoratifs de l'impératrice Hélène, et le procès pour la canonisation de la princesse de Savoie, reine de Naples, vient après celui du pauvre Benoît Labre.

L'apothéose, qui courtoisait la puissance, ne s'embarrassait guère d'être une distinction pour la vertu. Si elle était décernée de temps en temps à des hommes qui avaient des droits à la reconnaissance publique, elle prétendait faire tomber aussi la gloire du ciel

sur des êtres qui étaient l'opprobre de la terre. Cette promiscuité pervertissait le sens moral, autant qu'il est épuré par les exigences sévères de la canonisation, qui fait ses choix dans l'élite des âmes. Voulez-vous savoir, par un simple rapprochement, jusqu'à quel point ces institutions diffèrent? Mettez seulement en regard les noms de saint Louis et de l'empereur Claude, de sainte Élisabeth de Hongrie et de Drusille, la digne sœur de Caligula. Le temple qui rappelle la déification de l'affreuse femme d'Antonin, se voit encore près de l'ancienne voie sacrée : il a tout près de lui, d'un côté, l'église de sainte Martine, qui donna son sang pour la foi, et, de l'autre côté, celle de sainte Françoise Romaine, qui donna sa vie à l'abnégation et à la charité. De pareils contrastes en disent plus que de longues pages. Un des grands bienfaits du christianisme, c'est que la canonisation ait détrôné l'apothéose.

Ce rit si édifiant et si salutaire, qui, dans le cours des âges, s'est développé sous différentes formes, vient de consacrer la présente année, où la foi et la piété ont tant besoin de consolations. La glorieuse liste, en tête de laquelle figure, depuis dix-huit siècles, le nom du protomartyr saint Étienne, s'est enrichie, au mois de juin, de nouveaux noms bien dignes de nos hommages, et pourtant peu vivants dans nos souvenirs.

Mais le Saint-Siège a la mémoire longue, il sait attendre sans oublier.

Il y a trois cents ans que des Jésuites et des Franciscains étaient parvenus à établir leur résidence dans quelques endroits du Japon, de cette contrée méfiante et redoutée dont on pouvait dire, comme Virgile l'a dit de l'ancienne Grande-Bretagne, que sa population était séparée du monde entier. Ils y continuaient la mission de saint François Xavier. A la tranquillité dont ils jouirent d'abord succéda une cruelle persécution. On a conservé le texte de la sentence qui fut prononcée contre eux : elle constate que la prédication de l'Évangile fut la cause de leur mort. Ils furent promenés de ville en ville, précédés d'un écriteau de bois qui les dénonçait à la haine publique. Ce fut à travers un long cortège d'outrages qu'ils arrivèrent au lieu désigné pour leur supplice. C'était Nangasaki, une des cinq villes impériales, située dans l'île de Ximo. Une colline, qui s'élevait hors des portes, fut leur calvaire. Des croix y avaient été plantées. En les apercevant, un enfant de treize ans, du tiers ordre de Saint-François, qui était du nombre des condamnés, entonna le *Te Deum*, et un jeune Jésuite, attaché au gibet, prêcha du haut de cette chaire. Des coups de lance, qui déchirèrent les corps de tous ces intrépides chré-

tiens, mirent fin à ces sermons et à ces chants.

La relation de leur martyre fut adressée au Saint-Siège, qui nomma des commissaires chargés de prendre les informations les plus précises et les plus sûres. Leurs procès-verbaux furent envoyés à Rome, où ils subirent, à deux reprises, une discussion sévère. L'avis des examinateurs fut absolument favorable, et, sur des instances qui lui furent faites, le pape Urbain VIII accorda, en la restreignant à certains lieux, une permission liturgique qu'on put considérer comme le présage d'une canonisation plus ou moins éloignée. Mais la procédure ne fut pas alors poussée plus loin, et elle dut attendre le moment qui serait marqué pour sa continuation. Cette cause illustre restait, depuis deux cent trente ans, entourée d'un profond silence, lorsqu'une pensée, descendue d'en haut dans l'âme de Pie IX, lui persuada que le jugement en avait été réservé pour l'époque actuelle. A la vue de la persécution qui sévissait en Italie, il crut qu'il était bien à propos de rappeler solennellement au clergé et aux fidèles de grands exemples de fermeté dans la foi et de courage dans les plus dures épreuves. Il porta sans doute aussi ses regards sur l'avenir du Japon. Cette contrée, si longtemps presque insociable, s'ouvrait au commerce des nations chrétiennes, et il sem-

blait qu'elle ne tarderait pas beaucoup à recevoir une seconde fois quelques semences de l'Évangile. N'était-ce pas entrer dans les desseins de la Providence, que de placer l'espérance d'une moisson nouvelle sous la protection de ceux qui avaient arrosé de leur sang ces mêmes lieux pour la faire lever un jour ? Il fut résolu que le procès pour la canonisation des martyrs japonais serait achevé.

Le moment était arrivé où le Saint-Siège allait glorifier ces noms déjà vieux et trop peu connus. Parlait-on beaucoup, dans le monde, du catéchiste Jean Soan, de l'interprète Léon Carazuma, de Joachin Saquijor, cuisinier d'hôpital, du domestique Kisai, et de leurs compagnons ? Pie IX réveilla ces noms qui semblaient endormis dans les archives de la Congrégation des Rites. Comme autrefois le Sauveur à Lazare, il leur dit : *Venez dehors, veni foras*, et, à la voix du Pontife, ils prirent solennellement une place parmi les célébrités du monde catholique. Le Pape est le seul homme dont une parole puisse créer une gloire.

Le Saint-Siège leur a donné pour collègue, dans la solennité de la canonisation, un autre serviteur de Dieu dont la naissance a été presque contemporaine de leur mort. Il appartenait à l'ordre de la Très-Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. Quoique

Michel de Sanctis, retenu en Espagne par l'obéissance, n'ait pu faire dans des pays barbares le pèlerinage du rachat et de la délivrance, il n'en a pas moins porté en son âme l'héroïsme de sa règle, et, dans l'exercice de fonctions peu apparentes aux yeux du monde, il a pratiqué, d'une manière parfaite, la patience et l'abnégation qu'elle prescrit. La vie de cet humble religieux a moins d'éclat que l'agonie des martyrs japonais : mais y a-t-il jamais rien de terne dans l'auréole de la sainteté?

Toutefois, ce n'est pas seulement la pratique des vertus chrétiennes au plus haut degré que le Saint-Siège exige pour placer un serviteur de Dieu sur les autels. Il demande aussi des signes miraculeux comme indices de la volonté divine. Humainement parlant, les faits de ce genre, requis pour qu'il soit donné suite à un procès de canonisation, sont discutés avec plus de rigueur et de maturité par la Congrégation des Rites que ne l'est la culpabilité d'un accusé devant les cours d'assises pour une condamnation à mort. En présence des documents que le Saint-Siège rassemble, des précautions vigilantes dont il s'entoure, du long et sévère examen qui précède son jugement, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a, de la part de certains esprits qui se donnent pour chrétiens, une

grande crédulité à croire d'avance que certains faits sont impossibles, sans s'être demandé d'abord s'ils sont vrais.

Que des sceptiques, assez malheureux pour douter de Dieu, ne croient pas à la toute-puissance; que des panthéistes, réduisant leur Dieu à n'être que le monde, ne trouvent point dans la nature déifiée une place pour le surnaturel; leurs dénégations anticipées, qui n'ont, du reste, que la valeur de leurs inintelligibles systèmes, en sont du moins le corollaire. Mais il se rencontre des hommes qui ne nient point les miracles de l'Évangile, et qui veulent absolument qu'il n'y en ait plus d'autres. Il leur faut l'état miraculeux une fois pour toutes. Le bras de Dieu ne leur plaît que s'ils le voient en raccourci. Ils me rappellent un peu l'histoire de ce chef de bandes dans l'Attique, qui faisait amputer les pieds de ceux de ses hôtes dont la stature dépassait la longueur de la couche de fer où il les forçait de se mettre pour les mesurer : ils placent la puissance divine sur un nouveau lit de Procuste. Leurs préjugés sont une mutilation de ce qui forme le fond du christianisme. Esprits bornés et inconséquents, qui ne voient pas que l'Évangile étant, dans l'ordre surnaturel, le fait général, ne répugne à aucun fait particulier du même ordre. D'où

savent-ils que le pouvoir surhumain accordé par le Christ à ses premiers disciples s'est épuisé dans le berceau du christianisme, qu'il s'est arrêté tout à coup, comme un cours d'eau dont la source est tarie pour toujours? Qui leur a dit que Dieu a repris irrévocablement à son Église ce don primitif? Comment prouveraient-ils que la race des hommes préparés à le recevoir a disparu? Est-il si difficile d'entendre que certaines âmes, soulevées au-dessus de la terre dans les transports de la plus ardente charité, peuvent avoir à cette hauteur, par la puissance que Dieu communique à cet amour, une sphère d'activité bien supérieure à celle où sont renfermées les forces de ce monde? Les miracles sont quelque chose d'aussi disproportionné à la vie ordinaire des hommes qu'ils sont concevables dans la vie extraordinaire des saints. Je plains ceux qui trouvent ces idées trop hautes. S'ils ne savent pas s'élever à cette partie du spiritualisme chrétien, ne serait-ce point parce qu'ils sont trop courbés sur la matière?

Des pensées meilleures planaient sur cette réunion de cinquante mille âmes, qui se pressaient, le jour de la solennité, sous les voûtes de Saint-Pierre. En attendant l'ouverture de la cérémonie, elle contemplait avec un sentiment de joyeuse vénération les tableaux

historiques qui proclamaient le pouvoir de ces humbles chrétiens dont elle devait, dans quelques instants, invoquer la protection. Lorsque la fonction sacrée eut commencé, un tableau vivant fixa tous les regards. Les quatre grands caractères du catholicisme apparaissaient. L'unité était personnifiée dans le Pontife, qui était le centre de la solennité, parce que sa chaire est le centre de toutes les Églises. La glorification des nouveaux saints était la reproduction d'un rit antique, qui remonte, de siècle en siècle, jusqu'aux hommages, moins pompeux sans doute, mais au fond identiques, qui ont été rendus aux vieux martyrs dans les souterrains sacrés. Quelle manifestation de la perpétuité, que cette chaîne de respects et de prières, dont le premier anneau a été attaché aux murs des catacombes, et le dernier aux récentes décorations de la basilique vaticane ! L'universalité n'était-elle pas visible dans cette grande foule d'évêques, de toute tribu, de toute langue et de toute nation, se tenant devant le trône de l'unité religieuse ? La sainteté éclatait dans l'objet de la solennité, dans les supplications et les rites qui exprimaient son caractère intime, et sur le front de Celui qui la présidait. Cette glorification des saints était une exposition magnifique de la constitution de l'Église. Des écrivains protestants, présents à

la cérémonie, n'ont pu échapper à l'effet général : ils ont eux-mêmes décrit les impressions, étranges pour eux, qu'ils avaient ressenties.

La foule immense accourue à cette fête était à la fois émue et recueillie. Sous la variété des sensations pieuses, il y avait un profond sentiment de paix, qui en formait l'unité et le support. Chacun le goûtait dans les autres presque aussi vivement qu'il l'éprouvait en soi. Ce sentiment n'était pourtant pas sans mélange : des souvenirs douloureux, des inquiétudes inévitables traversaient les consolations, les espérances ; et, par moments, la pensée voyait passer comme des nuages sur la splendide illumination de la basilique. L'amour dont Pie IX était entouré n'empêchait pas de sentir le cercle des haines menaçantes qui assiégeaient son trône. On s'unissait alors à ses prières pour ses ennemis, on demandait à Dieu de les délivrer de la servitude du péché, par l'intercession des saints japonais, qui avaient obtenu des effets si marqués de sa miséricorde en faveur des âmes qu'ils lui avaient recommandées. Il y a eu, dans leur agonie, une scène bien touchante. Une femme païenne, muette et accablée d'autres infirmités, perça la foule qui environnait la montagne du sacrifice. Elle s'approcha de la croix d'un de ces martyrs, et la baisa : la voix lui fut aussi-

tôt rendue. Sa première parole demanda le baptême au crucifié. Les liens qui attachaient le serviteur de Dieu au gibet lui laissaient encore la main libre ; et de cette main, qui devait être, quelques moments après, teinte de son sang, il versa sur le front de sa dernière catéchumène l'eau régénératrice, qui lui redonna la santé du corps en lui apportant la vie de l'âme. Cette scène m'a rappelé les choses d'aujourd'hui. Pie IX a aussi son calvaire. Ceux qui baisent sa croix en reçoivent des émanations bienfaisantes. Si, parmi tant d'hommes, plus tristement malades qu'ils ne le croient, puisqu'ils sont atteints de la contagion des erreurs et des passions révolutionnaires déchaînées contre lui, il y en avait qui, par le cœur seulement, s'approchassent de cette croix avec un vrai sentiment de sympathie chrétienne, ils seraient guéris.

D'autres pensées non moins pieuses, qui portaient aussi l'empreinte des circonstances, ont accompagné les prières jusqu'à la fin de la cérémonie. Lorsqu'elle fut terminée et que la foule se dispersa, un rapprochement d'un autre genre put s'offrir à l'esprit de ceux qui ont quelque connaissance de la topographie de l'ancienne Rome.

Après être sorti de la basilique, on traverse les lieux où s'ouvraient la voie et la porte triomphales.

Nous venions d'assister aux honneurs que la ville des Papes rend aux saints, et nous rencontrions, à quelques pas du Vatican, le souvenir des honneurs que la ville de Romulus et de César accordait à ses généraux. Quoiqu'il y eût un caractère de grandeur dans ces solennités du patriotisme romain, il s'y mêlait des choses hideuses que le sentiment chrétien ne supporterait pas. Les quartiers de la ville par où passait la procession civique entendaient de temps en temps des cris sauvages contre des ennemis vaincus et malheureux. On promenait, à travers de cruelles humiliations, les images des pays que la force venait d'asservir. Leurs rois, chargés de chaînes, étaient le plus bel ornement de la fête. Lorsque le cortège, arrivé à l'extrémité du Forum, passait à côté des Gémonies, des bourreaux les jetaient au fond de cette vieille prison souterraine qui a été creusée dans le berceau de Rome, et qui a survécu à ses plus anciens monuments. C'est là que s'accomplissait une immolation en l'honneur de sa fortune. Quand ils n'étaient pas destinés à une autre prison, ces rois étaient étranglés dans ce cachot, au moment où le triomphateur posait le pied sur le sommet du Capitole. La solennité était plus complète lorsqu'elle avait, les jours suivants, une prolongation dans les jeux sanglants de l'amphithéâtre. Quel con-

traste avec les pompes triomphales du christianisme ! Les bénédictions ont succédé aux malédictions de la haine ; les tristes objets qui étaient les symboles ou les victimes d'un patriotisme inhumain, sont remplacés par les emblèmes de l'amour de Dieu, du dévouement pour les hommes, et, si quelque instrument de mort pouvait figurer dans la fête des martyrs, il n'y en aurait jamais d'autres que les trophées de leur supplice. A considérer seulement les effets sociaux, cette comparaison suffit pour faire sentir, même aux préjugés ennemis, combien le Capitole est au-dessous du Calvaire.

Je viens, messieurs, de vous entretenir d'une solennité romaine qui sera d'autant plus remarquée dans les annales de l'Église, qu'elle a brillé comme un rayon pur dans une atmosphère troublée et sombre. Vous m'avez écouté avec intérêt, quoique j'aie préféré les réflexions aux descriptions. Ceux d'entre vous qui ont fait, en même temps que moi, le pèlerinage de la ville sainte, et qui en sont revenus avec tant d'enthousiasme, ont suppléé d'avance, par leurs récits animés, aux omissions que vous avez pu trouver dans mes paroles. Après tout ce qui a été déjà dit et écrit sur ce sujet, il m'a semblé que je devais moins me préoccuper de retracer les formes d'une grande et belle chose, que de faire ressortir sa signification.

Mais, messieurs, vous attendez aussi de moi quelques réflexions sur un autre événement religieux. Les évêques ne se sont pas seulement empressés de répondre à l'invitation du Saint-Père : réunis autour de lui, ils se sont concertés spontanément pour un acte qu'il ne leur avait point demandé. Ils ne se sont pas bornés à concourir par leurs votes à une canonisation, ils ont aussi voté une autre chose. Dans le langage reçu, c'est une Adresse ; dans le langage des révolutionnaires, c'est une proclamation perturbatrice ; pour tous les hommes de bonne foi, c'est la voix du monde catholique. On a fait beaucoup de bruit contre elle ; on est descendu pour la dénigrer jusqu'à des expressions qui ne sortent jamais d'une bouche distinguée. Tout ce mouvement qu'on s'est donné pour en atténuer l'effet en a constaté l'importance. Mais plus les passions se sont agitées, plus j'aurai soin de mettre dans mes paroles ce calme de la raison et de la conscience, dont ce document nous offre une si vive empreinte.

Il était facile de prévoir que quelque chose de pareil aurait lieu à l'époque de la réunion des évêques. Lorsque, à la veille de mon départ pour la ville sainte, je reçus les vœux du chapitre de la cathédrale et du clergé de la ville, dont l'attachement au Saint-Siège me toucha encore plus que leurs sentiments envers moi, je

leur dis que, suivant mes conjectures, je pourrais prendre part, pendant mon séjour dans la métropole du christianisme, à une démonstration religieuse qui serait moins officielle que les délibérations d'un concile, et plus retentissante que les pompes d'une fête. Était-il à présumer que les évêques accourraient à Rome de tous les points de l'univers catholique pour y rester muets dans les circonstances actuelles ? Était-il croyable qu'au moment où le bruit des passions qui menacent la chaire et le trône du Chef de l'Église se faisait entendre de tous côtés, ils n'entoureraient ce trône et cette chaire que d'un vaste silence ? Pourraient-ils résister à tous les sentiments qui les presseraient d'offrir à leur Père, abreuvé de tant d'outrages publics, une consolation éclatante ? Cette abdication de la parole eût été un grand sujet d'étonnement pour les amis de l'Église, et de triomphe pour ses ennemis. L'influence de Turin eût semblé avoir étouffé les voix de Rome, et le monde catholique se fût demandé peut-être s'il était devenu, pour ce moment-là, une province du Piémont.

Mais, si une Adresse au Pape ou quelque autre pièce analogue, quel qu'en fût le nom, était commandée par les circonstances, quels principes devaient régler sa rédaction ?

D'abord les évêques ont pensé que ce document devait avoir un caractère vraiment universel. Il n'était point destiné à reproduire des appréciations contestables qui varient de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement ; il ne pouvait recevoir le timbre d'aucun pays. Cette règle était en quelque sorte la sauvegarde de l'Adresse. On n'aurait pu s'en écarter sans s'exposer à de graves inconvénients. C'eût été ouvrir la porte à des divergences, tandis qu'il ne fallait passer que par celle de l'unité. Dans cette réunion d'évêques de tous les pays, différentes propositions, suggérées chacune par quelque sentiment national, eussent amené peut-être un genre de discussions que des convenances respectueuses prescrivaient d'éviter. Ce qui aurait pu sortir de là, c'était le défaut de parfaite unanimité ; c'était l'amoindrissement d'un acte, qui, pour avoir toute l'autorité dont il importait qu'il fût revêtu, devait se présenter comme la pure expression des pensées communes à tout l'épiscopat, et assurer, en se plaçant ainsi au-dessus de toute diversité locale, l'adhésion du monde catholique. L'Adresse était une déclaration dont le principe se trouvait partout, et l'appropriation nulle part.

En second lieu, les évêques ont reconnu que, tout en repoussant avec force les doctrines subversives de

la religion, de la justice, de l'ordre, l'Adresse devait être dégagée de toutes les théories politiques que Dieu a livrées aux disputes des hommes. Consultez les documents de la tradition dans lesquels l'épiscopat s'est exprimé sur des questions sociales : jamais on ne le voit s'aventurer sur le terrain des systèmes. Appuyé sur la pierre, il ne met pas le pied sur le sable mouvant des opinions. Dans l'ordre pratique, il ne tient pour solides que les progrès qui sont une application évidente de règles sûres, ou qui, ayant reçu le sceau de l'expérience, peuvent se promettre la possession d'un avenir, parce qu'ils ont déjà subi l'épreuve d'un passé. Il ne désapprouve point les essais, lorsqu'ils n'ont rien de contraire aux bases de l'ordre ; mais il n'a point, comme corps, la mission d'essayer, il a celle de maintenir ce qui renferme la règle des développements légitimes de l'activité humaine. Il n'est pas le pionnier de la politique, il ressemble au propriétaire fixé sur le sol, qui a sous son toit un dépôt de renseignements et de provisions dont les pionniers doivent se pourvoir pour n'être pas exposés à s'égarer et à se perdre.

Telles sont les règles qui ont présidé à la rédaction du document que les évêques voulaient signer sous les inspirations de leur conscience, et sous les regards

du monde catholique. Quant aux pensées qui devaient en former le fonds, l'Adresse n'exigeait point un long travail. Il n'était pas besoin d'une grande préparation pour la faire, et cela par une raison toute simple : c'est que, considérée dans sa substance, elle était déjà faite.

Il existe, messieurs, un vaste recueil dont la publication, ordonnée par le Saint-Père, a commencé en 1860 et s'est continuée en 1862. C'est une collection de lettres adressées par les évêques au Souverain Pontife, de mandements, d'instructions pastorales et de divers écrits sur la nécessité du pouvoir temporel des Papes, sur le maintien de ses droits, sur les attentats dirigés contre lui. Ce recueil, qui s'ouvre par un document de l'évêque d'Albano dans l'ancien Latium, nous présente, à sa dernière page, une pièce datée de Perth, dans l'Australie occidentale. Il fait le tour du monde. Si l'on suit les lignes qu'il trace sur le globe, on voit que, après avoir sillonné l'Europe, il pénètre dans les montagnes de l'Asie mineure, se projette dans la Perse, le Thibet, les Indes Orientales, l'empire Annamite, la Chine, en même temps que dans une autre direction il côtoie l'Afrique, parcourt l'Amérique du Nord, du Centre, du Sud, et s'éparpille enfin dans les

îles de l'Océanie. C'est le périple de la pensée et du sentiment catholique sur Rome.

Cette grande œuvre, si imposante par son caractère général, se prêterait à d'intéressantes remarques de détail. Elle offre dans son unité une diversité de nuances nationales, ainsi que le fait observer le savant auteur du discours préliminaire placé en tête du recueil. Les documents de l'Italie ont un doux éclat où l'art d'instruire s'allie à une onction tendre et persuasive. Ce qu'on trouve de plus saillant dans les productions françaises, c'est le côté militant, la polémique éloquente. Au delà du Rhin et sur les bords du Danube, il y a comme un réservoir d'idées larges et profondes dans les élucubrations de la méditative Allemagne. Les instructions pastorales de l'Angleterre et de l'Irlande, remarquables à plus d'un titre, mettent particulièrement en relief ce sens pratique qui distingue la Grande-Bretagne. J'ajoute qu'on reconnaît, dans les proclamations religieuses de l'Espagne, le caractère de la noble nation qui a donné le Cid à la chevalerie, et Ximenès à l'Église. Les évêques, bien qu'unis par une pensée commune, ont laissé dans leurs écrits une teinte de leur génie national, comme les anciens Pères ont marqué leurs ouvrages théologiques d'un vif reflet de leur génie individuel. C'est

ainsi que, dans le monde physique, l'élément lumineux se produit sous des couleurs diverses, qui ne détruisent pas l'unité de la lumière.

Ces nuances font ressortir l'identité du fond. La force de la doctrine qui a dirigé les évêques n'en apparaît que mieux sous la diversité de ces formes. Cette doctrine était si vivante partout, qu'ils n'ont pas eu besoin de conférer pour s'entendre. Le prélat qui siège à Mexico savait d'avance ce que penserait le métropolitain de Varsovie. L'archevêque arménien de Neocésarée, l'archevêque chaldéen d'Amadie n'ont pas attendu des lettres doctrinales de la Nouvelle-Zélande. Le primat de Dublin ne craignait point d'être contredit par les évêques qui résident à Hyderabad dans le Dekkan, et à l'Hassa dans le Thibet. Dispersés sur toute la surface du globe, les chefs des diocèses se sont rencontrés, sans concert préalable, dans une même déclaration de principes, dans une même appréciation de l'état des choses, et cet accord s'est produit aussi rapidement que la distance des lieux le permettait. N'est-il pas évident qu'on ne peut l'expliquer que par la force d'une doctrine préexistante qui se conservait tranquillement, qui ne faisait pas de bruit dans le monde, et qui a éclaté lorsque des circonstances extraordinaires ont provoqué son explosion?

La publicité donnée aux documents qui sont l'expression de cette doctrine a mis hors de toute contestation possible l'unanimité de l'épiscopat. Nous en étions déjà certains auparavant, mais nous ne pouvions en fournir la preuve matérielle. Maintenant cette preuve existe, elle est consignée dans un immense recueil, dans un dépôt authentique, visible à tous et indestructible. Cette preuve n'est pas seulement matérielle, elle est monumentale.

Vous comprenez maintenant, messieurs, comment j'ai pu vous dire tout à l'heure que l'Adresse au Pape, prise dans sa substance, était déjà toute faite avant la réunion des évêques. Qu'est-elle au fond ? Elle est la réduction de huit grands volumes à quelques pages. Les évêques n'avaient qu'à signer collectivement un abrégé de ce qu'ils avaient écrit séparément. Ils n'avaient pas à discuter, il leur suffisait de se souvenir. La spontanéité avec laquelle ils se sont empressés de mettre leurs noms au bas de l'Adresse n'a été que le dernier jet des réflexions qui avaient dicté leurs mandements.

Les enseignements relatifs à la souveraineté temporelle du Pape, qui résultent de l'ensemble des documents résumés dans l'Adresse, méritent de la part de tous les catholiques une grande attention. Ils peuvent

se réduire à trois points capitaux, que l'auteur du Discours préliminaire précédemment cité formule en ces termes :

I. — « Pour la liberté de l'Église, au moins dans la présente condition de la société, il est non-seulement de suprême convenance, mais aussi de nécessité, que son chef visible ait dans une souveraineté temporelle la pleine indépendance et la maîtrise manifeste de ses actes ; sans cela, il ne resterait à l'Église que la persécution ou la servitude : d'où il résulte que cette souveraineté étant, par sa destination et par ses conséquences, chose sacrée, la question qui la concerne est, non pas politique mais religieuse, quoique la matière en soit politique.

II. — « A cette souveraine convenance ou nécessité la Providence a pourvu, depuis bientôt dix siècles, au moyen d'un principat, le plus ancien, le plus légitime, le mieux reconnu de tous les gouvernements qui se sont maintenus dans l'Europe moderne ; lequel principat a été établi par le consentement des peuples et des princes comme patrimoine de l'Église et monarchie héréditaire en la personne des successeurs de saint Pierre. On ne peut, à quelque titre que ce soit,

en distraire par la violence une partie quelconque, sans une grave lésion du tout et un égal péril pour ce qui en resterait.

III. — « Les successeurs de saint Pierre, loin d'être empêchés par leur condition de Souverains Pontifes de gouverner avec humanité et d'une manière conforme aux principes de la société civile les États que la Providence leur a confiés, y sont au contraire grandement excités et aidés par cette condition même. Le prétendu mécontentement du peuple à cause du mauvais gouvernement des Papes a été en partie provoqué à dessein, en partie calomnieusement inventé par ceux qui méditent une œuvre de spoliation, à moins qu'on ne prenne pour le peuple entier un petit nombre de factieux qui détestent le gouvernement des Papes précisément parce qu'il est gouvernement chrétien (1). »

(1) I. Alla libertà della chiesa essere, almeno nella presente condizione della società, di una suprema convenienza, ed anzi di necessità, che il suo capo visibile abbia in una sovranità temporale la piena indipendenza e la padronanza manifesta dei suoi atti; sicchè quella mancando, alla chiesa non resterebbe che la persecuzione ed il servaggio; e di qui quella sovranità stessa, essendo per la sua destinazione e per le sue attinenze cosa sacra, la questione intorno a lei essere, sotto un tal rispetto, non politica, ma religiosa, benchè ne sia politica la materia.

II. A questa convenienza o necessità avere sopperito la Provvidenza da presso a dieci secoli, col principato più antico, più legittimo, più incontrastato che vigoreggi nella moderna Europa, costituito pel consenso dei

Ce résumé si net dégage la question d'une fantasmagorie que l'on a mise en scène pour l'embrouiller. Les évêques n'ont jamais présenté, ni dans leurs mandements séparés, ni dans leur Adresse collective, la souveraineté temporelle du Pape comme étant un dogme de la foi; il faut renvoyer cette idée à ceux qui la leur ont prêtée. Mais, quoiqu'il ne se soit point agi de définition dogmatique, cette déclaration unanime de l'épiscopat n'a-t-elle pas un bien grand poids? Quel catholique sincère pourra hésiter à y reconnaître une règle directive de ses pensées sur cette matière? N'y a-t-il pas là, comme on l'a déjà dit, un critérium moral pour apprécier, dans le sens de l'Église, les faits et les principes qui se sont produits pendant la grande lutte des trois dernières années? Quand les évêques se prononcent sur ce qui est à la fois légitime et nécessaire à la Papauté pour la liberté de son divin

popoli e dei principi, come patrimonio della Chiesa e come monarchia ereditaria nei successori di Pietro, ne da quella potersi, a titolo qualunque, distrarre violentemente una parte, senza lesione grave del tutto e non minore pericolo del resto.

III. I successori di Pietro dalla loro condizione di pontefici supremi, lungi dall' essere impediti dal governare umanamente e civilmente gli stati loro commessi dalla Provvidenza, esservi per contrario in gran maniera confortati ed ajutati, e le pretese scontentezze del popolo, per la mala signoria dei Papi, essere parte eccitate a studio, parte foggiate a calunnia da chi ne medita lo spogliamento; se pur non si vogliano tenere per popolo i pochi riottosi, i quali ne abbinano il reggimento cristiano. (*Discors. prelim.*, p. 22-23.)

ministère, quel cœur fidèle pensera que l'ange des ténèbres est au milieu d'eux et que le Saint-Esprit a passé du côté de leurs adversaires ?

En écoutant cette grande voix de l'épiscopat, les catholiques se préserveront ainsi d'une aberration dogmatique sur laquelle beaucoup d'esprits, qui ne voudraient pas dévier de la route tracée par l'orthodoxie, se sont fait une trop durable illusion. Partant de cette idée que le pouvoir temporel du Pape n'est pas un article de foi, ils en concluent qu'ils peuvent, sans altérer l'intégrité de leurs croyances religieuses, adhérer plus ou moins formellement à la polémique soulevée contre lui. C'est fermer les yeux sur ce qu'il y a d'hétérodoxe, sous plusieurs rapports, dans les principes et la marche de cette polémique. Les doctrines soutenues par les ennemis de ce pouvoir vont encore plus loin que leurs prétentions et leurs actes, et elles prennent en grande partie un caractère tout spécial d'opposition à la doctrine catholique. Ceci peut être rendu sensible par une comparaison. Qu'un homme s'empare de la maison de son voisin, par ruse ou par violence, il blesse la justice ; mais, s'il érige ce fait en principe, si, pour le justifier, il prétend qu'il faut substituer à la division des fortunes le régime de la communauté, que la propriété c'est le vol, de

voleur qu'il était il devient un sectaire antisocial ; il se met en état de rupture avec une vérité que la société professe et qu'elle veut maintenir. Quelque chose d'analogue se passe, par rapport à la doctrine catholique, dans la polémique hostile au pouvoir temporel du Pape. Que disent ses contradicteurs, ses ennemis, ses spoliateurs ? Pour justifier les actes dont ils sont les apologistes, ils avancent des principes, ils se jettent dans des arguments qui ne froissent pas seulement les intérêts religieux, mais qui blessent aussi les croyances. Ils soutiennent, par exemple, que la société spirituelle ne peut légitimement posséder des droits matériels, que les maximes de l'Évangile ne le permettent pas, qu'elles repoussent particulièrement l'autorité politique du Chef suprême de l'Église, que tout cet ordre de choses implique une confusion antisociale et antichrétienne du spirituel et du temporel, que l'état normal de la société civile, c'est qu'elle soit constituée en dehors des principes religieux. Voilà ce qu'ils répètent sous toutes les formes ; voilà jusqu'où ils sont conduits en poursuivant leurs attaques contre Rome. Ils ne provoquent pas seulement la violation de la justice envers les États de l'Église, ils rompent avec la doctrine de l'Église. Ils appellent cela de la politique libre ; c'est tout simplement de la théologie prohibée.

Ils s'en inquiètent fort peu, je le sais ; mais les catholiques qui parlent à la légère de la souveraineté pontificale feront bien d'y prendre garde. Ils doivent comprendre que sur la route où ils s'engagent la pente a des pas très-glissants, et qu'il est bien facile d'y tomber de la témérité dans l'hétérodoxie. Les actes épiscopaux contiennent à cet égard des enseignements aussi graves qu'ils sont opportuns.

On peut voir, par ces courtes réflexions, que ces actes ne sont pas seulement une démonstration religieuse bien consolante pour Pie IX ; ils sont aussi un éminent service rendu à toute la catholicité. Mais au-dessus d'eux, quelque élevés qu'ils soient, plane l'allocution que le Souverain Pontife a prononcée dans le consistoire où l'Adresse lui a été présentée. J'espère avoir l'occasion de faire, dans un travail, un commentaire de ce document très-significatif, qui détermine avec tant de précision les erreurs d'où sortent nos maux, et qui jette de vives clartés jusqu'au fond des abîmes. Je me bornerai en ce moment à y signaler un caractère qui le distingue des allocutions précédentes. Dans celles-ci, Pie IX, tout en rappelant les erreurs doctrinales, avait insisté sur les attentats ; dans celle du mois de juin, il n'a pas omis de flétrir les attentats, mais il a eu principalement en vue les erreurs où ils

ont cherché leurs points d'appui. Les autres allocutions du Souverain Pontife avaient été de saintes protestations ; la dernière a été surtout un enseignement dogmatique qui confirme celui des évêques. Par leurs actes, ils ont élevé un monument : le Pape l'a couronné.

C'est une grande consolation réservée aux douleurs catholiques de notre époque, que cette union éclatante de l'épiscopat avec son chef. Les évêques qui ont signé l'Adresse au Pape étaient à peu près aussi nombreux que les Pères du concile de Trente. Si dans la série des conciles généraux on excepte celui de Chalcedoine, le second et le quatrième de Latran, et le second de Lyon, aucun synode œcuménique n'a présenté un chiffre notablement supérieur : dans six ou sept, la liste numérique est restée au-dessous. Mais, si vous parcourez le vaste recueil des documents dont je vous ai parlé, vous remarquerez une proportion bien plus forte, parce que les écrits voyagent plus librement que les prélats. Ce recueil contient de sept à huit cents noms, appartenant à tous les pays du monde catholique. En mettant à part les actes du concile de Latran, sous Innocent II, où siégèrent mille évêques, je ne trouve, dans les dix-huit siècles qui ont précédé le nôtre, aucune circonstance où

l'adhésion de l'épiscopat ait été constatée par un aussi grand nombre de signatures. Vous comprenez, messieurs, qu'en faisant ces rapprochements, je n'ai pas pour but d'assimiler, en point de droit, ces déclarations aux décrets d'un concile général ; je veux seulement signaler le fait de l'assentiment et de son universalité. Je dis que la force de l'unité religieuse, quelle que soit la forme qu'elle ait prise, vient de se manifester de toutes parts à un degré presque incomparable. Beau spectacle, surtout si l'on met en regard les symptômes universels de cet esprit de division qui travaille aujourd'hui, de tant de manières, les sociétés humaines !

Vous voyez, messieurs, ce que deviennent, dans ce concert universel, les petites insinuations auxquelles on a eu recours, pour affaiblir d'avance l'impression que produirait le mouvement catholique. Les journaux révolutionnaires nous ont fait leurs confidences sur les motifs secrets qui ont déterminé les convictions du Chef de l'Église dans les circonstances actuelles. Ils ont raconté comme quoi le Saint-Père cédait à la pression qu'exerçait sur lui l'esprit puissant de son premier ministre. C'était bien méconnaître tout ce qu'il y a d'élévation dans l'intelligence de Pie IX, de fermeté dans ses jugements et de vigueur dans sa

bonté. Mais enfin ils disaient cela. Quelques-uns faisaient entrer dans cette conspiration d'influences décisives plusieurs prélats de la cour romaine. D'autres, élargissant encore le cercle de ces obsessions, y comprenaient tout le Sacré Collège. Mais voilà que ce cercle, qu'on renfermait d'abord dans le cabinet du secrétaire d'État, a maintenant une circonférence qui touche à tous les points de la terre. Il faudra donc nous dire à présent que tous les évêques du monde se sont donné le mot pour peser sur la liberté morale du Pape. Oui, il y a eu un poids, mais c'est un poids d'assentiment et d'amour. Oui, il y a eu une pression, mais c'est la pression d'une famille qui embrasse son père.

Voilà, messieurs, quelques-unes des réflexions que m'a suggérées le second événement religieux qui a eu lieu naguère à Rome, et qui correspond dignement au premier. L'adresse des évêques, approuvée par le Pape, a été, pour ainsi parler, une espèce de canonisation de principes, comme la cérémonie accomplie la veille a été une canonisation de personnes. Ce trait d'analogie unit les deux faits, si différents sous d'autres rapports, qu'ont vu se produire dans les fêtes de la Pentecôte la basilique et le palais du Vatican.

D'après ce que je viens de vous exposer dans cette

conférence, n'avais-je pas raison, messieurs, de vous dire, en la commençant, que, pendant mon séjour dans la ville sainte, j'ai respiré l'esprit de tout l'épiscopat dans sa double piété envers le Père commun, qui est l'ange terrestre de tous les diocèses, et envers nos frères Bienheureux, qui en sont les célestes protecteurs ? Ce séjour était plein de bienfaits surnaturels : je me persuaderais que j'en ai eu un vif sentiment, si je ne devais craindre d'avoir, par ma faute, trop borné à mon égard cette plénitude. Que de bénédictions j'ai pu obtenir pour les fidèles confiés à mes soins, pour vous, pour moi, par l'intercession de ces nouveaux saints, qui ont sans doute accordé les prémices de leurs faveurs à ceux qui venaient de concourir à l'inauguration de leur culte ! Des grâces nous arrivaient aussi d'un autre côté. Quels encouragements nous avons reçus, lorsque, le jour anniversaire de son couronnement, le Saint-Père, portant ses regards sur le grand cercle d'évêques dont il était environné, daigna leur assurer que, si des pierres précieuses étaient tombées de son diadème sacré, son cœur trouvait une compensation dans cette couronne vivante, où chaque diocèse avait son nom et son emblème ! Dans ses entretiens particuliers, il nous consolait de ses peines avec autant d'affabilité qu'il avait eu

de majesté dans les pompes de la canonisation. Ce qui a caractérisé le spectacle qui s'est offert à nous dans ces jours bénis, c'est que la sombre figure des maux présents se dessinait en quelque sorte sur un fond éclatant qui était la gloire des saints. Il est bon, messieurs, surtout dans les temps d'épreuves, qu'une coïncidence extraordinaire de solennités religieuses nous excite vivement à considérer, d'un même point de vue et pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil, la paisible immortalité des justes se reposant enfin de leurs travaux, et cette autre immortalité du Saint-Siège luttant avec les troubles et les siècles. Ces pensées réunies nous font toujours beaucoup de bien, lors même qu'elles ne sont exprimées que par la parole intérieure de l'âme. Mais elles laissent dans la mémoire des traces plus marquées, lorsque les magnificences du culte, le langage symbolique des arts chrétiens, les émotions d'une grande assemblée, l'encadrement sublime que forment les monuments et les souvenirs de Rome, leur ont donné la plus belle expression qu'elles puissent avoir sur la terre.

Je portais ces pensées avec moi lorsque j'allai, la veille de mon départ, offrir le sacrifice de la croix sur le tombeau du Prince des Apôtres. Les deux sentiments entre lesquels s'étaient partagées les heures de

mon séjour venaient se concentrer dans cet autel. Le nom de saint Pierre, qui ouvre la série des Pontifes romains, se trouve aussi au commencement de la liste des martyrs de Rome. Le premier de ses Papes est le premier de ses saints nominativement inscrits dans ses dyptiques. En priant sur son tombeau, je faisais remonter mes sentiments jusqu'à la source commune de l'autorité et de la sainteté romaine. J'avais d'abord à le remercier des faveurs spirituelles qu'il a répandues, par les mains paternelles de Pie IX, sur le diocèse de Perpignan, sur son clergé et sur son évêque. Mais par-dessus tout j'ai dû le supplier de nous obtenir la grâce d'être constamment dévoués à Celui dans lequel il revit, et le bonheur de prendre saintement part aux afflictions de son Église.

Pour nous affermir dans ces sentiments, reportons, messieurs, nos regards vers les épreuves des temps passés, et sur les grands exemples qu'elles nous ont légués. Dans son voyage sur la terre, l'Église de Dieu est accoutumée aux jours de deuil : les tribulations lui reviennent comme des anniversaires. En fait de tristesse, il n'y a jamais rien de tout à fait nouveau sous notre soleil. Mais il faut qu'il n'y ait aussi rien d'inso- lite dans la manière de supporter les afflictions de notre mère. Les plaintes désespérées, l'abattement,

l'inertie qu'il produit, seraient des nouveautés. Les générations fidèles qui nous ont précédés ont eu le cœur ferme dans la défaillance des prospérités. Nous devons unir nos peines à leurs peines, pour mettre en même temps notre conduite si près de leurs exemples qu'elle en soit comme la prolongation. Nous devons montrer que l'invariabilité, qui est un des caractères du catholicisme, se reproduit dans la permanence des sentiments qu'il inspire toujours sous le coup des épreuves, et que, déjà si visible sous tant de rapports, notre unité de foi va se réfléchir jusque dans la sainte unité de nos douleurs de tous les temps.

Dans les derniers jours que j'ai passés à Rome, j'y ai remarqué un beau symbole matériel de cette jonction morale qui fortifiera nos âmes. Pour agrandir le cimetière situé près de la basilique de Saint-Laurent hors des murs, on a dû couper, dans leur longueur, les flancs d'un monticule voisin. Lorsque le terrain que cette opération enlevait laissa à découvert, en tombant, le cœur de la colline, on y vit apparaître les cryptes d'un souterrain sacré, qui avait servi aux sépultures chrétiennes des premiers siècles. C'est précisément tout à côté et un peu au-dessous que se trouve, dans la nouvelle enceinte du cimetière, la partie réservée pour les morts de l'armée pontificale. Leurs

fosses récentes sont abritées par ces vieux sépulcres. Faisons de même pour nos tristesses d'aujourd'hui ; plaçons-les à l'ombre des tribulations et de la patience qui ont sanctifié nos pères, et continuons toute la tradition du courage chrétien, comme nous devons perpétuer celle de la foi.

C'est en nous affermissant, messieurs, dans ces dispositions que nous verrons se réaliser en nous la signification de ce qui a été fait à Rome. Deux choses y ont été proclamées, les vertus des saints et les droits des Papes. Voulons-nous être les dignes soutiens des droits ? soyons les imitateurs des vertus. Le caractère sacré de la cause que nous voulons servir doit se refléter journellement dans la sainteté de notre vie. Pourrions-nous croire que nous sommes sincèrement dévoués au successeur de Pierre, si nous ne pouvions dire, comme Pierre, au divin Maître : *Seigneur, vous savez que je vous aime* (1) ? C'est en réponse à cette parole que le Christ lui annonça, non plus seulement sous forme de promesse, mais par un ordre, qu'il l'établissait Chef de l'Église ; c'est pour cette même parole, prononcée dans notre cœur, que le Sauveur nous donne une place parmi les vrais défenseurs de l'Église au milieu des luttes actuelles. Comprendons bien que l'amour de

(1) Domine, tu scis quia amo te. (*Joan.*, c. xi, v. 17.)

Jésus-Christ est l'unique principe de notre force dans tout ce que nous ferons pour son Vicaire. Nous n'avons pas à rechercher au loin la meilleure méthode pour provoquer les sympathies en faveur de cette grande cause ; si nous le voulons, cette méthode, c'est nous-mêmes. Quelle propagande de tous les instants que l'influence des vertus sacerdotales ! Quel service rendu aux intérêts religieux que la vie d'un bon prêtre ! Son esprit de recueillement et de prière, son amour du travail, sa patience, son désintéressement, sa charité, disposent les personnes qui en sont témoins à aimer et à vénérer ce qu'il vénère et ce qu'il aime. Dieu donne souvent de la puissance à ses moindres paroles. Bénirait-il ainsi les efforts de ceux qui seraient par leurs fonctions ses ministres, sans être par leurs vertus ses amis ? Rappelons-nous que le Livre des Machabées, parlant de certains Israélites qui avaient nui à la cause qu'ils prétendaient servir, dit qu'*ils n'étaient pas de la race de ces hommes* (1) qui ont concouru à sauver le peuple de Dieu. Tâchons d'être de cette race, tout en reconnaissant que nous n'y serons qu'au dernier rang. Fils dévoués de Pie IX par notre amour, nous sommes fidèles à ses droits ; soyons fi-

(1) *Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israel. (I. Mach., c. v, v. 62.)*

dèles à ses exemples, pour être en même temps, par notre conduite, les fils des saints : *Filii sanctorum sumus* (1)! Voilà, messieurs, le mot qui termine ce discours : il sera aussi, j'en ai la confiance, pour vous et pour moi, la conclusion de cette retraite.

(1) Lib. Tob., c. II, v. 18.

LETTRE

*A MM. les Curés de la ville de Perpignan
pour recommander la quête annuelle
de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.*

Perpignan, le 2 décembre 1862.

MONSIEUR LE CURÉ,

La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, dont le zèle persévérant est si digne d'éloges, se propose de commencer mercredi, 10 décembre, sa quête annuelle. Vous savez que cette Société a déjà parmi nous un beau passé. On a su apprécier, non-seulement les

secours matériels qu'elle répand dans le sein des malheureux, mais aussi les bienfaits moraux qu'elle leur apporte en les visitant avec un véritable esprit de fraternité chrétienne. Les motifs de favoriser son action si intelligente et si dévouée n'ont rien perdu de leur force; la crainte d'un hiver très-rigoureux ne fait au contraire qu'y ajouter un nouveau poids. J'ai donc la confiance que ses membres trouveront aussi, cette année, un bon et cordial accueil dans chaque maison de la ville où ils se présenteront au nom de Dieu et des pauvres. Ils y seront considérés comme remplissant, en habit laïque, une mission analogue à celle qu'accomplissaient autrefois les religieux qui appartenaient à l'ordre de la Rédemption des captifs, car la misère est une captivité bien dure. Le meilleur moyen de témoigner la respectueuse sympathie qu'inspire leur admirable mission, est de venir généreusement en aide à leur dévouement. Toutes les offrandes, de quelque nature qu'elles soient, seront reçues par eux avec reconnaissance.

Après avoir donné lecture de notre présente lettre au prône, dimanche prochain, 7 décembre, vous pourrez, Monsieur le Curé, y joindre les chrétiennes paroles que votre cœur vous inspirera, pour exhorter vos paroissiens à soutenir, même par de petits dons,

lorsque leurs facultés ne leur permettront pas de faire plus, une Œuvre de charité si éminente, qui a, dans son humilité, le glorieux pouvoir d'attirer les bénédictions de Dieu sur toutes les familles qui s'empres- sent d'y participer.

MANDEMENT

POUR

LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1863

ORDONNANT, EN DEHORS DU DISPOSITIF ORDINAIRE

UNE QUÊTE

En faveur des ouvriers nécessiteux du département de la Seine-Inférieure.

Sur l'amour du Prochain.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Dans un de nos Mandements de Carême, nous vous avons entretenus de l'amour de Dieu. Nous vous parlerons aujourd'hui de l'amour du prochain. « Ce second commandement, a dit le grand Maître, est semblable au premier. » On ne saurait imaginer une

expression plus forte, pour en signaler le véritable caractère. Dieu étant infiniment au-dessus de tout, le Sauveur ne pouvait dire : Ce précepte est égal à l'autre. Mais, en déclarant qu'il lui est semblable, il l'a placé au plus haut degré qu'il soit possible de concevoir au-dessous de l'égalité. Les mœurs chrétiennes sont pénétrées du sentiment de cette ressemblance. On le retrouve jusque dans une locution familière qu'il a introduite dans quelques pays catholiques, et qui est d'autant plus admirable qu'elle y est vulgaire. Lorsqu'on est dans le cas de ne pas accorder à un indigent un secours qu'il demande, il est d'usage de lui répondre : « Excusez-moi, mon frère, « pour l'amour de Dieu. » Celui qui refuse invoque en sa faveur, dans celui qui le prie, l'indulgence de l'amour suprême, parce que le second amour lui est si ressemblant, que le refus, fait à celui-ci, paraît ne pouvoir être excusé que par une condescendance de l'autre.

L'amour du prochain, tel qu'il est caractérisé par les maximes de l'Évangile, s'élève bien au-dessus des instincts de sociabilité, dont on aperçoit une grossière image dans quelques classes des êtres privés de raison, destinés au service de l'humanité : notre sociabilité à l'égard des hommes fait partie du dogme de

notre société avec Dieu. Cet amour s'élève au-dessus des affinités qu'établissent entre les hommes l'intelligence et l'organisation qui leur sont communes : la parenté humaine a sa source dans le dogme de la paternité de Dieu. Bien plus, l'amour qui doit unir tous les hommes comme ayant dans leur créateur un même père, est lui-même élevé à un autre ordre par le mystère fondamental du christianisme, qui révèle leur auguste confraternité avec l'Homme-Dieu : la rédemption a transfiguré les titres de la création. Les sentiments naturels ne sont pas détruits, mais coordonnés à des sentiments plus parfaits ; ils ne sont pas dégradés, ils sont couronnés.

La manifestation la plus ordinaire et la plus visible de cet amour chrétien du prochain est l'assistance envers les classes inférieures de la société. A côté de la loi de justice commutative, qui maintient rigoureusement le droit de propriété, le christianisme place la loi de charité fraternelle, qui impose le devoir de venir en aide à ceux qui souffrent, et de proportionner les secours aux besoins. Supprimez le droit de propriété, vous arrivez au chaos social. Abolissez le devoir de l'assistance, vous tombez dans une barbarie égoïste. La religion ne saurait sans doute tolérer que la possession des biens terrestres fût assimilée à un

banquet désordonné, où tous les rangs seraient confondus, où les positions justement acquises seraient renversées. Mais elle repousse aussi cette comparaison inhumaine, que quelques économistes ont eu le triste courage de soutenir, et qui représente les hommes déshérités de la fortune comme arrivant fatalement trop tard dans la salle d'un repas, où toutes les places sont prises, et dont les portes sont impitoyablement fermées à leurs besoins. Dans une société où les préceptes divins seraient fidèlement observés par tous ses membres, nul ne pourrait arriver trop tard aux agapes de la Providence. Elles ne sont pas l'égalité, mais elles sont la gradation, et les régions sociales où le superflu se développe sont tenues de réserver, en faveur des indigents, une place au nécessaire.

Dans les sociétés chrétiennes, l'Église, les pouvoirs publics, les particuliers, soit individuellement soit collectivement, concourent au soulagement des classes souffrantes. L'Église a toujours reconnu les devoirs que lui impose son titre de mère : ils font partie de son enseignement ; ils ont été écrits de siècle en siècle dans sa législation. Le droit canonique a réglé que les revenus des biens ecclésiastiques, après le prélèvement nécessaire pour l'entretien des ministres du culte et pour les dépenses qu'exigent les édifices

religieux, devaient être convertis en œuvres de bienfaisance. Il a voulu qu'il y eût ainsi, dans chaque partie du monde catholique, un fonds commun, qui fût à perpétuité le patrimoine des pauvres. Si, en certains temps et en certains lieux, de profanes faveurs de cour ont introduit des abus dans la dispensation des revenus sacrés, il n'en est pas moins vrai qu'il y avait là une grande pensée et une grande institution. Dans l'état où l'Église se trouve aujourd'hui en plusieurs pays, cette institution n'existe plus, ou se recompose dans des proportions bien restreintes. Mais, à défaut de trésors d'argent, la religion donne des trésors de cœurs dévoués. Les établissements, qu'elle multiplie sous toutes les formes pour correspondre à d'innombrables besoins, se perpétuent par un recrutement continu d'âmes généreuses, qui s'y soumettent à une vie austère pour en faire une vie bienfaisante. Les registres, où leurs vœux sont inscrits, contiennent les listes d'une souscription permanente, par laquelle on s'engage, non pas seulement à des dons matériels, mais surtout au don de soi-même.

Sous l'inspiration du christianisme, les pouvoirs publics, qui, dans la meilleure partie du monde païen, se bornaient à maintenir l'existence de la propriété, ont appris à protéger son absence. Les princes les plus

religieux que l'histoire nous signale, se sont fait gloire d'être les serviteurs couronnés des indigents. Les lois ont reçu, par quelques endroits du moins, le baptême de la bienfaisance chrétienne. C'est surtout dans les nécessités urgentes que leur intervention peut être invoquée. Il y a des pays où le pouvoir politique, témoin impassible de calamités extraordinaires, se déclare incompetent dans les questions de détresse. Ni l'esprit catholique, ni le sentiment français ne sauraient s'accommoder de cette inflexible récusation. Ils veulent que la loi puisse avoir du cœur. Aussi nous avons tous vu avec satisfaction que, grâce à une auguste initiative, des fonds aient été alloués pour contribuer au soulagement d'une misère qui sort de l'ordre commun. Quand les inspirations d'une sympathie éclairée passent dans un acte des pouvoirs publics, ce n'est pas un principe de communisme écrit dans la loi, c'est une maxime de l'Évangile légistatée.

Mais, en fait d'assistance, il y a quelqu'un qui a plus de puissance que les pouvoirs publics : ce quelqu'un, c'est tout le monde. Il lui suffirait, pour faire des prodiges, qu'on mît universellement en pratique les leçons élémentaires du catéchisme sur l'usage chrétien du superflu. Quand on réfléchit sur la masse que forme l'ensemble des fortunes particulières, on a lieu

de croire qu'à tous les degrés de l'aisance sociale, il y a, en dehors des convenances légitimes de chaque famille, de chaque situation, une immense profusion de parcelles d'or, dont l'emploi, soumis aux règles de la théologie morale, constituerait le trésor de l'indigence. Malheureusement, beaucoup d'hommes s'inquiètent trop peu de ces règles et ne voient que des conseils là où il y a des devoirs. Mais, malgré cette défection, la charité des particuliers est une grande puissance. Quoique la plupart de ses bonnes œuvres quotidiennes échappent à la publicité, et qu'en elle ce qui est visible soit la moindre partie du réel, il a été constaté, dans des documents authentiques, que les sommes offertes par la bienfaisance des particuliers surpassent le produit des institutions officielles de secours qui fonctionnent sur la surface du pays (1). Si l'action de la charité privée s'arrêtait parmi nous, la perturbation qui s'ensuivrait ferait éprouver à l'organisme social une terrible secousse.

Nous venons, N. T.-C. F., de remettre sous vos yeux quelques vérités, qu'il est à propos de se rappeler dans des heures de recueillement, parce que des distractions sans cesse renaissantes nous exposent trop souvent à les perdre de vue. Passons maintenant

(1) Rapport au Ministre de l'intérieur, par M. de Watteville.

à l'application que nous voulons en faire à une calamité, qui est en ce moment une des préoccupations de toute la France.

La bienfaisance a ses grands jours, comme le malheur a les siens. Lorsque des inondations extraordinaires ou d'affreuses épidémies désolent une contrée, le long cri de douleur qui les suit est un éloquent appel à la sympathie publique. Mais il y a d'autres désastres subits qui ne proviennent ni d'une crue des eaux, ni d'une corruption de l'air. Ils ont leur cause dans des complications sociales. On voit, de temps en temps, éclater, dans les districts manufacturiers, des perturbations du travail, plus funestes que le débordement des fleuves. Elles engendrent une espèce de choléra industriel, qui frappe d'immobilité les bras les plus vigoureux, et, par cette inaction forcée, attaque les sources de la vie.

C'est ce genre de calamité que nous avons aujourd'hui à déplorer. Il s'est propagé dans plusieurs provinces ; mais il a porté surtout la désolation dans un de nos départements les plus peuplés, « qui occupe
« à lui seul, comme l'a dit le vénérable archevêque
« de Rouen, d'après des documents officiels, plus du
« quart du nombre total des broches employées en
« France pour la filature du coton. » Le fléau lui est

arrivé de l'autre côté de l'Océan. La guerre furieuse, qui ravage un pays d'où l'une de nos industries les plus actives tire la matière qu'elle met en œuvre, a un contre-coup terrible dans d'innombrables ateliers. Le choc des canons américains a eu pour effet d'y arrêter le mouvement des métiers, la marche des machines, et le sang versé par torrents sur les bords du Potomac a reflué vers nos rivages en flots de misère.

Nous nous abstenons de recueillir ici les réflexions chrétiennes que pourraient nous fournir les origines de cette guerre qui, suivant l'opinion la plus commune, a eu pour prétexte bien plus que pour cause la question de l'esclavage. Nous remarquerons toutefois, en passant, que, dans les débats qui ont eu lieu à ce sujet, des feuilles publiques ont paru ignorer que le sentiment de répulsion qu'excite cette institution déplorable est parmi les catholiques un sentiment vulgaire. Les dispositions de l'Église à cet égard ont toujours eu leur type dans la célèbre épître de saint Paul à Philémon. Comme l'Apôtre, l'Église ne provoque point des transformations brusques et violentes, elle ne désire pas que les difficultés soient résolues par des catastrophes. Mais, comme l'Apôtre aussi, lorsqu'elle rencontre l'esclavage, elle en attaque le principe dans les idées, les sentiments, les mœurs, les

usages. Elle s'efforce, par un travail continu, de déraciner, dans l'ordre moral, cet arbre aux fruits empoisonnés, qui, en certains pays, est entrelacé dans tant d'intérêts matériels, que des hommes, renommés pour leurs pensées généreuses, l'ont cultivé dans leurs propres domaines. Le général Washington avait des esclaves; Vincent-de-Paul n'en aurait pas voulu.

Mais, laissons les disputes, et retournons aux œuvres. Il n'y aura point de débats parmi vous, Nos très-chers Frères, sur l'opportunité de la bonne action qui réclame votre concours empressé. Ce n'est point une question d'industrie ou d'économie politique : c'est la question de la faim. Les ateliers déserts, le feu du foyer qui ne se rallume plus, les exilés du travail chassés par la détresse vers la mendicité, des aumônes bien insuffisantes en masse et souvent incertaines en détail, se substituant, à quelque degré, aux ressources habituelles d'une honnête salaire, l'effroi du lendemain prolongeant les angoisses de la veille, les maladies, qui, en exténuant les forces du moment, attaquent même l'espoir d'un labeur futur, voilà, en raccourci, les résultats du chômage qui impose actuellement des chaînes à l'activité d'une population laborieuse. Il constitue, pour une partie de nos con-

citoyens, une sorte d'esclavage bien cruel. Les ouvriers sans ouvrage, qui voient leurs vieilles mères, leurs femmes, leurs enfants sans pain, sont en proie à des souffrances physiques et morales, plus accablantes que les fatigues du travail forcé dans les savanes de l'Amérique. Sous le joug de tant de maux, leur patience, la justice qu'ils rendent aux charitables efforts de leurs maîtres, la dignité de la résignation, qui est l'honneur de l'infortune, rehaussent leurs titres à notre intérêt fraternel. Levez-vous, âmes généreuses, pour concourir à leur rendre la liberté du travail et du pain. Les collectes qui se font en leur faveur seront pour eux des mandats de délivrance.

Ne croyons pas, Nos très-chers Frères, que les secours accordés par le gouvernement doivent amortir l'ardeur de la charité privée. « Elle y puisera, au contraire, comme le fait observer le rapport ministériel, « une nouvelle énergie, et cette noble émulation contribuera encore au soulagement des classes ouvrières ; car, il faut bien le dire, les misères qu'engendre le chômage ne peuvent être complètement soulagées que par les efforts quotidiens de la bienfaisance. »

Vous n'opposerez pas non plus, Nos très-chers

Frères, votre sollicitude pour les misères qui vous entourent à la sympathie qu'inspirent des souffrances plus éloignées de vous. Si, dans le cours ordinaire de l'assistance, les besoins de chaque localité doivent y avoir le privilège d'une incontestable préférence, il est vrai aussi que lorsqu'un vaste fléau s'abat sur une partie d'une même famille nationale, un sentiment plus large, le sentiment de la solidarité, doit intervenir. Les grands centres d'industrie ont cela de caractéristique, qu'outre les causes permanentes de malaise communes à tous les lieux, ils renferment des sources intermittentes de détresse, qui réduisent de temps en temps un peuple d'ouvriers à l'état où se trouverait une population agricole, si le travail des champs venait à lui manquer. L'assistance locale, cessant alors d'être en proportion avec des nécessités démesurément agrandies, invoque à juste titre la bienfaisance universelle du pays. On a dit souvent qu'il y a un écho dans toute la France, chaque fois que l'on parle d'honneur; on peut dire aussi qu'il y a un écho non moins retentissant du nord au midi pour les appels à la charité.

Mais la distance des lieux ne s'évanouit-elle pas plus encore dans cette espèce d'ubiquité que possède l'amour chrétien? Vous savez qu'il se produit sous

trois formes. Il est paternel, filial, ou fraternel. Le Père commun de la chrétienté, qui embrasse toutes les douleurs, a envoyé, en faveur des ouvriers rouennais, un secours que les malheurs de Rome ne lui ont pas permis de mesurer à sa tendresse. De votre côté, vous vous associez aux témoignages d'amour filial que toutes les Églises du monde lui ont donné par leurs prières publiques, leurs adresses, leurs offrandes. Vous saurez prouver aussi que votre amour fraternel est de la race de cet amour filial; qu'issu du même principe, il franchit, comme lui, les intervalles des lieux, et que, suivant la signification de ce beau mot de *prochain*, que le langage chrétien a inventé, il se sent, malgré les distances, à proximité de toutes les misères.

La doctrine de l'amour du prochain vous suggérera, Nos très-chers Frères, d'utiles réflexions, si vous la méditez pendant le saint temps dont nous vous annonçons la prochaine ouverture. Vous comprendrez de mieux en mieux que cet amour appartient à l'essence même du Christianisme, et que la vie chrétienne ne marche plus quand il s'arrête. Qu'est-ce que la vie chrétienne, dans ce qu'elle a de plus intime? C'est une ascension de l'âme vers Dieu. Or, écoutez ce que dit saint Paul, lorsqu'il nous montre Jésus-Christ, *l'auteur*

de la vie (1); montant dans les cieux. « Pourquoi, dit-il, le Christ est-il monté, si ce n'est parce qu'il est « d'abord descendu dans les parties inférieures de la « terre (2)? » Voilà notre modèle : l'ascension du Christ est le type de celle qui doit s'accomplir en nous. Pour monter dans la grâce, et, après notre mort, dans la gloire, il faut que, par la miséricorde de nos œuvres, autant que nos facultés nous le permettent, nous descendions d'abord dans les régions inférieures de la souffrance, pour *accorder*, à l'exemple du Sauveur, *des dons aux hommes* (3) qui les habitent. En descendant ainsi, nos cœurs s'élèvent. Soutenus par tout ce que nous avons donné, nous atteignons moins difficilement la hauteur de nos autres devoirs. Nos prières, précédées par la charité, se dirigent avec plus de confiance vers le trône de la bonté suprême. Nous montons, avec des sentiments plus chrétiens, au tribunal de la réconciliation ; car c'est monter que de se prosterner aux pieds de la miséricorde divine, dans l'humilité et le repentir qui relèvent. Nous avons une meilleure place à la table sainte, où Dieu descend dans notre misère, pour nous communiquer les trésors de

(1) *Act. Apostol.*, c. III.

(2) *Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit primum in inferiores partes terræ? (Ephes., c. IV, v. 9).*

(3) *Ibid.*, v. 8.

sa grâce. Nous participons, en un mot, de plus en plus à l'esprit du Christianisme, qui est dans son ensemble une magnifique condescendance de Dieu pour les besoins de l'humanité.

LETTRE

*A M. le président et à MM. les membres de la Conférence
de Saint-Vincent-de-Paul, de Perpignan.*

Perpignan, 10 décembre 1863.

Messieurs,

La fin de l'année ramène pour vous une solennité qui vous est bien chère. Cette solennité, c'est votre quête. Elle est doublement consacrée par la charité qui demande et par la charité qui donne. Elle pourrait avoir pour devise cette parole des livres saints : *Heureux celui qui est intelligent sur les besoins du pauvre !* qui

les comprend avec l'intelligence du cœur ! Heureux celui qui, parmi les agitations et les secousses de la vie, s'efforce d'appuyer le bonheur de son foyer domestique aux tristes réduits où se cache la misère, et qui, par des visites assidues, en fait pour lui comme une seconde demeure !

Tous ceux qui favorisent votre œuvre font par vous ces visites bénies : vous êtes leurs délégués auprès du pauvre, et leurs répondants près de Dieu.

La ville qui vous entoure de ses meilleures sympathies voit avec satisfaction s'élargir graduellement le cercle de vos bienfaits : l'indigence, la vieillesse, l'enfance, les infirmités corporelles, les maladies morales y trouvent une place où elles vous rendent les bénédictions que vous leur apportez. Cette place s'agrandira encore si, comme nous en avons la confiance, les largesses des riches, qui ont tant de pouvoir pour bien faire, se combinant dans une juste proportion avec les petites offrandes de ceux qui n'ont guère plus que leur bonne volonté, vous permettent, suivant le mot de saint Augustin, « de dilater les espaces de la charité. »

Recommencez donc, Messieurs, recommencez avec ferveur votre noble pèlerinage dans les rues de cette ville. Si quelque étranger qui en serait témoin deman-

dait ce que c'est, il lui serait répondu : « C'est la charité qui passe. »

Veillez, Messieurs, agréer de nouveau l'expression de mes sentiments les plus distingués.

MANDEMENT

POUR

LE CARÈME DE L'AN DE GRACE 1864.

Vœux de bonne année.

Nos TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous regrettons que des circonstances, survenues dans les jours mêmes que nous nous étions réservés pour converser avec vous, nous obligent de renoncer à une instruction pastorale, déjà commencée, qui devait recevoir d'assez grands développements, et de lui substituer une allocution plus courte et plus facile.

Mais nous avons la confiance que vous ne mesurerez pas notre bonne volonté à l'abréviation de nos paroles, et que vous les prolongerez, pour ainsi dire, par les sentiments avec lesquels vous les recevrez.

Le sujet de cet entretien nous est suggéré par le moment où nous vous écrivons. Ce moment n'est séparé que par l'intervalle de quelques jours de celui qui a vu naître une année nouvelle. En faisant attention à ce rapprochement, nous nous sommes dit : Pourquoi ne profiterions-nous pas de cette espèce de coïncidence, pour offrir à tout notre diocèse nos souhaits de bonne année ?

C'est un usage respectable que ce retour anniversaire de félicitations réciproques. Il est convenable qu'il y ait, de distance en distance, des époques, où le sentiment des bonnes relations s'exprime et s'entretienne par une démonstration générale. Elle ne saurait être attachée ni au premier jour de chaque mois, qui la ramènerait trop fréquemment, ni à l'ouverture de chaque période séculaire, car nous passons trop rapidement en ce monde pour que nous puissions songer à nous souhaiter réciproquement un bon siècle. L'année, cette division marquante de notre temps, cette notable portion d'une courte vie, se prêtait mieux à cet usage.

Quoique ces félicitations périodiques ne soient, dans beaucoup de cas, qu'une formule de politesse, elles se rapportent, pour les cœurs chrétiens, à des sentiments d'un ordre supérieur, et souvent un souhait annuel, en apparence banal, renferme implicitement une charitable prière. Lorsqu'il sort du cœur d'un père, c'est une bénédiction. Il y a, dans tous les temps, des familles aux mœurs patriarcales, où, vers le commencement du jour, le père ne laisse presque jamais ses enfants se disperser pour aller chacun à son travail qu'après les avoir réunis un moment sous sa main bénissante. Cette grande famille spirituelle qui forme un diocèse a toujours été et sera toujours, par les rapports qui la constituent, une famille patriarcale : son père, tout en priant journellement pour elle, aime particulièrement à la bénir, soit dans son cœur, soit, quand l'occasion s'en présente, par ses paroles, au matin de ce jour plus long qui s'appelle une année, et qui renferme des destinées si incertaines et des heures si changeantes.

La Bible nous présente l'année sous l'image d'une ligne circulaire à laquelle elle donne le nom de couronne (1). Cette évolution de jours, qui aboutit à un terme correspondant à celui qui a été son point de dé-

(1) *Benedices coronæ anni (Ps. LXIV).*

part, peut être en effet comparée à un cercle qui se forme progressivement, et qui finit par se fermer. Mais ce cercle, posé pour ainsi dire sur le front de chacun de nous, devient une couronne vraie ou une couronne fausse, selon l'usage qui en est fait.

Nous rencontrons ici, Nos très-chers Frères, une pensée bien triste, au moment où nous voudrions n'avoir à vous offrir que des pensées heureuses. Il y a toujours eu des hommes qui ont su se faire, avec le cercle de leurs jours, une fausse couronne. Voici, d'après le vieux *Livre de la Sagesse*, comment ils ont envisagé la vie. Ils ont dit, dans l'égarement de leurs idées et de leurs passions : « L'âme n'est qu'une étin-
« celle qui remue notre cœur. Quand elle sera éteinte,
« le corps se réduira en poussière ; l'esprit se dissipera
« comme un air subtil, et notre existence aura passé
« comme un nuage qui s'est évanoui...

« Venez donc, jouissons des bien présents..... Eni-
« vrons-nous de vins exquis et de parfums ; cueillons
« la fleur du temps, couronnons-nous de roses avant
« qu'elles se flétrissent.

« Laissons partout quelques vestiges de notre
« joyeuse vie. Tel est notre partage ; tel est notre des-
« tin (1). »

(1) Chap. II.

Voilà ce qui se disait il y a trois mille ans : n'y reconnaissez-vous pas ce qui se dit toujours presque dans les mêmes termes? Nous lisons, dans des mémoires modernes, qu'un des coryphées les plus célèbres de l'irréligion et de l'immoralité, se sentant près de mourir, adressa cette dernière parole à ceux qui entouraient sa couche funèbre : « Apportez-moi des
« parfums et des fleurs, et faites-moi entendre une
« musique délicieuse avant d'entrer dans le sommeil
« éternel. » Comme ces insensés d'autrefois, dont la Bible nous a raconté les discours, il prononça, même au moment suprême, le mot fatal : « Voilà mon partage. » Quel mystère effrayant qu'un pareil choix ratifié en face de la mort !

Plaignons ceux qui, ayant choisi ce partage, ne couronnent leur vie que d'ornements empoisonnés, et, suivant un mot d'Isaïe (1), de fleurs tombantes. Notre souhait pour eux, c'est qu'ils ne les ramassent plus; et qu'ils sentent s'épanouir dans leur âme autre chose que l'espoir du néant.

Vous ne serez pas trop étonnés, Nos très-chers Frères, que nos vœux de bonne année débutent par une réflexion si tristement sérieuse. Vous n'ignorez pas que les vérités qui affligent relèvent le prix de

(1) *Væ flori decidenti* (C. xxviii).

celles qui consolent. Le déplorable état de ces âmes, chez lesquelles toute aspiration immortelle est glacée, fait mieux comprendre le bonheur de la foi où l'espérance fleurit. La pensée chrétienne ressemble à la colombe de l'arche, qui fut plus joyeuse d'emporter le rameau verdoyant, parce qu'elle avait senti le froid du déluge.

Ce rameau qui annonçait la fin du bouleversement matériel sera pour nous, en ce moment, le symbole de la sérénité spirituelle que nous voulons d'abord vous souhaiter. Les apôtres ont commencé presque toutes les lettres qu'ils adressaient aux fidèles par ce mot : la paix ; c'est par lui aussi que commenceront, à votre égard, les vœux de bonne année auxquels nous consacrons cette lettre pastorale. Ce mot, un des plus beaux et des plus doux que renferme toute langue humaine, a des applications multiples et diverses. Il correspond aux besoins de toutes les choses troublées, et le nombre des choses troublées est grand en ce monde. Mais il n'y a qu'une seule paix qui ne soit pas réduite à flotter seulement à la surface de nos agitations, qui s'établisse dans ce qui en forme le fond : c'est la paix, la vraie paix de l'âme. Nous disons la vraie, parce qu'il y en a une fausse. Ne savons-nous pas qu'il se rencontre des hommes, qui, après

avoir dépeuplé leur intelligence de toutes les vérités hostiles à leurs passions, appellent cette solitude la paix : *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant?* Ne savons-nous pas aussi, que sans aller jusqu'à cette extrémité, d'autres hommes croient avoir une conscience paisible, parce qu'ils sont parvenus à endormir le remords pour éloigner le réveil du repentir? O paix de l'âme, Dieu nous préserve à jamais de profaner ainsi ton nom ! Tu es en nous la tranquillité de l'ordre. Tu es, dans ce monde de pensées et de sentiments que chacun de nous porte en soi, ce qu'est, dans le monde extérieur, le calme régulier de la nature sous la main de la Providence. Appuyée sur la grâce de Dieu, tu subsistes par lui; comparée à toutes les autres paix, tu subsistes par toi-même. Aucune d'elles ne peut se passer de toi, et tu peux te passer de toutes les autres. La diversité des lieux n'altère pas ton unité, et les coups du temps ne peuvent rien sur toi. Tu es la seule paix qui ne contienne point le germe d'un trouble, et qui nous rassure dans l'instabilité menaçante des autres joies, la seule qui soit le pressentiment de la paix du ciel, la seule dont on puisse dire que, dans la transfiguration céleste, elle se reconnaîtra.

Nous souhaitons, Nos très-chers Frères, que cette paix soit la couronne de votre nouvelle année. Gardez

cette couronne avec plus de soin qu'une fervente religieuse ne conserve, dans sa cellule, le rameau de Pâques fleuries. Dites à chacun de vos jours de la passer à celui qui suivra, pour qu'elle vous reste, sans être flétrie et déchirée, jusqu'au moment à partir duquel vous ne compterez plus par années et par jours.

Grâce à elle, soyez en paix, Nos très-chers Frères, avec les peines, avec les afflictions, cette inévitable couronne d'épines, dont chaque année nous apporte quelques pointes souvent bien aiguës. La paix avec les afflictions, c'est la patience. Cette vertu peut trouver de fragiles appuis dans des pensées purement naturelles ; mais elle n'a de base solide que dans notre croyance surnaturelle au mystère que les tribulations renferment. La souffrance, chrétiennement supportée, se compose d'une impression sensible qui passe, et d'une réalité invisible qui demeure. La réalité, c'est le germe du bonheur dans l'enveloppe de la souffrance. Cette vérité, que la foi seule aperçoit, se trouve avoir une merveilleuse figure dans le monde physique lui-même. Qui pourrait s'imaginer que le plus précieux et le plus brillant produit de la matière, le diamant, provienne du charbon, c'est-à-dire, de la matière à son état le plus bas et le plus obscur ? Cette

opération étonnante est le résultat d'un travail mystérieux qui s'accomplit dans les entrailles de la terre. Mais nous ne le croirions pas si les hommes de la science ne nous l'attestaient. Eh bien ! le Dieu de toute science nous atteste, en son Évangile, que, dans l'ordre de la grâce, un travail analogue opère, si nous le voulons, une sublime transformation dans la souffrance, qui est la portion noire de la vie, et qu'on pourrait appeler le charbon de l'âme. Ce qu'il y a de plus brillant dans l'auréole de beaucoup de bienheureux, est le rayon qui provient de leurs saintes afflictions sur la terre. Voilà pourquoi saint Paul a dit que, dans ce monde, quiconque souffre avec le Christ « attend une révélation de gloire (1). » C'est dans l'attente de cette révélation que vous trouverez le secret d'être pacifiques et doux, même envers la douleur qui trouble et qui déchire.

A la paix avec les afflictions, joignez, particulièrement dans l'intérieur de vos maisons, la paix avec les défauts des personnes qui vous entourent. La bénédiction de Dieu est accordée aux familles et aux cités, lorsque les enfants savent étendre, sur quelques traits défectueux du caractère de leurs parents, le voile du

(1) *Passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. Nam expectatio creaturæ revelationem filiorum Dei expectat (Epist. ad Rom., c. VIII, v. 19).*

respect filial ; lorsque les égaux pratiquent entre eux la sainte égalité de l'indulgence chrétienne ; lorsque les supérieurs, qui ont la charge de corriger, y apportent autant d'amour que de justice. Que si, pendant qu'ils remplissent ce devoir, la résistance qu'ils rencontrent de temps en temps excite en eux un ressentiment qui les rende hostiles, non plus aux fautes d'un homme, mais à l'homme qui est en faute, ils doivent alors, comme le dit saint Augustin, s'humilier d'être eux-mêmes si fautifs, qu'au moment où ils veulent être secourables à leur prochain, ils sont plus irrités de son irritation que miséricordieux à sa misère. Oh ! que de tristes causes, qui troublent journellement la tranquillité des familles, seraient retranchées, si les supérieurs, les inférieurs, les égaux savaient apprécier ce qu'il y a de vertu et de bonheur dans la paix du foyer domestique !

Nous vous souhaitons aussi, Nos très-chers Frères, la tranquillité dans vos travaux, la régularité dans les saisons, et les bienfaits d'une année où les rigueurs du temps soient de beaucoup surpassées par ses faveurs. Dans la reconnaissance pour les journées heureuses, trouvez un motif de patience pour les heures pénibles. Par une humble soumission aux décrets de la Providence, soyez en paix avec les éléments, même dans

leurs plus fâcheuses perturbations, et qu'ils soient en paix avec vous, en vous épargnant des calamités. Daigne la bonté divine éloigner le retour de ces époques désastreuses, où, suivant le langage biblique, « l'épi est malheureux, l'olivier languit, la vendange « pleure (1). » Qu'un soleil propice, dont les rayons ne blessent point les biens nécessaires à l'hospitalité de quelques années dont nous jouissons en ce monde (2), encourage vos travailleurs dans la culture de leur terre natale, et que l'Étoile de la mer guide vos marins dans leurs courses lointaines. Du reste, n'oubliez pas que la piété envers l'auteur de tout bien doit bénir le pain de chaque jour, et que vos moissons ne seront jamais meilleures que lorsque la charité y sauvegardera la gerbe du pauvre.

Mais il est une autre paix qui vaut encore mieux que celle où l'on est préservé des fléaux matériels. C'est la paix entre concitoyens. Les plus mauvais orages qui puissent troubler notre vie, sont ailleurs que dans les vents et les nuages. Ils ne sont pas au-dessus de nos têtes; ils sont dans nos cœurs. C'est de là que sortent de temps en temps des discordes éclatantes. Sans doute la concorde parfaite n'est pas de

(1) *Confusum est triticum (Joel., c. I, v. 17)*; — *Elanguit oleum (Ibid., v. 10)*; — *Luxit vindemia (Isai., c. XXIV, v. 7)*.

(2) *Solem sine læsurâ boni hospiti (Lib. Sap., c. XVIII, v 3.)*.

ce monde. Les serviteurs d'Abraham et de Loth, campés sous les mêmes tentes, se divisèrent. La communauté des premiers chrétiens de Jérusalem, si unis entre eux, n'en eut pas moins Ananie et Saphire. Aussi lorsqu'on découvre, à l'ombre d'un monastère, un groupe d'êtres humains qui semblent n'avoir tous qu'un cœur et qu'une âme, on s'arrête émerveillé, comme un voyageur qui, en traversant des landes desséchées, y rencontrerait tout à coup un bouquet d'arbres en fleur. La division est plus naturelle à l'humanité déchue que l'unité. Mais, dans le cours ordinaire des dissensions humaines, il y a des jours marqués par une bien triste recrudescence. Il arrive alors que des passions surexcitées ne sont que trop disposées à se méfier et à s'émouvoir des plus douces paroles qui essayeraient de les calmer, semblables à un malade dont l'épiderme ne pourrait presque plus supporter le contact de la main même d'un père. La sobriété des exhortations paraît être, dans ces moments-là, quelque chose de plus sage que ne le serait un long discours qui toucherait le fond des discordes. Nous dirons donc seulement : O Roussillonnais, vous avez un exemple bien beau dans l'histoire de vos aïeux. C'est dans votre pays, c'est dans un plaid qui se tint en rase campagne sur le territoire de Tou-

louges, que fut proclamée pour la première fois, en faveur des peuples du moyen âge, cette admirable institution qui fut appelée la *Trêve de Dieu*. Recommencez cette antique tradition, mais pour l'exhausser et l'agrandir; le Dieu de la paix veut que vous aspiriez à quelque chose de meilleur qu'une trêve. Unissons nos prières pour implorer cette grâce.

Concourez aussi, comme Français, à la paix de notre grande et noble patrie. Les leçons de l'expérience doivent nous faire reconnaître la source la plus haute d'où la paix sociale descend. On peut dire des nations ce que saint Augustin a dit des individus; que leur cœur est inquiet et troublé jusqu'à ce qu'il se repose en Dieu. Les révolutionnaires contre Dieu sont les pères de tous les anarchistes. Sous l'influence fatale des doctrines qu'ils propagent jusque dans les derniers rangs de la société, le respect de l'autorité, cette sauvegarde de la tranquillité publique, semble quelque chose de suranné, et les esprits égarés ne savent même plus comprendre que, surtout dans un pays qui a été si agité par les révolutions, la force et la sécurité du pouvoir sont la première des libertés nationales. D'autres, plus avancés sur la route de l'erreur, attaquent dans l'ordre moral les bases mêmes de l'ordre politique; ils enseignent que les

liens sociaux ont leur nœud dans le pur égoïsme, et que les devoirs ne sont que les intérêts sous un nom inutile. D'autres enfin suivent jusqu'au bout l'impulsion de leurs doctrines; ils arrivent là où les sophismes sont des forfaits, et d'horribles machinations épouvantent le monde. N'avons-nous pas en ce moment à remercier la Providence d'avoir posé sa main sur une tête auguste, pour la protéger contre les conjurations d'affreux sectaires, heureusement étrangers à notre pays, qui ont pour culte l'anarchie, et pour sacrifice le régicide? L'année nouvelle, dont ce météore sinistre a marqué les premiers jours, doit vous trouver plus vigilants sur les principes qui l'ont produit. Nous lui souhaitons d'avoir, dans la sensation des effets, l'intelligence des causes. Dites donc avec nous, Nos très-chers Frères : O Dieu qui avez toujours secouru la France, la fille aînée de votre Église, accordez-nous, avec une constante gratitude pour vos bienfaits, la connaissance de nos maux et de leurs remèdes! Ouvrez-nous toutes les sources vives de la foi et des mœurs, et arrêtez le cours des doctrines empoisonnées. Dans l'ordre matériel qui a été rétabli, raffermissez l'empire de l'ordre moral. La France a le bonheur de posséder une magistrature qui veille avec soin à la répression des crimes : puissent les tribu-

naux de la miséricorde, où le coupable repentant est absous, alléger, dans de grandes proportions, les charges de la justice qui punit ! Vous avez placé notre vie dans un siècle où les applications de la science humaine ont fourni de nouveaux instruments pour l'acquisition de ce bien-être qui sauve de l'indigence matérielle : apprenez-nous à bien appliquer la science des vérités divines par lesquelles on est préservé des erreurs et des vices qui sont l'indigence de l'âme. Les établissements où nos enfants doivent recevoir l'instruction qui leur convient croissent en nombre : répandez sur eux votre esprit de lumière et de piété, pour que l'éducation y soit si chrétienne, si saine, que la multiplicité des écoles s'allie à la multiplication des vertus. Nous voyons s'élever de nouvelles manufactures, qui sont le signe de la fertilité de l'industrie : faites germer et fleurir, dans tous les lieux où elles sont encore attendues, ces saintes maisons, ces laboratoires de la bienfaisance religieuse, où réside la seconde providence de tant de misères ; disposez le cœur de ceux qui administrent le pays à faciliter, pour ces maisons bénies, les moyens d'existence avec une équité si bienveillante, qu'il puisse y avoir, selon les besoins, le libre échange de la charité entre les bienfaits qu'elles reçoivent et les bienfaits qu'elles

rendent. Donnez-nous enfin, avec un redoublement de prières pour ceux qui ne prient pas, d'amour pour ceux qui ne nous aiment pas, le bonheur d'être les prédicateurs de la foi par toutes nos œuvres. S'il vient une année, Nos très-chers Frères, où toutes ces supplications soient exaucées, il restera encore de grands maux qui seront longtemps rebelles à tout remède ; mais il restera aussi de grandes espérances.

Ne devons-nous pas enfin, pour compléter nos vœux, vous souhaiter la consolation de voir se lever des jours de calme sur l'Église, qui est la patrie de vos âmes ? Que de choses nous aurions à vous dire à cet égard sur l'état de la chrétienté, où tout s'agite, excepté le cœur du Pontife sublime, vers lequel pourtant toutes les agitations refluent ! Mais nous réservons ce sujet pour un entretien que nous désirons lui consacrer tout entier. Nous nous bornerons en ce moment à vous prédire que les événements qui se dérouleront sous vos yeux, aboutiront à prouver qu'à la paix de l'Église est attachée la paix du monde.

Nous terminerons ici nos vœux de bonne année. Ils sont tous compris, comme vous l'avez vu, dans un seul mot que nous venons de prononcer en finissant, comme nous l'avions fait en commençant. Nous avons demandé à Dieu, car chacun de nos souhaits

était une prière, nous lui avons demandé pour vous la paix avec la conscience, avec les peines de la vie, avec les défauts du prochain, avec les fléaux matériels, et la paix aussi dans les deux sociétés dont vous faites partie, celle où l'on s'occupe des intérêts qui sont renfermés entre le berceau et la tombe, et celle où se traitent des affaires qui se concluent dans une autre demeure. Nous vous souhaitons les bénédictions temporelles de bon cœur; les spirituelles, de grand cœur. On peut désirer les unes, mais avec modération; les autres, sans mesure. Celles-là ne doivent être estimées qu'à leur valeur; celles-ci sont inestimables. Les unes sont périlleuses, les autres sont toujours sûres. Imprimez profondément dans vos âmes cette distinction, qui doit y être permanente jusqu'à l'heure où s'accomplira pour vous la séparation finale de ces deux ordres de choses.

On lit dans l'histoire, si nos souvenirs sont exacts, qu'un roi de France, voyant arriver sa dernière heure, fit placer devant lui, d'un côté la couronne royale qu'il avait portée dans les pompes du trône, de l'autre côté la couronne qui avait ceint le front du Sauveur sur le calvaire, et qui, depuis le règne de saint Louis, était déposée dans la chapelle du palais. S'adressant à la première, il la salua d'abord comme le symbole du

pouvoir qu'il avait reçu de Dieu ; puis il rappela les soucis, les angoisses qui s'y étaient attachés, et qui la lui avaient rendue trop pesante. Se tournant ensuite vers l'autre couronne, il la vénéra et l'embrassa comme étant le soutien de son être défaillant, sa consolation et sa sauvegarde.

Ne trouvez-vous pas, Nos très-chers Frères, qu'il y a, dans cette dernière scène d'une existence royale, une touchante leçon pour nous tous, quelle que soit notre condition ici bas ? Et nous aussi, nous sommes des rois terrestres, puisque Dieu a donné à l'homme l'empire de la terre. Lorsque les joies que cet empire nous procure n'ont rien d'illégitime, elles sont l'ornement et l'attribut brillant de notre royauté. Cette fragile couronne, qui renferme tant d'inquiétudes et tant de déplaisirs, et que portent des fronts bien vite penchés vers la tombe, a néanmoins quelque chose de bon, en tant qu'elle est faite avec des dons qui viennent originairement de Dieu : saluez-la en passant. A côté d'elle il y en a une autre, qui se compose de patience, d'expiation, de sacrifice, de charité, qui nous fait ainsi participer à la couronne rédemptrice. Oh ! celle-là n'a pas seulement quelque chose de bon : celle-là, c'est la bonne ! Prosternez-vous devant elle, et ne vous relevez que pour l'embrasser.

Recueillez, Nos très-chers Frères, ces pensées, et réservez-leur, pour les méditer, quelques heures du temps de grâce et de salut qui va s'ouvrir. Nous vous avons souhaité une bonne année; nous vous souhaitons un saint carême. Le premier jour de cette période sacrée, de cette halte de recueillement qui s'intercale dans les futiles distractions de la vie, n'est point marqué, comme le premier jour de l'an, par des compliments éphémères, mais par de graves avertissements. L'Église vous y donne pour cadeau un peu de cendre. Elle prend des vêtements sombres, elle a des gémissements dans toutes ses prières, elle vous invite aux exercices de l'expiation. Profitez des tristesses de la pénitence, pour ranimer les joies de la conscience. Aspirez, par le trouble bienfaisant du repentir, à cette paix de l'âme qui prépare celle du ciel; et de même qu'en entrant dans chaque nouvelle année, vous recevez les vœux de vos proches et de vos amis, puissiez-vous recevoir, pour prix de vos résolutions salutaires, les félicitations des anges et des saints lorsque vous entrerez dans les années éternelles!

CONFÉRENCES DIOCÉSAINES

ORDONNANCE SYNODALE

POUR

LE RÉTABLISSEMENT DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES (1855).

TITRE I^{er}. — *De l'établissement et de la composition des Conférences ecclésiastiques.*

1. — Il y aura dans chaque doyenné une Conférence ecclésiastique.

2. — Cette Conférence sera composée de tous les prêtres du doyenné.

3. — Tout ecclésiastique, que de graves raisons d'infirmité empêcheraient d'être assidu aux séances, devra obtenir de nous une dispense : cette condition est de rigueur.

TITRE II. — *Du Président et du Secrétaire.*

4. — Chaque Conférence est présidée par le doyen, lequel exerce à cet égard les attributions qui lui sont assignées par plusieurs articles de notre présente ordonnance.

5. — Le Secrétaire est investi des fonctions qui sont d'ordinaire attachées à ce titre, ainsi que des attributions ci-dessous désignées.

TITRE III. — *Des matières qui seront traitées dans les Conférences.*

6. — Ces matières seront prises :

- 1° Dans l'Écriture sainte ;
- 2° Dans la théologie dogmatique ;
- 3° Dans la théologie morale ;
- 4° Dans le droit canonique ;
- 5° Dans l'histoire ecclésiastique ;
- 6° Dans la liturgie.

7. — Il sera publié chaque année un programme des questions à traiter dans les Conférences.

8. — Ces questions seront traitées par écrit.

9. — Il y aura, en outre, à la fin de chaque séance, une allocution spirituelle d'environ un demi-quart d'heure, se rapportant à des devoirs de la vie sacerdotale.

TITRE IV. — *De l'époque des réunions.*

10. — Il y aura au moins six réunions par an. L'époque en sera déterminée par chaque doyen, de concert avec les membres de la Conférence.

11. — Il nous sera donné avis de ce qui aura été fixé à cet égard.

TITRE V. — *Du lieu des réunions.*

12. — Le chef-lieu de chaque doyenné est le siège de la Conférence.

13. — Toutefois, si la majorité de la Conférence le demande, les séances pourront, pour la plus grande commodité, avoir lieu habituellement dans une autre localité, et même elles pourront être transférées successivement d'une paroisse à l'autre; dans ces deux cas, l'assentiment du doyen est nécessaire.

TITRE VI. — *De la répartition des matières.*

14. — Dans la première séance annuelle, le Président répartira entre les membres de la Conférence les matières à traiter, à l'exception du sujet qui devra être la matière de la première séance, et qu'il aura dû (à moins qu'il ne veuille le traiter lui-même) assigner à un membre de la Conférence, assez longtemps d'avance pour que celui-ci puisse préparer son travail.

15. — Le Président fera dans la première séance l'allocution spirituelle; il désignera les membres qui devront en être chargés pour les séances suivantes.

16. — Les membres qui n'auront pas été appelés à traiter des sujets dans le cours d'une année auront leur tour dans l'année suivante; il en sera de même pour l'allocution spirituelle.

TITRE VII. — *Ordre des séances.*

17. — Chaque séance s'ouvre par le *Veni Creator*.

18. — Le Secrétaire fait l'appel nominal et lit le procès-verbal de la séance précédente.

19. — Le membre chargé de traiter le sujet de la Conférence donne lecture de son travail.

20. — Après cette lecture chaque membre fait les observations ou objections qu'il trouve convenables.

21. — Le Président aura soin que les discussions ne s'écartent pas de la gravité et de la douceur qui doivent y régner. Il ramènera à la question ceux qui s'en écarteraient.

22. — Lorsqu'il a prononcé la clôture de la discussion, l'allocution spirituelle est faite par le membre qui en a été chargé.

23. — La séance se termine par le *Sub tuum præsidium*.

TITRE VIII. — *Des procès-verbaux des séances.*

24. — Le procès-verbal de chaque séance, signé par le Président et par le Secrétaire, devra contenir :

1° L'indication du lieu et la date de la séance ;

2° Les noms des membres présents ;

3° Les noms des membres absents, avec les raisons d'excuse qu'ils auront alléguées. Si quelque membre n'a pas fait connaître le motif de son absence, il en sera fait mention nominativement ;

4° Le résumé des travaux qui auront été lus et des principales observations qui auront été faites ;

5° Un court sommaire de l'allocution spirituelle.

TITRE IX. — *Du compte-rendu des Conférences.*

25. — Il nous sera envoyé chaque année, dans le mois qui suivra la clôture des séances, un compte-rendu des séances, lequel sera signé par le Président et le Secrétaire.

26. — Le Président et le Secrétaire nous écriront, chacun de son côté, une lettre particulière, renfermant les observations qu'ils croiraient devoir ajouter au compte-rendu.

27. — Le Président fera déposer au secrétariat de l'évêché, à l'époque ci-dessus indiquée, les procès-verbaux des Conférences, ainsi que les copies des travaux qui auront été lus.

TITRE X. — *De la Commission des Conférences.*

28. — Nous instituerons près de nous une Commission, dite des Conférences, qui sera présidée par nous.

29. — Elle sera chargée de nous faire chaque année un rapport sur la marche et sur les travaux des Conférences.

30. — Ce rapport sera publié par la voie et dans la forme que nous jugerons convenables.

Donné en Synode diocésain, le 23 septembre de l'an de grâce 1855.

PREMIÈRE CONFÉRENCE.

Dogme.

SUJET DE LA CONFÉRENCE : *Du développement dans l'enseignement catholique, à propos de la définition du Dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge.*

I. — Peut-il y avoir un développement dans l'enseignement catholique, et en quel sens? L'Église peut-elle définir, comme appartenant au dépôt des vérités révélées, un point qui ne serait pas contenu dans la tradition? Ou bien peut-elle rendre une définition dogmatique, soit en constatant l'enseignement de la tradition sur un point où il n'avait pas encore été entièrement éclairci, soit en formulant ce qui était renfermé implicitement dans la foi explicite?

II. — La prétention des Églises grecques séparées, suivant laquelle tout a été suffisamment défini par les sept premiers Conciles généraux, est-elle soutenable?

L'idée protestante, qui admet un développement par voie de variation, est-elle soutenable?

L'enseignement catholique, qui exclut et la variation et l'immobilité, n'est-il pas le seul qui satisfasse aux conditions de l'enseignement chrétien?

III. — Peut-on prouver par l'histoire de l'Église, qu'il y a eu précédemment, à diverses époques, des définitions dogmatiques sur des articles au sujet desquels on ne trouvait pas de texte dans la Bible, ni dans les monuments écrits de la tradition, ou qui avaient été méconnus, révoqués en doute par des Pères et d'autres écrivains catholiques, ou enfin qui avaient été librement discutés dans les écoles catholiques?

Faire une application de ces principes généraux à la définition du dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge.

On peut consulter le livre que le P. Perronne a composé sur cette question. On trouvera aussi, en ce qui concerne la question générale du développement, de remarquables aperçus dans l'ouvrage du docteur Newman, intitulé : *Histoire du développement de la Doctrine chrétienne*, traduit en français par Jules Gondon. Mais il faut observer que ce livre a été composé dans l'année qui a précédé la conversion de l'illustre auteur, lorsque la lumière n'était pas encore entièrement faite dans son esprit, et qu'il y a conservé, en le publiant quelque temps après, des idées et des points de vue dont l'autorité ecclésiastique n'a pas demandé la modification, afin que son livre offrît les traces de la marche de ses pensées dans son retour à l'Église catholique.

SECONDE CONFÉRENCE.

Morale.

SUJET DE LA CONFÉRENCE : *Des règles à suivre par rapport à la conscience douteuse, et par rapport à la conscience probable ou improbable.*

I. — Qu'est-ce que la conscience, en général ?
 Qu'est-ce que la conscience douteuse ? Qu'est-ce que la

conscience probable? Qu'est-ce que la conscience improbable?

II. — Quelles sont, en cette matière, les propositions qui ont été condamnées par le Saint-Siège comme trop sévères ou comme relâchées?

N'y a-t-il pas, entre ces deux excès, deux sentiments opposés, qui ne sont frappés d'aucune condamnation, quoiqu'ils soient, l'un plus rigide, l'autre moins rigoureux; par rapport 1° à la conscience douteuse, 2° à la conscience probable?

III. — Par rapport à la conscience douteuse, ne faut-il pas distinguer le doute spéculatif et le doute pratique? Définissez l'un et l'autre.

Les deux sentiments ne s'accordent-ils pas en ce qu'ils admettent tous deux qu'il n'est pas licite d'agir dans le doute pratique?

Leur différence ne consiste-t-elle pas en ce que, suivant l'un de ces sentiments, le doute spéculatif produit nécessairement le doute pratique, tandis que, suivant l'autre, on peut, dans le doute spéculatif, déposer le doute pratique, moyennant des principes réflexes?

IV. — Exposez la première opinion, ainsi que les

raisons sur lesquelles elle s'appuie, et ses réponses aux objections.

Exposez la seconde opinion, les principes réflexes qu'elle fournit pour déposer le doute pratique, et les raisons sur lesquelles elle se fonde, ainsi que ses réponses aux objections.

V. — Quant à la conscience probable ou improbable, distinguez les diverses espèces de probabilités.

Examinez à cet égard les deux sentiments opposés, et l'application qu'ils font, à la conscience probable, de leurs principes sur la conscience douteuse.

VI. — Un confesseur qui a adopté, relativement à la conscience douteuse et à la conscience probable, le sentiment rigide, doit-il refuser ou accorder l'absolution à un théologien qui suit le sentiment contraire?

VII. — Un confesseur doit-il refuser ou accorder l'absolution, lorsque le pénitent, sans connaître les discussions des théologiens, se trouve suivre de bonne foi un sentiment qui pourrait être licitement soutenu et suivi par un théologien, mais qui est contraire à l'opinion propre du confesseur?

On peut consulter les *Cours classiques*, la *Théologie morale* de saint Alphonse de Liguori, et celle du cardinal Gousset.

TROISIÈME CONFÉRENCE.

Écriture Sainte.

SUJET DE LA CONFÉRENCE : *Notions générales sur la Sainte Écriture.*

I. — Qu'est-ce que l'inspiration? En quoi diffère-t-elle de la simple assistance? L'Église dans ses décisions dogmatiques est-elle inspirée ou assistée?

II. — Comment prouve-t-on l'inspiration des livres sacrés?

Le protestantisme peut-il, sans inconséquence, admettre l'inspiration des livres sacrés, spécialement de ceux des livres du Nouveau-Testament qui n'ont pas été écrits par des Apôtres, mais par des disciples des Apôtres, tels que les évangiles de saint Marc et de saint Luc?

III. — Pour recueillir les fruits de l'inspiration, ne faut-il pas une règle sûre d'interprétation ?

Règle catholique. — Règle protestante. — Preuves de l'une et réfutation de l'autre : 1° par le raisonnement ; 2° par l'histoire.

IV. — Quelles règles particulières doit-on suivre pour l'interprétation des passages dont l'Église n'a pas fixé le sens ?

Quel usage doit-on faire de ces textes, 1° dans les controverses, 2° dans les instructions religieuses ?

V. — Outre le sens littéral, y a-t-il d'autres sens ? Quels sont-ils ?

Comment prouve-t-on qu'ils sont renfermés dans la Sainte Écriture ?

Quels abus faut-il éviter dans l'emploi du sens mystique ?



On peut consulter, dans les cours de théologie, les *Prolégomènes*, ou le traité des *Lieux théologiques*. — *Bonfrerii, præloquia in totam Scripturam Sacram* (Collection de Migne, tom. I du Cours complet d'Écriture Sainte).



QUATRIÈME CONFÉRENCE.

Histoire Ecclésiastique.

SUJET DE LA CONFÉRENCE : *De la Constitution dite civile du Clergé de France.*

I. — Qu'est-ce que cette Constitution ? Ce mot *civile* est-il juste ?

En quelle année s'est-elle produite ? Quelles sont les raisons apparentes que ses auteurs ont alléguées pour faire passer leur œuvre ? Quels sont les motifs réels qui les ont poussés ?

Quels ont été, parmi les orateurs de l'Assemblée constituante, les principaux adversaires et les principaux fauteurs de cette Constitution ?

II. — Quels sont les vices fondamentaux qui la rendaient schismatique ?

Dépend-il du pouvoir civil de déterminer les moyens par lesquels la juridiction spirituelle est communiquée ?

Le pourrait-il lors même qu'il ne ferait que rétablir le mode d'élection usité dans les premiers siècles ?

Les élections, établies par la Constitution dite civile, n'étaient-elles pas en outre essentiellement différentes des anciennes élections ?

La circonscription des diocèses, qui détermine l'étendue de la juridiction spirituelle de chaque évêque, est-elle une chose civile ?

La Constitution, émanée de l'Assemblée constituante, reconnaissait-elle l'autorité du Chef de l'Église ?

III. — Le Saint-Siège a-t-il condamné cette Constitution ? Quels sont ses actes à ce sujet ?

Quelle a été la conduite de la très-grande majorité du clergé de France ?

Quels sont les moyens que les évêques et prêtres constitutionnels ont employés pour séduire les fidèles, ou pour les forcer à adhérer au schisme ?

Quelle a été la conduite d'une grande partie du clergé schismatique ?

IV. — Comment a fini le schisme ? Qu'est-ce que le Concordat ? De combien d'articles se compose-t-il ? Quelles sont ses principales dispositions ?

Qu'est-ce que le Souverain Pontife a exigé des

évêques schismatiques? Motifs de sa conduite à cet égard.

Objections contre le Concordat : réponses.

On peut consulter l'Instruction Pastorale de Mgr de la Luzerne sur le schisme de France, les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, par M. Picot; et l'*Histoire du Clergé de France pendant la Révolution française*, par l'abbé Barruel.

PROGRAMME

DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES

POUR L'ANNÉE 1857.

On trouvera dans le *Cursus Theologiæ*, publié par M. l'abbé Migne, divers ouvrages où sont traitées les matières de ces programmes, excepté le quatrième. Les conférenciers pourront consulter particulièrement, pour le premier programme, le *Traité de la Religion*, de Bergier, et les *Conférences* de Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis; pour le second, Suarez, *De Legibus*, et la *Théologie morale* du cardinal Gousset; pour le troisième, le *Commentaire* de Maldonat sur les Évangiles, et l'ouvrage du Pape Benoît XIV, *De Festis*

Domini nostri J.-C. Quant à la matière du quatrième programme, il leur sera facile de se procurer des écrits relatifs, au moins partiellement, à l'histoire de l'Église du Roussillon.

CONFÉRENCE SUR LE DOGME.

SUJET : *L'intolérance dogmatique.*

NOTIONS.

Qu'est-ce que l'intolérance dogmatique ?

Consiste-t-elle précisément à affirmer que l'Église catholique est dépositaire de la loi et de l'autorité divine, et qu'on ne peut lui refuser obéissance sans se révolter contre Dieu, et sans encourir la punition due à cette révolte ? — Exposition de la doctrine catholique à ce sujet ?

L'intolérance dogmatique oblige-t-elle à soutenir que ceux qui ignorent invinciblement l'obligation de se soumettre à l'Église catholique seront condamnés pour cela ?

Doctrine de la théologie sur les hérétiques. Distinction de l'hérésie formelle et de l'hérésie maté-

rielle. Peut-on appartenir à l'âme de l'Église sans appartenir à son corps ? Quelle disposition est nécessaire pour appartenir à l'âme de l'Église ?

Doctrines de la théologie sur les Gentils. Avant la prédication de l'Évangile, la foi explicite aux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption était-elle nécessaire aux Gentils, ou la foi implicite suffisait-elle ? Qu'est-ce que cette foi implicite ? — Passage de saint Thomas à ce sujet.

Les mêmes principes peuvent-ils s'appliquer, depuis la promulgation de l'Évangile, à ceux des Gentils auxquels il n'a pas été prêché ? — Examen des sentiments des théologiens sur ce point.

DISCUSSION.

La vraie notion de l'intolérance dogmatique étant établie, comment prouve-t-on que la véritable Église doit être dogmatiquement intolérante ?

Serait-il raisonnable de supposer que Dieu a révélé une loi, et qu'il est indifférent à son observation ou à sa violation ?

Serait-il possible qu'il eût établi une Église dépositaire de sa doctrine, et qu'on ne fût pas obligé de se soumettre à l'autorité de cette Église ?

Si la véritable Église pouvait faire une concession

sur un seul point de la doctrine qu'elle proclame comme révélée, ne serait-elle pas logiquement conduite à faire successivement des concessions sur d'autres points, et n'arriverait-on pas alors à la complète indifférence en matière de religion ?

Outre ces considérations générales, ne peut-on pas prouver, contre les protestants, que l'intolérance dogmatique résulte de plusieurs textes de la Bible ? Quels sont ces textes ?

CONCLUSION.

Si la véritable Église doit être dogmatiquement intolérante, peut-on établir que, de toutes les communions chrétiennes, l'Église catholique seule professe réellement ce principe essentiel, et que les autres le repoussent ou l'altèrent ?

S'il en est ainsi, ce qu'on présente comme une objection contre l'Église catholique, n'est-il pas au contraire une preuve en sa faveur ?

CONFÉRENCE SUR LA MORALE.

SUJET : *Des Lois civiles dans leurs rapports avec la conscience.*

I

Comment prouve-t-on que les lois civiles, en général, obligent en conscience? — Raisons tirées du droit naturel. — Raisons tirées de l'Écriture Sainte et de la tradition.

Y a-t-il des cas où cette obligation n'existe pas? Quels sont ces cas d'exception? Doivent-ils être déterminés par l'opinion de chaque individu? Et s'il n'en est pas ainsi, quel principe doit servir de règle à cet égard?

II

Qu'est-ce qu'une loi purement pénale? Peut-il exister des lois qui aient ce caractère?

En existe-t-il en France? — Exposition et examen des opinions des théologiens à ce sujet.

III

Quelles règles doit-on suivre dans le tribunal de la Pénitence, par rapport à ceux qui font la contrebande, qui y coopèrent ou qui en profitent ?

Quelles règles doit-on suivre, par rapport à ceux qui ne déclarent pas exactement au fisc la valeur des propriétés qu'ils vendent ou achètent, ou dont ils héritent ?

Le pouvoir de tester a-t-il son fondement dans le droit naturel, ou seulement dans la loi civile ?

Quelle règle doit-on suivre pour le cas où un particulier aurait recueilli une succession en vertu d'un testament qu'il saurait, d'une manière certaine, exprimer la libre volonté du testateur, mais qui serait dépourvu de quelque formalité prescrite par la loi civile sous peine de nullité ?

Un enfant, à qui son père ou sa mère aurait donné, de la main à la main, une somme ou un objet précieux, serait-il obligé de rapporter cette valeur dans le partage légal de la succession ?

S'il ne l'avait pas fait, serait-il tenu à restitution ?

IV

Si l'autorité civile avait annulé un legs pieux, en appuyant sa décision sur des motifs que les héritiers sauraient être faux, ceux-ci pourraient-ils, en conscience, profiter de cette annulation ?

Si, après en avoir profité, l'un d'eux voulait se mettre en règle, tandis que les autres refuseraient de le faire, serait-il obligé de réparer le dommage solidairement, ou seulement pour sa part ?

Si, pour obtenir un legs en sa faveur, un individu avait affirmé qu'il était marié canoniquement, tandis qu'il n'aurait contracté que civilement, pourrait-il, en conscience, entrer en possession de ce legs ?

Si, à l'époque où ce legs lui est échu, il était dépourvu, par le fait de cette fraude, d'un titre légitime de possession, suffirait-il, pour acquérir ce titre, qu'il contractât un vrai mariage ?

En résolvant ces diverses questions d'après les principes, on devra indiquer aussi, lorsqu'il y aura lieu, ce qui peut, dans la pratique, en modifier l'application, lorsque les pénitents sont de bonne foi.

CONFÉRENCE SUR L'ÉCRITURE SAINTE.

SUJET : *Commentaire sur quelques passages du récit de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Discumbibat cum duodecim (Matth., xxvi, 20.). Combien de repas peut-on distinguer dans la soirée de l'institution de la Cène eucharistique ?

Outre le repas *légal*, pour la manducation de l'agneau pascal, y avait-il le repas *vulgaire* ?

La loi de Moïse permettait-elle de se servir, le jour de la Pâque, de pain fermenté dans l'un ou l'autre de ces deux repas ?

Accipit Jesus panem (*Ibid.*, 26.). Quelles sont les principales raisons sur lesquelles on peut s'appuyer pour prouver que Jésus-Christ a consacré avec du pain azyme ?

Surgit à coena et ponit vestimenta sua (Joan., xiii, 4.). De quels vêtements s'agit-il ? Les Juifs étaient-ils dans l'usage de prendre pour les festins, un habit particulier, qu'ils mettaient sur leurs habits ordinaires ?

Recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu (*Ibid.*, 23.). Que signifie cette expression ? Peut-elle s'expliquer par un usage des Juifs ?

In montem Olivarum (Luc, xxii, 39.); — *In villam quæ dicitur Gethsemani* (Matth., xxvi, 36.). Quelle était la situation de cette villa et du mont des Oliviers par rapport à Jérusalem ?

Transeat à me calix iste (Matth., *ibid.*, 39.). Cette locution se rattache-t-elle à une manière de parler usitée chez les Juifs ?

Hoc autem totum factum est ut adimplerentur scripturæ prophetarum (*Ibid.*, 56.). Quelles sont les prophéties auxquelles ce verset se rapporte ?

Duxerunt ad Caïpham (Matth., *ibid.*, 57.). Saint Marc et saint Luc s'expriment de la même manière ; mais saint Jean (xviii, 13), dit : *Adduxerunt eum ad Annam primum* ; et ensuite (24) : *Misit eum Annas ligatum ad Caïpham*. Comment concilier ces passages de saint Jean avec le récit des trois autres Évangélistes ?

Conversus Dominus respexit Petrum (S. Luc, xxvi, 63.). D'après le récit des Évangélistes, saint Pierre devait se trouver en ce moment dans l'*atrium* de la maison, et il semble que Jésus-Christ était au contraire dans l'intérieur de cette maison, et même dans la partie supérieure. Comment a-t-il pu se faire que le Sauveur ait jeté un regard sur Pierre, et que celui-ci ait aperçu ce regard ?

Venerunt duo falsi testes, etc. (S. Matth., xxvi, 60.).

Les mêmes expressions ou des expressions équivalentes se trouvent dans saint Marc (xiv, 57). Les paroles que ces témoins attribuent à Notre-Seigneur, semblent être substantiellement les mêmes que celles qui avaient été prononcées par lui, selon saint Jean (ii, 19). Comment donc les témoins dont il s'agit peuvent-ils être considérés comme étant de faux témoins?

Judas... retulit triginta argenteos (S. Matth., xxvii, 3.). Quelle était la valeur de cette somme?

Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam (*Ibid.*, 9.). Le texte rapporté par saint Matthieu se trouve, non dans Jérémie, mais dans Zacharie. Réponse à cette difficulté.



CONFÉRENCE SUR L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUJET : — *Questions relatives à l'histoire du Diocèse de Perpignan.*

1° Quelles sont les données que l'on possède, et les conjectures que l'on peut former sur l'état du christianisme dans le Roussillon, depuis les premiers siècles de notre ère jusqu'au sixième?

2° Peut-on appuyer sur des preuves ou sur des probabilités l'existence d'un siège épiscopal en Roussillon, avant celui qui y fut établi sous les Visigoths?

3° Les premiers évêques connus d'Elne, étaient-ils catholiques ou ariens? Quelles notions l'histoire nous fournit-elle à cet égard?

4° Le Concile de Tolède, de l'an 589, peut-il jeter quelque jour sur ce que devait être alors chez nous le christianisme, et sur les mœurs des fidèles de cette époque?

5° La religion eut-elle à souffrir, dans notre pays, sous la domination des Arabes?

6° L'histoire et les monuments peuvent-ils donner quelques lumières sur les Églises que l'on a fait remonter aux cinquième et sixième siècles?

7° Quels sont les premiers monastères fondés dans le Roussillon?

PROGRAMME

DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES

POUR L'ANNÉE 1861.

PREMIÈRE CONFÉRENCE.

DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

I. — Définition du dogme de la Très-Sainte Trinité, et explication de chacun des termes de cette définition.

II. — Comment prouve-t-on par des textes de la Sainte Écriture qu'il y a trois Personnes en Dieu?

Quelles sont les preuves particulières pour chacune des Personnes divines?

Réponse aux objections.

III. — Que signifient, en parlant du dogme de la Très-Sainte Trinité, les mots de *processions, propriétés, relations, notions, circumincession, mission*?

Pourquoi, et en quel sens, certaines propriétés communes aux trois Personnes, telles que la toute-puissance, la sagesse, l'amour, peuvent-elles être attribuées spécialement à l'une d'elles?

IV. — Quelles sont les principales hérésies antitritaires, Sabellianisme, Arianisme, Macédonianisme? — Exposition et histoire abrégée de ces erreurs.

A quelle circonstance se rapporte ce mot de saint Jérôme : *L'univers s'étonna de se trouver Arien*? — En quel sens doit-il être entendu?

Pourquoi le premier concile général de Constantinople, qui a condamné l'hérésie de Macédonius sur le Saint-Esprit, s'est-il borné à dire que le Saint-Esprit procède du Père, sans ajouter qu'il procède aussi du Fils?

V. — Quels sont, suivant la doctrine des Pères et des théologiens, les images et vestiges de la Très-Sainte Trinité, que l'on trouve dans les êtres créés? — Exposition particulière des idées de saint Thomas d'Aquin à ce sujet.

VI. — Quelles sont les réflexions morales que fournit le dogme de la Très-Sainte Trinité ?

SECONDE CONFÉRENCE.

DE LA CRÉATION.

I. — Définition précise du mot *création*, et explication de chacun des termes de cette définition.

II. — Comment prouve-t-on, en général, par la révélation et par la raison, que le monde a été créé ?

Comment prouve-t-on spécialement, d'une part, qu'il ne fait point partie de l'essence divine, et d'autre part, qu'il n'a point été formé d'une matière préexistante et éternelle ?

Réponse aux objections.

III. — Quels sont les trois principaux systèmes opposés au dogme de la Création ? — Panthéisme, Dualisme, Athéisme. — Exposition de ces systèmes d'erreurs.

En quoi diffèrent-ils et en quoi se confondent-ils ?

IV. — Les êtres créés doivent-ils être divisés en trois catégories : les êtres spirituels, les êtres corporels, et les êtres composés d'esprit et de corps ?

Les Anges sont-ils de purs esprits dans le sens rigoureux de ce mot ? — Bien que d'anciens Pères aient admis qu'ils avaient des corps, cette opinion ne blesse-t-elle pas l'orthodoxie ?

Les idéalistes, qui nient l'existence des corps, sont-ils hérétiques ?

Comment prouve-t-on que l'âme humaine est une substance immatérielle ?

V. — Quelles sont les réflexions morales que fournit le dogme de la Création ?

TROISIÈME CONFÉRENCE.

DU PÉCHÉ ORIGINEL.

I. — Définition de ce dogme, avec explication des termes.

II. — Distinguer ce qui appartient, sur ce sujet, à la foi ou à la doctrine catholique, et ce qui est de pure opinion.

Que penser des deux opinions suivantes :

1° Par le péché originel, l'homme a été seulement *destitutus supernaturalibus* ;

2° Il a été de plus *sauciatus in naturalibus* ?

III. — Comment prouve-t-on ce dogme ?

Comme prouve-t-on la nullité des objections qui prétendent que ce dogme est opposé à la justice et à la bonté de Dieu ?

IV. — Quelle est la principale hérésie contre le dogme du péché originel ? — Exposition et histoire abrégée de cette hérésie.

V. — Quelle est l'opinion la plus douce que l'orthodoxie permette relativement au sort des enfants morts avant l'âge de raison, sans avoir été purifiés de la tache originelle ? La prudence ne demande-t-elle pas qu'on s'abstienne d'exposer cette opinion dans les sermons ou catéchismes, et, s'il en est ainsi, dans quels cas peut-on s'en servir utilement ?

VI. — Comment prouve-t-on par l'Écriture, la tradition et la raison théologique que la Sainte Vierge a été exempte du péché originel ?

VII. — Quelles sont les réflexions morales que fournit le dogme du péché originel ?

QUATRIÈME CONFÉRENCE.

DU DOGME DE L'INCARNATION.

I. — Définition de ce dogme avec l'explication des termes.

II. — En quels sens des Pères ont-ils pu dire que l'Incarnation a été nécessaire ?

Que doit-on penser de l'opinion suivant laquelle l'Incarnation aurait eu lieu, lors même que l'homme n'eût pas péché ?

III. — Peut-on montrer, 1° la convenance de l'Incarnation en général, 2° sa convenance spéciale pour la Personne du Verbe ?

IV. — Preuves du dogme de l'Incarnation. Réponse aux objections.

V. — Quelle est la principale hérésie contre l'unité de Personne dans le Christ ?

Quelle est la principale hérésie contre la dualité des natures ?

Exposition et histoire abrégée de ces hérésies. — Appendice sur le monothélisme.

VI. — Quelles sont les réflexions morales que fournit le dogme de l'Incarnation ?

ALLOCUTION

*Prononcée à Amiens pour l'inauguration
de la statue de Pierre-l'Hermitte (29 juin 1854,
jour du Sacre de Monseigneur Gerbet).*

MESSIEURS,

Permettez-moi d'ajouter quelques mots aux remarquables discours que vous venez d'entendre ; permettez-moi de vous dire avec quelles pensées je m'associe à cette belle fête. En prenant la parole à l'occasion du monument religieux et civil qui vient d'être inauguré, je ne viens point en apprécier le mérite, comme œuvre matérielle ; je veux signaler, comme je la conçois, sa signification morale.

L'érection de cette statue, si elle avait eu lieu du

temps de nos ancêtres, n'eût été qu'une expression de respect pour la mémoire d'un chrétien illustre ; aujourd'hui elle est de plus un acte de justice. A une époque peu éloignée de nous, on a vu se manifester une déplorable tendance à rabaisser les grandes figures historiques du moyen âge. De nos jours, une étude plus consciencieuse de cette époque l'a vengée de ces jugements iniques. Cette réaction à laquelle ont concouru des écrivains placés d'ailleurs dans des points de vue bien divers, s'est produite d'abord dans les travaux de la science ; elle est passée ensuite, comme cela était naturel, dans ceux de l'art, qui est appelé à populariser, par l'éclat de ses œuvres, les vérités que la science constate par ses profondes recherches. La statue de Pierre l'Hermitte à Amiens, comme celle de saint Bernard à Dijon, est une protestation monumentale contre une injustice qui avait essayé de se substituer à l'équité de l'histoire. Honneur donc à la Société des antiquaires de Picardie qui a conçu cette noble pensée, au conseil municipal qui s'est empressé de l'accueillir, à l'artiste déjà si connu qui a eu le privilège d'être choisi pour la réaliser. Honneur aussi au peuple d'Amiens, qui comprend, avec sa foi et son patriotisme, toutes les solennités où la religion bénit les gloires de la patrie, qui voit avec bonheur la statue de son grand

homme du XI^e siècle s'élever sur une des places de la ville, à l'ombre de ce temple où il a vu, il y a quelques mois, s'élever sur les autels la tombe de sa glorieuse martyre du III^e siècle.

La place assignée à ce monument est en effet bien choisie. Elle était sollicitée par des convenances que MM. les antiquaires, avec l'intelligence et le goût qui les distinguent, ne pouvaient manquer d'apprécier. Ils ont senti qu'une sorte d'attraction morale commandait à la statue de Pierre l'Hermitte de venir se poser à côté du temple bâti par Robert de Luzarches. Toute époque a son expression dans ses grands monuments et dans ses grands hommes. Le sentiment catholique et chevaleresque du moyen âge s'est personnifié dans cet enfant d'Amiens qui a été le promoteur des croisades : le génie catholique du moyen âge s'est incorporé dans la cathédrale d'Amiens. Il y a de plus une liaison intime entre le mouvement social du XII^e siècle et le mouvement artistique du XIII^e.

Un illustre savant a prouvé récemment, par des observations nouvelles, que la commotion produite par les guerres religieuses de cette époque a contribué à provoquer l'élan qui s'est manifesté dans l'architecture religieuse. Ces deux choses sont unies, même dans la commune injustice qu'elles ont eue à subir. On a long-

temps sacrifié à un enthousiasme exclusif pour les monuments de l'art païen l'admiration que les merveilles de l'art chrétien devaient exciter, de même qu'on méconnaissait la supériorité morale des héros chrétiens comparés aux héros fabuleux de Virgile et d'Homère.

L'époque où l'on a le plus souvent répété que votre Pierre l'Hermitte n'était qu'un absurde fanatique, est aussi celle où l'on proclamait, sans rougir, que votre sublime cathédrale n'était qu'une œuvre barbare. Voilà, Messieurs, quelques-unes des affinités qui existent entre votre nouvelle statue et votre vieux monument, qui les ont attirés l'une vers l'autre. La place que vous lui avez donnée est celle que Pierre l'Hermitte eût désirée, que Robert de Luzarches eût choisie.

S'il importe que le point de l'espace où une statue doit rester soit en harmonie avec elle, il est à désirer aussi que l'époque où elle est inaugurée, s'encadre bien dans le temps. La vôtre, Messieurs, a également ce bonheur. Je rencontre ici un rapprochement qui vous a été déjà signalé, mais souffrez que je le reproduise, parce qu'il est inévitable. C'est dans une année où vient de commencer une guerre qui a eu son point de départ dans les questions des saints lieux, où l'on voit flotter ensemble des bannières qui ne s'étaient ja-

mais alliées depuis le temps des croisades, où l'Occident se transporte sur les rives du Bosphore, pour y soutenir une lutte qui est au fond, quelles que soient les vues diverses des hommes qui y prennent part, une intervention solennelle de la Providence pour défendre la civilisation catholique contre l'invasion du despotisme politique et religieux, c'est à ce moment que l'ombre de Pierre l'Hermitte, évoquée par votre statue, semble sortir de sa tombe pour assister à ce grand spectacle. Elle tourne des regards vers cet Orient où les peuples chrétiens remportent sur leur ancien ennemi la plus belle des victoires ; ils le voient implorer leur générosité, et, vaincu par leur protection, accorder à leur pression pacifique les garanties qu'ils n'avaient pas obtenues de leurs armes.

Telles sont, Messieurs, les pensées que ce monument suggère. Elles expliquent l'empressement avec lequel les vénérables prélats, réunis ce matin dans votre cathédrale pour la cérémonie d'un sacre, sont venus s'associer à l'inauguration d'une statue sur une des places de notre ville. Heureux de donner à cette chrétienne cité ce témoignage de leur sympathie, ils ont compris aussi que leur présence ferait encore mieux ressortir le caractère religieux de cette fête civile.

Permettez, Messieurs, que je remarque, en finissant, un autre à-propos dont je puis seul sentir tout le prix. A la veille de quitter un séjour où tant de liens m'attachaient, c'est pour moi une vraie consolation que de lui avoir donné les prémices de mon épiscopat ; en bénissant aujourd'hui, dans le monument chrétien qu'elle vient d'ériger, cette ville tout entière, je me félicite de pouvoir la remercier ainsi de la bonté affectueuse qu'elle m'a constamment accordée, et dont je viens de retrouver l'expression dans un discours prononcé tout à l'heure. J'ai besoin de vous dire, Messieurs, que cette statue n'est pas plus solidement fixée sur sa base de granit, que le souvenir de tant de bienveillance ne sera profondément gravé dans mon cœur.

ÉLOGE FUNÈBRE
DE
MONSEIGNEUR DE SALINIS,
ARCHEVÊQUE D'AUCH.

MESSEIGNEURS ¹,
MES FRÈRES,

Je suis appelé, par une vieille et sainte amitié, à vous adresser quelques paroles dans cette heure si tristement solennelle. On a désiré que celui qui a si bien connu votre grand archevêque vous laissât, pour consolation dernière, une image de sa vie telle qu'on

(1) NN. SS. l'archevêque de Toulouse, les évêques de Bayonne, de Tarbes et d'Aire.

peut la faire à la hâte dans ces instants troublés que nous venons de passer près de son lit de mort. Je vous apporte des souvenirs de quarante ans. Nos affections, nos travaux, ont été, durant ce long espace de temps, tellement entremêlés qu'il fallait, ce semble, que ce mélange se produisît jusqu'à la fin, et qu'à la voix qui sort de cette tombe pour vous prêcher encore vos devoirs, vînt se joindre la mienne pour proclamer vos regrets. Ma douleur eût mieux aimé garder le silence ; mais un autre sentiment m'invite à parler, à défaut d'une autre parole que nous avons espérée pour ces funérailles. Nous avons besoin, moi, de lui offrir, vous, de recueillir pour lui ce suprême hommage, par lequel on fait ses adieux non plus à l'âme qui part, mais au corps qui s'en va. Nous avons besoin de nous représenter quelques traits impérissables de cette grande âme, au moment où ce cercueil, qui déjà nous cache ses traits mortels, est sur le point de disparaître aussi.

La foi nous a appris, Messieurs, qu'il n'y a dans l'âme humaine d'autres traits impérissables que ceux qui reproduisent quelque chose du divin modèle. Mais chaque fidèle, et surtout chaque pontife digne de ce nom, tout en cherchant à imiter Jésus-Christ dans toutes ses vertus, retrace d'une manière plus saillante un

côté particulier de l'âme du Sauveur. Chacun d'eux se forme, sous l'influence de la grâce, une pensée dominante, habituelle, quotidienne, dans laquelle se résument tous les sentiments qui l'unissent à l'Homme-Dieu. Cette pensée souveraine, telle que nous l'avons connue dans l'âme de Mgr de Salinis à toutes les époques, avait sa source dans une vérité évangélique que saint Paul a exprimée en ces termes : « Le Christ a aimé son Église. » L'amour de l'Église, voilà ce qui s'est constamment produit dans les paroles, dans les actes, dans les travaux de votre éminent prélat. Voilà le cachet de toutes ses vertus, voilà le mot fondamental de sa vie.

Lorsque Dieu veut former un défenseur pour son Église, il dépose souvent le germe de cette grande destinée dans la faiblesse même de l'enfance, et il a soin de placer cette semence première dans un lieu où elle se conserve en attendant qu'elle puisse éclore. Ce lieu est celui où l'on reçoit une éducation chrétienne. La Providence ménagea ce bienfait au jeune de Salinis, lorsque ses dignes parents, qui considéraient leur piété héréditaire comme leur première noblesse, le confièrent à un établissement où ils savaient que leurs religieuses espérances ne seraient pas trompées. Le modeste collège d'Aire a eu la gloire de pré-

parer dans un de ses élèves un des plus illustres évêques de notre époque. C'est là qu'a été le double berceau de son intelligence, qui s'annonça par de brillantes études, et de sa vocation ecclésiastique, à peu près contemporaine de sa première communion. Aussi a-t-il toujours conservé un doux et reconnaissant souvenir de cette maison qui lui avait fait tant de bien. Ses amis savent avec quels sentiments il aimait à parler du vénérable prêtre qui avait été pour lui un second père, de ses professeurs, de ses camarades. Jamais les lieux qui ont été témoins de ses plus glorieux succès ne lui ont fait oublier ces rives de l'Adour, où sa piété, son cœur, son génie, avaient commencé à s'épanouir. Heureux ceux qui, arrivés à l'extrémité de leur carrière terrestre, peuvent reconnaître, comme lui, en portant leurs regards en arrière, qu'ils ont été fidèles aux bénédictions de leur jeune âge, et que ces premières faveurs de la Providence ont porté plus tard leurs fruits dans les rudes épreuves de la vie !

Ces bénédictions continuèrent lorsqu'il commença, au séminaire de Saint-Sulpice, son cours de théologie, à un âge où, d'ordinaire, l'étude classique des belles-lettres n'est pas encore achevée. Son intelligence précoce le plaça bientôt aux premiers rangs dans cette réunion de lévites qui venaient de tous les points de

la France se presser autour de la chaire de savants professeurs. Mais ses progrès dans les vertus ecclésiastiques, sous la direction de ses pieux maîtres, furent encore plus remarquables. Ses éminentes qualités d'esprit et de cœur le firent bientôt choisir pour être le chef des catéchismes si renommés qui avaient lieu dans cette même chapelle basse de l'église de Saint-Sulpice, où, quelques années auparavant, M. Frayssinous avait commencé ses conférences sur la religion, premier modèle d'un genre d'éloquence que les époques précédentes n'avaient pas connu. L'abbé de Salinis distingua, dans le jeune auditoire qui l'entourait, des enfants qui sont devenus depuis des hommes célèbres dans les diverses carrières de la vie publique. J'ignore si quelques-uns d'entre eux ont laissé s'affaiblir dans leur esprit les principes que les leçons du catéchisme y avaient déposés ; mais je crois qu'aucun d'eux n'a oublié les attrayantes vertus du catéchiste.

C'est à cette époque qu'un vénérable directeur du séminaire de Saint-Sulpice le mit en rapport avec un écrivain fameux qui jouissait alors d'une gloire aussi brillante qu'elle était pure. L'histoire pourra révéler les raisons pour lesquelles la Providence permit cette amitié éclatante destinée à une si triste fin. Mais en

attendant qu'elle les explique toutes , nous pouvons déjà signaler celle qui a été mise en lumière par le constant et admirable dévouement de Mgr de Salinis à l'Église et au Saint-Siège. Dans une âme comme la sienne, les tentations ordinaires pouvaient peu de chose contre ce sentiment déjà si fort. Le péril le plus à craindre, c'était la séduction du génie. Dieu voulut qu'il eût à triompher de cette grande épreuve, pour qu'il donnât au monde catholique un grand exemple. Vers la même époque, il se lia aussi avec M. le duc de Rohan, qui allait quitter la Cour pour le Sanctuaire. C'est sous les regards et avec les encouragements de ces deux illustres amis que le jeune lévite s'avança vers l'autel où il reçut la consécration sacerdotale. Le premier a perdu la foi dans des théories politiques, le second a sacrifié sa vie dans l'exercice de la charité. L'abbé de Salinis a repoussé l'esprit de l'un et a gardé le cœur de l'autre.

L'évêque d'Hermopolis, qui présidait alors à l'instruction publique, et qui cherchait à y opérer graduellement une restauration religieuse, confia l'aumônerie du collège royal d'Henri IV au catéchiste de Saint-Sulpice, dont il avait distingué le mérite et entrevu l'avenir. Cette première station dans la carrière que Dieu lui avait préparée présenta, comme en rac-

courci, tous les traits qui devaient se développer à mesure que l'espace pour faire le bien s'élargirait autour de lui. Sa parole éloquente, les beaux écrits, les saintes œuvres, ces trois choses qui ont rempli sa vie dans des positions plus élevées, perçaient déjà dans l'enceinte du collège : l'évêque a été l'aumônier grandi.

L'abbé de Salinis avait parfaitement compris ce qu'il y avait de nouveau dans les besoins spirituels des jeunes gens qu'il devait diriger. Pour les prémunir contre la contagion des erreurs du temps, il s'appliqua à faire, pour les élèves des premières classes, un cours de conférences polémiques, où il discutait d'avance les préjugés et les sophismes irréligieux qu'ils étaient exposés à trouver sur leur chemin à leur entrée dans le monde. Permettez, Messieurs, que je caractérise, en quelques mots, la place que les conférences du collège Henri IV, continuées ensuite à Juilly, ont commencé à lui assigner parmi ceux qui ont illustré de nos jours la chaire chrétienne. J'avoue que je ne me sens guère le courage de parler de choses oratoires en face de ce cercueil ; mais je sais que le deuil accepte tout ce qui vient du cœur, et que l'éloquence de celui que nous pleurons n'a été, dès ses débuts, qu'une belle forme de sa charité.

Depuis que M. Frayssinous a inauguré avec tant de succès le discours polémique, les orateurs chrétiens qui lui ont succédé se sont partagé des mérites divers. Les uns se sont attachés à la clarté d'exposition, à la puissance de la méthode, à la vigueur de raisonnement, à un langage contenu et sévère. Chez les autres, on a trouvé plus de véhémence, d'éclat, de traits nouveaux et l'art de faire servir au triomphe de l'éloquence chrétienne des ornements pleins d'effet, quoique empruntés à une source un peu étrangère. Quelques-uns ont pris un genre intermédiaire, qui se distingue des deux autres parce qu'il les combine à quelques égards. C'est à ce troisième genre qu'appartiennent les conférences de l'abbé de Salinis, comme il sera facile de le reconnaître lorsqu'on aura imprimé celles auxquelles il a pu mettre la dernière main : les autres sont les fragments imparfaits d'un monument qu'il n'a pas achevé de construire. Il donna presque toujours son temps à des œuvres qui lui paraissaient meilleures que son bel ouvrage : il eût pris soin de le terminer, s'il eût travaillé pour la gloire.

A ces travaux, qui se renfermaient dans les murs du collège, il en joignait d'autres qui s'adressaient aux intelligences catholiques de toute la France. Ils furent insérés dans deux publications périodiques, alors très-

connues. Un de ses amis, juge compétent de tout ce qui est beau, s'est chargé de faire ressortir le mérite des pages qui tombèrent dès lors de cette plume brillante : je ne pourrais guère en apprécier l'éclat à travers les ombres que la mort et la douleur répandent en ce moment sur mes vieux souvenirs.

Les labeurs de son intelligence étaient couronnés par les œuvres de son zèle. Il fut un des premiers fondateurs de la société établie pour propager les bons livres, surtout dans les classes populaires, et il continua de concourir à sa direction, lorsque, prenant de nouveaux développements; elle institua des prix pour l'encouragement de la saine littérature. Cette société a disséminé, je crois, un million d'écrits dans les divers rangs de la population. Une grande part du bien qu'elle a fait revient à M. de Salinis, qui a été un des membres les plus assidus et les plus actifs de la commission administrative. Les plus honorables suffrages l'accompagnaient dans l'exercice de sa charge. Beaucoup d'hommes éminents, qui se sont illustrés dans la politique, les lettres et les sciences, siégeaient dans le conseil de cette société. Ils trouvaient tous que le jeune aumônier de collège était à sa place au milieu d'eux.

Le moment arrivait où il devait être appelé à rendre

d'autres services à la religion. Les ordonnances de 1828 avaient dissous des établissements bien chers à toutes les familles qui connaissaient le prix d'une éducation vraiment religieuse. L'élite de la France catholique demandait qu'on ouvrît, autant qu'il serait possible, quelques asiles nouveaux, où la foi et la piété de ses enfants seraient en sûreté. Cette pensée toucha l'aumônier du collège Henri IV et son digne ami l'abbé de Scorbiac, qui était alors aumônier général de l'Université. La Providence ne tarda pas à leur offrir, d'une manière imprévue, la facilité de concourir à un aussi grand bien. L'ancien collège de Juilly, que Mallebranche avait habité, et qui avait donné MM. de Bonald et Berryer à la nouvelle France, se trouvait dans un état de décadence intellectuelle et morale. Les vieux Oratoriens, accablés par l'âge, étaient impuissants à soutenir cette maison, et leurs rangs, éclaircis par la mort, ne se recrutaient plus. Ils tournèrent leurs yeux vers les hommes qui leur semblaient être les plus capables, par leurs lumières, leur zèle, leur expérience, de relever ses ruines. Leur vœu fut accueilli. Les deux amis quittèrent des places justement honorées, et le célèbre collège, passant sous leur direction, retrouva un avenir.

Le collège de Juilly, organisé sur de nouvelles bases

bien appropriées aux besoins de notre époque, a été pour la France religieuse ce que sont les écoles militaires pour l'armée. Il a été un foyer de ce qu'on pourrait appeler un patriotisme catholique, comme ces écoles sont des foyers du patriotisme national. On a pu constater que, non-seulement presque tous les jeunes gens qu'il a formés ont conservé l'empreinte chrétienne qu'ils y avaient reçue, mais aussi qu'un grand nombre d'entre eux sont devenus de nobles athlètes de la foi et de la charité. Ce résultat est dû surtout à l'influence de M. de Salinis, qui a été comme le génie de cette institution. Il a élevé ainsi jusqu'à la gloire l'humble titre de maître de pension. Il y a sans doute, dans sa vie, bien des parties qui attirent beaucoup plus les regards ; il n'en est point, ce me semble, qui aient eu des résultats plus durables. Les racines d'un grand arbre, cachées sous terre, sont obscures, tandis que la cime est visible : mais lorsqu'elles produisent une foule de vigoureux rejetons, elles assurent au lieu où il est planté, un abri que plus d'une génération bénira.

Un coup de vent de la Providence transporta l'arbre sur un autre sol, où il jeta aussi de profondes racines, en même temps qu'il produisait de nouveaux fruits. Les années que l'abbé de Salinis a passées à Bordeaux

ont développé l'œuvre de sa vie. La part qu'il prit, sous la direction éclairée d'un illustre prélat, au gouvernement d'un vaste diocèse, ses leçons à la faculté de théologie, qui réunissaient autour de sa chaire un auditoire d'élite ; cette espèce d'académie qu'il avait fondée dans son salon et qui se trouva si clairvoyante qu'elle traita, en 1847, les questions sociales que la révolution de 1848 devait mettre à l'ordre du jour ; l'influence qu'il exerça sur les œuvres de bienfaisance avec un tel mélange de sagesse et de zèle qu'on disait tout autour de lui qu'il avait vraiment le génie de la charité ; tous ces genres de mérite, en un mot, lui avaient conquis l'amitié des meilleurs et la respectueuse sympathie de tous. Aussi, lorsque la société, effrayée du présent et de l'avenir, appela à son secours toutes les fortes intelligences et tous les nobles caractères, les chefs de l'opinion conservatrice voulurent le députer à l'assemblée nationale. Mais Dieu lui avait marqué dans son Église une autre place. L'évêché d'Amiens l'attendait. Il y entra dans des circonstances encore bien sombres. La France était toujours frémissante et agitée. Rome subissait les tortures de l'anarchie révolutionnaire, et ce fut du rocher de Gaëte que Pie IX envoya au nouvel évêque sa première bénédiction.

Cet homme éminent se trouva placé dès lors dans une situation élevée, où, malgré sa modestie, les regards de la France ne tardèrent pas à se fixer sur lui. Mais plus sa situation a été visible, plus les louanges qui s'y rapportent peuvent être abrégées. J'ai cru mieux répondre à votre pieux désir en consacrant, surtout aux côtés moins connus de sa vie, les rapides moments qui m'étaient laissés pour mon allocution. Son épiscopat a été trop éclatant pour qu'il ait besoin de recevoir ici de mes quelques paroles une faible lumière. Il a été trop rempli, mêlé à de trop grandes circonstances pour qu'on puisse l'expliquer en peu de mots. La biographie de Mgr de Salinis, qui probablement sera bientôt rédigée, se chargera de tout dire, et les annales de l'Église d'Amiens lui fourniront de bien belles pages.

Les annales de l'Église d'Auch achèveront cette belle histoire. Et ici encore, que puis-je vous dire qui ne soit déjà proclamé par la voix publique? Est-il quelqu'un parmi vous, surtout dans le clergé, qui n'ait admiré la force et la douceur de son administration, la sagesse de ses ordonnances, l'impulsion qu'il a donnée à tous les éléments de la piété religieuse, à la science ecclésiastique, aux œuvres de charité? Son âme se faisait sentir constamment dans

toutes les parties de son diocèse pour tout élever et tout agrandir. Vous parlerai-je de son caractère ? Qui n'a redit bien des fois que, dans tous ses entretiens particuliers ou dans les réunions si regrettables qui avaient lieu dans son salon, l'amabilité était l'ornement de sa vie, et qu'il possédait à un degré bien rare le lustre de la bonté ? Celui qui était si bon envers tous ceux qui semblaient heureux était meilleur encore pour ceux qui souffraient, qui portaient le poids de l'indigence ou le fardeau souvent plus lourd des chagrins du cœur. Il y a eu dans sa compassion bien des mystères, parce que la charité doit avoir ses secrets comme l'infortune. Ai-je besoin d'ajouter que ce consolateur si délicat de toutes les misères était l'ange de la paix pour toutes les discordes ? Que si nous remontons jusqu'au principe qui l'inspirait dans tous les mouvements de son cœur, nous voyons que sa charité si féconde et si vive avait sa source dans les hauteurs de sa piété. Celle-ci dominait tout ce qu'il y avait de plus élevé dans son âme. Mais voulez-vous savoir quels ont été, dans son amour souverain pour Jésus-Christ, les deux traits caractéristiques de sa dévotion ? Je me rappelle que, lorsqu'il était au collège de Juilly, un vieil Oratorien, voulant expliquer les causes de la chute de son ordre, lui disait : « Nous

« devons périr, parce que nous n'aimions pas assez
« la Sainte Vierge ni le Saint-Siège. » Les sentiments
contraires à ces deux mauvaises choses qui ont fait
tomber l'Oratoire ont été le soutien de votre évêque
jusqu'à la fin. Vous tous qui l'avez assisté dans sa
maladie, dites s'il n'est pas vrai qu'il suffisait de
prononcer à son oreille le nom de Marie pour le
consoler dans les plus cruelles souffrances de ses
derniers jours; et lorsque, après avoir reçu le Saint-
Viaticque, il adressa une allocution à son clergé, sa
voix retrouva de la force pour proclamer que la grande
dévotion de ce temps-ci doit être la dévotion au Saint-
Siège. Il a exprimé ce sentiment dans ses écrits comme
par ses paroles, et l'admirable publication, dans la-
quelle il a défendu récemment les droits de la Pa-
pauté, est comme le testament de son épiscopat.

La vivacité de ce sentiment qui était l'âme de toute
sa vie semble avoir eu, par suite des circonstances, un
effet bien triste. Nous pouvons croire qu'elle a beau-
coup contribué à l'avancement de sa fin, par les émo-
tions douloureuses que lui ont fait éprouver les tribu-
lations de la Papauté. Le mal dont ses organes recé-
laient le germe a été mûri plus vite par ses souffrances
morales, et il y a eu du dévouement au Saint-Siège
jusque dans le coup plus hâté qui lui a donné la mort.

Une pareille mort a été le digne couronnement de sa vie. Elle a été belle, de cette beauté surnaturelle qui éclate dans ce qu'il y a de plus affreux pour la nature. Les circonstances mêmes dont elle a été précédée ou entourée ont formé, aux yeux de la foi surtout, le tableau le plus touchant. Au dehors, toutes les réunions joyeuses, toutes les fêtes mondaines, si fréquentes en ce temps de l'année, s'arrêtant spontanément comme par un commun accord, longtemps avant le jour fatal ; les nouvelles de la santé de l'illustre malade demandées à tous les instants et portées dans tous les quartiers ; le peuple qu'un jour de marché avait rassemblé sur la place publique, tombant tout à coup à genoux et en prières, au moment où il a cru entendre le signal de sa mort : dans l'intérieur de l'archevêché, ses parents, ses amis, ne trouvant quelque consolation que dans leurs prières et leurs tendres soins, et se voyant pour la première fois jaloux les uns des autres par cette émulation de piété filiale ; à côté de son lit, comme une apparition du ciel, une sœur de charité sous les habits du monde (1) ; et, sur ce lit de défaillance et de mort, la

(1) A ces traits, personne n'a pu méconnaître la parente de Mgr de Salinis, Madame la baronne de Marignan, née de Canolle, dont les tendres soins adoucirent les cruelles souffrances du prélat, et lui valurent de recevoir sa suprême bénédiction, trésor précieux qu'elle conserve avec un soin jaloux.

foi qui fortifie tout, la patience qui épure tout, l'abandon complet à Dieu qui sanctifie tout. Une de ses grandes préoccupations était la crainte que quelque surprise de la douleur excitant une légère impatience ne vînt tromper sa volonté de souffrir avec douceur. Il s'était mis si complètement entre les mains de Dieu qu'il sut maintenir, dans les plus vives tortures de sa maladie, la résolution qu'il avait faite de ne demander à Dieu ni sa guérison, ni même un simple allègement de ses maux. Son humilité se montra égale à sa vive foi, lorsqu'on lui annonça la bénédiction papale : « Quel bonheur, s'écria-t-il, autant qu'un mourant peut s'écrier ; quel bonheur ! je la désirais beaucoup, mais je n'avais pas osé la demander. » Cette émotion fut si vive qu'elle sembla l'agiter, et il porta la main à son front comme si cette joie subite y eût frappé un coup. O coup heureux, qui a bien adouci l'autre ! Cette consolation dernière qu'il avait méritée par son dévouement à l'Église acheva de couronner son agonie. Comme un blessé qui expire sur un champ de bataille s'enveloppe de son manteau, il s'enveloppa de cette bénédiction. Le reste n'est plus de la terre : la mort avait passé là ; mais après elle, il resta dans cette chambre une céleste paix, et elle a fait sur tous ceux qui étaient

présents une telle impression que chacun d'eux y trouvera une source de force et de consolation, lorsqu'il se le rappellera parmi les épreuves et les amertumes de cette vie.

Ne sentez-vous pas, Messieurs, que vous pourrez retrouver quelque chose de cette impression, quand vous viendrez prier dans la chapelle de Notre-Dame d'Auch, où il a ordonné de déposer son corps? Vous savez aussi qu'il a demandé que la chapelle de Sainte-Theudosie, dans la cathédrale d'Amiens, reçût son cœur. De même qu'il a partagé entre ces deux diocèses son immortel amour, il leur a partagé aussi ses restes mortels. Il a voulu que ces deux belles et illustres Églises, dont il avait resserré les liens pendant sa vie, ne fussent pas divisées dans sa mort, et que leur union fraternelle, qui avait germé dans son âme, eût des racines jusque dans sa tombe.

O grand évêque, ô saint ami, réunissez-nous tous dans votre protection éternelle, qui sera si puissante devant le trône de Dieu, comme nous sommes réunis dans notre douleur, près de votre cercueil. — Et déjà ne voulez-vous pas que, pour donner dans ce moment suprême un gage de cette protection, je bénisse en votre nom vos parents et amis ici présents, et tous ceux qui leur sont chers, ce clergé, ce diocèse qui

vous ont été si unis, cette ville si affligée de votre perte, ce premier magistrat du département qui versait des larmes en sortant de son dernier entretien avec vous, ce général qui partage aussi notre douleur et qui a voulu commander en personne l'escorte de la cérémonie funèbre, ce maire et ce conseil municipal que nous remercions de s'être empressés de voter un tribut pour la décoration de votre tombeau et de consacrer une des places de la ville en lui donnant votre nom ? Oh, oui ! je veux les bénir tous, autant que je le puis, à la manière dont vous bénissez vous-même, et je suis sûr d'être l'interprète de mes vénérés collègues, en vous offrant l'hommage non-seulement de leurs respects et de leurs larmes, mais aussi de leur tendre intérêt pour tout ce que vous avez tant aimé. Pour moi, je vous prie, en ce moment sacré, de m'obtenir une grâce, une insigne grâce, que je dois recevoir par vos mains, puisque vous l'avez possédée. Dans tout le cours de votre vie, de votre épiscopat surtout, vous avez accompli en vous, selon ce que permet l'infirmité humaine, ce mot de la sainte Écriture où il est dit que la sagesse divine atteint son but avec force et qu'elle dispose les moyens avec douceur.

Ce mélange heureux de douceur et de force a été le caractère de votre administration : il a produit l'effi-

cacité de votre ministère pour le salut des âmes. Faites maintenant par vos prières que je participe à ce don : laissez tomber sur moi cette grâce, comme Élie, montant vers le ciel, jeta son manteau sur son disciple et son ami. C'est le meilleur présent que puisse me faire votre céleste amitié, pour me soutenir, moi, pauvre évêque, dans ce qui me reste à parcourir de la route où je rencontre les devoirs que vous avez si bien remplis, et les tristesses dont vous êtes délivré.

DISCOURS
SUR LES
MARTYRS DE CASTELFIDARDO.

SERVICES ET GRANDEURS DE L'ARMÉE PONTIFICALE (1).

MESSIEURS,

Ce diocèse, où se perpétuent, à plusieurs égards, de vieilles et religieuses coutumes de nos pères, avait conservé jusqu'à ces derniers temps un usage que la piété espagnole lui avait légué. Dans les convois funèbres, le prêtre s'arrêtait quelques instants près du lieu de la sépulture ou dans la maison mortuaire,

(1) Ce discours, retrouvé dans les papiers de Mgr Gerbet, n'avait pas été prononcé.

pour adresser des paroles de consolation à la famille, aux amis du défunt, et pour retracer dans un court éloge ce qu'il y avait eu d'édifiant dans sa vie ou dans sa mort. Cet usage a présenté de nos jours des inconvénients dont l'avaient préservé les mœurs d'un autre âge. Mais quelles qu'aient pu être les raisons d'y renoncer, il était beau pourtant d'accorder à la bière d'un obscur chrétien, près d'une fosse sans nom ou sous un toit de chaume, le même genre d'honneurs qui se produisait plus en grand à Saint-Denis ou à l'Escurial devant le catafalque des rois. L'oraison funèbre touchait aux deux conditions extrêmes de ce monde; et souvent un simple curé, environné de ses rustiques paroissiens, parlait sur les mérites du plus pauvre défunt avec autant de dignité chrétienne que Bossuet avait de majesté devant les puissants de la terre, lorsqu'il faisait du sublime avec un de leurs cercueils.

Mais, en dehors des cérémonies funèbres terminées dans le cimetière ou la rue d'un village, et celles qui s'accomplissent dans les demeures royales, il en est une, Messieurs, qui a un caractère à part. Tout y est aussi vrai et sincère que dans les inhumations les plus humbles; mais on y voit paraître quelque chose de plus grand que dans les funérailles les plus pom-

peuses ; c'est que, pour la célébrer, l'Église tout entière, profondément pénétrée d'un même sentiment, semble ne former qu'un seul temple. Nous le voyons aujourd'hui dans les derniers devoirs rendus à ceux qui viennent de mourir pour la sainte cause de la catholicité. Rome a donné le signal, bientôt répété partout. A peine un service est-il fini dans une église, qu'il recommence dans une autre. Les diocèses se passent, comme de main en main, les flambeaux funéraires et des couronnes expressives par leur couleur même, la couleur du martyr. Un recueil des épitaphes serait tout un livre. Dans la chaire, des voix éloquents ont fait entendre des regrets et des éloges en toute langue, et la presse religieuse y joint ses renseignements, ses lettres, ses hommages innombrables. C'est le monde catholique qui fait l'oraison funèbre.

Dans de pareilles circonstances, les pensées et les émotions communes se produisent avec des développements divers. Il y a la douleur chrétienne, l'admiration chrétienne, la méditation chrétienne. La douleur a dû paraître d'abord, car elle est la reine dans les choses du deuil, et, comme telle, elle a droit d'y parler la première. Après l'expression soudaine de ce sentiment, l'admiration a pris la parole ; et quoi-

qu'elle ait mêlé aux louanges de magnifiques leçons, il est bon, ce me semble, que la méditation vienne à sa suite pour s'appliquer particulièrement à reconnaître d'importantes vérités, contenues en quelque sorte dans ces tombeaux, qui ne sont pas moins instructifs qu'ils ne sont touchants et honorés. Sur ces monuments de gloire et de douleur, il y a une lumière divine qui a été réservée pour notre temps, et dont il faut recueillir, même en les affaiblissant, les moindres clartés.

C'est dans cette pensée, Messieurs, que je vais vous parler. Ce que j'ai à vous dire sera quelque chose de plus que l'allocution mortuaire qu'écoutaient vos pères près de la tombe de chaque chrétien ; mais ce sera beaucoup moins qu'une oraison funèbre. Nous allons faire ensemble une simple méditation qui n'aura rien de grand que son sujet même, et qui pourtant suffira, je l'espère, à l'auditoire d'élite qui m'entoure. Il n'est aucun des fidèles ici présents qui ne soit en état de rehausser mes paroles par la manière dont il les sentira, et de les agrandir en les recevant. Puissent-elles du moins vous présenter quelques-unes de ces vérités fortes et consolantes que la foi fait descendre du sein de toute gloire pure, ou qu'elle tire du fond de chaque tristesse, et qui achè-

vent la louange comme elles adoucissent le regret!

Nous lisons dans le premier livre d'Esdras que, dans un moment bien solennel de l'histoire des Israélites, le souvenir de l'ancien temple disparu, l'aspect du nouveau qui en couvrait les ruines, excitèrent dans l'âme du peuple de Dieu un mélange de tristesse et de consolation qui éclatèrent dans la grande voix de la multitude assemblée autour du lieu saint : les orateurs chrétiens ont eu plusieurs fois l'occasion de citer ce trait; mais comment se fait-il que je le rappelle en ce moment? Qu'y a-t-il de commun entre le berceau d'un temple qui ressuscite et le vaste tombeau qui vient de s'ouvrir pour les victimes que nous pleurons? Quelle analogie les impressions mêlées que ressentit alors Jérusalem peuvent-elles avoir avec les émotions qui remplissent aujourd'hui le cœur de toute l'Église, et qui, sauf l'admiration, semblent n'y laisser de place que pour un gémississement immense?

Ce rapport, Messieurs, les premières pages de l'histoire de l'Église peuvent nous l'indiquer. Nous apprenons par les récits primitifs que lorsque les chrétiens suivaient les convois funèbres de leurs martyrs, ils pleuraient et ils chantaient. Les galeries des catacombes étaient doublement émues. Leurs échos répétaient des gémississements et des actions de

grâces. Les chrétiens pleuraient ces coups de la mort qui enlèvent à la famille des êtres chéris, à tous les fidèles de nobles frères, à l'Église persécutée des soutiens héroïques. Mais leurs âmes s'élevaient plus haut que toutes ces douleurs, non pas seulement parce que la foi leur découvrait ce qui venait de s'accomplir là où il n'y a plus de tombeau, mais aussi parce qu'ils savaient que ces cadavres, tout impuissants qu'ils semblaient être, étaient doués, même pour la terre, d'une merveilleuse puissance. C'était avec les pierres de leurs tombes que se construisait et s'achevait le berceau de l'Église. Voilà pourquoi les cantiques se mêlaient aux sanglots dans la marche des convois.

Et nous aussi, Messieurs, ne devons-nous pas ressentir un mélange de douleur et de consolation? Assurément notre tristesse est bien profonde en apprenant la mort des défenseurs du Saint-Siège; toute l'Église a pris le deuil de leurs familles. Leur mort si lamentable a été rendue encore plus lugubre par les circonstances. Leurs funérailles se sont faites sous un ciel bien sombre, au bruit d'un des plus violents orages qui se soient déchaînés contre Rome. Leurs ennemis, en jetant leurs corps dans la fosse, ont cru enterrer avec eux les destinées de l'Église.

Et pourtant, je vous le demande, Messieurs, cette

fosse nous parle-t-elle de découragement? Ne sentez-vous pas que l'Église doit espérer en ces tombes? Le grand holocauste auquel les nations catholiques ont fourni chacune sa part de victimes restera-t-il inefficace? Ne savons-nous point par l'histoire de la religion que jamais pareil sacrifice n'a trahi l'espoir qu'il avait inspiré? Croyez-vous enfin que le magnifique exemple qu'ils ont donné au monde chrétien se soit éteint là où ils sont tombés? Non, ces illustres morts ont une mission d'outre-tombe qui sera bien plus durable, bien plus longue, que celle de leur vie. S'il en est ainsi, nos sentiments peuvent-ils s'arrêter à la tristesse, et ne doivent-ils pas, à certains égards, monter jusqu'à l'action de grâces?

Voilà sous quels aspects doit nous apparaître ce douloureux et sublime épisode de l'histoire de l'Église. La destinée de l'armée romaine ressemble à la colonne qui marchait devant les Hébreux dans le désert : elle est sombre et elle est lumineuse. Cherchons à la bien comprendre sous ce double rapport et à discerner les diverses raisons que la divine Providence a eues certainement en vue, même en permettant que la mission donnée à cette armée catholique fût entravée par le brutal triomphe de ses ennemis. Nous reconnâtrons, je crois, que ses malheurs n'ont

pas empêché une grande réussite ; que si la victoire sur le champ de bataille lui a été impossible, elle a remporté d'autres avantages, et que son désastre matériel fait mieux ressortir son succès moral dans le présent et dans l'avenir.

Je ne suis pas de ceux aux yeux desquels la vraie signification de ce fait est obscurcie parce qu'elle se trouve voilée par un grand revers. La bataille a failli, l'institution a réussi. Le principe d'une fédération catholique est passé de la région des théories dans celle des faits.

L'organisation de ce principe était impérieusement réclamée par la situation nouvelle de la Papauté. Depuis la décadence de l'islamisme comme puissance conquérante et l'extinction des grandes rivalités féodales dans l'intérieur de leurs États, les Souverains Pontifes n'avaient guère eu besoin d'une armée proprement dite. Les soldats n'étaient guère qu'une garde de sûreté civile sous un uniforme militaire. Environnés de monarchies où la force matérielle allait toujours croissant, les Papes avaient, entre tous les souverains du monde, l'insigne honneur de régner avec une clef, de gouverner sans sabre. Le siècle qui a rendu impossible ce phénomène, unique dans l'histoire, d'une souveraineté à la fois obéie et désarmée,

serait bien aveugle s'il en était fier : la postérité ne comptera pas ce mauvais coup parmi ses gloires. Mais enfin les circonstances générales d'une époque troublée, l'esprit de révolte propagé par les sociétés secrètes, et salué, en plus d'un pays, par les plus hautes autorités publiques, la violation du droit des gens, placée sous la protection anticipée que lui assure l'idolâtrie des faits accomplis, toutes ces tristes choses réunies obligent la Papauté à accepter, pour une période de temps plus ou moins longue, la situation commune des pouvoirs politiques. Elle avait des gardes ; il lui faut une armée. Cette création militaire sur le sol pacifique des États de l'Église marquant une phase nouvelle dans les conditions du gouvernement romain, il était important que, dès sa naissance même, la Providence lui imprimât un sceau illustre. Armée catholique, aurait-elle présenté complètement ce caractère distinctif, si les divers pays de la catholicité ne lui avaient envoyé leurs représentants ? Sans les récents malheurs du Saint-Siège, ce résultat eût été beaucoup plus lent et plus difficile à obtenir. N'était-il pas désirable que ceux qui voudraient former ses rangs eussent généreusement répondu, non à la réquisition d'un recrutement forcé, mais à l'appel d'une conscription volontaire ? Ne convenait-il pas

aussi que les noms nouveaux des fils du peuple fussent mêlés aux anciennes gloires sous ses drapeaux, comme ils le sont, dans l'Église, aux pieds des autels? Ne fallait-il pas que ses premières marches fussent signalées par de glorieux témoignages de fidélité, de dévouement, de bravoure? Un triomphe matériel eût servi la cause que cette petite armée défendait; mais, puisqu'elle s'est trouvée dans un de ces cas où le courant des plus nobles cœurs doit succomber sous la fatalité du nombre, n'y a-t-il pas eu quelque chose de plus désintéressé, de plus rapproché du genre des martyrs dans l'effusion de ce sang, qui ne pouvait plus espérer la consolation de la victoire? Tous ces traits seront rassemblés pour illustrer les débuts de cette garde royale de la Papauté. La future armée romaine, dont ces bataillons forment la tête, a reçu en eux un magnifique baptême. Ne craignez donc pas, petit troupeau mutilé et dispersé : *nolite timere, pusillus grex* ; votre naissance promet, vos premiers pas prophétisent. Nous lisons dans la vie de plusieurs saints qu'ils donnèrent, dès leur enfance, des indices non équivoques de leurs mérites futurs : et vous aussi, légion sacrée, vous n'avez pas fait attendre les présages de ce que vous serez un jour ; le monde catholique salue dans vos premiers actes le gage de

vos services dans l'avenir, et l'espérance d'un dévouement plus heureux.

Mais, après cet aperçu général, entrons dans des considérations particulières, pour reconnaître, sous diverses faces, la destination morale de cette création militaire. Nous verrons s'ouvrir devant nous quelques perspectives bien différentes des points de vue que présente ordinairement la création d'une armée.

Le droit de la Papauté à l'indépendance de son ministère universel est tellement un dogme capital, que tout ce qui se rapporte à ce but renferme un enseignement religieux, et que, dans cet ordre de choses, la guerre elle-même fait, à sa manière, de la théologie. Dieu, qui a voulu que l'unité fût un des signes indélébiles et incommunicables de son Église, dispose le cours des événements de telle sorte que ce grand caractère, visible dans tous les temps sous sa forme essentielle, est mis de temps en temps en saillie sous des formes particulières, appropriées aux préoccupations d'une époque. C'est ce qui s'est vu de nos jours par la dissémination dans tout l'univers de ces religieuses, de ces héroïnes de la charité, qui, estimant que leur patrie est partout où il y a de grandes misères à soulager, s'envolent dans tous les pays civilisés, barbares et sauvages, et offrent au monde le

spectacle d'un même dévouement émané de la même foi, parti d'un même foyer et réglé par la même autorité. Mais voici que cette unité éclate d'une autre manière, non pas par voie de dissémination, mais par voie de concentration. De tous les pays chrétiens accourent et se réunissent dans le centre du monde catholique, des hommes appartenant à toutes les classes de la société, qui viennent confondre dans le même sentiment toutes leurs diversités de nation, de langue et de sang, et mettent leur vie au service de leur foi, en cherchant à trouver l'arène des martyrs sur le champ de bataille des braves. L'unité catholique, qui s'était manifestée en tous lieux sous les traits du dévouement pacifique, se produit, dans le lieu central sous la mâle figure du dévouement militaire : elle s'était faite sœur de charité, elle se fait soldat. Cette seconde forme de l'unité est, comme la première, un phénomène de notre époque : rien de semblable ne s'était vu dans d'autres siècles. Quand Dieu produit dans son Église des choses extraordinaires, ce n'est point pour en borner l'effet à quelques jours. Il n'a pas suscité celle qui vient d'apparaître pour la réduire à n'être qu'un météore passant sur des ruines.

En continuant d'étudier les vues de Dieu sur l'armée catholique, nous découvrons un de ces traits inatten-

dus par lesquels se révèle la conduite de la Providence divine. Il arrive de temps en temps qu'un fait qu'elle rapporte directement à une certaine fin visible pour tous, se trouve avoir concouru, au moins d'une manière indirecte, à des résultats heureux, très-éloignés du but primitivement connu. L'intrépidité avec laquelle Pie IX défend, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les droits de la catholicité, a eu des résultats moraux diamétralement opposés à ceux que ses ennemis prédisaient. Elle a sans doute excité une vive irritation chez ceux dont elle a contrarié les désirs et les projets ; mais elle a produit au loin une impression de respect parmi des populations qui, sans être soumises à l'autorité religieuse de Rome, ont assez de droiture pour sentir ce qu'il y a de grand en elle. Dans toute la suite des siècles, la solidité du roc sur lequel l'Église est bâtie forme un tel contraste avec l'instabilité des choses humaines, que les préjugés hostiles en sont au moins étonnés. Mais il y a des époques où celui qui est placé au sommet de l'Église représente de la manière la plus vive cette fermeté divine. Debout sur son rocher, entre les nuées qui éclatent sur sa tête et les flots soulevés qui mugissent sous ses pieds, il reçoit d'en haut, aux plus sombres moments de la tempête, une lueur de majesté qui éclaire des yeux

ordinairement peu sensibles aux grandeurs permanentes de la Papauté. Tournez vos regards vers l'orient de l'Europe, au delà des monts Balkans. Dans les vallées et les plaines de la Bulgarie vivent des populations chrétiennes auxquelles le schisme cache la vérité depuis plusieurs siècles, mais qui ressemblent moins à des sectaires rebelles qu'à des enfants trompés auxquels on n'a pas appris à reconnaître leur père. Le spectacle des misères croissantes du schisme les a disposées à tourner leurs regards vers Rome; mais en même temps la grande attitude prise par Pie IX pour défendre son indépendance spirituelle les a d'autant plus frappées qu'elles avaient autour d'elles, dans les chefs des Églises séparées, un scandale séculaire de servilité religieuse. Écoutez ce que vient de leur dire le principal organe (le journal *la Bulgarie*) :

« Dans la véritable Église catholique, Celui qui a pro-
 « mis de l'assister jusqu'à la consommation des siècles
 « accomplit sa promesse en inspirant et en dirigeant
 « la tête toute spirituelle qui sait garder son indé-
 « pendance vis-à-vis du pouvoir temporel. C'est pour
 « cela que les Papes ou Souverains Pontifes n'ont cessé
 « de lutter et luttent encore dans la personne de Pie IX. »

Peuples qui recevez ces paroles, préparez-vous à redevenir les catéchumènes de l'unité. La vérité a sur

vous de grandes vues de miséricorde, puisque ces grâces nouvelles qu'elle vous envoie viennent d'éclorre au milieu des événements terribles sous le coup desquels ses anciennes bénédictions se retirent, en partie, de la contrée qu'elles avaient le plus favorisée.

Reportons maintenant nos regards vers l'Allemagne, le foyer primitif des révolutions religieuses du xvi^e siècle. Parmi tant d'hommes qui sont plus protestants que chrétiens, un phénomène nouveau se produit parmi ceux qui sont plus chrétiens que protestants. Ne pouvant arrêter le torrent qui emporte la réforme de Luther jusqu'à l'abîme où tout christianisme primitif disparaît, ils tâchent de remonter eux-mêmes le courant, et chacun de leurs efforts les ramène vers Rome, quoiqu'ils n'aient pas encore l'intention d'y arriver. Mais ce sont surtout les circonstances actuelles qui les émeuvent et les instruisent. Ils contemplent avec respect tout ce que fait Pie IX pour la défense de l'Église. Ils y découvrent une force divine que le protestantisme ne connaît pas. Ils applaudissent à l'énergie que le Pontife déploie. Ils lui prédisent que la Papauté sortira plus glorieuse de cette épreuve. Leurs discours, leurs livres, leurs journaux renferment des témoignages d'admiration, de sympathie et même de tendresse, qu'on serait heureux de retrouver dans le

langage de bien des catholiques. Oh ! qu'il est consolant pour Pie IX que, dans les vieux foyers du schisme et de l'hérésie, il y ait beaucoup d'âmes éclairées par ses malheurs ! Mais ses malheurs ne sont une lumière pour elles que parce qu'ils réfléchissent l'éclat de sa constance apostolique ; et tout ce qui contribue à la faire ressortir a sa part dans cette lumière. Le courageux Pontife a fait connaître cette fermeté par des protestations et des actes que l'on croirait inspirés par l'âme du grand saint Léon ressuscité au milieu des ruines de l'Italie.

Mais ces diverses manifestations, si éclatantes pour les catholiques, si bien comprises par eux dans toute leur signification, ont dû être imparfaitement connues, ou trop faiblement appréciées parmi des populations plus éloignées de Rome par l'intervalle des préjugés que par la distance même des lieux. Si le Pape n'avait pas donné en quelque sorte un corps à sa résistance morale, en appelant autour de lui les défenseurs que les peuples catholiques étaient prêts à lui fournir, on eût pu croire, en plusieurs contrées du moins, qu'il n'avait pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver les droits du Saint-Siège, et que la cause du monde catholique eût faibli entre ses mains. La création de cette armée pontificale a donc

été le complément nécessaire de toutes les autres manifestations ; elle a été sa forme la plus saillante, la plus universellement comprise de cette invincible constance, qui, montrant à toute la terre, dans le Pape Romain, le seul pouvoir religieux intrépide à défendre son indépendance, a fait graviter vers le Saint-Siège la vénération et la sympathie de ceux mêmes qui ne voient pas encore en lui le centre de la foi. En concourant à ce résultat, cette armée a rempli une autre mission que celle qu'elle savait avoir reçue. Tandis qu'elle ne se croyait destinée qu'à résister aux forces matérielles des ennemis du catholicisme, elle a plus contribué à affaiblir, en divers lieux, l'hostilité morale de vieux préjugés que n'avaient pu le faire les controverses des savants ; et la voix de leur sang, qui était par elle-même une prière, s'est trouvée être aussi une prédication entendue au loin. Le jour viendra où de nouveaux pèlerins de l'unité catholique, visitant le tombeau de saint Pierre à Rome, la maison de la sainte Vierge à Lorette, s'y rappelleront les singuliers contre-coups de la grâce dont Dieu s'est servi pour préparer leur retour, par une route imprévue, dans le sein de l'Église.

Dieu a eu aussi d'autres desseins sur cette armée, en la destinant à faire ressortir, par voie de contraste,

la justice de la cause qu'elle a soutenue. La sainteté d'un droit, comme la vérité d'une doctrine, peut être mise en relief de deux manières. Une vérité se prouve par sa propre lumière; mais, en outre, elle se démontre, comme on dit, par l'absurde, c'est-à-dire par les ténèbres qui surgissent dès qu'on la suppose éteinte. La sainteté d'un droit, toute brillante qu'elle puisse être par elle-même, se constate aussi, à sa manière, par l'absurde : en fait et en droit, les absurdités les plus frappantes sont les ignominies dont on est obligé de se couvrir quand on cherche à le détruire.

Ce genre de démonstration a été surabondamment fourni par le Piémont, dans son abominable conduite envers l'armée du Pape. Il s'est sans doute rendu coupable de beaucoup d'autres choses indignes; mais les divers traits de cette masse d'iniquités, partant d'un principe commun, sont tellement liés entre eux, qu'il serait difficile de faire paraître les uns sous leur vrai jour, si on laissait complètement dans l'ombre les autres.

Les gestes du Piémont sont le commentaire en action d'une doctrine honteuse, frappée d'une réprobation générale. Il y a, Messieurs, un nom qui excite le mépris partout, à une seule exception près. Il ne pro-

duit pas la même impression chez nos ennemis d'Italie. Il n'a pas là, comme nous le verrons tout à l'heure, un sens déshonoré; mais il est fâcheux que son sens piémontais soit en désaccord avec sa signification européenne. Ce nom, Messieurs, est le nom de machiavélisme.

Or, le Piémont actuel, c'est Machiavel couronné. Les maximes les plus perverses du secrétaire de Florence ont maintenant une édition, non pas corrigée, mais illustrée, dans les actes du gouvernement de Turin. Rapprochons un instant des conseils du maître les pratiques du disciple : c'est curieux, je vous l'assure; mais ici mes paroles doivent descendre presque au niveau du sujet qu'elles vont toucher, et je vous demande pardon d'avance de l'abaissement de mon langage.

Ramassons d'abord le passage suivant : « Les anciens auteurs ont écrit que plusieurs princes ont été nourris par Chiron le Centaure et formés à son école : avoir pour précepteur un être moitié bête, moitié homme, qu'est-ce que cela veut dire, sinon qu'un prince doit savoir user de l'une et de l'autre nature? l'une sans l'autre ne dure pas. Donc, un prince étant obligé de bien se servir de la bête, il doit tenir du lion et du renard... Ceux qui tiennent

« seulement du lion sont malhabiles.. il s'ensuit
« qu'un prince bien avisé ne doit point observer la foi
« promise lorsque cette fidélité à sa parole lui nuirait, et
« qu'il n'a plus les mêmes raisons qui l'ont poussé à faire
« sa promesse. »

Le Centaure de Turin, qui se compose de tous les précepteurs du Trône, de tous les hommes d'État influents, a merveilleusement enseigné, on en conviendra, ce premier précepte : *Questo precetto*, comme dit Machiavel. Ainsi, on a conclu, signé, juré le traité de Villafranca avec l'intention, parfaitement constatée par tout ce qui a suivi, de le ronger sourdement sans retard et de le déchirer ouvertement, dès qu'on se croirait en mesure de le faire. On a donné l'assurance que les troupes sardes réunies près de la frontière des États de l'Église avaient pour but de les protéger contre des envahisseurs; et quelques semaines après, on s'est fait soi-même l'envahisseur. On a écrit officiellement au roi de Naples qu'on désavouait le célèbre pionnier des révolutions, en même temps qu'on lui envoyait sous main encouragements, munitions, soldats. Le vieux renard de Machiavel est surpassé : il pouvait seulement violer sa parole antérieurement donnée; le nouveau viole la sienne en même temps qu'il la donne.

Je ne cite que quelques traits; passons à une autre

maxime : « Un prince ne manquera jamais de raisons
« légitimes pour colorer son manque de bonne foi. »
Cette leçon du Centaure de Turin n'a pas été oubliée.
Pourquoi attaquez-vous l'armée pontificale? Pour dé-
fendre les autorités romaines contre une exaspération
que cette armée serait impuissante à réprimer. Pour-
quoi vous emparez-vous des provinces du Pape? pour
rétablir l'ordre moral. Pourquoi voulez-vous prendre
la place du roi de Naples? pour remédier à l'anarchie.
Tout cela a été dit officiellement et même royalement.

Écoutez encore :

« Il faut bien entendre ici qu'un prince, et surtout
« un prince nouveau, ne peut pas s'astreindre à toutes
« les choses qui sont le signe de l'honnête homme,
« attendu qu'il est souvent obligé, pour maintenir
« l'État, d'agir contre l'humanité, contre la charité,
« contre la religion. Il doit donc avoir un esprit dis-
« posé à se tourner selon que le commandent les
« vents et la fortune. »

Ne remarquons en ce moment que la fin de ce pré-
cepte : nous retrouverons tout à l'heure l'autre partie
plus complète. A l'école du Centaure, l'art de se re-
tourner, selon que le vent souffle, sans s'embarrasser
de la justice et de l'humanité, consiste surtout dans
la transformation du renard en lion, et du lion en

renard. Tant qu'on a douté du succès de Garibaldi, le renard a fait semblant de se tenir séparé de lui. Dès que la réussite a paru certaine, il a fait pour le rejoindre un saut de lion, si l'on me permet ici ce trop noble terme de comparaison. Tant qu'on a cru à l'impossibilité de voler Rome, le renard a protesté de son profond respect pour le siège de la catholicité; mais sitôt qu'il a été alléché par l'espoir de ce grand vol, il s'est montré très-impatient d'imiter celui que la Bible représente comme un lion rugissant, rôdant autour de ceux qu'il cherche à dévorer. Pour tromper et surprendre l'armée papale, les impostures diplomatiques ont joué leur rôle, et pendant ce temps-là l'animal hypocrite s'est remué; puis, le tour fait, une bête gigantesque s'est jetée sur la proie que le renard lui avait livrée.

Signalons en entier ce quatrième précepte, qui est une des maximes capitales de la bête de Machiavel, très-semblable, comme on voit, à celle qui figure dans l'Apocalypse : « Quand on délibère sur le salut
« de la patrie, on doit mettre de côté toute considéra-
« tion de ce qui est juste ou injuste, humain ou cruel,
« honorable ou ignominieux. » Voilà le grand mot, la grande règle : l'apostasie du culte de l'honnête aux pieds de l'idole qu'ils se sont faite sous le nom de

patrie. On dit au Piémont : Est-ce que tu ne sens pas qu'en faussant ta parole tu te couvres d'ignominie ? — Il vous répondra : Entre ce qui est patriotique et honorable, mon choix est fait. — Au mépris des lois de la guerre, tu bombardes une ville pendant que la capitulation se traite ; n'est-ce pas une indigne cruauté ? — Est-ce que je vous dis que c'est humain ? — L'Europe proclame que tu as foulé aux pieds le droit des gens, qui est la justice des nations. — D'où sortez-vous donc, imbécile, qui venez me parler en ce moment de ce qui est juste ?

Faut-il s'étonner, Messieurs, que, dans les premiers élans de son enthousiasme, la révolution italienne ait annoncé qu'elle allait ériger sur une des belles places de Florence une statue à Machiavel ? Le mal, comme le bien, a l'instinct des signes matériels qui lui conviennent, des emblèmes qui sont sa véritable expression. Assurément la Révolution a bien choisi. Mais on conviendra qu'il y a eu, dans un pareil projet, une imprudence naïve et un affreux bon sens.

Et maintenant, Messieurs, ne voyez-vous pas comment la conduite de Machiavel, ressuscité de nos jours sous la forme du gouvernement italien, met en lumière un des côtés de la mission qu'ont reçue les nouveaux croisés ? N'est-il pas vrai que toutes les igno-

minies dans lesquelles la couronne de Sardaigne a été traînée d'étape en étape, tournent à la gloire de la tiare, qu'elle veut briser, et que ce n'est pas un des moindres services rendus par l'armée pontificale que d'avoir contraint son adversaire à avancer plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors dans cette route de déshonneur et à y paraître sous des traits qu'il n'avait pas osé prendre ? De même que, dans les luttes d'une discussion, un fort logicien qui soutient la vérité, pousse son antagoniste à marcher d'absurdités en absurdités, de même cette brave phalange, avec l'argument de sa loyale constance, a obligé l'agresseur à se jeter à corps perdu dans des pratiques odieuses et infamantes. Grâce à elle, on voit encore plus clairement que le Centaure de Turin est le grand type des impudicités politiques, et, tout en la louant de ce qu'il y a eu de si honorable en elle, nous devons la remercier des opprobres mêmes dont elle a forcé les ennemis de la Papauté à se couvrir pour l'instruction du monde.

On demandera peut-être, mais ce n'est pas vous, Messieurs, qui le demanderez, s'il est bien convenable de mêler des paroles acerbes à l'expression des regrets. Que viennent faire ces attaques parmi nos gémissements ? Ces récriminations ne sont-elles pas désavouées par ces tombes, qui sont si pacifiques

puisqu'elles sont si chrétiennes ? Oui, le tombeau des justes est plein de paix du côté qui s'ouvre vers la fin de leurs maux ; mais si ces justes ont été, d'une manière ou d'une autre, des martyrs, il n'est pas vrai que ce tombeau doive être pacifique du côté qui regarde les auteurs de leurs maux. La conscience chrétienne lui a toujours prêté une voix où les accents de la douleur sentent le besoin de s'unir au cri de la justice. Et pourquoi serait-il défendu d'écrire la honte des oppresseurs dans l'éloge des victimes ? Les louanges funèbres auxquelles elles ont droit remplissent un double devoir : elles pleurent leur mort, elles vengent leur mémoire. C'est s'en faire une fausse idée que de les concevoir autrement ; aussi je ne saurais adopter l'idée que j'ai vue exprimée dans une vieille épitaphe (1) où le défunt, dont la vie paraît avoir été très-agitée, demande qu'on ne trouble son sommeil ni par des injures ni par des larmes, parce que, avant le dernier jour, on ne peut répondre, dit-il, ni aux unes ni aux autres. Ames sacrées des soldats chrétiens, attaquées par la perfidie et écrasées par la force, cette pensée ne convient ni à vous ni à nous. Vous répondez à nos larmes par des prières offertes pour nous devant le trône de Dieu : et le monde catholique n'attend pas

(1) Épitaphe qui est à Saint-Jean de Latran.

le dernier jour pour répondre aux injustices et aux indignes coups qui vous ont accablées.

Considérons maintenant une autre face de la mission que la petite armée catholique a remplie. On a dit que ses soldats étaient les Vendéens de la Papauté. Qui ne sent que cela est vrai à bien des égards ? La foi, la piété, l'honneur chevaleresque, la loyauté antique, la fidélité rendue plus vénérable par la consécration du malheur, soutiennent de part et d'autre la vérité de ce noble surnom. Mais pour apprécier, en ce qu'il a de particulier, le caractère du dévouement des troupes romaines, il faut tenir compte d'une diversité dans ce qu'on pourrait appeler la situation morale de ces deux armées héroïques.

Il y a des époques où la foi au bien et la croyance au mal se rencontrent face à face, sans intermédiaire. Entre l'affirmation éclatante du droit, de la justice, et l'affirmation vivement prononcée des doctrines contraires, on ne voit point flotter le nuage du scepticisme et de la molle indifférence. Cette situation est favorable à la vérité en ce qu'elle affaiblit la séduction de l'erreur. Comme il n'y a pas moyen de se poser entre l'adhésion complète et la complète apostasie, on se sent retenu dans l'une de toute l'horreur extrême que l'autre inspire. Telle était, à l'époque où la Vendée se

montra, l'alternative dans laquelle se trouvaient placés ceux qui avaient à faire un choix ostensible entre les doctrines sociales qui se combattaient. Il fallait opter entre les principes de Fénelon et la philosophie de Robespierre. Les esprits d'entre-deux ne figuraient pas, à cette époque, sur la scène du monde, avec leurs objections contre le bien et contre le mal, leurs thèses sceptiques et leurs couleurs changeantes,

Il n'en est pas de même aujourd'hui. Sans doute, nous voyons la foi la plus ardente unie à la justice aux prises avec le fanatisme des idées les plus subversives. Mais ce qui n'existait pas ou presque pas du temps de la Vendée, c'est ce vague scepticisme, réel ou apparent, qui s'attache à dissoudre les plus fortes croyances. Le scepticisme ne prétend pas s'affranchir de toute règle de conduite. Dans la vie publique, comme dans la vie privée, sa règle, c'est d'écarter les principes et de se laisser aller à l'impression des faits. N'est-ce pas là que sont arrivés beaucoup d'hommes qui parlent, qui écrivent et qui prennent part à la direction des affaires de ce monde? Demandez-leur quelle est aujourd'hui la valeur du droit des gens : ils n'osent répondre. Demandez-leur si les lois de la guerre chez les nations chrétiennes sont quelque chose de sacré et d'inviolable : ils n'en savent plus

rien. Priez-les de vous dire sur quel fondement on a pu proclamer qu'il y a dans l'intérieur de chaque État le droit d'insurrection, et pour le gouvernement le droit de réprimer l'insurrection ; c'est-à-dire deux vérités contradictoires, puisque tout droit repose sur une vérité. Ils vous diront qu'ils ne s'embarrassent pas dans cette métaphysique. Mais s'ils sont incertains sur les principes, ils sont très-sensibles aux faits, qu'ils mesurent et qu'ils apprécient, non d'après leur caractère essentiel, où ils voient presque toujours du pour ou du contre, mais d'après leur ampleur et leur puissance. Dans tout fait injuste qui grandit, ils trouvent bien vite des côtés plausibles ; la justice qui ne décline pas leur paraît soutenable. S'il leur arrive, dans un bon premier mouvement, de témoigner aujourd'hui une répugnance instinctive pour un attentat qui commence, demain ils plaideront en sa faveur les circonstances atténuantes, si la chance tourne pour lui. Les idées sont troubles, confuses, flottantes ; les notions du droit passent et repassent comme des ombres. Sans éteindre entièrement la vérité politique, ce scepticisme la voile ; il ne brise pas la justice, il l'use ; il n'étouffe pas violemment les sentiments généreux, il les engourdit et les endort. Ce n'est pas une fureur comme le fanatisme du mal, c'est une lan-

gueur et une consommation. Pour tout dire en un mot, c'est la lâcheté dans l'intelligence. Voilà le milieu social où se trouvaient les futurs soldats de la Papauté, lorsque la pensée de se dévouer à une cause qui semblait désespérée est venue les saisir. C'est dans cette atmosphère toute pleine de vapeurs énervantes que leurs cœurs ont respiré l'air des forts. Ils ont su mourir pour le droit dans un temps où tant d'hommes ne savent pas même le voir.

Il est vrai qu'une foule immense de catholiques ont protesté aussi, avec l'admirable énergie de leur conviction, contre ces opinions inertes en matière de justice. Ils ont protesté par leurs paroles, leurs adresses, leurs offrandes. Soyons tous contents et humbles d'avoir concouru, d'une manière ou d'une autre, en face du scepticisme politique, à ces faibles affirmations du droit ; mais honneur et gloire à ceux qui lui ont donné l'affirmation suprême, l'affirmation par le sang !

Cette immolation de soi-même serait déjà quelque chose de bien vénérable, si elle se rapportait seulement à la justice qui protège les intérêts humains ; mais elle a eu pour objet plus haut que le droit des hommes, le droit de Dieu, qui se résume au degré le plus éminent dans la légitime indépendance du repré-

sentant de Dieu sur la terre. Les ennemis du Saint-Siège leur ont donné les noms de mercenaires et d'aventuriers; nous y substituons celui de martyrs. Les paroles qui ont accompagné leur départ pour le combat ou leur départ pour le ciel révèlent la signification de leur sang versé ou offert. Ces mercenaires ne respirent que l'amour du devoir : ces routiers s'aventurent dans l'esprit de sacrifice. Les regrets qu'ils donnent à leurs familles, les soins qu'ils prennent pour cacher à une mère, à une sœur, leurs tristes pressentiments, font voir que l'âme de ces soudards a quelque chose de délicat et d'exquis dans leurs larmes mêmes. On sent qu'elles auraient seules la force de les retenir; mais elles sont impuissantes, et ils disent adieu à tout, excepté à leur conscience. Ils se consolent par la pensée d'avoir la mort des martyrs; l'objet de leur ardeur pour le sac et le pillage, c'est le ciel. Un de ces mercenaires mortellement blessé, allait expirer; sa mère lui dit : « Mon enfant, c'est le moment de réciter le *Te Deum*. » Elle le commença, et ils l'achevèrent, l'une près du grabat mortuaire, l'autre près de Dieu. Si l'on prenait soin de mettre à la suite les uns des autres, d'enchaîner ensemble tous ces fragments de leurs lettres héroïques, on composerait en leur honneur, et à l'honneur de

l'Église, un bien long rosaire de saintes et nobles paroles. J'abuserais, Messieurs, non de votre patience, mais de votre temps, si je voulais vous présenter ici un faisceau, ou, pour prendre un mot au langage officiel du Piémont, un *ramassis* de leurs sentiments sublimes. Eh bien ! oui, nous les ramassons, nous les garderons dans le sanctuaire de nos meilleurs souvenirs, et nous vouons un éternel mépris à l'iniquité triomphante qui piétine en ce moment sur cette gloire.

Il n'y a rien peut-être, dans les scènes de ce monde, qui émeuve plus profondément que le spectacle du crime debout et superbe, près de la vertu tombée sous ses coups et gisant devant lui. C'est ce que Fénelon a si bien exprimé dans son dialogue entre le fidèle Bayard, mourant humblement de ses blessures au pied d'un arbre, et le connétable de Bourbon, tout empanaché de ses trahisons et de ses succès. Si un homme qui se pavane aussi de ces faibles et tristes victoires, mais qui heureusement n'a pas l'honneur de porter le nom de Bourbon, se fût trouvé près du grabat où devait expirer le chevalier sans peur et sans reproche de Castelfidardo, celui-ci à son tour eût pu lui tenir ce langage : « Écoutez Pimodan mourant comme il a
« vécu, et ne cessant de dire la vérité. Au point où je

« suis, je n'ai pas à discuter avec vous les maximes
 « que vos Machiavels vous ont apprises; mais je vous
 « dis que vous ne les trouverez pas rassurantes,
 « lorsque vous serez, comme moi, au moment de pa-
 « raître devant le souverain Juge. Le monde catho-
 « lique vous proclame traître, au premier chef, en-
 « vers la patrie divine des chrétiens, à laquelle je suis
 « heureux d'avoir donné tout mon sang. Je ne suis
 « pas à plaindre, dans ma triomphante agonie, comme
 « vous dans vos criminels succès. Vous descendez
 « dans l'abîme, et je monte vers Dieu. »

L'utilité morale de ces grands exemples donnés au monde catholique n'épuise pas l'efficacité de ces sacrifices. Sous l'enveloppe des faits extérieurs qui frappent les yeux, il y a un mystère de justice et de grâce que la foi seule nous découvre. Elle sait que dans tous les temps le sang qui a coulé pour une sainte cause a été une expiation féconde. Dieu seul connaît la mesure qu'elle doit avoir pour chaque pays, chaque époque, et le moment où ses effets doivent devenir visibles. Quelquefois le martyre de deux ou trois missionnaires a suffi pour obtenir, en faveur de tout un pays de sauvages, que la foi prît racine à l'ombre de leurs cabanes, tandis que les flots de sang catholique versés en Angleterre semblaient être restés stériles

jusqu'à nos jours, où les germes de grâce qu'ils contenaient ont commencé à s'épanouir. Dieu ajourne-t-il dans un avenir que nos yeux ne verront pas, l'époque où fructifieront les semences jetées dans les champs de Lorette? Attend-il une autre moisson de martyrs de la Papauté? C'est son secret. Mais ce qui nous semble manifeste, le voici : les États catholiques avaient besoin d'une expiation particulière pour des iniquités criantes envers le Saint-Siège, qui avaient marqué l'époque précédente; et, pour plusieurs de ces États, une élite de victimes vient de commencer cette expiation ou de l'accomplir.

Pour bien comprendre la place que leur sacrifice occupe dans le régime divin de la réversibilité des mérites pour l'expiation des fautes, reportons nos regards en arrière. Le dernier siècle, à mesure qu'il approchait de son déclin, avait été très-néfaste pour le Saint-Siège. En France fermentaient des idées qui préparaient l'explosion sanglante du schisme. Au delà des Pyrénées, l'Escurial s'étonnait des machinations anticatholiques qui s'ourdissaient dans son sein. Le même esprit s'agitait à Lisbonne. En Allemagne, les princes ecclésiastiques levaient un front presque rebelle. L'Église était si tourmentée en Autriche, sous Joseph II, que Pie VI, pour conjurer de plus grands

maux, se fit pèlerin apostolique à Vienne. Naples et Florence, qui était géographiquement les deux sentinelles de Rome, trahissaient leur mission. Presque tous les gouvernements catholiques jetaient la pierre au Saint-Siège et travaillaient plus ou moins, sans se rendre toujours compte de ce qu'ils faisaient, à la mutilation et au meurtre de l'unité religieuse. On a rappelé quelquefois cette loi d'un ancien peuple, qui obligeait tous les habitants d'un lieu où un homme avait été tué, à venir jurer sur le corps de cet homme qu'ils n'étaient pas coupables de sa mort. Eh bien ! lorsque la Papauté sembla, aux yeux de ses ennemis, descendre avec Pie VI et Pie VII dans un tombeau qu'ils se croyaient les maîtres de sceller pour toujours, quelle est la souveraineté catholique qui eût pu faire serment qu'elle n'avait rien à se reprocher dans le sort de la grande victime ?

Mais la justice de Dieu éclatait. A côté de l'unité catholique qu'on n'avait pu détruire, il s'établit, dans ces différents pays, une autre unité qu'on n'avait point prévue, celle des perturbations et des calamités. Quelque temps après commença un mouvement réparateur. Plusieurs gouvernements témoignèrent de dispositions meilleures envers le Saint-Siège, et quoiqu'elles aient été souvent contrariées, souvent même

suspendues, elles ont amené une situation moins affligeante ou plus régulière. C'est surtout dans l'esprit des populations fidèles que s'est accompli un tel développement des idées et des sentiments catholiques, que la Papauté est aujourd'hui mieux comprise et mieux aimée qu'elle ne l'a été, je crois, à aucune autre époque. La tache qui souille en ce moment l'Italie fait ressortir l'éclat du sentiment universel. Toutes les démonstrations de piété filiale, tous les actes de générosité que ces dispositions ont inspirés, ont sans doute, à quelque genre de vertu qu'ils appartiennent, une force expiatoire. Mais cette expiation était encore incomplète. Quelque chose de plus grand que tout ce qui est beau, de plus saint que ce qui est pur, lui manquait. Pour les péchés des nations, comme pour les individus, le mot de saint Paul est d'une vérité frappante : c'est le sang volontairement offert qui a le pouvoir de racheter. Les autres offrandes ne sont que des degrés d'ascension vers cet holocauste qui n'a rien au-dessus de lui dans tout ce que les hommes peuvent faire. Voilà, Messieurs, la place où viennent de monter, au nom de tous les fidèles du monde, les illustres morts de l'armée pontificale. Ils sont les députés, les chefs, les princes de l'expiation. Par eux, plusieurs nations catholiques, qui trouvaient, dans des pages

presque récentes de leur histoire, des crimes solennels contre la Papauté, ont concouru à un sacrifice purificateur qui couronne tous les autres. Je ne connais que deux peuples qui n'avaient pas des attentats de ce genre à faire pardonner par la justice divine : ce sont la Pologne et l'Irlande. Aussi nous devons croire que la part qu'elles ont prise à l'expiation sera d'autant plus bénie qu'elle semble avoir été moins une dette qu'un pur don.

La mission que la noblesse catholique de l'Europe a remplie en cette circonstance est la contre-partie du rôle fatal que plusieurs de ses membres les plus influents ont joué dans les coupables entraînements du dernier siècle. L'histoire ne permet pas d'oublier que, dans la plupart des pays dont je viens de parler, les d'Aranda, les Pombal, les Kaunitz, et, en France, des hommes tristement célèbres que je ne dois point nommer, puisque leurs noms sont aujourd'hui religieusement réhabilités par leurs descendants, ont été à la tête du mouvement dirigé contre Rome. Le scandale européen donné par l'aristocratie devait être expié par elle. Venez, représentants des nobles races, venez être les preux de la Papauté, comme quelques-uns de vos ancêtres ont été à son égard des déserteurs et des traîtres. Accourez à la défense de cette terre

sainte d'où la Croix domine le monde. Beaucoup de vos grandes illustrations datent des croisades; retrempez vos noms dans la gloire d'une croisade nouvelle, et recommencez votre histoire comme vos aïeux l'ont commencée. C'est donner d'avance une consécration efficace à tout ce que l'Église attend de vous dans l'état extraordinaire du monde, que de placer à l'entrée de cette nouvelle carrière un sacrifice d'expiation.

Les bénédictions que Dieu a renfermées dans ce qui vient de s'accomplir, et qui éclateront tôt ou tard, s'expliquent par un mot, le plus beau que la langue formée par le christianisme puisse fournir à l'histoire des actions humaines. Depuis que je vous parle, vous m'avez entendu plus d'une fois prononcer tout simplement le nom de *martyrs*, et vous l'avez trouvé, comme moi, très-naturel. Ne croyez pas toutefois que ma vive et respectueuse sympathie pour ceux qui sont l'objet de nos louanges et de nos regrets, m'entraîne au delà des bornes posées par les règles catholiques du langage. Je n'oublie point que ce titre ne peut être authentiquement décerné qu'en vertu d'un jugement du Saint-Siège; qu'à défaut de cette sanction, aucun nom, quelque saint qu'il paraisse, ne doit être inscrit dans ce livre unique et incomparable

qui grandit avec les siècles et qui s'appelle le *Martyrologe*. Mais je sais aussi qu'on ne viole point ces règles en émettant une opinion sur la valeur des raisons qui peuvent permettre de considérer certaines victimes, comme dignes de ce titre suprême. C'est déjà pour nos chers défunts un bien grand honneur que leur trépas donne lieu à cette glorieuse question.

Nous avons, pour nous éclairer à ce sujet, un document vénérable, sorti, dans ces dernières années, des archives du Vatican. C'est l'Allocution que le Pape Pie VI a prononcée en 1794 devant le Sacré Collège sur la mort de Louis XVI, et dans laquelle il examine si le nom de martyr a été mérité par ce bon et malheureux prince. Il commence par poser en principe, avec saint Augustin, que ce n'est pas la peine, mais la cause de la peine qui fait le martyr. Il établit que ce principe est applicable, lors même que l'occasion de la mort ne serait pas connexe avec la foi, ou ne s'y rattacherait que d'une manière accidentelle, parce que, dit-il avec Benoît XIV, un acte tire son caractère spécifique, non de l'occasion, mais de la cause finale. Sa conclusion est que le roi *très-chrétien* ayant subi la mort pour la cause de la religion, doit être compté au nombre des martyrs. Ce n'est pas une décision qu'il rend, c'est une persuasion qu'il exprime; mais elle lui paraît

si bien fondée qu'il la proclame devant la plus auguste assemblée de l'Église. Le saint Pontife ne savait pas qu'il rencontrerait bientôt lui-même, dans le supplice d'une prison, la palme que Louis XVI avait trouvée sur l'échafaud. Les arguments en l'honneur du fils de saint Louis plaidaient, à son insu, pour sa propre gloire.

Les raisons développées par Pie VI s'arrêtent-elles au sacrifice qui s'est consommé à Paris, sur la place de la Révolution? Ne s'étendent-elles pas jusqu'aux immolations qui ont eu lieu dans les champs de l'Ombrie et des Marches? On ne saurait, il est vrai, en faire une application aussi rigoureusement déterminée, lorsqu'il s'agit d'une masse d'hommes, où il y a quelques points moins visibles que lorsqu'il est question d'un seul personnage qui apparaît dans la grande lumière de l'histoire. Mais, sans méconnaître certaines réserves que cette différence peut exiger, nous demandons, suivant la règle rappelée par Pie VI, quelle a été la cause de la mort de nos héros chrétiens. Considérez d'abord cette question du côté qui regarde les ennemis de la Papauté. On dira peut-être qu'ils ont été mus par des idées et des passions politiques; mais on pouvait en dire autant des juges de Louis XVI. Quoi qu'il en soit de certaines causes impulsives dans

lesquelles, du reste, l'impiété a sa part comme la politique, la cause finale de l'invasion du territoire sacré, et par conséquent de l'extermination des troupes papales, c'était de briser la souveraineté temporelle étroitement liée, comme le proclame l'univers catholique, à l'indépendance spirituelle du Chef de l'Église.

Regardez maintenant du côté de ses défenseurs. S'ils ont quitté leurs familles, leur patrie, leurs vies, est-ce pour sauvegarder les intérêts d'un prince italien? N'est-ce pas pour servir la cause du Vicaire de Jésus-Christ? C'est universellement reconnu. Ont-ils été abusés en cela par les illusions d'un zèle qui poursuit des chimères? L'épiscopat tout entier proteste avec le Souverain Pontife qu'ils ne se sont pas trompés de but. Qu'importe donc que la situation matérielle de l'Église ait été l'objet immédiat de leur dévouement, si Jésus-Christ en est le terme? A travers l'enveloppe de la souveraineté temporelle, leur mort remonte à Dieu, comme notre hommage remonte à Lui à travers le marbre du tabernacle eucharistique.

L'Allocution du vénérable Pontife nous fournit une réflexion bien consolante pour le moment présent. Il examine l'objection contre le martyre de Louis XVI, que l'on voudrait tirer de la signature que cet infortuné monarque avait apposée à des décrets condamnés

par le Saint-Siège. Après avoir discuté les points de fait, Pie VI ajoute qu'en tout cas on pourrait appliquer au roi de France ce qui a été dit du grand évêque de Carthage, saint Cyprien, qui avait soutenu un sentiment différent de celui que la vérité demandait en matière de doctrine catholique. Le glaive de la persécution qui a tranché sa vie aurait fait tomber les derniers restes de ce qui pouvait attendre encore une opération de la grâce. De même, lorsqu'on nous rappelle que plusieurs de ceux qui se sont immolés pour la cause de l'Église ont pu avoir besoin d'une purification suprême, ne nous sera-t-il pas permis de répondre, avec les paroles de Pie VI, « que Dieu lui-même les a émondés, comme de fertiles sarments, » par la glorieuse faux du martyr ?

Cette pensée, que l'instinct catholique propage, a cherché un appui dans les témoignages de l'histoire. On a évoqué, à ce sujet, de vieux souvenirs du temps de Léon IX, qui a eu aussi, comme Pie IX, la douleur de voir périr de généreux soldats armés pour la défense des droits du Saint-Siège, avec cette différence toutefois que l'existence même du pouvoir temporel de la Papauté n'était pas engagée dans les luttes féodales d'alors, comme elle l'est dans les invasions révolutionnaires d'aujourd'hui. C'est ce même Pape qui, se

sentant près de mourir, se fit porter à l'église de Saint-Pierre, et là, au bord de son caveau funèbre, prêt à se fermer sur lui, il tint un discours sur la résurrection des morts. Il était digne de recevoir des communications d'en haut sur ce qui se passe au delà du sépulcre. L'histoire contemporaine, exprimant une même pensée, rapporte qu'il lui fut annoncé, par des avertissements surnaturels, que les âmes de ces soldats avaient reçu, en paraissant devant Dieu, l'auréole du martyr. Pie IX, placé si haut sur la croix, mérite bien aussi ces éclairs de la lumière divine; mais en attendant qu'il les ait vus ou qu'il les ait fait connaître, nous reporterons, en général, sur les victimes que nous révérons, les révélations de saint Léon IX.

Ames bénies ! Nous nous rappelons ces paroles de saint Augustin : « L'Église ne prie pas pour les martyrs, elle leur demande de prier pour elle. » Mais nous savons qu'elles doivent s'entendre de ceux auxquels ce titre est donné par un oracle du Saint-Siège et non d'après une opinion humaine. Dans nos temples nous offrirons des prières publiques pour vous : dans le secret de nos cœurs, nous serons portés à offrir aussi des prières à vous. Dieu saura les diriger pour qu'elles arrivent là où il sait qu'on pourra les recevoir. Nous ressentons, touchant votre sort éternel, une im-

pression qui est moins qu'une certitude infaillible, et bien plus qu'une grande espérance. Lorsque nos pensées s'élèvent de vos tombes vers le ciel, nous vous contemplons comme à travers une ombre lumineuse, où nous croyons voir la gloire de tous, quoique nous ne puissions pas distinguer clairement si elle est déjà, sans aucune exception, consommée pour chacun. Recevez donc nos hommages, tels que les fait le mélange de ces lumières avec nos ignorances, et agréez un sentiment que nous ne savons exprimer, si ce n'est en disant qu'il est au-dessous du culte et au-dessus de la vénération.

Je viens de vous exposer, Messieurs, quelques considérations qui nous aident à reconnaître plusieurs des vues de la Providence divine sur l'armée pontificale. Considérée en général, cette armée a dignement inauguré la nouvelle phase dans laquelle le pouvoir temporel du Pape a besoin d'une organisation militaire proprement dite. Considérée sous diverses formes particulières, elle a été une manifestation très-expressive de l'unité catholique. Elle a contribué à faire reconnaître et respecter, au sein même des populations séparées de l'Église, ce caractère de fermeté et d'indépendance spirituelle qui distingue la Papauté de tous les pouvoirs religieux existant sur la terre. Elle a rendu

plus éclatante là justice de la cause qu'elle soutenait par les ignominies dont les ennemis de cette cause ont dû se couvrir pour combattre ses défenseurs. Elle a donné au monde, en face du scepticisme politique, le grand exemple d'affirmer le droit par le sang. Elle a fait jaillir, au milieu du matérialisme social, les sources les plus hautes et les plus vives des sentiments chrétiens. Elle a offert à Dieu une expiation nécessaire et féconde. Elle a donné à la Papauté une nouvelle légion de cette armée des martyrs, qui se recrute toujours entre les défaites et les victoires de l'Église. Voilà les traits de sa mission, voilà ses titres d'honneur, voilà pourquoi nous décernons, nous attachons à ces tombes ce mot que la Bible a réservé, dans un sens supérieur, pour le sépulcre qui est au pied du Calvaire : *et erit sepulcrum ejus gloriosum.*

Mais si ces tombes sont glorieuses, ne présentent-elles pas quelque chose de terrible lorsque l'on considère les principes et les droits qui y sont ensevelis? Dans les obsèques des rois de France, les grands officiers de la couronne jetaient au bord du caveau où le cercueil venait d'être déposé, la main de justice, l'oriflamme, symbole de l'honneur, et la couronne avec les attributs de la royauté, mais pour les reprendre bientôt. Mettez à part cette reprise qui détermine le

caractère de la cérémonie, mais qui ne représente rien de ce que nous voyons, l'autre partie semble offrir une image de ce qu'ont accompli les grands dignitaires de la révolution italienne. Qu'avez-vous fait, malheureux, des principes du droit des gens écrits dans la conscience des peuples civilisés? Ils sont là sous six pieds de terre. Et la bonne foi, la loyauté, l'honneur, où sont-ils? Ils sont également enfouis là, et vous marchez dessus. Croyez-vous conserver du moins à votre profit le respect des couronnes? Non, jetez, jetez aussi cela dans cette fosse : c'est encore un mort que vous lui avez fait et qu'elle ne vous rendra point. Voilà, sans parler des sentiments catholiques, voilà ce que les grands officiers du sacrilège et de l'usurpation viennent d'y enterrer. Est-ce là tout ce qui doit y tomber? Je ne le crois pas; mais ils défileraient Dieu si j'achevais.

Nous ignorons si les conséquences de ces sacrilèges iniquités s'écouleront dans une longue suite de malheurs, ou si Dieu les arrêtera par des moyens qu'il tient en réserve; mais tôt ou tard le jour de la justice luira sur ce champ des morts. Aujourd'hui nues et désertes, solitaires comme une royauté trahie ou captive, ces tombes seront alors visitées et couronnées. Elles prendront le rang qu'elles doivent avoir parmi

les cimetières du monde chrétien. La maison de la sainte Vierge verra, non loin d'elle, une chapelle mortuaire illustre, qu'elle couvrira en quelque sorte de son ombre maternelle. Il sera élevé un monument en l'honneur du commandant de ces morts et de ses dignes compagnons. Comme au sépulcre des Machabées, à Modin, on y attachera des armes pour servir, dit la Bible, d'avertissement éternel (I. Mac., 29). Presque chaque jour des pèlerins de Lorette feront quelques pas de plus pour s'agenouiller là, conduits par les pieux souvenirs de leur famille particulière ou de la grande famille des chrétiens. Après avoir communié dans ce vénéré sanctuaire, ils viendront recevoir aussi le pain des anges à la table de la chapelle funèbre, pour y achever d'apprendre à bien mourir ; et, au sortir de ces lieux, ils reprendront le chemin des épreuves de cette vie avec plus de courage et de patience.

Pour nous, qui ne sommes en ce moment pèlerins que par la pensée, nous rendons comme nous le pouvons, par nos paroles lointaines, les derniers devoirs aux nobles victimes du dévouement à la cause de l'Église, du droit et de l'honneur.

Mais après avoir parlé de ceux qui ne sont plus, ne sentons-nous pas le besoin de parler aussi à ceux qui

survivent? Notre reconnaissance, qui va visiter les uns dans leurs tombes, ne doit-elle pas suivre les autres dans leurs casernes ou dans leurs foyers?

C'est à vous d'abord que nous nous adressons, général, qui aviez improvisé cette armée. Dans votre première proclamation, vous avez rappelé les luttes contre l'islamisme. La conduite de vos ennemis n'a que trop prouvé la justesse de ce rapprochement; leurs armes rayées de perfidie sentent les mauvais jours de Stamboul. Vous avez succombé comme Guy de Lusignan à Tibériade, comme saint Louis à la Massoure. Les anciens preux vous eussent admiré aussi bien que vos compagnons d'armes de l'armée française vous ont reconnu. Vous avez obtenu en quelques jours de revers une popularité plus grande que celle qu'avaient conquise vos longues années de succès. Dans les diverses parties du monde catholique, les enfants même savent votre nom, avec ceux du général de Pimodan, du major de Quatrebarbes, du commandant de Becdelièvre et d'autres noms qui ont mérité d'être placés sous le vôtre. Vous avez dignement recommencé votre histoire: après un congé de dix ans, la gloire vous a rappelé sous son drapeau. L'explosion d'une force brutale et perfide, qui vous a écrasé, n'a pas plus vaincu votre héroïsme et votre

génie militaire que ne l'avait fait sur la terre d'Afrique l'éroulement de la tour de Constantine.

Et vous, officiers et soldats, soit que vous ayez pu éviter une captivité bien amère, soit que vous ayez passé, comme prisonniers, à travers des insultes qui n'ont pas même épargné un glorieux convoi, gardez comme un trésor tous ces souvenirs. Vous aussi, vous avez fait en peu de temps une grande fortune morale. L'honneur que vous avez conquis devant le monde catholique n'est surpassé que par vos mérites devant Dieu. Vous soignerez cette richesse sacrée. Vous serez prêts à rejoindre, si cela vous est possible, ces drapeaux qui vous sont d'autant plus chers que vous avez beaucoup souffert pour eux. Si des circonstances impérieuses, si des blessures inflexibles vous retiennent, vous ne cesserez pas pourtant de servir. Vous avez appartenu déjà, en grande partie, à la pacifique milice de la bienfaisance chrétienne; vous aviez donné votre cœur au soulagement des misères privées avant de consacrer votre sang aux infortunes de l'Église. Vous reprendrez ces luttes de la charité. Pour la glorification de la plus sainte des causes, vos bienfaits continueront vos faits d'armes; vous n'avez pas besoin d'uniforme pour que les pauvres vous reconnaissent.

Dans les réduits de l'indigence, ou dans les casernes de la fidélité, vous resterez fidèles aux épreuves que vous avez supportées : elles étendront leur ombre et leur éclat sur toute votre vie. Pour prix de la courageuse mort que vous avez voulu offrir au Sauveur dans la personne de son Vicaire, le Sauveur vous rendra tôt ou tard une mort douce et sereine. Heureux les jours dont le souvenir est la joie de la dernière heure !

Pourrions-nous vous oublier, parents chrétiens, et vous surtout, mères pieuses, qu'on a vues partager de cœur l'héroïsme chrétien d'êtres chéris qui partagent maintenant avec vous les bénédictions attachées à leur mort ? Il y a longtemps que des mères n'ont eu à offrir un sacrifice pareil. Dieu vous a ménagé une affliction d'élite : vous avez la meilleure place au pied de la croix, la place la plus rapprochée de la divine Mère. Vous ne la quitterez pas, vous demeurerez toujours dignes de ce que vous avez fait et souffert en eux et par eux. Nous lisons dans les Actes des anciens martyrs, qu'une courageuse chrétienne, témoin de la mort de son jeune fils immolé pour la foi, chargea sur ses épaules le corps de cet enfant et le porta là où il devait être déposé pour attendre la résurrection. Portez aussi avec une vive foi

votre saint fardeau, votre douleur maternelle, et ensevelissez-la dans une incomparable espérance. Levez les yeux vers le Calvaire, où se tenait, non pas courbée, mais debout, Celle dont vous êtes les filles privilégiées, et souvenez-vous que votre Mère des douleurs, qui a le cœur percé d'un glaive, a sur sa tête une couronne d'étoiles.

Mais au milieu des calamités présentes, il est un cœur où toutes les douleurs de l'Église, où toutes ses espérances se soutiennent. C'est le vôtre, ô Père saint, à qui nous voudrions rendre en consolations tout ce que vous nous communiquez par votre admirable constance. En souffrant avec vous, nous nous glorifions en vous. Les jours mauvais ont fait mieux ressortir, dans votre personne sacrée, les traits distinctifs des trois apôtres auxquels sont dédiées les premières basiliques de la Ville Éternelle. Vous représentez Pierre par ce pouvoir divin, dont rien n'ébranle la fermeté ; Paul, par la force de votre parole ; Jean, par votre grande station sur le Calvaire. Vous êtes *en spectacle au monde, aux anges et aux hommes*. A mesure que le sol s'affaisse sous vos pieds, vous montez vers Dieu, et vous nous paraissez en quelque sorte placé entre le ciel, dont vous implorez l'appui, et la terre, où s'enfonce votre croix.

Pendant que ces choses se passent, la terre tremble, une secousse générale se fait sentir : les signes précurseurs des éruptions percent en beaucoup de lieux le sol européen. On ne saurait accomplir impunément le déicide de la justice dans sa plus divine personnification en ce monde. Daigne le Dieu, auteur de toute paix véritable, qui ne peut jamais être que la tranquillité de l'ordre, détourner les malheurs d'une conflagration immense, et, en faisant remonter dans l'univers chrétien la justice à sa plus haute place, ouvrir une époque meilleure, destinée à voir un merveilleux progrès du christianisme dans l'Orient, un grand retour de nos frères séparés rentrant dans le sein de l'Église, et la gloire croissante des martyrs de la Papauté !

Perpignan, 1860.

APPENDICE

I

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

ACCORDANT

Un Jubilé universel.

(1^{er} AOUT 1854).

VENERABILIBUS FRATRIBUS

Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis, Episcopis aliisque locorum Ordinariis gratiam et communionem cum Apostolica Sede habentibus,

PIUS PP. IX

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Apostolicæ Nostræ caritatis sollicitudine et affectu universum catholicum contemplantis orbem

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES

Les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires qui sont en grâce et en communion avec le Saint-Siège Apostolique,

PIE IX PP.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique. En arrêtant Nos regards avec la sollicitude et les sentiments de Notre charité apostolique sur le

monde catholique tout entier, Nous pouvons à peine exprimer, Vénérables Frères, de quel profond chagrin Nous sommes pénétré, lorsque Nous voyons la société chrétienne et civile troublée de tout côté d'une manière lamentable, tourmentée et comme opprimée par des calamités de tout genre. Vous ne l'ignorez pas, les nations chrétiennes sont en ce moment affligées et bouleversées par des guerres cruelles, par des dissensions intestines, par des maladies pestilentiennes, par d'effroyables tremblements de terre et d'autres malheurs accablants. Ce qui est le plus à déplorer, c'est que, parmi tant de maux et de catastrophes trop dignes de larmes, les enfants des ténèbres qui, dans leur génération, sont plus prudents que les enfants de la lumière, s'efforcent de plus en plus, par toute espèce d'artifices diaboliques, de machinations et de complots, de faire une guerre acharnée à l'Eglise catholique et à sa doctrine salutaire, de renverser et de ruiner l'autorité de toute puissance légitime, de pervertir et de corrompre partout les esprits et les cœurs, de propager en tous lieux le poison mortel de l'*Indifférentisme* et de l'*Incrédulité*, de confondre tous les droits divins et humains, de susciter et d'alimenter les querelles, les discordes, les révoltes et les soulèvements impies, ne répugnant à aucun crime, à aucun forfait, et ne reculant devant aucune tentative, pour anéantir notre Sainte Religion, si cela était jamais possible, et pour détruire de fond en comble toute société humaine.

Au milieu de conjonctures si critiques, Nous souvenant que,

verbis exprimere vix possumus, Venerabiles Fratres, quo intimo conficiamur mœrore, cum christianam et civilem rempublicam luctuosissimis cujusque generis calamitatibus miserandum in modum undiquè turbatam, pressam ac divexatam conspiciamus. Etenim optimè noscitis quomodo christiani populi vel sævissimis bellis, vel intestinis dissidiis, vel pestiferis morbis, vel ingentibus terræ motibus, vel aliis gravissimis malis affligantur, et exagitantur. Atque illud vel maximè dolendum, quod inter tot nunquam satis lugenda damna et mala filii tenebrarum, qui sunt prudentiores filiis lucis in generatione sua, magis in dies diabolicis quibusque fraudibus, artibus, ac molitionibus conitantur acerrimum contra catholicam Ecclesiam ejusque salutarem doctrinam bellum gerere, legitimæ cujusque potestatis auctoritatem convellere et labefactare, omnium animos mentesque depravare, corrumpere, mortiferum *Indifferentismi* atque *Incredulitatis* virus, usquequaque propagare, jura omnia divina et humana permiscere, dissensiones, discordias, atque impiarum rebellionum motus excitare, fovere, prava quæque flagitia et crudelissima facinora admittere, nihilque intentatum relinquere, ut, si fieri unquam posset, Sanctissima nostra Religio de medio tollatur, et ipsa humana societas funditus evertatur.

In tanto igitur rerum discrimine probè noscentes, nobis singulari

miserantis Dei beneficio in oratione datam esse facultatem et omnia obtinendi bona quibus indigemus, et avertendi mala quæ reformidamus, haud omisimus levare oculos Nostros in montem excelsum et sanctum, undè omne Nobis auxilium affuturum confidimus. Atque in humilitate cordis Nostri enixis fervidisque precibus divitem in misericordia Deum orare et obsecrare non destitimus, ut auferens bella usque ad finem terræ, et omnia amovens dissidia, christianis Principibus, eorumque populis pacem concordiam ac tranquillitatem tribuat, ut ipsis præsertim Principibus piissimum concedat studium quotidie magis tuendi et propagandi catholicam fidem et doctrinam, quæ populorum felicitas vel maximè continetur, ut eosdem Principes et populos à cunctis, quibus affliguntur, malis eripiat, et omni verà prosperitate lætificet, ut cœlestis suæ gratiæ dona errantibus largiatur, quo de perditionis viâ ad veritatis et justitiæ semitas redeant, ac sincero corde ad ipsum Deum convertantur. Etsi verò in hac almâ urbe Nostra preces jam fieri jussimus ad divinam misericordiam implorandam, tamen illustria Decessorum Nostrorum vestigia sectantes ad vestras quoquè, ac totius Ecclesiæ preces confugere constituimus.

Itaque Venerabiles Fratres, has vobis scribimus Litteras, quibus ab eximia et perspecta

par la miséricorde de Dieu, nous possédons la ressource de la prière pour obtenir tous les biens dont nous avons besoin, et pour conjurer les malheurs que Nous redoutons, Nous n'avons point négligé d'élever Nos yeux vers la haute et sainte montagne d'où Nous espérons que tout secours Nous arrivera. Nous n'avons point cessé, dans l'humilité de Notre cœur, d'invoquer et de supplier le Dieu riche en miséricordes, par des prières pressantes et pleines de ferveur, afin qu'il daigne faire disparaître la guerre, d'un bout de la terre à l'autre; qu'après avoir apaisé les dissentiments entre les princes chrétiens, il rende à leurs peuples la paix, la concorde et la tranquillité; qu'il inspire à ces princes eux-mêmes un zèle affectueux et toujours croissant pour la défense et la propagation de la foi et de la doctrine catholique, source principale du bonheur des Etats; qu'il délivre enfin et les souverains et les nations de tous les fléaux qui les affligent, et qu'il les réjouisse en les comblant de toutes les vraies prospérités; qu'il accorde à ceux qui sont égarés le don de sa grâce céleste, pour les ramener de la voie de perdition à celle de la vérité et de la justice, et pour les convertir à lui dans toute la sincérité de leur cœur. Bien que, déjà, dans Notre Ville bien-aimée, Nous ayons prescrit des prières pour implorer la divine miséricorde, néanmoins, à l'exemple de Nos illustres Prédécesseurs, Nous avons aussi résolu de recourir à vos prières et à celles de l'Eglise.

C'est à cette fin, Vénérables Frères, que Nous vous adressons ces Lettres, par lesquelles Nous

demandons avec les plus vives instances à votre piété éminente et éprouvée, que vous mettiez tout le zèle et tout le soin possible à exhorter les fidèles confiés à votre sollicitude, par les motifs exprimés plus haut, à déposer par une sincère pénitence le fardeau de leurs péchés, et à s'efforcer par des supplications, des jeûnes, des aumônes et d'autres œuvres de piété, d'apaiser la colère de Dieu qu'ont provoquée les crimes des hommes. Exposez aux fidèles, comme vous l'inspireront votre fervente piété et votre sagesse, combien sont abondantes les miséricordes de Dieu pour tous ceux qui l'invoquent; quelle force a la prière, si nous fermons tout accès à l'ennemi de notre salut, pour nous approcher du Seigneur. La prière, pour emprunter le langage de saint Chrysostome, « c'est « la source, c'est la racine, c'est « la mère de biens innombrables; « la puissance de la prière éteint « les flammes, met un frein à la « fureur des lions, suspend les « guerres, apaise les combats, « calme les tempêtes, met les dé- « mons en fuite, ouvre les por- « tes du Ciel, brise les liens de « la mort, chasse les maladies, « éloigne les malheurs, affermit « les villes ébranlées; fléaux du « Ciel, tentatives des hommes, il « n'est point de maux que ne « dissipe la prière (1). » Nous souhaitons ardemment, Vénérables Frères, que pendant qu'on adressera des prières ferventes au Père des miséricordes pour les causes énoncées plus haut, vous ne cessiez pas, selon le vœu

(1) Saint Jean Chrysostome, Homélie XV. sur la nature incompréhensible de Dieu contre les Anoméens.

vestra pietate etiam atque etiam exposcimus, ut commemoratis de causis fideles vestræ curæ commissos omni curâ et studio excitetis, quò per veram pœnitentiam peccatorum pondus deponentes obsecrationibus, jejuniis, eleemosynis, aliisque pietatis operibus iram Domini flagitiis hominum provocatam placare contendat. Ac pro egregia vestra religione, et sapientia ipsis fidelibus exponite quàm multæ misericordiæ sit Deus omnibus invocantibus se, et quanta sit precum vis, si inimico nostræ salutis nullo aditu admissio Dominum adeamus. Oratio enim ut Chrysostomi verbis utamur, « est fons et radix, et mater in- « numerabilium bonorum, et « orationis vis vim ignis extin- « xit, furorem leonum refrena- « vit, bella composuit, pugnas « sedavit, tempestates sustulit, « dæmones fugavit, cœli portas « aperuit, vincula mortis abru- « pit, morbos ejecit, damna re- « pulit, urbes concussas firma- « vit, inflictas cœlitus plagas, « hominum insidias, omnia de- « niquè mala sustulit oratio (1). » Vehementer autem optamus, Venerabiles Fratres, ut dùm fervidæ clementissimo misericordiarum Patri adhibentur preces ob enuntiatas causas, haud intermittatis juxta Encyclicas Nostras Litteras die 2 Februarii Anno 1849 ad Vos Cajetæ datas unâ cum vestris fidelibus Ipsum ardentiori usque studio suppliciter exorare, ut Sancti Sui Spiritus lumine Nostram mentem propitius collustrare velit, quò de *Sanctissimæ Dei Genitricis, Immaculatæ Virginis Mariæ Con-*

(1) S. Joan. Chrysos. Homil. 15 de incomprehensibili Dei natura contra Anomæos.

ceptione quamprimùm id statuere possimus, quod ad majorem ipsius Dei gloriam, et ejusdem Virginis omnium nostrum amantissimæ Matris laudem possit pertinere.

Jam vero ut fideles Vobis crediti ferventiori caritate, et uberiori fructu orationes peragant, cœlestium munerum thesauros, quorum dispensationem Nobis tradidit Altissimus, proferre, et erogare censuimus. Quamobrem de omnipotentis Dei misericordia, ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, ex illa ligandi et solvendi facultate, quam Dominus Nobis licet immeritis commisit, per has Litteras omnibus et singulis vestrarum Diœcesium utriusque sexûs fidelibus qui intra trium mensium spatium ab unoquoque vestrùm præfigendum, atque à die, quem quisque vestrùm constituerit computandum, peccata sua humiliter et cum sincera illorum detestatione confessi, et sacramentali absoluteione expiati sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum reverenter susceperint, ac devotè visitaverint vel tres Ecclesias à Vobis designandas, vel tribus vicibus illarum unam, ibique aliquo temporis spatio pias ad Deum juxtà Nostram mentem ac pro Sanctæ Matris Ecclesiæ, ac Sedis Apostolicæ exaltatione et prosperitate, et pro hæresum

de Nos Lettres Encycliques du 2 Février 1849, en date de Gaëte, d'implorer de concert avec tous les fidèles, par des supplications et des vœux plus ardents que jamais, la bonté de ce même Père, afin qu'il daigne éclairer Notre âme de la lumière de son Esprit-Saint, et que Nous puissions ainsi porter au plus tôt sur la *Conception de la Très-Sainte Mère de Dieu, l'Immaculée Vierge Marie*, une décision qui soit à la plus grande gloire de Dieu et de cette même Vierge, Notre Mère bien-aimée.

Pour que les fidèles qui vous sont confiés apportent à ces prières une ferveur plus ardente et en retirent des fruits plus abondants, Nous avons voulu ouvrir les trésors célestes, dont le Très-Haut Nous a confié la dispensation, et leur en faire largesse. C'est pourquoi, appuyé sur la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et sur l'autorité de ses saints Apôtres Pierre et Paul, en vertu de cette puissance de lier et de délier que le Seigneur Nous a donnée malgré Notre indignité, Nous accordons par ces présentes, à tous et à chacun des fidèles de vos diocèses, de l'un et de l'autre sexe, qui, dans un espace de trois mois que chacun de vous devra fixer d'avance, et à partir du jour que chacun de vous aura déterminé, auront examiné leurs péchés avec humilité, les auront confessés avec une détestation sincère, et purifiés par l'absolution sacramentelle, auront reçu avec respect le sacrement de l'Eucharistie, et visité dévotement trois églises par vous désignées, ou l'une d'elles à trois reprises différentes, en y priant dévotement pendant quelque temps, selon Notre

intention, pour l'exaltation et la prospérité de Notre Sainte Mère l'Eglise et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix et la concorde des princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le monde chrétien, et qui, de plus, dans le même intervalle, auront jeûné une fois et fait quelque aumône aux pauvres, au gré de leur charité; Nous leur accordons une indulgence en forme de Jubilé, qu'ils pourront même appliquer par manière de suffrage aux âmes du Purgatoire. Voulant faciliter le gain de cette indulgence aux religieuses et aux autres personnes qui vivent dans une clôture perpétuelle, ainsi qu'à tous ceux qui sont détenus en prison, ou à qui une infirmité corporelle, ou tout autre empêchement ne permet pas de remplir toutes les œuvres ci-dessus indiquées, Nous accordons aux confesseurs la faculté de commuer ces œuvres en d'autres œuvres de piété, ou de proroger en leur faveur le Jubilé pour un temps qui ne sera pas éloigné; Nous leur accordons de même la faculté de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion. En conséquence, Nous vous donnons le pouvoir, à cette occasion seulement, et durant l'espace des trois mois dont il s'agit, d'accorder aux confesseurs de vos diocèses tous les pouvoirs par Nous concédés dans le Jubilé publié par Nos Lettres Encycliques du 21 Novembre 1851, Lettres à vous adressées, imprimées, et commençant par ces mots: « En vertu de Nos autres; » Nous entendons cependant toujours faire les mêmes exceptions que Nous avons faites dans ces Lettres. En

extirpatione, atque pro pace et concordia christianorum Principium ac totius populi christiani pace et unitate preces effuderint, et insuper intrâ idem temporis intervallum semel jejunaverint, et aliquam in pauperes pro sua pietate eleemosynam erogaverint, plenariam omnium peccatorum Indulgentiam in forma Jubilæi concedimus, et largimur, quæ per modum suffragii animabus in purgatorio existentibus applicari etiam poterit. Ut autem hanc Indulgentiam lucrari etiam possint Moniales, seu aliæ personæ in claustris perpetuò degentes, nec non quicumque in carcere existunt, vel corporis infirmitate, aut alio quovis impedimento prohibentur, quominus aliqua ex commemoratis operibus peragere valeant, Confessariis facultatem tribuimus, ut eadem in alia pietatis opera commutare, vel in aliud proximum tempus prorogare possint, cum facultate etiam dispensandi super communione cum pueris, qui nondum ad primam Communionem fuerint admissi. Quocirca Vobis potestatem facimus, ut hac occasione, et durante commemorato trium mentium spatio tantum, vestrarum Diocesium Confessariis auctoritate Nostrâ Apostolicâ omnes illas ipsissimas facultates largiri possitis, quæ à Nobis tributæ fuere in alio Jubilæo concesso per Nostras Encyclicas litteras die 21 Novembris 1851, Vobis missas typisque editas et incipientes: « Ex aliis Nostris, » iis tamen omnibus exceptis, quæ in iisdem Litteris à Nobis excepta fuere. Insuper Vobis veniam tribuimus concedendi vestrarum Diocesium fidelibus tum laicis, tum ecclesiasticis secularibus et regularibus,

et cujusvis instituti, etiam specialiter nominandi, facultatem ut sibi ob hanc causam eligere possint quemcumque Presbyterum Confessarium secularem, seu regularem ex approbatis, ipsamque facultatem tribuendi etiam Monialibus licet ab Ordinarii jurisdictione exemptis, aliisque mulieribus intra claustra commorantibus.

Agite igitur, Venerabiles Fratres, quippè qui et in sollicitudinibus Nostræ partem vocati, et custodes super muros Jerusalem constituti estis. Ne cessetis unà Nobiscum dies noctesque in omni oratione et obsecratione cum gratiarum actione, humiliter enixè clamare ad Dominum Deum Nostrum, ejusque divinam implorare misericordiam, ut iracundiæ suæ flagella, quæ pro peccatis nostris meremur, propitius avertat et bonitatis suæ divitias super omnes clementer effundat. Planè non dubitamus, quin hisce Nostris desideriis et postulationibus quam cumulatissimè satisfacturi sitis, ac pro certo habemus, omnes præsertim Ecclesiasticos, ac Religiosos Viros, Sanctimonialia, aliosque Laicos fideles, qui piè viventes in Christo dignè ambulant vocatione, quâ vocati sunt, ardentissimo pietatis studio supplices suas preces Deo sine intermissione esse adhibituros. Et quò facilius Deus exoratus inclinet aurem suam ad preces nostras, haud omitamus, Venerabiles Fratres, eorum

outré, Nous vous donnons la permission d'accorder aux fidèles de vos diocèses, tant laïques qu'ecclésiastiques, séculiers et réguliers, et de quelque institut que ce soit, même de ceux qui auraient besoin d'une désignation spéciale, la faculté de se choisir à cette occasion pour confesseur le prêtre qu'ils voudront, soit séculier, soit régulier, parmi les prêtres approuvés, et d'accorder la même faculté aux religieuses, même à celles qui sont exemptes de la juridiction de l'Ordinaire, et aux autres femmes qui demeurent dans les cloîtres.

A l'œuvre donc, Vénérables Frères, qui êtes appelés à partager Notre sollicitude et qui avez été constitués les gardiens des murs de Jérusalem. Ne cessez point de prier avec Nous et le jour et la nuit, de mêler à vos continuelles actions de grâces, avec humilité et instance, vos cris et vos supplications vers le Seigneur Notre Dieu, d'implorer sa divine miséricorde, afin que sa main propice détourne les fléaux que nous ont attirés nos péchés, et qu'elle répande, en toute clémence, sur tous, les richesses de sa bonté. Nous ne doutons pas que vous ne vous empressiez de répondre de la manière la plus parfaite aux désirs et aux demandes que Nous venons de vous exprimer; Nous sommes pleinement persuadé aussi que, surtout les Ecclésiastiques, les religieux et les femmes consacrées à Dieu, ainsi que tous les laïques fidèles qui, en menant une vie pieuse, marchent dignement dans la voie de leur vocation, adresseront à Dieu, sans interruption, et avec le zèle le plus ardent, leurs prières sup-

pliantes. Et pour que nos prières trouvent un accès plus facile auprès de Dieu, n'oublions pas, Vénérables Frères, d'invoquer les suffrages de ceux qui déjà ont conquis la couronne et la palme de la victoire ; et surtout, que nos vœux s'adressent avec persévérance à Marie, Mère de Dieu et Vierge immaculée, elle dont l'intercession est la plus favorable et la plus puissante auprès de Dieu ; elle qui est la Mère de grâce et de miséricorde. Demandons aussi la protection des saints Apôtres Pierre et Paul, et de tous les Saints qui règnent avec Jésus-Christ dans les Cieux. D'un autre côté, n'ayez rien plus à cœur et ne considérez rien de plus important que d'employer tous les efforts de votre zèle à exhorter continuellement les fidèles commis à vos soins, de leur donner vos avertissements et vos encouragements, pour qu'ils s'établissent chaque jour avec plus de fermeté et de solidité dans la profession de la religion catholique ; qu'ils fuient avec le soin le plus pressé les embûches, les ruses et les fraudes des hommes qui cherchent à leur nuire, et qu'ils s'efforcent de marcher avec une joie croissante dans le sentier des commandements de Dieu, s'abstenant avec tout le zèle possible des péchés qui sont la source de tous les maux qui affligent l'humanité. C'est pourquoi, ne négligez rien pour stimuler autant qu'il en est besoin le zèle des curés en particulier, afin que, s'acquittant soigneusement et religieusement du devoir de leur charge, ils ne cessent point d'inculquer aux chrétiens qui leur sont confiés, aussi parfaitement qu'ils en sont capables, les leçons

suffragia petere, qui jam coronati obtinent palmam ; atque in primis et perpetuò invocemus Dei param Immaculatam Virginem Mariam, quâ nulla apud Deum aptior et potentior deprecatrix, quæque mater est gratiæ et misericordiæ ; deinde invocemus patrocinium Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, omniumque Sanctorum Cœlitum, qui cum Christo regnant in Cœlis. Nihil verò Vobis antiquius, nihil potius sit quam ingeminatis studiis fideles curæ vestræ commissos assiduè hortari, monere, et excitare, ut in catholicæ religionis professione quotidie magis stabiles et immoti persistent, inimicorum hominum insidias, fallacias et fraudes studiosissime devitent, et alacriori usque pede incedant per semitas mandatorum Dei, et à peccatis diligentissime se absterneant, ex quibus mala omnia in humanum genus redundant. Quapropter ne intermittatis unquam Parochorum præsertim zelum continenter inflammare, ut proprio munere sedulo religiosèque fungentes nunquam desinant Christianam plebem sibi commissam sanctissimis diviniæ nostræ fidei rudimentis et præceptionibus accuratissime imbuere, et erudire, et sacramentorum administratione diligenter pascere, omnesque exhortari in doctrina sana.

Deniquè cœlestium omnium munerum auspicem, et ardentissimæ Nostræ in vos caritatis testem accipite Apostolicam Benedictionem, quam ex intimo corde profectam Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laicisque fidelibus vigilantiae vestræ concreditur peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud S. Petrum die 1 Augusti, anno 1854. Pontificatûs Nostri anno nono.

PIUS PP. IX.

saintes et les prescriptions de notre foi divine, de les y perfectionner, de les nourrir avec soin par l'administration des sacrements, et d'exhorter tout le monde dans la saine doctrine.

Enfin, pour gage de tous les dons célestes, et comme témoignage de la très-ardente charité que Nous avons pour vous, recevez la Bénédiction Apostolique que nous vous donnons du fond de Notre cœur et avec amour, à vous, Vénérables Frères, et à tous les clercs et fidèles laïques confiés à votre garde.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1^{er} Août l'an 1854, de Notre Pontificat le neuvième.

PIE IX, Pape.

II

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

(19 JANVIER 1860).

*Ad omnes Patriarchas, Primate,
Archiepiscopos, Episcopos alios-
que locorum Ordinarios gra-
tiam et communionem cum
Apostolica sede habentes,*

PIUS PP. IX.

Venerabiles Fratres, Salutem
et Apostolicam Benedictionem.

Nullis certe verbis explicare
possumus, Venerabiles Fratres,
quanto solatio, quantæque læ-
titiæ Nobis fuerit inter maximas
Nostras amaritudines singularis
ac mira vestra, et fidelium qui
Vobis commissi sunt, erga Nos
et hanc Apostolicam Sedem fides,
pietas et observantia, atque egre-
gius sane in ejusdem Sedis juri-
bus tuendis, et justitiæ causa

*A nos Vénérables Frères les Pa-
triarches, Primats, Archevêques
et Evêques, et autres Ordinaires
des lieux en grâce et en commu-
nion avec le Siège Apostolique,*

PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères, Salut et
Bénédition Apostolique.

Nous ne pouvons, par aucune
parole, vous exprimer, Vénéra-
bles Frères, de quelle consolation
et de quelle joie nous ont péné-
tré, au milieu de nos très-grandes
amertumes, le témoignage éclat-
tant et admirable de votre foi, de
votre piété, de votre dévoue-
ment, de la foi, de la piété, du
dévouement des fidèles confiés à
votre garde, envers Nous et en-

vers le Siège Apostolique, et l'accord si unanime, le zèle si ardent, la persévérance à revendiquer les droits du Saint-Siège et à défendre la cause de la justice. Dès que, par Notre Lettre Encyclique du 18 juin de l'année dernière, et par les deux Allocutions que Nous avons ensuite prononcées en Consistoire, vous avez connu, l'âme remplie de douleur, de quels maux étaient accablées en Italie la société religieuse et la société civile, et quels actes audacieux et abominables de révolte étaient dirigés, soit contre les princes légitimes des Etats italiens, soit contre la souveraineté légitime et sacrée qui Nous appartient, à Nous et à ce Saint-Siège, répondant à Nos vœux et à Nos soins, vous vous êtes empressés, sans aucun retard et avec un zèle que rien ne pouvait arrêter, d'ordonner dans vos diocèses des prières publiques. Vous ne vous êtes pas contentés des lettres si pleines de dévouement et d'amour que vous Nous avez adressées; mais à la gloire de votre nom et de votre ordre, faisant entendre la voix épiscopale, vous avez publié des écrits aussi pleins de science que de piété pour défendre énergiquement la cause de notre très-sainte Religion, et pour flétrir les entreprises sacrilèges dirigées contre la souveraineté civile de l'Eglise romaine. Défendant constamment cette souveraineté, vous vous êtes fait gloire de confesser et d'enseigner que, par un dessein particulier de la Providence divine qui régit et gouverne toutes choses, elle a été donnée au Pontife romain, afin que, n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse exer-

defendenda consensus, alacritas, studium et constantia. Etenim ubi primum ex Nostris Encyclicis Litteris die 18 Junii superiori anno ad Vos datis, ac deinde ex binis Nostris Consistorialibus Allocutionibus, cum summo animi vestri dolore cognovistis gravissimi damna, quibus sacræ civilesque res in Italia affligebantur, atque intellexistis nefarios rebellionis motus et ausus contra legitimos ejusdem Italiae Principes, ac sacrum legitimumque Nostrum et hujus S. Sedis principatum, Vos, Nostris votis curisque statim obsecundantes, nulla interjecta mora, publicas in vestris Diocesisibus preces omni studio indicere properastis. Hinc non solum obsequentissimis æque ac amantissimis vestris Litteris ad Nos datis, verum etiam tum pastoralibus epistolis, tum aliis religiosis doctisque scriptis in vulgus editis episcopalem vestram vocem cum insigni vestri ordinis ac nominis laude attollentes, ac sanctissimæ nostræ Religionis justitiæque causam strenue propugnantes, vehementer detestati estis sacrilega ausa contra civilem Romanæ Ecclesiæ principatum admissa. Atque ipsum principatum constanter tuentes, profiteri et docere gloriati estis, eundem singulari Divinæ illius omnia regentis ac moderantis Providentiæ consilio datum fuisse Romano Pontifici, ut ipse nulli civili potestati unquam subjectus supremum Apostolici ministerii munus sibi ab ipso Christo Domino divinitus commissum plenissima libertate ac sine ullo impedimento in universum orbem exercent. Atque Nobis carissimi, catholicæ Ecclesiæ filii, vestris imbuti doctrinis, vestro-

que eximio exemplo excitati, eosdem sensus Nobis testari summo opere certarunt et certant. Namque ex omnibus totius catholici orbis regionibus innumera- biles pæne accepimus tum ecclesiasticorum tum laicorum hominum cujusque dignitatis, ordinis, gradus et conditionis Litteras etiam a centenis catholicorum millibus subscriptas, quibus ipsi filialem suam erga Nos, et hanc Petri Cathedram devotionem ac venerationem luculenter confirmant, et rebellionem aususque in nonnullis Nostris Provinciis admissos vehementer detestantes, Beati Petri patrimonium omnino integrum inviolatumque servandum, atque ab omni injuria defendendum esse contendunt; ex quibus insuper non pauci id ipsum, vulgatis apposite scriptis, docte sapienterque asseruere. Quæ præclaræ vestræ ac fidelium significaciones, omni certe laude ac prædicatione decorandæ, et aureis notis in catholicæ Ecclesiæ fastis inscribendæ, ita Nos commoverunt, ut non potuerimus non læte exclamare : « *Benedictus Deus et Pater Domini Nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui consolatur Nos in omni tribulatione nostra.* » Nihil enim Nobis inter gravissimas, quibus premimur, angustias gratius, nihil jucundius nihilque optatius esse poterat quam intueri quo concordissimo atque admirabili studio Vos omnes, Venerabiles Fratres, ad hujus S. Sedis jura tutanda animati et incensi estis, et qua egregia voluntate fideles curæ vestræ traditi in id ipsum conspirant. Ac per vos ipsi vel facile cogitatione assequi potestis quam vehementer paterna

cer dans la plus entière liberté et sans aucun empêchement, dans tout l'univers, la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur. Instruits par vos enseignements et excités par votre exemple, les enfants bien-aimés de l'Eglise catholique ont pris et prennent encore tous les moyens de Nous témoigner les mêmes sentiments. De toutes les parties du monde catholique, Nous avons reçu des lettres dont le nombre peut à peine se compter, souscrites par des ecclésiastiques et par des laïques de toute condition, de tout rang, de tout ordre, dont le chiffre s'élève parfois à des centaines de mille, qui, en exprimant les sentiments les plus ardents de vénération et d'amour pour Nous et pour cette Chaire de Pierre, et l'indignation que leur causent les actes audacieux accomplis dans quelques-unes de nos provinces, protestent que le patrimoine du Bienheureux Pierre doit être conservé inviolable, dans toute son intégrité et mis à l'abri de toute attaque. Plusieurs des signataires ont en outre établi, avec beaucoup de force et de savoir, cette vérité par des écrits publics. Ces éclatantes manifestations de vos sentiments et des sentiments des fidèles, dignes de tout honneur et de toute louange, et qui demeureront inscrites en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise catholique, Nous ont causé une telle émotion que Nous n'avons pu, dans notre joie, Nous empêcher de Nous écrier : *Béni soit Dieu, père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, père des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui Nous console dans toutes Nos tri-*

bulations. Au milieu des angoisses dont Nous sommes accablé, rien ne pouvait mieux répondre à Nos désirs que ce zèle unanime et admirable avec lequel, vous tous, Vénérables Frères, vous défendez les droits de ce Saint-Siège, et cette volonté énergique avec laquelle les fidèles qui vous sont confiés agissent dans le même but. Vous pouvez donc facilement comprendre combien s'accroît chaque jour Notre bienveillance paternelle pour vous et pour eux.

Mais tandis que votre zèle et votre amour admirables envers Nous, Vénérables Frères, et envers ce Saint-Siège, et les sentiments semblables des fidèles adoucissaient Notre douleur, une nouvelle cause de tristesse Nous est survenue d'ailleurs. C'est pourquoi Nous vous écrivons ces Lettres pour que, dans une chose de si grande importance, les sentiments de Notre cœur vous soient de nouveau très-clairement connus. Récemment, comme plusieurs de vous l'ont déjà appris, le journal parisien intitulé le *Moniteur* a publié une lettre de l'Empereur des Français, par laquelle il a répondu à une lettre de Nous, où Nous avions prié instamment Sa Majesté Impériale qu'Elle voulût protéger de son très-puissant patronage, dans le Congrès de Paris, l'intégrité et l'inviolabilité de la domination temporelle de ce Saint-Siège, et l'affranchir d'une rébellion criminelle. Dans sa lettre, rappelant un certain conseil qu'il Nous avait peu auparavant proposé au sujet des provinces rebelles de notre domination pontificale, le très-haut Empereur Nous conseille de renoncer à la possession de ces

Nostra in Vos, atque in ipsos catholicos benevolentia merito atque optimo jure in dies augetur.

Dum vero tam mirificum vestrum et fidelium erga Nos et hanc Sanctam Sedem studium et amor Nostrum lenibat dolorem, nova aliunde tristitiæ accessit causa. Itaque has Vobis scribimus Litteras, ut in tanti momenti re animi Nostris sensus Vobis in primis denuo notissimi sint. Nuper, quemadmodum plures ex Vobis jam noverint, per Parisienses ephemerides, quibus titulus « Moniteur » vulgata fuit Gallorum Imperatoris Epistola, qua Nostris respondit Litteris, quibus imperialem Majestatem Suam omni studio rogavimus, ut validissimo suo patrocinio in Parisiensi Congressu integram et inviolabilem temporalem Nostram et hujus Sanctæ Sedis ditionem tueri, illamque a nefaria rebellione vindicare vellet. Hac sua Epistola summus Imperator commemorans quoddam suum consilium paulo ante Nobis propositum de rebellibus Pontificiæ Nostræ ditionis provinciis, Nobis suadet, ut earumdem provinciarum possessioni renunciare velimus, cum ei videatur hoc tantum modo præsentis rerum perturbationi posse mederi.

Quisque vestrum, Venerabiles Fratres, optime intelligit, Nos gravissimi officii Nostri memores haud potuisse silere cum hujusmodi epistolam accepimus. Hinc, nulla interposita mora, eidem Imperatori rescribere properavimus, Apostolica animi Nostri libertate clare aperteque declarantes, nullo plane modo Nos posse ejus annuere consilio, propterea quod *insuperabiles præseferat difficultates, ratione habitæ Nostræ et hujus Sanctæ Sedis Dignitatis, Nostrique sacri characteris, atque ejusdem Sedis jurium, quæ non ad alicujus regalis famitiæ successionem, sed ad omnes catholicos pertinent, ac simul professi sumus non posse per Nos cedi quod nostrum non est, ac plane a Nobis intelligi victorium, quæ Æmiliæ perduellibus concedi vellet, stimulo futuram indigenis exterisque aliarum provinciarum perturbatoribus ad eadem patrandam, cum cererent prosperam fortunam quæ rebellibus contingeret.* Atque inter alia eidem Imperatori manifestavimus, non posse Nos commemoratas Pontificiæ Nostræ ditionis in Æmilia provincias abdicare, quin solemnia, quibus obstricti sumus, juramenta violemus, quin querelas motusque in reliquis Nostri provinciis excitemus, quin catholicis omnibus injuriam inferamus, quin denique infirmemus jura non solum Italiæ Principum, qui suis dominiis injuste spoliati fuerunt, verum etiam omnium totius christiani orbis Principum, qui indifferenter videre nequirent perniciosissima quædam induci principia. Neque prætermisimus animadvertere, Majestatem Suam

mêmes provinces, voyant dans cette renonciation le seul remède au trouble présent des affaires.

Chacun de vous, Vénérables Frères, comprend parfaitement que le souvenir du devoir de Notre haute charge ne nous a pas permis de garder le silence après avoir reçu cette lettre. Sans aucun retard Nous Nous sommes hâté de répondre au même Empereur, et dans la liberté apostolique de Notre âme, Nous lui avons déclaré clairement et ouvertement que Nous ne pouvions en aucune manière adhérer à son conseil, parcequ'il porte avec lui d'insurmontables difficultés, vu Notre dignité et celle de ce Saint-Siège; vu Notre sacré caractère et les droits de ce même Siège, qui n'appartient pas à la dynastie de quelque famille royale, mais à tous les catholiques. Et en même temps Nous avons déclaré que Nous ne pouvons pas céder ce qui n'est point à Nous, et que Nous comprenions parfaitement que la victoire qui serait accordée aux révoltés de l'Emilie serait un stimulant à commettre les mêmes attentats pour les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces, lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles. Et entre autres choses, Nous avons fait connaître au même Empereur que Nous ne pouvons pas abdiquer les susdites provinces de Notre domination pontificale sans violer les sermens solennels qui Nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements dans le reste de Nos Etats, sans faire tort à tous les catholiques, enfin sans affaiblir les droits non-seulement des princes de l'Italie qui ont été dépouillés injustement de leurs domaines, mais encore de tous les princes de l'u-

nivers chrétien, qui ne pourraient voir avec indifférence l'introduction de certains principes très-pernicieux. Nous n'avons pas omis d'observer que Sa Majesté n'ignore pas par quels hommes, avec quel argent et quels secours les récents attentats de rébellion ont été excités et accomplis à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes, tandis que la très-grande majorité des peuples demeurait frappée de stupeur sous le coup de ces soulèvements qu'elle n'attendait aucunement, et qu'elle ne se montre nullement disposée à suivre. Et d'autant que le très-sérénissime Empereur pensait que ces provinces devaient être abdiquées par Nous à cause des mouvements séditieux qui y ont été excités de temps en temps, nous lui avons opportunément répondu que cet argument n'avait aucune valeur parce qu'il prouvait trop, puisque de semblables mouvements ont eu lieu très-fréquemment et dans les diverses régions de l'Europe et ailleurs; et il n'est personne qui ne voie qu'on ne peut de là tirer un légitime argument pour diminuer les possessions d'un gouvernement civil. Nous n'avons pas omis de rappeler au même Empereur qu'il Nous avait adressé une lettre très-différente de sa dernière avant la guerre d'Italie, lettre qui Nous apporta la consolation, non l'affliction. Et comme d'après quelques mots de la lettre impériale publiée par le journal précité, Nous avons cru avoir sujet de craindre que Nos provinces rebelles de l'Emilie ne fussent regardées comme déjà distraites de Notre domination pontificale, Nous avons prié Sa Majesté, au nom de l'Eglise, qu'en considération de son pro-

haud ignorare per quos homines, quibusque pecuniis, ac præsiidiis recentes rebellionis ausus Bononiæ, Ravennæ et in aliis civitatibus excitati ac peracti fuerint, dum longe maxima populorum pars motibus illis, quos minime opinabatur, veluti attonita maneret, et ad illos sequendos se nullo modo propensam ostendit. Et quoniam Serenissimus Imperator illas Provincias a Nobis abdicandas esse censebat ob rebellionis motus ibi identitem excitatos, opportune respondimus, hujusmodi argumentum, utpote nimis probans, nihil valere: quandoquidem nos dissimiles motus tum alibi persæpe evenerunt; et nemo non videt legitimum exinde capi non posse argumentum ad civiles ditiones imminuendas. Atque hæud omisimus eidem Imperatori exponere diversam plane fuisse a postremis suis Litteris primam suam Epistolam ante Italicum bellum ad Nos datam, quæ Nobis consolationem, non afflictionem attulit. Cum autem ex quibusdam imperialis epistolæ per commemoratas ephemerides editæ verbis timendum Nobis esse censuerimus, ne prædictæ Nostræ in Æmilia provinciæ jam essent considerandæ veluti a Pontificia Nostra ditione distractæ, idcirco Majestatem Suam Ecclesiæ nomine rogavimus, ut etiam proprii ipsius Majestatis Suæ boni utilitatisque intuitu efficeret, ut hujusmodi Noster timor plane evanesceret. Ac paterna illa caritate, qua sempiternæ omnium saluti prospicere debemus, in Ipsius mentem revocavimus, ab omnibus districtam aliquando rationem ante Tribunal Christi esse reddendam, et severissimum judicium subeundum, ac propterea

cuique enixe curandum ut misericordiæ potius quam justitiæ effectus experiatur.

Hæc præsertim inter alia summo Gallorum Imperatori respondimus, quæ Vobis, Venerabiles Fratres, significanda esse omnino existimavimus, ut Vos in primis, et universus catholicus orbis magis magisque agnoscat, Nos, Deo auxiliante, pro gravissimi officii Nostri debito omnia impavide conari, nihilque intentatum relinquere, ut religionis ac justitiæ causam fortiter propugnemus, et civilem Romanæ Ecclesiæ principatum, ejusque temporales possessiones ac jura, quæ ad universum catholicum orbem pertinent, integra et inviolata constanter tueamur et servemus, nec non justæ aliorum Principum causæ prospiciamus. Ac divino Illius auxilio freti qui dixit : *In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum* (Joan., c. 16, v. 33), et : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam* (Matth., c. 5, v. 10), parati sumus illustra Prædecessorum Nostrorum vestigia persequi, exempla æmulari, et aspera quæque et acerba perpeti, ac vel ipsam animam ponere, antequam Dei, Ecclesiæ ac justitiæ causam ullo modo deseramus. Sed vel facile conj-

pre bien et de son utilité, elle fit complètement évanouir Notre appréhension. Ému de cette paternelle charité avec laquelle Nous devons veiller au salut éternel de tous, Nous avons rappelé à son esprit que tous un jour devront rendre un compte rigoureux devant le Tribunal du Christ, et subir un jugement très-sévère; et qu'à cause de cela chacun doit faire énergiquement ce qui dépend de lui pour mériter d'éprouver plutôt l'action de la miséricorde que celle de la justice.

Telles sont les choses, entre autres, que Nous avons répondues au très-grand Empereur des Français. Et Nous avons cru devoir vous en donner communication, pour que Vous d'abord, et tout l'univers catholique, connaissiez de plus en plus que, moyennant l'aide de Dieu, selon le devoir de Notre très-grave ministère, Nous essayons tout sans peur et n'omettons aucun effort pour défendre courageusement la cause de la Religion et de la justice; pour conserver intègre et inviolé le pouvoir civil de l'Eglise Romaine avec ses possessions temporelles et ses droits qui appartiennent à l'univers catholique tout entier; enfin, pour garantir la cause juste des autres princes. Appuyé du secours de Celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (Jean, xvi, 33), et : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (Matth., v, 10), Nous sommes prêt à suivre les traces illustres de Nos prédécesseurs, à mettre en pratique leurs exemples, à souffrir les épreuves les plus dures et les plus amères, à perdre même la

vie, avant que d'abandonner en aucune sorte la cause de Dieu, de l'Église et de la justice. Mais vous pouvez facilement deviner, Vénérables Frères, de quelle amère douleur Nous sommes accablé en voyant l'affreuse guerre qui, au grand dommage des âmes, afflige notre très-sainte Religion, et quelle tourmente agite l'Église et ce Saint-Siège. Vous pouvez aussi facilement comprendre quelle est notre angoisse quand Nous savons quel est le péril des âmes dans ces provinces troublées de Notre domination, où des écrits pestilentiels ébranlent chaque jour plus déplorablement la piété, la religion, la foi et l'honnêteté des mœurs. Vous donc, Vénérables Frères, qui avez été appelés au partage de Notre sollicitude, et qui avez témoigné avec tant d'ardeur votre foi, votre constance et votre courage pour protéger la cause de la Religion, de l'Église et de ce Siège apostolique, continuez à défendre cette cause avec encore plus de cœur et de zèle; enflammez chaque jour davantage les fidèles confiés à votre soin, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent jamais d'employer tous leurs efforts, leur zèle et l'application de leur esprit à la défense de l'Église catholique et de ce Saint-Siège, ainsi qu'au maintien du pouvoir civil de ce même Siège et du patrimoine de saint Pierre, dont la conservation intéresse tous les catholiques. Nous vous demandons principalement et avec les plus vives instances, Vénérables Frères, de vouloir bien, en union avec Nous, adresser sans relâche, ainsi que les fidèles confiés à votre soin, les prières les plus ferventes au Dieu très-bon et très-

cere potestis, Venerabiles Fratres, quam acerbo conficiamur dolore videntes quo teterrimo sane bello sanctissima nostra Religio maximo cum animarum detrimento vexetur, quibusque maximis turbinibus Ecclesia et hæc Sancta Sedes jactentur. Atque etiam facile intelligitis quam vehementer angamur probe noscentes quantum sit animarum discrimen in illis perturbatis Nostris provinciis, ubi pestiferis præsertim scriptis in vulgus editis pietas, religio, fides, morumque honestas in dies miserrime labefactatur. Vos igitur, Venerabiles Fratres, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati estis, quique tanta fide, constantia ac virtute ad Religionis, Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis causam propugnandam exarsistis, pergite majore animo studioque eandem causam defendere, ac fideles curæ vestræ concreditos quotidie magis inflammate, ut sub vestro ductu omnem eorum operam, studia, consilia in catholicæ Ecclesiæ et hujus Sanctæ Sedis defensione, atque in tuendo civili ejusdem Sedis principatu, Beatique Petri patrimonio, cujus tutela ad omnes catholicos pertinet, impendere nunquam desinant. Atque illud præsertim a Vobis etiam atque etiam exposcimus, Venerabiles Fratres, ut una Nobiscum fervidissimas Deo Optimo Maximo preces sine intermissione cum fidelibus curæ vestræ commissis adhibere velitis, ut imperet ventis et mari, ac præsentissimo suo auxilio adsit Nobis, adsit Ecclesiæ suæ, atque exurgat et judicet causam suam, utque cœlesti sua gratia omnes Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis hostes propitius illustrare, eosque omnipotenti sua

virtute ad veritatis, justitiæ, salutisque semitas reducere dignetur. Et quo facilius Deus exoratus inclinet aurem suam ad Nostras, vestras, omniumque fidelium preces, petamus in primis, Venerabiles Fratres, suffragia Immaculatæ Sanctissimæque Dei Genitricis Virginis Mariæ quæ amantissima nostrum omnium est mater et spes fidissima, ac præsens Ecclesiæ tutela et columen, et cujus patrocinio nihil apud Deum validius. Imploramus quoque suffragia tum Beatissimi Apostolorum Principis, quem Christus Dominus Ecclesiæ suæ petram constituit, adversus quam portæ inferi prævalere nunquam poterunt, tum coapostoli ejus Pauli, omniumque Sanctorum Cœlitum, qui cum Christo regnant in cœlis. Nihil dubitamus, Venerabiles Fratres, quin pro eximia vestra religione ac sacerdotali zelo, quo summopere præstatis, Nostris hisce votis postulationibusque studiosissime obsequi velitis. Atque interim flagrantissimæ Nostræ in Vos caritatis pignus Apostolicam Benedictionem ex intimo corde profectam, et cum omni veræ felicitatis voto conjunctam Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laicisque fidelibus cujusque vestrum vigilantiae commissis peramanter impertimur.

grand, pour qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il Nous assiste de son secours le plus efficace, qu'il assiste son Église, qu'il se lève et juge sa cause; pour que, dans sa bonté, il éclaire de sa grâce céleste tous les ennemis de l'Église et de ce Siège Apostolique; enfin, que par sa vertu toute-puissante il daigne les ramener dans les sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et afin que Dieu invoqué incline plus facilement son oreille à Nos prières, aux vôtres, et à celles de tous les fidèles, demandons d'abord, Vénérables Frères, les suffrages de l'Immaculée et Très-Sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui est la mère très-aimante de nous tous, Notre espoir le plus fidèle, la protection efficace et la colonne de l'Église, et dont le patronage est le plus puissant auprès de Dieu. Implorons aussi les suffrages du Bienheureux Prince des Apôtres, que le Christ, Notre-Seigneur, a établi la pierre de son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir; implorons également les suffrages de Paul, son frère dans l'apostolat, et enfin ceux de tous les Saints qui règnent avec le Christ dans les cieux. Connaissant, Vénérables Frères, toute votre religion et le zèle sacerdotal qui vous distingue éminemment, Nous ne doutons pas que vous ne vouliez vous conformer avec empressement à Nos vœux et à Nos demandes. Et, en attendant, pour gage de Notre charité très-ardente pour vous, Nous vous accordons avec amour et du fond du cœur, à vous mêmes, Vénérables Frères, et à tous les clercs et fidèles laïques confiés aux

soins de chacun de vous, la Bénédiction Apostolique jointe au souhait de toute vraie félicité.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 janvier de l'an 1860, l'an quatorze de Notre pontificat.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die 19 Januarii Anno 1860.

Pontificatûs Nostri Anno decimo quarto.

III

ALLOCUTION

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

DANS LE CONSISTOIRE SECRET

DU 28 SEPTEMBRE 1860 (1)

VENERABILES FRATRES,

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Novos, et ante hunc diem inauditos ausus a Subalpino Gubernio contra Nos, hanc Apostolicam Sedem, et Catholicam Ecclesiam admissos denuo cum incredibili animi Nostri dolore vel mœrore potius deplorare ac detestari cogimur, Venerabiles Fratres. Ipsum, uti nostis, Gubernium victoria abutens, quam bellicosæ magnæque nationis opibus adjutum ex funestissimo bello reportavit, suum per Italianam regnum contra omnia divina et humana jura extendens, populis ad rebellionem excitatis,

De nouveaux attentats, des attentats jusqu'à ce jour inouis, du gouvernement piémontais contre Nous, contre ce Siège Apostolique et contre l'Eglise Catholique, sont encore venus remplir Notre âme d'une douleur inexprimable, et Nous imposer le devoir, Vénérables Frères, de les déplorer et de les flétrir. Vous le savez, ce gouvernement, abusant du triomphe que, par les secours d'une grande et belliqueuse nation, lui a procuré la guerre la plus funeste, a étendu sa domination en Italie au mé-

(1) Le mandement publiant cette allocution se vend séparément : *franco* 1 fr. 25.

pris de tous les droits divins et humains, excité les peuples à la révolte, dépouillé de leur souveraineté, par une suprême injustice, les princes légitimes, envahi et usurpé, par un attentat inique et sacrilège, les provinces de l'Emilie, qui font partie de Notre domaine pontifical. Répondant à Nos justes plaintes, tout l'univers catholique s'élevait contre cette usurpation impie; et voilà que ce même gouvernement a entrepris de s'approprier d'autres provinces du Saint-Siège, dans le Picenum, l'Ombrie et le Patrimoine. Il voyait que les populations de ces provinces, jouissant de la plus parfaite tranquillité, Nous demeuraient fidèlement attachées, et que, malgré tout l'argent répandu à profusion et toutes les manœuvres honteuses employées dans ce but, il ne pouvait parvenir à les ébranler et à les détacher de la souveraineté civile de ce Saint-Siège; alors il y a envoyé une troupe d'hommes perdus pour y exciter des troubles et des séditions, et puis sa nombreuse armée pour les envahir et les soumettre par la force.

Vous connaissez, Vénérables Frères, la lettre impudente écrite à Notre Cardinal secrétaire d'Etat par le gouvernement piémontais, pour justifier son brigandage. Il n'a pas rougi de Nous déclarer qu'il avait donné à ses troupes l'ordre d'occuper Nos provinces, si l'on ne renvoyait les étrangers enrôlés dans la petite armée que Nous avons formée pour assurer la tranquillité du domaine pontifical et des peuples de ce domaine. Vous savez aussi que presque au moment même où cette lettre nous

légitimisque Principibus ex propria dominatione per summam injustitiam expulsis, aliquot Pontificiæ Nostræ in Æmilia ditionis provincias injustissimo ac prorsus sacrilego ausu invasit et usurpavit. Dum autem universus Catholicus Orbis justissimis gravissimisque Nostris respondens querelis contra hanc impiam usurpationem vehementer clamare non desinit, idem Gubernium alias hujus Sanctæ Sedis provincias in Piceno, Umbria, et Patrimonio sitas sibi vindicare constituit. At cum videret earum provinciarum populos omni perfrui tranquillitate, eosque Nobis fideliter adhærere nec posse pecuniis largiter profusis, aliisque improbis adhibitis dolis a legitimo Nostro et hujus Sanctæ Sedis civili imperio alienari ac divelli, idcirco in ipsas provincias immisit tum perditorum hominum manum, qui turbas seditionemque ibi excitarent, tum ingentem suum exercitum, qui easdem provincias hostili impetu, armorumque vi subjeceret.

Optime Nostis, Venerabiles Fratres, impudentes litteras a Subalpino Gubernio ad suum tuendum latrocinium Nostro Cardinali a publicis negotiis scriptas, quibus haud erubuit nuntiare, se suis copiis in mandatis dedisse, ut commemoratas Nostras provincias occuparent nisi dimitterentur exteri homines adscripti parvo Nostro exercitui, qui ceteroquin ad Pontificiæ ditionis, ejusque populorum tranquillitatem servandam fuerat instructus. Nec ignoratis, a Subalpinis copiis easdem pro-

vincias ipso fere tempore fuisse occupatas, quo illæ litteræ accipiebantur. Equidem nemo non potest non magnopere commoveri, et summa affici indignatione reputans mendaces criminationes, variasque calumnias et contumelias, quibus idem Gubernium haud pudet hujusmodi suam hostilem impiamque contra civilem Romanæ Ecclesiæ principatum aggressionem tegere, Nostrumque Gubernium impetere. Ecquis enim non sumopere miretur audiens, Nostrum reprehendi Gubernium, propterea quod Nostro exercitui externi homines fuerint adscripti, cum omnes noscant nulli legitimo Gubernio denegari unquam posse jus cooptandi in suas copias exteros homines? Quod quidem jus potiori quadam ratione ad Nostrum et hujus Sanctæ Sedis Gubernium pertinet, cum Romanus Pontifex, veluti communis omnium catholicorum pater, non possit non libentissime eos omnes catholicos excipere, qui religionis studio impulsivi velint in Pontificiis copiis militare, et ad Ecclesiæ defensionem concurrere. Atque hic animadvertendum existimamus, hujusmodi catholicorum exterorum concursus fuisse præsertim excitatum illorum improbitate, qui civilem hujus Sanctæ Sedis principatum aggressi sunt. Nemo enim ignorat qua indignatione, et quo luctu universus catholicus orbis fuerit commotus, ubi novit tam impiam, tamque injustam civili hujus Apostolicæ Sedis dominio aggressionem fuisse illatam. Ex quo porro factum est, ut quamplurimi ex variis christiani orbis regionibus fideles sua sponte et summa alacritate ad Pontificiam Nostram ditionem

parvenait, ces provinces étaient occupées par les troupes piémontaises. Qui pourrait ne pas se sentir profondément ému et pénétré d'indignation à la pensée des accusations mensongères, des calomnies multipliées et des outrages par lesquels ce gouvernement cherche à justifier son agression impie contre l'autorité civile de l'Église romaine, et à incriminer Notre propre gouvernement? Qui ne trouverait étrange le reproche qu'il lui fait d'avoir enrôlé des étrangers dans Notre armée? Tout le monde ne sait-il pas qu'on n'a jamais refusé à un gouvernement légitime le droit d'admettre des étrangers dans ses troupes? Assurément, ce droit appartient à un titre plus spécial à Notre gouvernement et celui du Saint-Siège, puisque le Pontife romain, père commun de tous les fidèles, ne peut pas ne point accueillir d'un grand cœur ceux qui, poussés d'un zèle religieux, veulent servir dans l'armée pontificale et concourir à la défense de l'Église. Et il faut remarquer ici que ce concours de catholiques étrangers est dû principalement à la perversité de ceux qui ont attaqué le pouvoir civil du Saint-Siège. Personne, en effet, n'ignore de quelle indignation et de quel deuil fut saisi le monde catholique à la nouvelle de l'agression si injuste et si impie faite contre le domaine du Siège apostolique. Aussitôt, de diverses contrées du monde chrétien, un grand nombre de fidèles accoururent d'eux-mêmes, et avec le plus grand empressement, vers notre domaine pontifical, et s'enrôlèrent dans Notre milice pour y défendre Nos droits, ceux du

Saint-Siège et de l'Église. C'est avec une singulière malignité que le gouvernement piémontais ne craint pas de flétrir calomnieusement Nos soldats du nom de mercenaires, Nos soldats, dont un grand nombre, nationaux ou étrangers, issus de noble race et brillant d'un nom illustre, ont voulu servir dans Nos troupes sans solde et par unique amour pour la religion. Le gouvernement piémontais n'ignore pas de quelle fidélité incorruptible était Notre armée, lui qui sait bien l'inutilité des manœuvres perfides employées pour corrompre Nos soldats. Il n'est pas besoin que Nous Nous arrétions à réfuter l'accusation mensongère de barbarie portée contre Nos troupes, puisque les calomniateurs ne peuvent en produire aucune preuve; et bien plus, on pourrait à bon droit retourner contre eux cette accusation, que justifieraient pleinement les proclamations atroces publiées par les chefs de l'armée piémontaise.

Il vaut mieux faire remarquer ici que Notre gouvernement n'a pu avoir aucun soupçon de cette invasion hostile, puisqu'on lui assurait que les troupes piémontaises s'approchaient de Notre territoire, non point pour l'envahir, mais bien pour en écarter les bandes des perturbateurs. Aussi le général en chef de Nos troupes ne pouvait même pas penser qu'il eût à combattre contre l'armée piémontaise. Les choses ayant changé, contre tout droit et toute attente, dès qu'il apprit l'invasion hostile d'une armée évidemment

convolaverint, suumque nomen Nostræ militiæ dederint, quo Nostra, hujus Sanctæ Sedis et Ecclesiæ jura strenue defenderent. Singularem autem malignitatem Subalpinum Gubernium Nostris militibus mercenarii notam per summam calumniam inurere minime veretur, cum non pauci ex indigenis exterisque Nostris militibus nobili genere nati, et illustrium familiarum nomine conspicui, ac religionis amore unice excitati, sine ullo emolumento in Nostris copiis militare voluerint. Neque latet Subalpinum Gubernium qua fide et integritate Noster exercitus præstet, cum eidem Gubernio perspectum sit, irritas fuisse omnes dolosas artes adhibitas ut Nostris milites corrumperentur. Nihil vero est cur immoremur in refellenda feritatis accusatione Nostris copiis improbe illata, cum nullum plane argumentum obrectatores valeant adducere, quin potius hujusmodi criminatio in ipsos jure converti possit, quemadmodum vulgatæ Subalpini exercitus Ducum truculentæ proclamationes manifestissime ostendunt.

Hic autem animadvertere præstat, Nostro Gubernio minime suspicandum fuisse de hujusmodi hostili invasione, cum ipsi asseveratum esset Subalpinas copias prope territorium Nostrum accessisse non quidem invadendi animo, immo verò ut inde perturbatorum turmas arcerent. Hinc summus Nostrarum copiarum Dux ne cogitare quidem poterat, sibi cum Subalpino exercitu esse pugnandum. Verum ubi, rebus præter omnem expectationem perperam immutatis, agnovit hostilem irruptionem ab illo exercitu factam, qui sane pu-

gnantium numero armorumque vi maxime prævalebat, providum suscepit concilium se Anconam utpote arce munitam recipiendi, ne Nostri milites tam facili mortis periculo exponerentur. Cum autem ingruentibus hostium copiis in itinere interceptetur, manus conserere coactus est, ut sibi militibusque suis viam aperiret.

Ceterum dum meritas debitasque laudes tribuimus commemorato Nostrarum copiarum Duci, ac illarum ductoribus et militibus, qui inexpectata hostili irruptione lacesiti pro Dei, Ecclesiæ, hujus Apostolicæ Sedis, ac justitiæ causa fortiter, viribus licet longe imparibus, dimicarunt, vix lacrimas continere possumus noscentes quot strenui milites, ac lectissimi, præsertim juvenes, in hac injusta et crudeli invasione occubuerint, qui religioso sane nobilique animo ad civilem Romanæ Ecclesiæ principatum tuendum advolarunt. Nos insuper summopere commovet luctus, qui in illorum familias redundat. Utinam eisdem familiis fletum Nostris verbis abstergere possemus! Confidimus vero non levi ipsis solatio et consolationi futuram honorificentissimam mentionem, quam de extinctis suis liberis et propinquis merito facimus ob splendidum sane eximiæ eorum erga Nos et hanc Sanctam Sedem fidei, pietatis et amoris exemplum, quod christiano orbicum immortalis eorum nominis laude exhibuerunt. Atque in eam profecto spem erigimur fore, ut ii omnes, qui gloriosam pro Ecclesiæ causa mortem obierunt, illam sempiternam assequantur pacem et beatitatem, quam a Deo Optimo Maximo apprecati

plus forte et plus nombreuse, il résolut sagement de se retirer dans la ville fortifiée d'Ancône, pour ne pas exposer Nos soldats à une mort inévitable. Mais, arrêté sur sa route par les troupes ennemies, il dut en venir aux mains pour s'ouvrir un chemin à lui et à ses soldats.

En même temps, d'ailleurs, que Nous décernons des éloges si dus et si mérités au général en chef de Nos troupes, à leurs officiers et soldats, qui, attaqués à l'improviste par l'ennemi, ont courageusement combattu, bien qu'avec des forces inégales, pour la cause de Dieu, de l'Eglise, de ce Siège Apostolique et de la justice, nous pouvons à peine contenir Nos larmes en apprenant combien de valeureux soldats, de jeunes gens d'élite surtout, que leur foi et leur noble cœur avaient fait voler à la défense du pouvoir temporel de l'Eglise romaine, ont trouvé la mort dans cette injuste et cruelle invasion. Nous sommes douloureusement émus du deuil qui va rejaillir sur leurs familles. Plût à Dieu que Nous pussions sécher les pleurs de ces familles par Nos paroles! Ce sera pour elles, au moins, Nous en avons la confiance, un sujet de consolation non médiocre que la mention honorifique, si méritée, que Nous faisons de leurs enfants et de leurs proches tués, pour l'éclatant exemple de foi, de dévouement et d'amour envers Nous et ce Siège, qu'ils ont, en immortalisant leur nom, donné au monde chrétien. Nous entretenons, en outre, l'espérance que, tous ceux qui ont glorieusement succombé pour la cause

de l'Eglise, obtiendront cette paix et cette béatitude éternelles, que Nous avons demandées et que Nous ne cesserons de demander au Dieu très-bon et très-grand. Nous devons également accorder ici des éloges à Nos chers fils les gouverneurs des provinces, surtout des provinces d'Urbino-Pesaro et de Spolète, qui, au milieu de cette triste vicissitude des temps, ont constamment et courageusement accompli leur devoir.

Et maintenant, Vénérables Frères, qui pourrait supporter l'impudence et l'hypocrisie insignes avec lesquelles Nos coupables envahisseurs ne craignent pas d'affirmer dans leurs proclamations qu'ils viennent occuper Nos provinces et d'autres de l'Italie, pour y rétablir les principes de l'ordre moral? Et ceux qui tiennent ce langage menteur, ce sont précisément ceux qui, faisant depuis longtemps une guerre acharnée à l'Eglise catholique, à ses ministres, à ses intérêts, et méprisant les lois et les censures ecclésiastiques, ont osé emprisonner les cardinaux les plus illustres, les évêques et les membres les plus recommandables de l'un et l'autre clergé, chasser les religieux de leurs couvents, piller les biens de l'Eglise, porter le ravage dans le domaine temporel de ce Saint-Siège. Sans doute, les principes de l'ordre moral vont être rétablis par des gens qui ouvrent des écoles publiques pour toutes les erreurs, même des maisons de débauche; qui, par des écrits et des pièces de théâtre abominables, s'efforcent à l'envi de blesser et de détruire toute pudeur, toute chasteté, toute vertu, de livrer à la déri-

sumus et apprecari numquam omittemus. Quo loco debitis quoque laudibus prosequimur dilectos Filios Præsides provinciarum, præsertim Urbino-Pisaurensis et Spoletanæ, qui in hac tristissima temporum vicissitudine suo munere sedulo constanterque perfuncti sunt.

Jam vero, Venerabiles Fratres, quis ferre unquam poterit insignem impudentiam et hypocrisim, qua nequissimi invasores in suis programmatibus asserere non dubitant, se Nostras aliasque Italiæ adire provincias, ut ibi moralis ordinis principia restituant? Atque id ab iis temere affirmatur, qui acerrimum Catholicæ Ecclesiæ, ejusque Ministris, ac rebus jamdiu bellum inferentes, et ecclesiasticas leges, censurasque plane despicientes ausi sunt. spectatissimum S. R. E. Cardinales, tum Episcopos, tum probatissimos utriusque Cleri Viros in vincula conjicere, Religiosas Familias e propriis Cœnobiis expellere, Ecclesiæ bona diripere, et civilem hujus Sanctæ Sedis principatum vastare. Scilicet moralis ordinis principia ab iis restituentur, qui publicas cujusque falsæ doctrinæ scholas, et meretricias etiam domos constituunt, quique abominandis scriptis et scenicis spectaculis pudorem, pudicitiam, honestatem, virtutem offendere, eliminare, et sacrosancta divinæ nostræ religionis mysteria, sacramenta, præcepta et instituta, sacrosque ministros, ritus, cæremonias irridere, contemnere, omnemque

justitiæ rationem de medio tollere, ac tum religionis tum civilis societatis fundamenta labefactare et evertere conituntur!

In hac igitur tam injusta, tam hostili et horrenda civilis Nostri et hujus Sanctæ Sedis principatus aggressionē et occupationē a Subalpino Rege ejusque Gubernio contra omnes justitiæ leges et universale gentium jus peracta, Nostri officii probe memores in hoc amplissimo Vestre consessu, et coram universo Catholico Orbe Nostram vocem de novo vehementer attollimus, ac omnes nefarios sacrilegosque ejusdem Regis et Gubernii ausus reprobamus, penitusque damnamus, omnesque actus plane nullos et irritos declaramus, decernimus, ac civilis, quo Romana pollet Ecclesia, principatus integritatem, ejusque jura, quæ ad omnes catholicos pertinent, etiam atque etiam reclamamus, et reclamare nunquam desistemus.

Verum dissimulare non possumus, Venerabiles Fratres, summa Nos opprimi amaritudine, cum in tam scelestâ et nunquam satis execranda aggressionē alieni auxilii opem, variis exortis difficultatibus, adhuc desideremus. Equidem notissimæ Vobis sunt iteratæ declarationes Nobis factæ ab uno ex potentissimis Europæ Principibus. Attamen dum illarum jamdiu expectamus effectum, non possumus non vehementer angere ac perturbari cum inspiciamus nefandæ usurpationis auctores fautoresque audacter insolenter-

sion et au mépris les mystères sacrés de notre divine religion, ses préceptes, ses institutions, ses ministres, son culte et ses cérémonies, enfin d'abolir toute notion de justice, et de renverser les fondements de la société civile aussi bien que la société religieuse!

En présence de cette injuste et odieuse invasion des Etats du Saint-Siège par le Souverain du Piémont et Son Gouvernement, accomplie contre toutes les lois de la justice et tout droit international, Nous élevons de nouveau et avec force la voix, comme Nous en avons le devoir, au sein de cette auguste assemblée et devant tout l'univers catholique; Nous réproouvons et Nous condamnons en tout les détestables et sacrilèges attentats de ce Roi et de ce Gouvernement; Nous déclarons nuls et de nul effet leurs actes; Nous protestons avec énergie et Nous ne cesserons de protester pour le maintien intégral du pouvoir civil, dont jouit l'Eglise romaine, et de ses droits, qui appartiennent à tous les catholiques.

Nous ne saurions dissimuler, Vénérables Frères, l'amertume profonde qui nous accable, en voyant que, par suite de difficultés diverses, Nous en sommes encore à désirer l'appui d'un secours étranger contre cette invasion criminelle qu'on n'exécra jamais assez. A la vérité, vous connaissez très-bien les déclarations réitérées qui Nous ont été faites par l'un des plus puissants princes de l'Europe. Cependant, tandis que Nous en attendons depuis longtemps l'effet, Nous ne pouvons pas ne pas éprouver un trouble et des an-

goisses cruelles, en voyant les auteurs et les fauteurs de cette usurpation coupable persévérer et avancer audacieusement et insolemment dans leur détestable projet, comme s'ils avaient l'assurance que personne, en effet, ne s'y oppose !

Cette perversité en est venue au point que, des troupes de l'armée piémontaise ayant été envoyées presque jusqu'aux murs de Notre capitale, toute communication a été interrompue, les intérêts publics et privés compromis, les convois interceptés, et, ce qui est le plus grave, le Pontife Suprême de l'Eglise universelle réduit à ne pouvoir que difficilement pourvoir aux intérêts de l'Eglise, à cause de l'état des voies de communication avec le reste du monde, qui se resserrent de plus en plus. C'est pourquoi, au milieu de si grandes angoisses, en présence d'une situation si périlleuse, vous le comprenez bien, Vénérables Frères, Nous Nous voyons poussé à la triste nécessité de Nous occuper, même malgré Nous, des mesures à prendre pour sauvegarder notre dignité.

En attendant, Nous ne pouvons Nous abstenir de déplorer, entre autres choses, ce funeste et pernicieux principe, dit de *non-intervention*, que depuis assez peu de temps certains gouvernements proclament et mettent en pratique, avec la tolérance des autres, même lorsqu'il s'agit de l'injuste agression d'un gouvernement contre un autre, au point de paraître assurer une espèce d'impunité et de licence, contre toutes les lois divines et humaines, aux attaques et à la spoliation des droits d'autrui, des propriétés et des

que in nefario suo proposito persistere ac progredi, tamquam certo confidentes neminem sibi reapse adversari.

Hæc autem perversitas eo devenit ut hostilibus Subalpini exercitus copiis ad moenia fere hujus almæ Nostræ urbis immisissis, quæcumque fuerit implicata communicatio, publicæ privatæque rationes in discrimen adductæ, commeatus intercepti, et, quod gravissimum est, Summus totius Ecclesiæ Pontifex in molestam redactus difficultatem Ecclesiæ ipsius negotiis, prout res postulat, consulendi, propterea quod maxime coarctetur via cum variis orbis partibus communicandi. Quamobrem in tantis Nostris angustiis, tantoque rerum discrimine, vel facile intelligitis, Venerabiles Fratres, Nos tristi necessitate eo jam ferme impelli, ut vel inviti cogitare debeamus de opportuno suscipiendo consilio ad Nostram dignitatem tuendam.

Interim abstinere non possumus, quin præter alia deploremus funestum ac perniciosum principium, quod vocant de *non Interventu* a quibusdam Guberniis haud ita pridem, ceteris tolerantibus, proclamatum, et adhibitum etiam cum de injusta alicujus Gubernii contra aliud aggressionem agatur, ita ut quædam veluti impunitas ac licentia impetendi ac diripiendi aliena jura, proprietates, ac ditiones ipsas contra divinas humanasque leges sanciri videatur, quemadmodum luctuosa hac tempestate cernimus evenire. Et mirandum

profecto, quod uni Subalpino Gubernio impune liceat ejusmodi principium despiciere ac violare, cum videamus ipsum hostilibus suis copiis, universa Europa inspectante, in alienas ditiones irrumpere, legitimisque ex illis Principes exturbare : ex quo perniciose consequitur absurditas, alienum nempe interventum dumtaxat admitti ad rebellionem suscitandam atque fovendam.

Hinc autem opportuna Nobis oritur occasio excitandi omnes Europæ Principes, ut pro spectata ipsorum consilii gravitate et sapientia serio perpendant quæ quantaque mala in detestabili, quem lamentamur, eventu cumulentur. Agitur enim de immani violatione, quæ contra universale gentium jus nequiter est patrata, quæque nisi omnino coerceatur, nulla deinceps legitimi cujusque juris firmitas ac securitas poterit consistere. Agitur de rebellionis principio, cui Subalpinum Gubernium turpiter inservit, et ex quo pronum est intelligere, quantum cuicumque Gubernio discrimen in dies comparetur, et quanta in universam civilem societatem redundet perniciæ, cum ita fatali *Communismo* aditus aperiatur. Agitur de violatis solemnibus Conventionibus, quæ uti aliorum in Europa Principatuum, ita etiam civilis Pontificiæ Ditionis integritatem sartam tectamque servari omnino postulant. Agitur de violenta direptione illius principatus, qui singulari divini Providentiæ consilio Romano Pontifici datus est ad Apostoli-

Etats eux-mêmes, comme Nous en sommes les témoins dans ce temps malheureux. Et certes, il est étrange qu'il soit impunément permis au seul gouvernement piémontais de mépriser et de violer un pareil principe, lorsque Nous le voyons, avec une armée ennemie, l'Europe entière le regardant, faire irruption dans les Etats d'autrui et en chasser les princes légitimes. Il en découle cette pernicieuse absurdité, qu'on n'admet l'intervention étrangère que pour provoquer et entretenir la rébellion.

C'est ce qui Nous fournit une occasion favorable d'engager tous les princes de l'Europe à examiner sérieusement, avec toute la maturité et la sagesse de leurs conseils, quels grands et innombrables maux renferme le détestable événement que Nous déplorons. Il s'agit, en effet, de la monstrueuse violation qui s'est accomplie d'une manière inique contre le droit universel des gens, et qui, si elle n'était entièrement comprimée, ne laisserait plus de force et de sécurité à aucun droit légitime. Il s'agit d'un principe de rébellion que favorise honteusement le gouvernement piémontais et qui donne facilement à comprendre quel danger menace chaque jour tout gouvernement et quel fléau il entraîne pour toute société civile, puisqu'il ouvre ainsi une issue au fatal *communisme*. Il s'agit de conventions solennelles qui exigent, dans les Etats pontificaux aussi bien que dans les autres Etats européens, le respect et le maintien inviolable de Notre pouvoir civil. Il s'agit de la violente spoliation de ce pouvoir qui, par une singulière

disposition de la Providence divine, a été donné au Pontife Romain pour exercer avec une entière liberté son ministère apostolique dans l'Eglise tout entière. Cette liberté doit assurément exciter la souveraine sollicitude de tous les princes, afin que le Pontife n'obéisse à l'impulsion d'aucun pouvoir civil, et que la tranquillité spirituelle des catholiques qui habitent les États de ces mêmes princes soit à l'abri de tout danger.

Aussi tous les Souverains doivent être persuadés que leur cause est intimement liée à la Nôtre, et qu'en venant à Notre secours ils pourvoient également à la préservation de leurs droits et des Nôtres. Nous les pressons et les conjurons donc, avec la plus grande confiance, de Nous prêter assistance chacun selon sa condition et ses moyens. Nous ne doutons point que les princes et les peuples catholiques n'emploient surtout avec la plus grande ardeur leurs soins et leurs efforts pour se hâter, selon leur commune obligation, de secourir, de défendre et de protéger par tous les moyens, le Père et le Pasteur de tout le troupeau du Seigneur, attaqué par les armes parricides d'un fils dégénéré.

Mais vous savez très-bien, Vénérables Frères, que tout Notre espoir doit être mis en Dieu, Notre aide et Notre refuge en Nos tribulations, en Dieu, qui blesse et panse la blessure, qui frappe et guérit, donne la mort et donne la vie, mène aux enfers et en retire. C'est pourquoi, en toute confiance et humilité de cœur, ne cessons pas de répandre assidûment devant lui Nos plus ferventes prières, implo-

cum suum Ministerium in universam Ecclesiam plenissima libertate exercendum. Quæ profecto libertas summæ omnibus Principibus curæ esse debet, ut Pontifex ipse nullius civilis potestatis impulsui subjaceat, atque ita spirituali pariter catholicorum in eorundem Principum dominiis degentium tranquillitati cautum sit.

Itaque omnibus Supremis Principibus persuasum esse debet, Nostram cum Ipsorum causa plane esse conjunctam, eosque suum Nobis auxilium afferentes Nostrorum æque ac suorum jurium incolumitati esse prospecturos. Maxima proinde cum fiducia ipsos hortamur et obsecramus, ut opem Nobis, pro sua quisque conditione et opportunitate, velint impendere. Non dubitamus autem, quin catholici præsertim Principes ac Populi omnem eorum curam et operam studiosissime conferant, ut pro communi eorum officio universi Dominici Gregis Patrem et Pastorem parricidalibus degeneris filii armis oppugnatum modis omnibus adjuvare, tueri et defendere prope rent atque festinent.

Cum autem apprimesciatis, Venerabiles Fratres, omnem spem Nostram in Deo esse collocandam, qui adjutor et refugium est Nostrum in tribulationibus Nostris, quique vulnerat et medetur, percutit et sanat, mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit; idcirco in omni fide et humilitate cordis Nostri assiduas ferventissimasque ad Ipsum adhibito in primis efficacissimo Immaculatæ Sanctissimæque

Deiparæ Virginis Mariæ patrocinio, ac suffragio Beatorum Petri et Pauli, preces effundere non intermittamus, ut faciens potentiam in brachio suo inimicorum suorum superbiam elidat, et expugnet impugnantes Nos, omnesque Ecclesiæ suæ sanctæ hostes humiliet et conterat; atque omnipotenti suæ gratiæ virtute efficiat ut omnium prævaricantium corda resipiscant, deque optatissima illorum conversione sancta Mater Ecclesia quamprimum lætefur.

rant avant tout l'intercession très-efficace de la Très-Sainte et Immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, et le suffrage des bienheureux apôtres Pierre et Paul, pour qu'il fasse éclater la puissance de son bras et brise l'orgueil de ses ennemis, qu'il mette en fuite ceux qui Nous attaquent, humilie et écrase tous les ennemis de sa sainte Église; enfin, pour que les cœurs des prévaricateurs soient changés par la vertu toute-puissante de sa grâce, et que la sainte Mère l'Église se réjouisse au plus tôt de leur conversion si désirée

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DU TOME SECOND

	Pages
Observations au sujet des attentats dirigés contre la souveraineté temporelle du Pape.	1
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1860, sur la sanctification des souffrances.. . . .	45
Mandement pour la publication de l'Encyclique de notre Saint Père le Pape Pie IX, en date du 19 janvier de l'an de grâce 1860. — La Papauté et l'Incarnation.	55
Circulaire au clergé et aux fidèles du diocèse de Perpignan au sujet de l'emprunt romain.	67
Instruction pastorale sur diverses erreurs du temps présent. . . .	73
Lettre pastorale au clergé et aux fidèles en faveur des chrétiens de Syrie.	111
Mandement publiant l'allocution prononcée par Notre Saint Père le Pape dans le consistoire secret du 28 septembre 1860, et ordonnant des prières publiques dans toutes les églises du diocèse. . . .	121
Mandement pour l'œuvre du Denier de Saint-Pierre	155
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1861, sur la participation des fidèles aux souffrances de l'Eglise.	175
Lettre pastorale au clergé du diocèse de Perpignan sur l'invasion des Etats du Saint-Siège.. . . .	187
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1862, sur la prochaine réunion des évêques à Rome.. . . .	207
Conférence sur Rome prononcée à l'ouverture de la retraite ecclésiastique.	217
Lettre à MM. les Curés de la ville de Perpignan, pour recommander la quête annuelle de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.	265
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1863, ordonnant, en dehors du dispositif ordinaire, une quête en faveur des ouvriers nécessiteux du département de la Seine-Inférieure. — Sur l'amour du prochain.. . . .	269
Lettre à M. le Président et à MM. les membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de Perpignan.	284
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1864. — Vœux de bonne année.	287

CONFÉRENCES DIOCÉSAINES

	Pages
Ordonnance synodale pour le rétablissement des Conférences Ecclésiastiques (1855)	309
Programme des Conférences Ecclésiastiques pour 1857.	325
Programme des Conférences Ecclésiastiques pour l'année 1861 . .	336
Allocution prononcée à Amiens pour l'inauguration de la statue de Pierre l'Hermitte (29 juin 1854, jour du sacre de Monseigneur Gerbet)	343
Éloge funèbre de Monseigneur de Salinis, archevêque d'Auch. . .	349
Discours sur les Martyrs de Castelfidardo. — Services et grandeurs de l'armée pontificale.	369

APPENDICE

I. Lettre encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie IX accordant un Jubilé universel (1 ^{er} août 1854).	420
II. Lettre encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie IX (10 janvier 1860).	429
III. Allocution de Notre Saint-Père le Pape Pie IX dans le consistoire secret (28 septembre 1860)	439

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

